



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

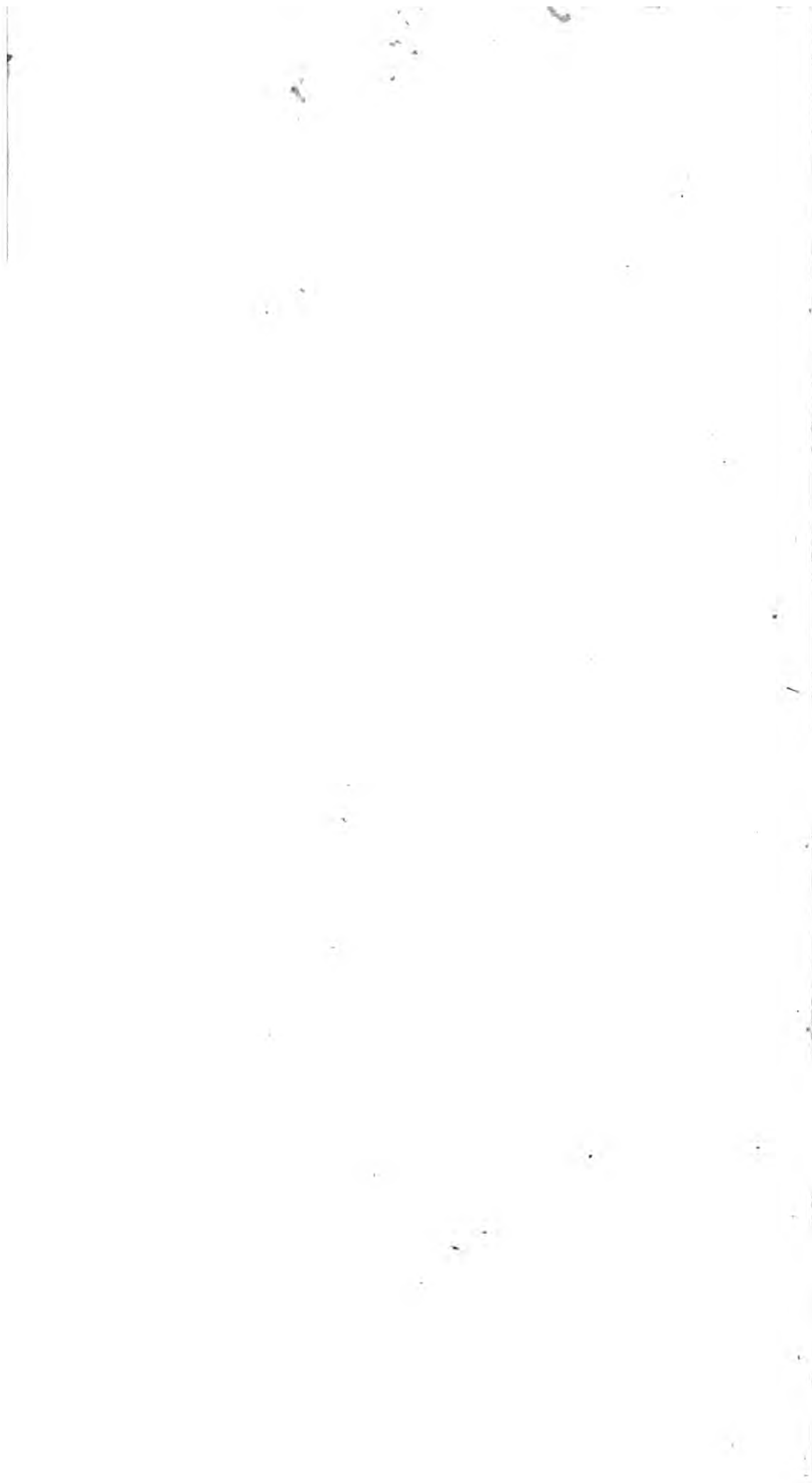




V. REF. 4. BAC

~~Vol. F. II A. 413~~

~~201a~~



MÉMOIRES

S E C R E T S

POUR SERVIR A L'HISTOIRE
DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES
EN FRANCE,

DEPUIS MDCCLXII JUSQU'A NOS JOURS;

OU

JOURNAL

D'UN OBSERVATEUR,

*CONTENANT les Analyses des Pièces de Théâtre qui
ont paru durant cet intervalle ; les Relations des
Assemblées Littéraires ; les notices des Livres nou-
veaux, clandestins, prohibés ; les Pièces fugitives,
rares ou manuscrites, en prose ou en vers ; les Vau-
deilles sur la Cour ; les Anecdotes & Bons Mots ;
les Eloges des Savants, des Artistes, des Hommes de
Lettres morts, &c. &c. &c.*

TOME VINGT-TROISIEME.

. *huc propius me,*
. *vos ordine adite,*

Hor. L. II. Sat. 3. v. 81 & 82.

A L O N D R E S,
C H E Z J O H N A D A M S O N.

M. DCC. LXXXIV.





MÉMOIRES

SECRET

POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA
RÉPUBLIQUE DES LETTRES EN
FRANCE , DEPUIS MDCCLXII
JUSQU'A NOS JOURS.

ANNÉE M. DCC. LXXXIII.

Le 12 Juin 1783. **T**OUTE l'académie des sciences ; tous les grands mécaniciens ont été voir le joueur d'échecs , & l'auteur qui s'attendoit à être bientôt deviné dans ce pays - ci , est émerveillé que son secret échappe à tant d'observateurs. C'est un gentilhomme hongrois , qui se nomme M. de *Kempelen* ; car le sieur *Anthon* n'est que le prête-nom.

L'idée de construire cet automate vint à M. de *Kempelen* un jour que le sieur *Pelletier*, François, qu'on a vu long - temps ici s'essayer à des jeux

magnétiques , les exécutoit devant l'impératrice-reine : cette auguste souveraine avoit fait appeler à ce spectacle M. de Kempelen , comme connoisseur ; il assura à S. M. impériale qu'il feroit quelque chose de plus surprenant , & il tint parole : dans l'espace de six mois il conduisit à perfection son automate , joueur d'échecs. L'auteur , content des éloges qu'il reçut dans le temps , & dont les journaux & gazettes retentirent à l'envi , négligea cette machine , & s'occupa d'objets d'utilité publique ; il employa une partie de sa fortune à simplifier la machine à feu des Anglois , puis exécuta celle mise en œuvre à la cascade du château impérial de Schombrun. Lorsque le comte & la comtesse du Nord se rendirent à Vienne , l'empereur , qui desiroit satisfaire la curiosité de ces illustres étrangers , crut leur présenter un spectacle capable de les amuser , en engageant le gentilhomme hongrois de rétablir son automate qu'il avoit abandonné , & qu'il qualifioit de *bagatelle*. Pour mieux en exposer la conformation & situation extérieure dont on a déjà parlé , il faut revenir sur ce qu'on a dit.

L'automate est fixé , ainsi que le siege sur lequel il est placé , à une armoire qui a trois pieds & demi de large , deux pieds de profondeur , deux pieds & demi de haut , & porte sur quatre roulettes , par le moyen desquelles elle est mue à volonté. On a déjà dit que cette armoire ou commode s'ouvre avant la partie , & peut être examinée par tous les spectateurs ; on voit tout à la fois l'automate à nu , ayant les vêtements retrouffés ; on détaille les leviers , rouages , cylindres & autres pieces qui le font agir.

Lorsque la partie commence , l'automate a le

trait. L'inventeur est à côté de lui à sa gauche, & quand il doit jouer, il passe à sa droite. Si l'automate prend quelque pièce, l'inventeur les va porter dans une boîte placée à quelque distance du joueur; elle paroît n'avoir aucune communication apparente avec la machine; mais il l'ouvre de temps à autre durant le jeu de l'automate pour regarder dans son intérieur, & il prétend que sans elle l'automate ne pourroit pas jouer.

La machine ne peut jouer que dix à douze coups sans être remontée. L'auteur assure que le magnétisme n'est pour rien dans son invention; du moins il permet de placer sur la machine l'aimant le plus fort & le mieux monté, sans que les opérations en puissent souffrir la moindre altération.

Ces détails sont pris des *Lettres de M. Gottlieb de Windisch sur le joueur d'échecs de M. de Kempelen*, écrites en allemand & traduites en françois, publiées par Chrétien de Mechel, membre de l'académie impériale & royale de Vienne. Elles sont accompagnées de trois gravures qui représentent le fameux automate.

12 Juin. Depuis qu'on a parlé du projet du fleur de Beaumarchais de faire jouer à la cour la farce du *Mariage de Figaro*, suite du *Barbier de Seville*, il s'en est fait douze à quinze répétitions aux menus, & c'est sur le théâtre de cet hôtel que la représentation doit avoir lieu demain par les comédiens françois. Tous les grands, tous les princes, tous les ministres, toutes les jolies femmes sont averties par des billets, avec une figure gravée de Figaro dans son costume, & l'auteur se flatte que la reine même honorera le spectacle de sa présence. Du reste, il est si attaché

à son ouvrage ; qu'il n'en veut rien retrancher, qu'il y veut conserver toutes les ordures les plus grossières dont elle est remplie. Elles doivent à son gré en faire le succès , & au jugement des connoisseurs impartiaux , elles fatigueront enfin par la longueur excessive de la pièce , dont la représentation sera de trois heures au moins.

13 Juin. On a parlé il y a déjà quelques années d'une tête d'airain exécutée par un abbé Mical, laquelle articuloit quelques sons. M. de Windisch dans ses lettres , nous apprend que M. de Kempelen s'occupe à perfectionner une machine qui parle. Les premiers succès lui donnent l'espérance de réussir : elle répond déjà assez clairement à quelques questions & forme des phrases en différentes langues. La voix en est agréable & douce, il n'y a que l'r qu'elle prononce en grasseyant.

Ce parleur n'est encore qu'une simple cassette ayant quelques ouvertures dans lesquelles l'inventeur met ses mains pour faire jouer plusieurs mutations, ressorts & clapets , suivant les mots que la machine doit articuler.

C'est à Paris que M. de Kempelen se propose de donner à cet autre automate les apparences d'un enfant de cinq à six ans, dont la voix a plus d'analogie aux sons que produit cette nouvelle mécanique. L'auteur ne la regarde encore que comme ébauchée.

13 Juin. Ce matin , jour auquel on devoit exécuter le *mariage de Figaro* , M. le duc de Villequier a fait signifier à tous les acteurs de la pièce qu'ils eussent à s'abstenir d'y jouer , conformément à un ordre du roi qui défend à tous les comédiens , soit françois , soit italiens , d'exécuter cette pièce en aucun lieu & pour qui

que ce soit, à peine d'encourir l'indignation de sa majesté.

14 Juin. Les hautes protections de Mad. le Brun, dont la maison, ainsi qu'on l'a dit, est aujourd'hui le rendez-vous des seigneurs les plus aimables & les plus accrédités de la cour, ont enfin surmonté les obstacles qui s'opposoient à sa réception à l'académie, & cette compagnie, le 31 mai dernier, l'a reçue parmi ses membres.

Mad. Guyard a été admise avec elle. Celle-ci est une Dlle. la Bille, fille du marchand de modes chez lequel Mad. Dubarri a demeuré dans sa première jeunesse; ce qui forme un épisode curieux des anecdotes de cette dame.

14 Juin. Le sieur de Beaumarchais est d'autant plus sot de se voir frustré des applaudissements qu'il attendoit, que le roi paroît s'être fait un plaisir de ne faire connoître ses intentions qu'au moment même où la piece alloit se jouer. Sa majesté s'en étoit réservé le secret au point que M. le comte d'Artois s'étoit mis en route pour voir le *mariage de Figaro*, dans la plus parfaite confiance, & n'a appris la défense qu'à son arrivée à Paris.

Ceux qui ont vu des répétitions assurent qu'il y a non seulement beaucoup d'ordure, mais encore des tirades indécentes contre différents corps, contre la magistrature, contre les ambassadeurs. Ils ajoutent que cette piece, encore plus farce que le *Barbier de Séville*, auroit fait rire dans quelques endroits, mais le plus souvent auroit ennuyé; qu'elle est pleine de choses de mauvais goût, d'expressions forgées, de propos burlesques, de proverbes retournés; en un mot, que c'est un amphigouri, si jamais il en fut.

14 Juin. Les pamphlets se succèdent avec rapidité contre monsieur le garde-des-sceaux, & il en paroît déjà plusieurs autres recueillis ensemble.

1^o. Lettre de monseigneur le garde-des-sceaux à M. le Noir.

2^o. Lettre de monseigneur le garde-des-sceaux au sieur Volange.

3^o. Seconde lettre de monseigneur le garde-des-sceaux à M. le Noir, datée de Versailles le 10 juin 1783.

Toutes ces lettres, comme on se l'imagine bien, sont fictives & très-méchantes, à ce que l'on dit; elles se distribuent toujours gratis, & partent vraisemblablement de la même cabale. On en pourra mieux juger quand on les aura lues.

15 Juin. La petite piece des deux Sœurs avoit attiré fort bonne compagnie aux Variétés amusantes, & même beaucoup de femmes intéressées au triomphe de l'auteur. C'est une bagatelle morale, où il n'y a pas le mot pour rire; mais pleine d'honnêteté, de sensibilité, de naïveté. Le but est de corriger les meres aveugles qui, éblouies par quelques qualités brillantes d'un enfant, le préfèrent à un autre d'un mérite plus solide, mais plus concentré.

Les deux Sœurs ont été fort applaudies & assez bien jouées. A la fin on a demandé l'auteur. Un acteur est venu annoncer qu'il ne pouvoit répondre aux desirs du public, que c'étoit une demoiselle. Interrogé sur le nom du poëte femelle, il a répondu qu'il s'appelloit mademoiselle de Saint-Léger, connue déjà dans la littérature par divers ouvrages.

16 Juin. Le projet du canal de Bourgogne qui doit joindre l'Océan à la Méditerranée par la Loire & par la Saône , à travers le Charolois , est très-ancien , puisqu'il avoit été proposé dès avant François premier : agréé ensuite par ce prince , il resta sans exécution ; on le commença sous Henri II , & il fut discontinué : Henri IV eut dessein de le reprendre , & sa mort ayant mis obstacle à l'exécution , l'estimation , les devis & l'adjudication en furent faits sous Louis XIII. Tout cela étoit dans l'oubli : ce sont deux freres , MM. de Raguët-Brancion , qui , par des recherches & des travaux faits à leurs frais , ont retrouvé l'ancien projet ; en ont constaté la possibilité & montré les avantages.

Le projet de ce canal semble en nécessiter un second pour la jonction du Rhône au Rhin , par la rivière du Doux , qui a son embouchure dans la Saône. On donne la préférence au Doux sur la Mozelle pour opérer cette jonction , parce qu'elle pareroit à plus d'inconvénients , & ouvreroit la correspondance la plus courte & la plus directe entre les différentes parties du royaume , avec les pays étrangers circonvoisins , pourroit même étendre la navigation par le Danube , jusqu'aux extrémités de l'Europe.

Au mois de septembre dernier , les états de Bourgogne , lors de leur présentation au roi , lui offrirent le projet de ces deux canaux , qui furent agréés de sa majesté.

Depuis il a paru un édit en date du mois de janvier dernier , qui autorise les états de Bourgogne à entreprendre le premier canal , qui prescrit les conditions & formalités , qui leur concède certains

privileges , exemptions & droits , soit pour ;
soit après la confection.

MM. de Raguet - Brancion ont obtenu une pension annuelle & viagere de 3,000 liv. , à commencer du 1 janvier , reversible au survivant , laquelle sera portée à 10,000 liv. & de même reversible , du moment où ce canal sera navigable dans tout son cours.

16 *Juin*. Les amateurs de musique sont désespérés du départ de madame Mara qui va en Angleterre , & se disposent à jouir des derniers moments de madame Todi , qui se rend en Russie , d'autant que l'engagement de celle - ci avec ce royaume est très-long ; quant à la premiere , elle pourra s'échapper & venir de temps en temps se faire entendre à Paris.

On s'entretient de nouveau d'elles , & n'ayant plus rien à dire sur la nature de leur organe , sur leur talent bien constaté & bien différencié , on recherche tout ce qui les intéresse.

Madame Todi est née en Portugal ; elle est élève d'un David Perez , l'un des derniers soutiens de la bonne école en ce royaume. Ses premiers essais furent en Angleterre , où elle chanta d'abord dans les opéra bouffons ; mais bientôt on a senti que le genre de sa voix , de sa figure , de son chant étoit beaucoup plus propre à l'opéra sérieux , & c'est aujourd'hui à la tragédie qu'elle est consacrée.

Madame Mara est née en Saxe ; elle en est sortie fort jeune , & a été élevée en Angleterre par le signor Paradissi , nom tout-à-fait inconnu. Elle fut appelée à Berlin , d'où elle nous est venue , déjà précédée de sa réputation qu'elle n'a point démentie.

Toutes deux chantent le françois ; madame Mara excelle sur-tout dans les chansons françoises , malgré un foible accent dont elle tire même parti pour donner plus de graces à son chant. Quant à madame Todi , comme elle parle à merveille notre langue , point de doute qu'elle n'y réusît. On ajoute que toutes deux ont infiniment d'esprit dans la société.

16 Juin. Le *Philoctete* de M. de la Harpe , joué hier , a eu tout le succès qu'il pouvoit lui desirer. C'est une piece sans amour , sans femme , sans intrigue , admirable par cette féconde simplicité des Grecs , plus attachés à remuer le cœur qu'à frapper les yeux. Le premier acte sur-tout a paru très-beau ; il y a de superbes choses aussi dans le second ; mais le troisieme est plus foible , & Hercule qui vient pour le dénouement , moyen excellent chez un peuple dont les idées religieuses s'assortissoient fort avec cette intervention miraculeuse , n'est chez nous qu'une machine d'opéra.

On se rappelle qu'en 1755 Châteaubrun donna un *Philoctete* qui eût beaucoup plus de succès que n'en aura celui-ci , quoique d'un coloris foible , d'une versification lâche , parce qu'il opéreroit le retour du héros malheureux d'une façon plus frappante , plus analogue au caractere d'Ulysse , dont l'éloquence victorieuse entraînoit enfin son ennemi ébranlé , touché , convaincu.

Cette traduction , au surplus (car M. de la Harpe ne donne cette tragédie que comme telle) fera toujours beaucoup d'honneur à son auteur. On y remarque un académicien d'un goût sûr & sévère , un poète sage qui a su sentir les beautés de *Sophocle* , & les faire passer dans notre langue avec beaucoup de noblesse & de précision en

général ; car on peut lui reprocher quelquefois de la foiblesse & peu de justesse dans l'expression.

17 *Juin*. Depuis la chanson , Malborough est devenu le héros de toutes les modes ; tout se fait aujourd'hui à la Malborough. Il y a des rubans, des coëffures, des gilets, mais sur-tout des chapeaux à la Malborough, & l'on voit toutes les femmes aller dans les rues, aux promenades, aux spectacles, affublées de ce grotesque couvre-chef, sous lequel elles se plaisent à enterrer même leurs charmes, tant la nouveauté a d'empire sur elles.

17 *Juin*. Le couvent des religieuses de Saint-Mandé a long-temps été le théâtre de scènes scandaleuses données par le fanatisme, sous M. de Beaumont. Il a fait parler de lui l'année dernière par une aventure galante qui a causé beaucoup de bruit ; voici une nouvelle anecdote qui n'en produit pas moins en ce moment.

Vers le milieu de la semaine dernière, à l'entrée de la nuit, une religieuse s'est échappée, & l'on s'en est bientôt aperçu : on en est venu avertir la supérieure qui étoit encore avec ses religieuses ; elle s'est écriée qu'il falloit arrêter cette fugitive ; & à l'instant ses ouailles, entraînées par leur zèle, prennent pour elles cet ordre, qui ne concernoit que les domestiques, se font ouvrir les portes & courent après leur camarade ; celle-ci avoit de l'avance, elle arrive à la barrière de Saint-Antoine la première. Les autres crient aux commis de fermer la barrière, que c'étoit une apostate. Les commis ne voyant dans cette évasion rien qui les concerne, aucune contrebande, aucun paquet, sans égard pour

la réclamation des béguines , la laissent passer ; & au contraire , touchés de son sort , ne ferment la barrière qu'à celles qui la poursuivoient. Elles haranguent en vain pour qu'on la leur ouvre , elles sont obligées de s'en retourner , d'apprendre à la supérieure l'inutilité de leurs soins , & se trouvent grondées pour surcroît , de s'être ainsi hasardées à remplir une commission qui ne les regardoit pas.

Cependant on conduit l'échappée toute tremblante au directeur , qui la rassure & l'interroge sur son projet. Elle répond que pour une légère faute qu'elle a commise , il y a plus d'un an , on la tenoit enfermée très-rigoureusement , au pain & à l'eau ; qu'ignorant quand finiroit ce supplice qu'elle ne pouvoit plus supporter , & ayant trouvé l'occasion de s'échapper , elle n'a pu résister à la tentation. Qu'elle alloit demander asyle à la première honnête personne qu'elle rencontreroit , jusqu'au lendemain matin où elle iroit se jeter aux pieds de M. l'archevêque. La naïveté de cette réponse touche le directeur , il fait venir sa femme , il l'engage à faire préparer un lit pour cette pauvre fille , & à la présenter le lendemain à M. de Juigné.

Le prélat a accueilli la religieuse avec beaucoup de douceur & de charité , lui a témoigné son étonnement de la dureté qu'on exerçoit envers elle , mais a ajouté qu'il falloit entendre les deux parties. Il a en même temps ordonné qu'on disposât un appartement dans son palais pour la religieuse , afin qu'elle y pût rester décemment jusqu'à ce qu'on eût instruit son affaire , & lui a promis du reste que dans tous les cas elle ne retourneroit pas dans un couvent qu'elle

avoit si fort en horreur. Voilà où en sont les choses, & l'on attend les suites de l'aventure dans laquelle jusqu'à présent le prélat s'est comporté avec autant de prudence que d'humanité.

18 Juin. On a parlé d'une *relation* imprimée de deux voyages dans les mers Australes & les Indes, &c. par M. de Kerguelen. Cet ouvrage étoit muni d'un privilège expédié & scellé en chancellerie le 28 août 1782. Cependant il paroît aujourd'hui un arrêt du conseil en date du 23 mai, qui le supprime; qui enjoint à l'imprimeur Knapen de faire transporter en la chambre syndicale de Paris tous les exemplaires de cet ouvrage, volume in-8°. pour y'être mis au pilon, & à tous ceux qui en ont des exemplaires, de les remettre au greffe du conseil; fait défense à tous imprimeurs, libraires, colporteurs & autres de le vendre à peine de punition exemplaire.

Ce dispositif rigoureux est motivé sur ce que l'auteur s'est permis des critiques indécentes sur le gouvernement & sur le jugement du conseil de guerre, qui est intervenu contre lui en 1775; des invectives contre plusieurs personnes, & d'y rapporter des lettres qui compromettent ceux qui les ont écrites; en un mot, sur ce que cet ouvrage porte tous les caractères d'un libelle, est également contraire au respect dû à sa majesté & attentatoire à son autorité, & qu'il est essentiel de prévenir les impressions qui en pourroient résulter.

Le singulier c'est que les fâcheux caractères de cet ouvrage aient été reconnus si tard, & qu'on n'ait infligé aucune peine à l'écrivain, ni même à son censeur.

19 Juin. Dans la première Lettre de monseigneur,

gneur le garde-des-sceaux à M. le Noir ; on lui fait adresser au lieutenant de police la *Réponse à Jeannot*, en preuve qu'il n'est point du tout fâché contre cet histrion, & afin qu'elle soit rendue bientôt publique. On prend de-là occasion de lui faire supposer qu'on a imprimé sa vie pour se plaindre qu'on y ait glissé des faits faux, & sous prétexte de les rétablir dans leur vérité pour lui faire faire des aveux burlesques & honteux, & révéler jusqu'à une hernie qui doit le rendre désagréable au beau sexe. On entre ensuite dans des détails sur la manière dont il est parvenu à la première présidence du parlement de Rouen, à la dignité de garde-des-sceaux, & l'on lui reproche une ingratitude énorme envers M. de Boines, l'auteur de sa fortune & son prôneur.

La réponse qu'on fait faire au sieur Volange par M. de Miroménil, n'est pas à beaucoup près aussi gaie que la requête ; on continue à y supposer qu'il amuse madame de Vergennes par toutes sortes de bouffonneries, & que les mauvaises plaisanteries sur ses crispinades ne l'effarouchent pas ; puis des horreurs affreuses ; on le fait s'accuser lui-même de *duplicité, d'hypocrisie, de méchanceté, de finesse de renard, de basse intrigue.*

Enfin, la seconde *Lettre de monseigneur le garde-des-sceaux à M. le Noir* traite un nouvel objet. Il est question de l'affaire des quinze-vingts. On dévoile ses liaisons avec M. le cardinal de Rohan, les dispositions favorables où il est envers cette éminence, & son projet de bouleverser plutôt tout le conseil que de laisser succomber le grand-aumônier.

On assure que dans le fait M. le garde-des-

ſceaux rit de tout cela , & il a raifon. Ses ennemis ſ'y prennent d'une maniere ſi acharnée , ſi groſſiere & ſi atroce , qu'ils décelent leur paſſion & décréditent même les vérités qui pourroient ſe mêler parmi tant de calomnies.

20 *Juin.* Les partifans de M. Linguet & les admirateurs de ſes feuilles commencent à défefpérer de les voir circuler en France. On fait qu'il avoit pris la tournure de vouloir établir pour ſon correfpondant M. le baron d'Oigny , en ſa qualité d'intendant des poſtes , & qui lui avoit en conféquence adreſſé les premiers ballots de ſes nouveaux numéros. Les ordres du miniſtre ont empêché vraisemblablement M. d'Oigny de les garder, même de les recevoir , & il paroît que les ſouſcripteurs n'ont plus que le recours dériſoire que leur offre le journaliſte en les renvoyant pour leur indemnité au gouvernement , qui , attendu que la perte vient de ſon fait , doit , ſuivant monſieur Linguet , avoir l'équité de rembourſer les ſouſcripteurs fruſtrés.

On ſ'attendoit auſſi à voir le ſieur le Queſne répondre aux accuſations graves de M. Linguet : il avoit annoncé à différentes perſonnes qu'il ſe diſpoſoit à ſe défendre ; mais rien ne paroît , ſoit qu'il n'ait pu trouver de défendeur , ſoit que le gouvernement ſ'y ſoit oppoſé , ſoit qu'il ſe ſente réellement coupable au point de n'avoir rien de bon à dire.

20 *Juin.* Les janiſtes ont toujours reproché à feu M. de Beaumont , de n'avoir fait aucune viſite de ſon diocèſe pendant trente-quatre ou trente-cinq ans qu'il a occupé le ſiege de Paris. M. de Juigné regardant cette fonction comme une des plus eſſentielles de ſon miniſtere , vient de commencer

sa tournée par la Brie. Comme il ne néglige pas en même temps ses autres devoirs , il revient souvent à Paris pour s'en acquitter , puis il se remet en route. Il compte aller & venir ainsi jusqu'à Noël. Il recommencera de la sorte au printemps de l'année prochaine , & il doit être quatre ans avant d'avoir fini complètement ses voyages. Les peuples de la campagne qui , de mémoire d'homme , n'avoient point vu d'évêques , n'en connoissoient point les augustes fonctions , sont enchantés du pompeux & nouveau spectacle que leur offre celui-ci.

21 Juin. On a déjà parlé du docteur Barthès comme d'un roué du premier ordre. Une accusation grave intentée contre lui pour viol , ne fait que confirmer sa réputation à cet égard. Il paroît que par le secours de quelque entremetteuse , il a fait engager une jeune fille âgée de dix à onze ans à venir chez lui , & qu'il en a abusé au point que , revenue chez son pere , qu'on dit être un portier de maison , elle s'est trouvée malade. Elle a raconté ce qui lui étoit arrivé ; on a fait venir un chirurgien pour constater le délit. Plainte au criminel en conséquence. Ce vieillard impudique , car il n'est rien moins que jeune , a voulu appaiser l'affaire avec de l'argent ; mais on lui demande 100 mille francs.

D'un autre côté , on accuse les docteurs Mesmer & Deslon , qui viennent de se réunir , d'abuser étrangement de leur prétendu magnétisme ; de tenir école de libertinage ; & tandis qu'ils endorment les vieilles avec leur art , de causer aux jolies femmes des titillations délicieuses , de façon à s'en faire prôner & rechercher.

22 Juin. On n'a pas manqué de plaisanter aussi

les nouveaux maréchaux de France , qui ne prêtent pas moins que les précédents à la raillerie. On a fait une requête en vers de M. le marquis de Senneçterre l'aveugle , par laquelle il demande au roi cette dignité , dont il se croit autant susceptible que les promus ; cette facétie est courte , vive & très-épigrammatique.

Comme à tant d'autres , daignez , Sire ;
M'accorder un de ces bâtons :
Non moins adroit qu'eux , à tâtons ,
Je défendrai bien vôtre empire.

22 *Juin.* M. Drou , avocat aux conseils ; vient de mourir précisément au moment où ses infirmités l'obligeoient de penser à la retraite. Il n'est aucun de ses confreres qui ait été aussi fréquemment interdit , & c'est son plus grand éloge. C'est qu'il se chargeoit volontiers de la cause des opprimés , des foibles , des pauvres , & qu'il ne ménageoit jamais les puissants adversaires contre lesquels il écrivoit. Plusieurs de ses mémoires sont des chef - d'œuvres d'éloquence & de logique.

22 *Juin.* Dans les œuvres de l'abbé de Voisenon , il se trouve un opéra comique , intitulé *l'Art de guérir l'esprit* , qui n'a jamais été représenté. M. Després en a fait le cannevas d'une comédie en un acte & en vers : elle a pour titre *l'Auteur satirique*. On doit la jouer incessamment aux Italiens.

23 *Juin.* Dans le *Mariage de Figaro* , il y a une tirade contre les princes qui donnent à jouer , qui font des courses , & elle est si sensible que M. le

duc de Chartres , qui étoit à la répétition , fut regardé par toute l'assemblée , & en quelque sorte décontenancé de voir tous les yeux se fixer sur lui.

Il est aussi des portraits satiriques de nos jeunes seigneurs , & l'on veut que le comte de Lauraguais se soit reconnu dans un.

En conséquence , il paroît une facétie contre le sieur de Beaumarchais , qu'on attribue à ce seigneur , aussi méchant que lui , & ayant encore plus de gaieté & de vivacité dans l'esprit.

Il répand un *Prospectus de la vie de Beaumarchais* en quatre volumes , où il parodie celui de cet éditeur prétendu des œuvres de Voltaire d'une façon non moins ingénieuse que piquante.

23 *Juin.* Mad. Billioni , de la comédie italienne , vient de mourir. C'est une grande perte pour ce théâtre , où elle auroit pu briller encore longtemps , n'étant âgée que de trente-deux ans.

24 *Juin.* Dans ce siècle de merveilles , en voici encore une à laquelle on ne s'attendoit pas. Il n'est personne qui ne connoisse le sieur Comus , ou n'en ait entendu parler comme un des plus adroits escamoteurs , même comme d'un physicien habile , qui avoit tourné toutes ses connoissances à l'amusement du public. Aujourd'hui c'est encore un médecin qui va l'emporter sur tous les autres , & guérir des maux regardés jusques-là comme incurables. Ce sont les maladies nerveuses , les vapeurs , l'épilepsie , la catalepsie , qui éprouvent son action irrésistible & lui cèdent , & l'électricité est son agent , qu'il appelle le *fluide universel*.

Dans l'assemblée de la faculté de médecine , dite du *prima mensis* , tenue au mois d'avril der-

nier, il a été lu un rapport de messieurs Cosnier, Maloët, Darcet, Philips, le Preux, Desessarts & Paulet, tous docteurs-régents, sur les avantages reconnus de la nouvelle méthode de ce Comus (qui reprend aujourd'hui son vrai nom, & s'appelle le sieur le Dru) d'administrer l'électricité dans les maladies susdites.

Ce rapport étoit précédé de l'aperçu du système de l'auteur sur l'agent qu'il emploie, & des avantages qu'il en a tirés.

Les premiers essais en ce genre du sieur le Dru, dit Comus, lui ayant réussi, il en a fait part à M. le duc d'Orléans, au comte de Vergennes, & à M. le Noir; il a par leur protection obtenu la permission de réitérer & confirmer les expériences sur des sujets épileptiques, tirés des hôpitaux, en présence des sept commissaires indiqués ci-dessus.

Treize épileptiques ont été électrisés suivant la nouvelle méthode, & il résulte du rapport des médecins témoins,

1°. Que l'électricité, administrée à la manière du sieur Comus, rend d'abord les accès d'épilepsie plus fréquents, ensuite plus rares, & finit par les faire disparaître.

2°. Qu'employée dans l'accès même, elle en diminue l'intensité & la durée, au point qu'un accès qui, sur un sujet, auroit duré & duroit ordinairement un quart d'heure ou une demi-heure, ne dure, sous la commotion électrique, que quelques minutes, & souvent même se dissipe entièrement au premier coup d'électricité, effet qu'on observe journellement.

3°. Que les accès qui, par l'effet du traitement suivi & continué, deviennent plus rares, s'affoi-

blissent graduellement au point de changer , avant de cesser , en simples ressentiments.

4°. Que l'électricité favorise en général toutes les sécrétions & excrétions, & en particulier l'éruption ou le retour des évacuations périodiques chez les femmes.

5°. Qu'elle réveille , ranime & fortifie le mouvement musculaire.

6°. Enfin que , quoique fortement administrée , elle n'a produit aucun accident fâcheux , & qu'en général tous les sujets ont gagné du côté des forces de l'estomac , de l'intelligence même.

D'après ces faits , les commissaires conviennent de l'excellence de la méthode du sieur le Dru ; ils se réservent cependant à prononcer définitivement après qu'un laps de temps suffisant aura confirmé les guérisons.

Depuis le sieur le Dru a entrepris le traitement de soixante personnes des deux sexes ; & les mêmes docteurs promettent d'en rendre compte.

Ces malades sont traités gratuitement dans une maison destinée par le gouvernement à ces sortes d'expériences , & il est autorisé à recevoir tous ceux qui se présenteront , moyennant certaines formalités.

Le sieur le Dru est assisté de son fils , qu'il a initié aux mêmes mystères.

24 Juin. Extrait d'une lettre de Bordeaux , du 17 juin. . . . Il n'est point vrai , comme on vous l'a dit à Paris , qu'il y ait eu deux mutins de jugés & de condamnés : au contraire , le jeune homme qui avoit été arrêté , a été relâché sans autre punition. Des députés du parterre vinrent le ré-

clamer auprès d'un jurat. Celui-ci leur répondit qu'il ne pouvoit pas leur accorder cette grace , qui ne dépendoit pas de lui ; que M. de Fumel en ayant eu connoissance , avoit le prisonnier à sa disposition , & pouvoit seul le faire sortir ; que , pour leur témoigner sa bonne volonté , il consentoit à aller intercéder pour lui chez ce commandant ; que s'il vouloit venir avec lui , ils seroient témoins de son zele pour ses concitoyens. Les députés lui dirent qu'ils ne demandoient pas mieux que de l'accompagner , mais témoignèrent quelque crainte. Le jurat les rassura , leur donna sa parole d'honneur qu'il ne leur arriveroit rien tant qu'ils seroient avec lui.

Ils furent donc chez M. de Fumel , qui mit d'abord beaucoup d'humeur dans sa réception , & parut envisager comme un acte de sédition la démarche des députés. Le jurat prit fait & cause pour eux , insista très vivement sur la nécessité de rendre le prisonnier , afin de calmer les mécontents : il l'obtint , & le jeune homme fut élargi.

Il ne s'est rien passé depuis ce temps de contraire au bon ordre ; seulement personne de la ville ne va à la comédie , sauf quelques capitaines étrangers ou autres. . . .

25 Juin. On a parlé du dérangement de M. le duc de la Trémouille , qui l'oblige de quitter Paris & de vivre dans ses terres. On l'a proposé au roi pour être cordon bleu à la nomination de la pentecôte. On a représenté à S. M. qu'il seroit honteux qu'un si grand seigneur n'eût pas cette décoration , qu'il n'y en avoit en ce moment aucune de cette espece dans sa maison , que du reste il se rangeoit ; il commençoit à payer ses dettes.

Le roi est demeuré inflexible, & a répondu que quand le duc de la Trémouille les auroit payées entièrement, il seroit temps de songer à lui.

25 *Juin*. Tous les ans, jour de la petite fête-dieu, il y a une exposition de tableaux à la place Dauphine, qui décorent les environs d'un magnifique reposoir qu'on y construit. C'est là où les jeunes gens qui ne sont encore attachés à aucune académie viennent s'assayer & pressentir le goût du public. Celle-ci a été plus nombreuse que de coutume, & par une singularité rare, il y avoit des morceaux de neuf élèves du sexe, de madame Guyard, toutes très-jolies & annonçant du talent; ce qui n'a pas peu contribué à attirer la foule.

Cette dame Guyard est celle qui a été reçue depuis peu de l'académie royale, & dont on a déjà parlé.

26 *Juin*. Quoique l'intrigue de l'*Auteur satirique* joué avant-hier, soit forcée, qu'elle soit même assez basse, qu'il y ait encore moins de mérite à l'avoir arrangée d'après un autre, cependant la piece a été très-applaudie. Il y a des détails très-agréables. L'auteur a eu le talent de conserver tous ceux qui se trouvent dans l'ouvrage primitif de l'abbé de Voisenon, sans qu'ils sentent sa manière, & il en a remplacé plusieurs de fort mauvais goût par des traits ingénieux & piquants.

26 *Juin*. La chanson sur la comtesse de Châ****, née d'And*** & P***** par sa mere devient publique; ce n'est au surplus que la malignité des courtisans qui l'y reconnoît. Elle n'y est désignée que sous le nom de *Lise*, & le duc de Coi*** sous celui de *Damis*, ce qui pourroit indiquer tous autres personnages.

C H A N S O N .

*Sur la comtesse de Châ***, née Dand*** &
d'une mere Po*****.*

Air : Malborough s'en va-t'en guerre.

Life entra dans le monde
Avec joli pied , gorge ronde ,
Life entra dans le monde ;
Mais Life n'avoit rien.

Mais Life n'avoit rien ,
Plaire étoit tout son bien ;
Elle enflammoit le monde
Avec joli pied , gorge ronde ,
Elle enflammoit le monde ;
Mais en mourant de faim.

Mais en mourant de faim ;
Peut-on aimer sans pain !
A la fin son cœur gronde ,
Malgré joli pied , gorge ronde ;
A la fin son cœur gronde ,
Il cherche du secours.

Il cherche du secours
Dans le sein des amours ;
Chacun vient à la ronde
Fêter joli pied , gorge ronde ;
Chacun vient à la ronde ,
Un seul est accepté.

Un

Un seul bien présenté
Suffit à la beauté.
Damis (1) que tout seconde,
Saisit joli pied, gorge ronde ;
Damis que tout seconde,
Prend trésor pour trésor.

Prend trésor pour trésor,
Lise compte de l'or ;
Elle fait dans le monde
Briller joli pied, gorge ronde ;
On vante dans le monde
Sa fortune & son cœur.

Sa fortune & son cœur.
Lise croit au bonheur :
Faut-il qu'un cœur se fonde
Sur un joli pied, gorge ronde,
Faut-il qu'un cœur se fonde
Sur un amant trompeur ?

Quoi ! Damis est trompeur ?
Oui, Damis est trompeur :
Pour la plus triste blonde
Il fuit joli pied, gorge ronde,
Oui la plus triste blonde
Lui dicte un trait si noir.

(1) Le duc de Coigny.

Lui dicte un trait si noir,
Life est au désespoir ;
Dans sa douleur profonde,
Adieu joli pied , gorge ronde ;
Et sa douleur profonde
Est mise dans l'oubli.

Dieux ! quel mal que l'oubli !
Il fait naître l'ennui :
Life veut fuir le monde ,
Cacher joli pied , gorge ronde ,
Mais vivre sans le monde ,
Il faudra succomber.

Pour ne pas succomber ,
Life veut y rentrer :
Le plaisir la seconde ,
Conduit joli pied , gorge ronde ;
Le plaisir la seconde ,
Et dirige ses yeux.

Et dirige ses yeux ;
Il en fait mille feux.
On revient à la ronde
Baïser joli pied , gorge ronde.
On revient à la ronde ;
Tout le monde est content.

Chacun pour son argent
A le titre d'amant.

En trompant tout le monde
 Avec joli pied , gorge ronde ,
 Life aime tout le monde ,
 Tout Paris est content.

26 Juin. C'est sur-tout l'hiver dernier qu'on s'est apperçu plus que jamais de la nécessité de rétablir les charges sur les ports. Une partie de ces officiers s'appelloit *Mesureurs de bois* , & dirigeoit cette distribution ; leurs fonctions étoient d'empêcher que le public ne fût trompé , de veiller à ce que le bois eût la mesure fixée par les réglemens , & d'appaiser les différentes querelles pouvant s'élever à ce sujet.

Un des premiers soins de M. d'Ormesson en entrant en place, a été de s'occuper de cet objet. Il a envoyé chercher les anciens de ces officiers pour en conférer. Comme ils ne demandoient pas mieux que d'être rétablis , & que le nouveau contrôleur-général en a grande envie, il sembleroit qu'il n'y auroit rien de si aisé. Point du tout, il se présente un obstacle de la nature de celui qui s'oppose également à la suppression ou même diminution des épices.

Ordinairement la consommation annuelle de bois pour Paris est de six cents mille voies ; cette année , comme les marchands ne donnoient que trois quarts de voie pour la voie , il en a résulté une consommation apparente de 800,000 voies ; or, comme le droit du roi est d'un écu par voie, il s'en est suivi pour le fisc une perception de deux cents mille écus de plus. Dans la détresse où il est, tout accroissement est très-bien reçu , toute diminution est à rejeter : telle est , à ce qu'as-

furent les officiers des ports, la seule objection qu'on ait pu faire contre leur rétablissement, & l'on ne fait si, malgré l'honnêteté de monsieur d'Ormesson, une crainte pareille ne fera pas avorter ses bons desseins.

27 Juin. M. d'Aguesseau, le doyen du conseil, a eu une attaque de goutte si violente à la tête, qu'il en avoit perdu la raison. Elle est revenue, mais foiblement, & quoique son physique soit aussi en meilleur état, on ne regarde que comme momentané son rétablissement apparent: il est dans une inertie absolue. Ç'a toujours été jusqu'à présent un Perrin Dandin, voulant juger à quelque prix que ce soit: il a même perdu cette manie & n'a de goût pour rien. Tout annonce en ce vieillard l'affaiblissement de la machine.

27 Juin. Tout devient ressource & moyen de fortune entre les mains d'un intrigant. C'est ainsi qu'un aventurier, nommé *collenot*, fils d'un bourreau, après avoir été recruteur, s'est transformé en homme de lettres, en instituteur de la jeunesse; & profitant de l'engouement général pour les musées, a tenté d'en établir un; puis ne pouvant réussir, a voulu s'associer à celui de Paris, dans l'espoir de s'y pousser au premier rang par ses cabales, & de faire plus facilement des dupes.

Il a d'abord été soutenu dans ce projet par l'abbé *Cordier de Saint-Firmin*, brûlant de zèle pour acquérir sans cesse de nouveaux sujets à son établissement; mais cet honnête agent ayant reconnu l'indignité du candidat, bien loin de plus travailler à son admission, s'est efforcé de lui ôter toute envie de réussir en le démasquant aux yeux de ses confrères.

Le sieur Collenot furieux , a prétendu que c'étoit une diffamation , & , comme ce sont ordinairement ceux qui ont le moins de réputation à perdre qui font le plus d'éclat en pareille matiere , il a traduit en justice & au criminel l'abbé Cordier de Saint-Firmin.

Il s'est trouvé un jeune avocat, nommé *Giroux*, qui a cru avoir par-là une occasion de se faire connoître. Il s'est imaginé qu'en attaquant un des fondateurs du musée de Paris, il s'associeroit en quelque sorte à la célébrité de cette académie, & acquerroit tout d'un coup beaucoup de réputation. Il a donc fabriqué un mémoire scandaleux, où il a peint l'abbé Cordier des plus noires couleurs.

Ce qui indique combien cet orateur est encore étranger au langage du barreau & aux devoirs de sa profession, c'est qu'il semble n'avoir composé son mémoire qu'afin d'y amener une déclaration d'amour à une madame Bernier, veuve d'un médecin de Rheims, qui a une assez jolie voix & a débuté à l'opéra le 29 septembre 1783. Assurément cette nymphe n'avoit pas besoin là; & ne pouvoit s'attendre à figurer en pareille affaire.

Quoi qu'il en soit, l'attaque de M. *Collenot* a obligé l'abbé Cordier de se défendre & de publier une réponse.

En général, les gens de lettres font leurs mémoires beaucoup mieux qu'un avocat. Mais il faut avouer qu'en cette occasion l'abbé Cordier n'a pas répondu à ce qu'on attendoit d'un membre distingué du musée de Paris. On y trouve bien toute la candeur, toute l'ingénuité d'un accusé innocent, mais rien de cette logique

pressante, de cette éloquence vigoureuse qu'exigeoit une pareille philippique. Le fonds du procès n'est pas encore jugé.

28 Juin. M. Senac, l'ancien fermier général, se meurt. On peut se rappeler la vie luxurieuse qu'il menoit, les mauvais exemples qu'il donnoit à sa femme, & qu'elle n'a que trop suivis; l'éclat scandaleux qui en a résulté & leur séparation. M. Senac étoit en outre un philosophe moderne, c'est-à-dire, croyant peu en Dieu. Il étoit devenu aveugle depuis quelques années, & cette affliction ne l'avoit pas rendu plus religieux. Le curé de St. Eustache a jugé ce grand pécheur digne de tous ses soins, & il en est venu à bout, du moins à l'extérieur. Il a commencé par remettre l'union entre la femme & le mari, qui a pardonné à la première & l'a laissé rentrer dans sa maison. Quant au reste, on pourra juger de la sincérité de cette conversion par un propos du moribond, toujours très-caustique. « Allons, mon cher pasteur, a-t-il dit, je consens à être administré, faites-moi venir demain le bon dieu, mais de grand matin & sans cérémonie, afin de ne pas faire jaser le quartier. »

29 Juin. Il court dans les rues un nouvel air à la mode chez le peuple, dont le refrain est *changez-moi cette tête*. Un chansonnier l'a trouvé propre à un vaudeville satirique. Il l'a composé en onze couplets, dont plusieurs ne manquent pas de sel. Les personnages les plus connus qui y figurent sont, MM. de la Lande, l'abbé de Lille, la Reyniere, Mesmer, Deston, Francklin, &c. Enfin le poète termine par se satiriser lui-même.

29 Juin. Les comédiens italiens jouent demain

Blaise & Babet, ou *la suite des trois Fermiers*, comédie nouvelle en deux actes & en vers, mêlée d'ariettes. Les paroles sont toujours du sieur *Monvel*, & la musique du sieur *Desjardes*. Comme le premier est à Stokholm, il a dû s'en rapporter au musicien sur les changements qu'il pourroit y avoir à faire, & la liaison établie aujourd'hui entre celui-ci & M. de Sauvigny, fait présumer que c'est ce poète qu'il aura choisi pour correcteur du sieur *Monvel*.

29 Juin. Il paroît une réponse de la comédie françoise à la lettre de Mad. Mignot du Vivier, bien digne de ces histrions, fort gauchement tournée & tout-à-fait insolente.

Ils racontent que M. Gerbier, un de leurs avocats, vint en 1780 à l'assemblée leur dire qu'il savoit que M. Houdon avoit fait en marbre la statue de Voltaire; qu'il étoit instruit que, si la comédie vouloit en orner son foyer, madame Denis en feroit avec plaisir un présent au théâtre françois: ils n'ont donc point fait en quelque sorte les avances, suivant eux, & en demandant cette statue, ils n'ont point entendu solliciter des entraves & des loix.

Ces histrions soutenant aujourd'hui plus hautement leur prétention, que nous avons déjà relevée, par la prééminence qu'ils ont jugé à propos de donner à Moliere, persistent à laisser la statue de Voltaire où ils l'ont placée, dans une piece qui n'est ni leur chambre, ni leur salle d'assemblée, mais un salon destiné à tenir les séances extraordinaires, les états comiques, lorsque nosseigneurs les gentilshommes de la chambre jugent à propos de les convoquer.

Du reste, ils n'acceptent point l'alternative de

Mad. du Vivier, & sans acquiescer à sa demande, ne parlent pas du tout de lui rendre ce bienfait.

30 *Juin.* Mad. la comtesse du Nollstein est une jeune & jolie femme attachée à Mad. la duchesse de Chartres, & dont le mari est colonel du régiment de ce prince, infanterie. Il est connu que S. A. en a été amoureuse & en a eu les bonnes graces. Le marquis de la Fayette, qui en étoit épris dans le même temps, ne pouvant réussir auprès d'elle, de dépit passa chez les insurgens, & elle devint indirectement le principe de sa fortune & de sa gloire. La première fois qu'il revint d'Amérique, sa passion n'étant point éteinte, mais bien celle du duc de Chartres, Mad. du Nollstein fut moins cruelle, & l'on ajoute qu'il en survint un enfant. Quoiqu'il en soit, elle a depuis mené une vie très-débordée; on prétend que, pour s'amuser, elle se laissoit raccrocher le soir au Palais-Royal, & quelquefois mettoit les aventures à bien. On lui reproche des infamies encore plus grandes, comme de voler dans les boutiques des marchands; enfin, elle est grosse de nouveau, & l'on veut que ce soit d'un laquais.

Ce qu'il y a de constant, c'est que Mad. de Barbantanne, sa mere, a écrit à Mad. la duchesse de Chartres, pour lui représenter que sa fille étoit désormais indigne de ses bonnes graces & même d'approcher de sa personne; qu'en conséquence elle lui demandoit la permission de la faire enfermer pour mettre un frein à son libertinage, à ses excroqueries, & empêcher qu'elle ne déshonore plus long-temps sa famille & son nom.

Tel étoit hier le bruit général de l'opéra & du Palais-Royal. Du reste, elle jouoit l'hypocrisie au

point que l'an passé, où *les Liaisons dangereuses* parurent , elle faisoit semblant de n'oser les lire, comme un livre qu'une honnête femme devoit s'interdire.

30 Juin. La piece de *Blaise & Babet* a eu le plus grand succès aujourd'hui. On y a reconnu facilement les auteurs de l'opéra comique des *Trois Fermiers*. Mais à la fin on a paru l'ignorer & l'on les a demandés avec fureur. Un acteur est venu annoncer que celui des paroles n'étoit pas en France, & que le musicien venoit de sortir. Le parterre a insisté pour savoir le nom du dernier, qui est M. *Desaides*, & a eu la gaucherie de ne pas demander celui du premier; ce qui auroit pu embarrasser davantage le répondant, & fournir lieu à d'autres questions plus difficiles à résoudre.

1 Juillet 1783. Voici le vaudeville dont on a parlé, devenu plus public.

VAUDEVILLE.

Air : *Changez - moi cette tête.*

Momus, prend la férale;
 L'hydre du ridicule
 Demande un autre Hercule;
 Pourfuis de rue en rue
 La folâtre cohue
 Qui va choquer ta vue,
 En chantant le refrain,
 Changez-moi cette tête,
 Cette grotesque tête;
 Changez-moi cette tête,
 Tête de mannequin.

Courtisan très-solide,
Robin simple & timide,
Colonel intrépide,
Qui bravez les fiflets,
Docte encyclopédiste,
Honnête journaliste,
Amusant nouvelliste,
Brochurier à pamphlets :
Changez toutes ces têtes,
Ces intrigantes têtes ;
Changez toutes ces têtes-
Têtes à camouflets.

Un petit astronome (1),
A figure de Gnome,
Veut devenir grand homme,
On ne fait pas par où ;
Il rate la comete,
Dérange la planete,
Et tout Paris répète,
En lui faisant, hou, hou :
Changez-moi' cette tête,
Cette hargneuse tête ;
Changez-moi cette tête
Tête de Sapajou.

Un poète à front blême,
Donne à certain poème

(1) M. de la Lande.

Sa fêchereffe extrême
Et son air minaudier :
Maint badaud imbécille
Va criant par la ville :
Messieurs, place à Virgile ;
Mais il entend crier :
Changez-moi cette tête ,
Cette plagiaire tête ;
Changez-moi cette tête ,
Tête de grimacier (1).

La libertine Orphise ,
Coquette à tête grise ,
Etend sur sa peau bise
Trois couches de carmin :
Mais sa gorge tombée
Et sa face plombée
Et sa taille bombée
Font peur , même à Jasmin :
Changez-moi cette tête ,
Cette lascive tête :
Changez-moi cette tête ,
Tête d'une catin.

Diogene moderne (2),
Un fou que chacun berne ,

(1) L'abbé de Lille.

(2) M. Grimod de la Reyniere.

Croit tenir la lanterne
Et tranche du Caton.
Contre la raillerie
Sa cervelle aguerrie
Affiche la folie
Et prêche la raison.
Changez-moi cette tête,
Cette grimaude tête ;
Changez-moi cette tête,
Tête de hériflon.

Un corps antique & grave
Et des formes esclave,
Affemble son conclave
Pour réformer ses loix ;
Mais à son avarice
La mode de l'épice
Fut toujours trop propice
Pour en céder les loix.
Qu'on me change ces têtes,
Ces formalistes-têtes ;
Qu'on me change ces têtes,
Toutes têtes de bois (1).

Un rudesque empirique (2),
Au bout d'un doigt magique,
Fait naître la colique
Ou la chaffe à l'infant.

(1) Le Parlement.

(2) M. Mesmer.

Son Don Quichotte assure (1)
Que la mort en murmure
Et cite mainte cure,
Dont il est seul garant :
Changez-moi ces deux têtes ,
Ces magnétiques têtes ;
Changez-moi ces deux têtes ,
Têtes de charlatan.

Un prétendu musée ,
A la tourbe abusée ,
Débite prose usée
Et grands & petits vers ;
La bourgeoise caillette ,
La pédante en lunette ,
Rimailleur & foubrette
Loue à tort à travers.
Qu'on me change ces têtes ,
Ces métromanes têtes ;
Qu'on me change ces têtes ,
Têtes à bonnets verts (2).

Nestor de l'Amérique (3) ,
Prise la voix publique

(1) M. Deffon.

(2) Le musée est à la veille de faire banque-
route , & l'on fait que le bonnet vert est l'enseigne
des banqueroutiers.

(3) M. Franklin.

Du monde politique
Et du monde savant :
Mais dédaigne l'hommage
Dont le peuple volage ,
Sans respect pour ton âge ,
T'ennuie à chaque instant.
Conserve bien ta tête ,
Ta vénérable tête ;
Conserve bien ta tête ,
Mais sans la montrer tant.

Un rimeur fatirique ,
Dans son humeur caustique ,
Des sots qu'il mord & pique ,
Fait un portrait hardi ;
De sa plume maligne
La pétulance insigne
Aux masques qu'il désigne
Le joint lui-même ici.
Changez-moi cette tête ,
Cette fantasque tête ;
Changez-moi cette tête ,
Tête d'un étourdi.

1 *Juillet* 1783. On a parlé d'une tête d'airain construite par l'abbé Mical, qui articuloit quelques mots & qu'il avoit brisée, parce qu'il n'en étoit pas content, en 1778.

Le 2 de ce mois il a écrit à l'académie des sciences pour lui demander des commissaires afin d'examiner le mécanisme de deux têtes auto-

mates de son invention , qu'il a exécutées lui-même , & qui prononcent distinctement les phrases suivantes.

La premiere dit : « Le roi vient de donner »
 » la paix à l'Europe. »

La seconde répond : « La paix couronne le »
 » roi de gloire. . . . »

La premiere réplique : « Et la paix fait le »
 » bonheur des peuples. »

Ensuite en poussant un peu le cylindre moteur , la premiere tête reprend , en s'adressant à sa majesté : « O roi adorable , pere de vos »
 » peuples , leur bonheur fait voir à l'Europe la »
 » gloire de votre trône ! »

On ne fait point encore ce que l'académie en corps prononcera ; mais avant d'invoquer son suffrage , M. l'abbé Mical avoit fait voir le 18 juin ce chef-d'œuvre de mécanisme à deux membres de cette compagnie , messieurs Franklin & de Milly , & à deux de la société royale de Londres , actuellement à Paris , messieurs de Faujas & de Blayden , & l'on assure que ces savants , après avoir vu & entendu les deux automates interlocuteurs , en ont paru aussi satisfaits qu'étonnés.

2 *Juillet* Extrait d'une lettre de Remiremont en Lorraine , en date du 15 juin 1783. Parmi les droits anciens , il y en a d'onéreux , & encore plus de singuliers , de ridicules , d'indécents même. En voici un qui n'est que puéril. . . . Le village de Fourgerolle , qui avoisine cette abbaye , doit lui fournir tous les ans à la pentecôte de la neige , & à défaut de neige deux bœufs. Vous sentez bien qu'on préfere toujours la premiere. La température trop douce de l'hiver n'ayant pas permis aux habitants de ce hameau de pren-

dre les précautions nécessaires pour payer sa redevance en neige , & le prix des deux bœufs qui devoient la remplacer étant une charge trop forte pour la pauvre communauté , ils ont tenu une assemblée afin d'aviser aux moyens d'y remédier , & ils se sont tirés d'affaire par une de ces tournures spirituelles & gaies qui réussissent toujours une fois & jamais deux.

Ils ont présenté au chapitre un plat d'œufs à la neige avec les vers suivans , adressés à l'abbesse comme le représentant :

Daignez, Madame , accepter pour hommage
Ce simple mets , par les gourmets vanté :
D'un tribut dû c'est la trop foible image ;
Mais la figure , aux yeux trompés du sage ,
Vaut souvent mieux que la réalité.

L'abbesse a trouvé la défaite ingénieuse & a agréé la redevance , avec la réserve cependant que ce seroit sans tirer à conséquence.

2 *Juillet*. L'académie royale de musique annonce des *Après-Soupers* , fêtes composées de sérénades suivies d'un bal : on aura la liberté d'y venir masqué. Elles auront lieu dans la salle du bal , & commenceront à onze heures du soir.

3 *Juillet*. Extrait d'une lettre d'Arras , du 26 juin. . . . Le procès du *Paratonnerre* , auquel vous vous intéressez & dont vous connoissez les détails par la mémoire de Me. Buiffart , qui peut être regardé comme un traité de physique intéressant sur cette matiere , a été plaidé ici durant trois audiences solennelles par un M. de Robespierre , jeune avocat d'un mérite rare ; il a dé-

ployé dans cette affaire , qui étoit la cause des sciences & des arts , une éloquence & une sagacité qui donnerent la plus haute idée de ses talents. Il a triomphé. Le 31 mai dernier , le conseil supérieur de cette ville a rendu un jugement qui infirme celui des échevins de Saint-Omer , & permet à M. Vizery de Boisvalé de rétablir son *Paratonnerre*.

Ce jugement fait beaucoup d'honneur aux magistrats de notre tribunal , qui s'est élevé au dessus des préjugés de l'ignorance , & autorise le premier un usage salutaire , qui sera vraisemblablement bientôt adopté dans toute la province.

3 *Juillet*. Extrait d'une lettre de Cadix , du 13 juin. . . . Voici le détail que vous desirez sur le sort du baron de Pirch , colonel-commandant du régiment royal de Hesse Darmstadt , mort & enterré au camp de Sainte-Marie , près de cette ville.

Les soldats de son régiment l'ont tous accompagné au tombeau , les yeux baignés de larmes. Les officiers , tant françois qu'espagnols , ainsi que le gouverneur & plusieurs officiers généraux , ont assisté à cette pompe funebre. M. le comte d'Estaing , pour lui témoigner ses regrets & sa haute estime , a voulu que les deux régiments qui campoient avec celui de Hesse Royal Darmstadt fournissent chacun un détachement de cent hommes , qu'on ne donne ordinairement qu'à un colonel qui est brigadier.

Comme M. de Pirch étoit protestant , son corps a été inhumé derriere sa tente au centre du régiment , qui a fait élever sur sa fosse un monument avec l'inscription suivante :

« Sous cette tombe gît Jean Ernest , baron

» de Pirch , colonel-commandant du régiment
 » royal de Hesse-Darmstadt , chevalier de l'ordre
 » du mérite & de Saint-Sébastien , chanoine de
 » Magdebourg , mort le 20 février 1783 , dans
 » la trente-neuvième année de son âge. Né en
 » Prusse , il apprit l'art de la guerre sous Fréde-
 » ric ; passé en France , il fut par ses talents &
 » par ses vertus l'exemple de l'armée. »

» Ce simple monument fut élevé à la posté-
 » rité , en marque de reconnaissance & de re-
 » grets , par son régiment. »

Quoi qu'il fût hérétique , le roi d'Espagne lui faisoit l'accueil le plus distingué & se plaisoit à s'entretenir avec lui. A son exemple les courtisans s'empressoient de témoigner à cet étranger , qu'ils détestoient intérieurement , combien ils faisoient de cas de ses talents militaires & de son mérite personnel.

4 Juillet. Depuis quelque temps il s'est élevé un *Club* , sous le nom de *Société philanthropique* : elle est composée de citoyens de tous les ordres de l'état ; mais comme il faut être très-riche pour en être , elle compte sur-tout beaucoup de financiers parmi ses membres. N'ayant point encore de lieu fixe pour s'assembler , elle se réunit dans une des salles du *Musée de Paris*.

Pour premier acte de bienfaisance publique , elle se propose d'accorder un secours annuel à douze ouvriers octogénaires de cette capitale. Les aspirants sont astreints à certaines conditions qu'elle prescrit.

A mesure que les fonds augmenteront , cette société étendra ses secours sur un plus grand nombre d'infortunés de la même espèce , & elle espère pouvoir fonder un jour un établissement

propre à les recevoir. Mais , après la dissolution de la société libre d'émulation , qui avoit déjà une toute autre consistance , quel fond faire sur de tels établissemens chez une nation aussi légère que la nôtre.

4 *Juillet*. *M. de Champcenets*, dont il est trop souvent question , revient sur le tapis. On raconte qu'avec un autre étourdi comme lui , il a déterminé deux jeunes demoiselles très-bien nées à se laisser enlever pendant la nuit ; qu'elles ont été conduites dans une petite maison où elles se sont fort amusées & ont couché ; que dans la nuit ces messieurs ont eu la fantaisie de changer de moitié ; & que rassasiées de plaisir , les demoiselles sont rentrées. On ajoute que l'une d'elles s'étant trouvée grosse , les parents ont sommé *M. de Champcenets* de l'épouser ; mais qu'il a répondu qu'au moyen du troc , il ne pouvoit savoir si elle étoit grosse de lui. On a eu recours à son camarade qui a dit la même chose ; & l'on en est réduit à faire faire sourdement les couches à la jeune personne & à ensevelir l'aventure dans le silence, s'il est possible.

4 *Juillet*. Extrait d'une lettre du Cap-François, du 30 avril. . . . Le prince *William* , troisième fils du roi d'Angleterre , embarqué sur l'escadre commandée par le contre-amiral *Hood* , qui croisoit devant notre île , à la première nouvelle de la paix , a voulu satisfaire sa curiosité de voir cette ville. Il s'est rendu ici le 5 avril , sans qu'on en fût prévenu. Il a été reçu par *M. de Bellecombe* avec toutes sortes d'honneurs militaires. Les rues qu'il a traversées étoient bordées de troupes , & à son entrée le parc d'artillerie & l'arsenal l'ont salué de vingt-un coups de canon.

Ce prince est allé à la comédie le soir où il a été accueilli avec tous les applaudissements possibles, & où l'on a récité des vers à sa louange. Un anonyme a répandu ceux-ci dans l'assemblée, & ils ont paru les meilleurs.

Prince, qui r'arrachant à la cour d'un grand roi,
Dans ces climats lointains, témoins de ta vaillance,
As cru trouver en nous, vrais enfants de la France,
Des ennemis dignes de toi ;
Heureux si nous avons mérité ton suffrage !
Aujourd'hui que tu viens au doux nom de la paix,
Sous le casque de Mars, nous faire voir un sage,
En goûter parmi nous les plaisirs, les bienfaits,
Puisse ce peuple aimable & folâtre & fidele
Te faire desirer qu'une union si belle
Se cimente & dure à jamais !

Après le spectacle son altesse royale retourna au gouvernement, où l'on lui servit un souper splendide, & auquel se trouverent toutes les femmes & personnes de distinction de la ville. Ce repas fut suivi d'un bal magnifique, où le prince dansa avec madame de Bellecombe, madame de Galvez & la vicomtesse de Fontanges.

Le lendemain à la pointe du jour, la garnison étant de nouveau sous les armes en haie dans les rues, & les principaux officiers ainsi que toute la noblesse s'étant rendus à l'hôtel du gouvernement, le prince, accompagné de M. de Bellecombe, de M. de Galvez, le général espagnol, & d'une suite nombreuse, fut conduit au bord de la mer, où il s'embarqua au bruit

d'une falve d'artillerie pareille à celle qu'il avoit déjà reçue.

5 *Juillet*. Extrait d'une lettre de Rennes , du 29 juin.... Les ingénieurs & académiciens , chargés par le gouvernement de prendre connoissance des travaux à faire , pour creuser des canaux navigables dans cette province , paroissent convenir unanimement , que l'exécution d'un canal de Rennes à Saint-Malo est très-facile par la jonction de la Vilaine avec la Rance : ils n'estiment pas la dépense au-delà de cinq à six cent mille livres.

En conséquence les états ont arrêté de rembourser les terrains sur lesquels on empiétera sur le pied du denier trente ; mais tout cela n'est qu'un apperçu : les plans , devis & estimations des ouvrages qu'on se propose de donner ne sont pas encore faits.

Malgré les travaux avancés à Cherbourg , les mêmes députés iront à Saint-Malo pour examiner s'il ne seroit pas possible d'y faire une rade & un port pour la marine royale....

6 *Juillet*. Extrait d'une lettre de Besançon , du 25 juin.... Le pere Elisée , carme-déchaux , est mort le 11 juin à Pontarlier , petite ville de Franche-Comté. C'est celui qui s'étoit fait une grande réputation par ses sermons à Paris ; mais qui ne plaisoit pas autant dans la province , parce qu'il peignoit plus les mœurs du grand monde que celles du peuple , & qu'il mettoit dans ses discours plus d'esprit que d'éloquence. D'ailleurs , il faut aussi de l'onction pour le commun des auditeurs , & le pere Elisée n'en avoit aucune. Il est vrai que sa seule figure , macérée comme celle d'un vrai cénobite , parloit pour lui ,

& que sa voix éteinte annonçoit un homme ex-ténué du jeûne , de la priere & de la pénitence qu'il prêchoit.

Le pere Elizée n'avoit que cinquante-cinq ans : son corps a été transporté ici & inhumé le 12 dans l'église du couvent que les carmes de la réforme de Sainte-Thérèse y ont.

6 Juillet. Quoique l'opéra comique de *Blaize & Babet* ne consiste guere au fond que dans les détails d'une querelle trop longue entre les deux amants , & dans ceux de leur raccommodement un peu niais , & d'ailleurs bien usé au théâtre , cet ouvrage n'ennuie point ; il plaît , il attache même par le talent qu'a eu l'auteur de conserver à chacun son caractère connu , & dont la vérité se developpe de plus en plus. L'ensemble de la piece est aussi plus soutenu dans sa franchise , & nul mélange de romanesque , ainsi que dans *les Trois Fermiers*.

La musique bien adaptée aux paroles , fait surtout valoir cet ouvrage ; il y a beaucoup de naturel , d'agrément , de fraîcheur : peut - être cependant , l'enthousiasme n'eût-il pas été porté aussi loin sans le jeu des acteurs. Mad. Dugazon , qui a le premier rôle , le fait valoir avec une supériorité marquée.

On a profité de l'ivresse du public pour lui présenter un acteur d'une nouvelle espece , un enfant à la mamelle qui est venu joindre ses cris à la musique ; car , quoique ce bambin ne fût qu'une poupée , on a jugé à propos d'en faire imiter les mugissements dans la coulisse , & ils ont été accueillis comme les morceaux de chant les plus mélodieux.

6 Juillet. Il paroît un second *Mémoire à con-*

Inter & Consultation pour Mad. la marquise de Valory , contre Me. Courtin , avocat en la cour. Celui-là fait une grande sensation à cause de son auteur , qu'on prétend être un homme de lettres fort bouillant , fort amer , fort caustique : c'est M. l'abbé Royou.

La consultation est du 4 juin , & signée Maulrot. Comme dans le préambule & à la fin du mémoire à consulter il y a une tirade violente contre l'ordre des avocats qui , au nombre de quatre cents , faisant ligue en faveur de leur confrere , ont tous refusé leur ministère à madame de Valory , Me. Maulrot , quoique le mémoire ne soit pas signé de lui , est cité devant l'ordre pour n'avoir pas fait rayer ces paragraphes injurieux à son corps , & pour les avoir même approuvés indirectement par une phrase de la consultation qui semble confirmer un fait aussi faux qu'injurieux.

Le fonds de l'affaire , au surplus , doit être jugé avant les vacances.

7 Juillet. M. de Sauvigny , pour s'excuser , quoiqu'un peu tard , d'avoir fait un aussi mauvais opéra que *Péronne sauvée* , dit aujourd'hui que les paroles ont été faites pour la musique que M. Deslandes avoit déjà composée pour un autre opéra , intitulé *le Patriotisme* , qui devoit être donné aux Italiens. Diverses circonstances ayant fait retirer cette pièce du théâtre italien , le musicien sollicita ce poëte de l'aider à tirer parti de la musique.

8 Juillet. On parle d'une nouvelle rapsodie , intitulée *le Porte-feuille de Mad. Gourdan*. On dit que c'est une brochure dans le goût de la *Cassette verte* , aussi remplie d'anecdotes fausses & ab-

furdes , & écrites d'un style aussi plat; mais le nom de l'héroïne lui donne de la vogue.

8 *Juillet*. On attendoit d'un jour à l'autre la seconde partie annoncée du mémoire de M. de Sainte-Foy; mais M. le garde-des-sceaux a fait donner à l'avocat une défense de l'envoyer à l'impression.

9 *Juillet*. Les conseils des princes freres du roi paroissent s'être réunis pour aviser aux moyens de dégager leurs maisons de l'embarras où elles se trouvent par une dépense toujours plus forte que la recette. La première étant sans doute trop difficile à réduire , on a cherché les moyens d'augmenter l'autre , & l'on s'est concilié à faire un mémoire commun roulant sur trois objets principaux.

Le premier seroit de faire liquider & revenir à ces princes la part qu'ils ont droit de répéter des successions à eux échues en commun avec *Louis XVI*, telles que celles du roi *Stanislas*, de la feuë reine , de madame la dauphine leur mere , &c,

Le second , de se faire donner par S. M. ou plutôt par l'état , le supplément d'apanage qu'ils ont également droit de répéter pour compléter le revenu qui leur est annexé , & dont M. de Sainte-Foy , dans son précédent mémoire , a fixé le montant.

Le troisieme enfin , pour compenser ces jouissances dont ils ont été frustrés jusqu'à présent , de supplier le roi de vouloir bien payer leurs dettes; justice, plutôt que grace , que S. M. semble leur devoir.

Les agents de ces conseils ont d'abord eu recours au contrôle-général pour avoir les renseignements

seignements nécessaires à la confection & justice du mémoire, pour y mettre la forme convenable, & engager M. le contrôleur-général à en faire son affaire.

Les hommes de confiance auxquels ont été donnés à examiner ces mémoires, très-secrètement communiqués, ont fait dessus des observations dont il a résulté que c'étoit au roi en personne qu'il falloit s'adresser, même pour les demandes de justice rigoureuse à former, attendu que l'administration du fisc public ne s'immiscroit pas dans ces comptes particuliers, dans ces discussions de la famille royale.

On a tiré ainsi M. d'Ormesson de l'embarras où l'auroient pu jeter ces questions délicates, s'il fût devenu en quelque sorte l'intercesseur de leurs altesses royales, au lieu d'en rester le juge, au cas où il plairoit au roi de soumettre leurs demandes à son examen.

10 *Juillet.* On assure que Me. Maulrot, cité devant l'ordre, a déclaré aux avocats qu'ils ne comparoît point, & qu'ils étoient maîtres de faire tout ce qu'ils voudroient contre lui.

10 *Juillet.* M. d'Aguesseau, l'avocat-général qui devoit porter la parole dans l'affaire des Montelquiou, craignant de se faire des ennemis puissants, s'est tiré adroitement de ce pas délicat : il a profité de la maladie de son pere, pour prétexter qu'il ne lui étoit pas possible de suivre les audiences.

Quoi qu'il en soit, on a jeté les yeux sur M. Seguier, qui, sentant aussi le danger de se charger d'une pareille affaire, a hésité quelque temps, & ne s'est déterminé, à ce qu'on assure, que sur une lettre de *Monsieur*.

10 *Juillet.* M. l'abbé de Fontenay, le rédac-

teur des *affiches de province*, a reçu depuis peu une lettre en date du 21 juin, & signée *l'abonné de Tours* : elle contient une déclamation aussi violente qu'originale contre l'abbé Raynal & un distique latin des plus satiriques.

« Vous avez parlé dans votre feuille Monsieur ,
 » avec toute l'indignation qu'il méritoit , d'un
 » auteur justement pros crit par les premiers ma-
 » gistrats du royaume , que nos peres eussent cer-
 » tainement fait *ardre* avec son ouvrage volu-
 » mineux en place de Greve , & qui pourroit en-
 » core chez nos voisins , prétendre aux honneurs
 » de *l'auto-da-fé* ; mais il n'en paroît pas curieux :
 » il se tient éloigné de ces contrées brûlantes :
 » il erre çà & là dans le nord de l'Europe , où ,
 » après avoir abjuré religion , patrie , état &
 » profession , ce philosophe fugitif , ce cosmopo-
 » lite fier de sa disgrâce , & tout rayonnant de
 » gloire à ses propres yeux , contitue d'endoctri-
 » ner l'univers : il a donné l'année dernière au
 » public le précis de ses œuvres sous ce beau titre :
 » *Esprit & Génie de l'abbé Raynal* , avec cette
 » touchante & sublime épigraphe. , L'image au-
 » guste de la verité m'a toujours été présente. O vé-
 » rité sainte ! C'est toi seule que j'ai respectée : si
 » mon ouvrage trouve encore quelques lecteurs dans
 » les siècles à venir , je veux , qu'en voyant com-
 » bien j'ai été dégagé des passions & des préjugés ,
 » ils ignorent la contrée où j'ai pris naissance , sous
 » quel gouvernement je vivois , quelles fonctions
 » j'exerçois dans mon pays , quel culte je profes-
 » sois ; je veux qu'ils me trouvent tous leur con-
 » citoyen & leur ami !

» *Nec civis , nec homo es , sed scriptor turgidus , audax ,*
 » *Pravi cui mores , pejus & ingenium.*

« Voilà dans une langue universelle & au
 ,, nom de la postérité , à laquelle je tiens par
 ,, ma jeunesse ; voilà , dis-je , une courte réponse
 ,, au nouveau docteur des nations & des siècles
 ,, à venir. ,,

I^r *Juillet*. Les *Après-Soupers* ; fêtes composées de sérénades , suivies d'un bal , qui ont commencé cette nuit sous ce titre ridicule , font un spectacle très-plat ; pauvre musique , point de voix , & un air étouffé & empesté d'odeur au lieu de l'air pur & frais d'une belle nuit , que semble annoncer le mot *Sérénades* : voilà tout ce que c'est. Il y avoit assez de monde , parce qu'il y a toujours des curieux & principalement des filles empressées de se montrer , qui attirent du monde à leur suite , & que d'ailleurs l'administration de l'opéra a eu le bon esprit de ne mettre les billets qu'à 3 livres.

I^{II} *Juillet*. La perte de mademoiselle Laguerre , qui brilloit dans le rôle de Sangaride d'Atys , & le faisoit valoir infiniment , avoit dégoûté de revoir cet opéra. Cependant on s'est hasardé depuis peu de le reprendre & de confier le même rôle à mademoiselle Maillard.

Cette jeune actrice , qui donne des espérances très-grandes , & qu'un travail assidu ne peut manquer de réaliser , a fait entendre dans tous ses morceaux une voix agréable , flexible & pleine de sensibilité.

Mademoiselle Maillard sort des petits comédiens du bois de Boulogne , dont on a parlé , école où il s'est formé d'excellents sujets , qui étoit principalement de la fondation & sous la direction de M. Bertin des parties casuelles. Cet amateur cultivoit mademoiselle Maillard avec

tout le soin qu'inspiroit un talent naissant réuni
à une très-jolie figure.

12 *Juillet*. Trois femmes de la cour, mesdames comtesse de Châlons, marquise de Coigny, & comtesse d'Andlau ont voyagé en Angleterre depuis la paix, & ont émerveillé les Anglois au point de s'en attirer des éloges dans leurs papiers publics, lesquels ont été répétés dans le mercure qui les a recueillis avidement. De-là la chanson suivante où ces dames sont assez bien peintes. Il est malheureux que le refrain qui pouvoit être piquant ne soit que plat ou ordurier.

Châlons séduit par son ton
Et par son allure :
Sa taille & son pied mignon
Au cœur font blessure.
L'Anglois qui s'y connoît bien,
Voyant son joli maintien,
L'a mise au mercure,
O gué,
L'a mise au mercure.

D'Andlau par son agrément,
Et non sa parure ;
Au cœur de plus d'un amant
Fait égratignure.
L'Anglois très-publiquement
L'avouant ingénument,
L'a mise au mercure,
O gué,
L'a mise au mercure.

Coigny , par son air fripon ,
Sans nulle lecture
Parle comme un Cicéron ,
Plâit par la nature.
L'Anglois en consommation ,
Tout en admiration ,
L'a mise au mercure ,
O gué ,
L'a mise au mercure.

Belles , qui voyagerez ,
Prenez le mercure ;
Et certes vous y lirez
La preuve très-sûre
Qu'on plaît généralement
Quand on fait utilement
Se mettre au mercure ,
O gué ,
Se mettre au mercure.

13 *Juillet*. M. de Fer , ancien capitaine d'artillerie , de l'académie de Dijon , continue à faire parler de lui & à entretenir le public de ses grands projets.

Le mémoire qu'il lut le 16 mars dernier à l'académie des sciences sur la possibilité de conduire la Loire & la riviere d'Eure à Versailles , & de substituer à la Seine un canal de navigation depuis Paris jusqu'à Rouen , canal qui passeroit par Versailles , & rendroit cette ville une des plus florissantes du monde , ayant excité la curiosité des membres de cette compagnie , ou plu-

tôt n'ayant pu vaincre leur incrédulité , il revient sur cet objet , & écrit une lettre à M. de la Lande pour mieux développer ses idées , & dont le résultat est que l'exécution de ce projet dans sa maniere ne reviendrait pas à douze millions.

Du reste , M. de Fer prétend qu'on ne pourra jamais établir un système général de navigation dans l'intérieur du royaume , qu'en substituant des canaux à toutes les rivières dont le cours est rapide.

Il persiste à restreindre à un million la dépense du projet de l'Yvette , estimée par MM. *Perronet & de chezy* à huit millions ; & il ajoute qu'en faisant usage de ses moyens on peut économiser plus de dix millions sur la construction du grand canal de Bourgogne.

14 *Juillet*. Comme le *prospectus* des mémoires sur la vie du sieur de *Beaumarchais* n'est que gravé , qu'il en a été tiré seulement une petite quantité d'exemplaires que le comte de Lauraguais a envoyés à ses amis , qu'il ne s'en vend point , il est fort rare , & les amateurs l'ont fait copier. En voici les principaux articles.

De cet ouvrage divisé en quatre volumes , le premier contiendra , 1°. une notice sur sa famille ; 2°. quelques anecdotes sur les ressources qu'il comptoit tirer de la force de son corps & de son adresse à escamoter , lorsque son pere le chassa de la maison paternelle ; 3°. plusieurs détails sur l'industrie qui le fit exister jusqu'à l'époque du marché qui lui fait acheter à rentes viagères la charge de contrôleur de la bouche du roi , du sieur *Franquet* , dont il n'a jamais payé un sou par la mort très-prompte du vendeur , comme quoi il épousa la veuve qui lui fit une donation

de tous ses biens , qui mourut peu de temps après aussi ; & comme quoi il commença sa fortune avec ces dépouilles ; 4°. l'historique de ses intrigues à Versailles , qui finirent par l'en faire chasser avec ordre de vendre sa charge.

On trouvera dans le second , 1°. l'historique du voyage de Beaumarchais en Espagne , & la véritable aventure de Clavico ; 2°. un recueil de ses lettres qui jettera un grand jour sur ses talents , sur son caractère & sur la mort de sa seconde femme , madame l'Evêque.

Le troisième contiendra , 1°. des détails curieux sur sa liaison avec le feu prince de Conti ; 2°. un précis de ses ouvrages ; 3°. plusieurs faits singuliers sur l'origine de son procès contre Goëzman ; 4°. des copies des premières épreuves de plusieurs morceaux écrits par Beaumarchais dans son second & troisième mémoire , totalement changés par différentes personnes ; 5°. anecdote sur la fâcheuse rencontre de Beaumarchais chez avec M. Dumourier , qui le menaça de coups de bâton s'il ne lui rendoit pas six louis qu'il avoit prêtés à sa sœur , qu'il célébroit & laissoit mourir de faim ; 6°. Beaumarchais ruiné , blâmé & mené en Angleterre , par qui , pour quoi , ce qu'il y fait , en attendant qu'il joue le rôle que les circonstances lui préparoient déjà ; 7°. ses projets sur le personnage alors connu sous le nom du chevalier d'Eon. 8°. Le chevalier d'Eon se moque de Beaumarchais. 9°. Anecdote sur un coffre de fer que Beaumarchais porte à Versailles. 10°. Son histoire avec Morande & fragment d'un incroyable mémoire qu'il envoya de Londres à M. de la Borde , sur les services essentiels qu'il avoit rendus à madame Dubarri. 11°. Détails très-curieux

sur les raisons qui lui font concevoir le projet d'aller à Vienne. L'impératrice l'y fait mettre au cachot jusqu'à son retour à Paris. Anecdote sur son prétendu assassinat. Si l'on avoit pu accuser justement Beaumarchais de la moindre indiscretion sur ce voyage, il auroit dû craindre Bicêtre pour jamais ; s'il avoit gardé le secret sur lequel on comptoit, il perdoit le fruit qu'il se promettoit de la célébrité de l'aventure. Comment trahir ce secret sans être puni pour l'avoir révélé. Il se donne quelques coups de rasoir, prétend avoir été assassiné, & de-là il faut bien apprendre que sans une boîte d'or qu'il portoit à son cou, parce qu'elle renfermoit une lettre pour l'impératrice, il eût été poignardé. Rapport de cette fourbe à l'exil de M... & de M. le D...

12°. Il retourne en Angleterre, où la fatalité des circonstances force M. le comte de Vergennes de le rendre l'agent d'un grand événement, parce que M. le comte de Maurepas ne veut pas avoir l'air d'y prendre part. 13°. Véritable époque de la fortune qu'il acquiert en devenant l'usurier de la France & de l'Amérique. Anecdote sur ses premiers armemens, sur son mystérieux voyage au Havre, où il ne fait cependant pas moins afficher qu'il y étoit, & sur l'ordre d'arrêter M. *du Coudray*. 14°. Fragments de sa correspondance avec le congrès. 15°. Détails sur ses spéculations de commerce. Il porte son avidité pour l'argent jusqu'à l'impudence de redemander, au nom du congrès, l'argent que le congrès avoit fait remettre aux officiers françois qui devoient passer en Amérique. Réponse accablante de M. Franklin sur la réclamation de M. de Ribourdelle. 16°. Anecdote sur ce qui détermine Beau-

marchais à faire son manifeste contre milord Stormont. 17°. Incroyable motif qui engage M. le comte de Maurepas à se contenter de supprimer par un arrêt du conseil le barbare galimatias de ce manifeste, dans lequel Beaumarchais avoit porté cependant l'insolence & l'ignorance au point d'insulter, par un fait faux & supposé vrai, la mémoire du feu roi & son ministère.

Le quatrième volume sera consacré au résumé des trois autres, d'où naît la comparaison qu'on établit entre Beaumarchais, mademoiselle d'Eon, & M. de Paradès, afin de pouvoir comprendre les revers de mademoiselle d'Eon, la disgrâce de M. de Paradès & la fortune de Beaumarchais. L'on verra que les plus grandes qualités, les prodigieux talents, le mérite très-rare qui rendirent mademoiselle d'Eon un personnage si extraordinaire, & qui donnerent nécessairement une influence momentanée si dominante à M. de Paradès, les destinoient également à devenir importants & malheureux. Tout cela s'explique en faisant comprendre pourquoi les gens honnêtes, mais foibles, ont peur de Tartufe, & pourquoi les sots & les fripons aiment les fourberies de Scapin.

Cette édition paroîtra sous les sérénissimes auspices du prince de Nassau, auquel on en a fait l'hommage dans une épître dédicatoire, dans laquelle cependant les amis les plus distingués de Beaumarchais partagent avec le prince la gloire de protéger ses petits talents, ses grands vices & les spéculations politiques & mercantilles du sieur Caron de Beaumarchais.

14 *Juillet*. Extrait d'une lettre de Bordeaux, du 8 juillet. . . . La fermentation, quoique raf-

fié en apparence , pourroit se rallumer aisément & s'est en effet rallumée depuis peu.

A un combat de taureau , spectacle qu'on nous donne ici de temps en temps , un jeune homme ne trouvant point de place , s'en alloit & vouloit ravoit son argent qu'on refusoit de lui rendre. Pendant la contestation passe M. de *Massif* , un des deux jurats gentilshommes , celui déjà hué par les mécontents , qui a porté plainte au parlement , & dans l'affaire duquel on informe. Il ordonne au jeune homme de ne point insister & d'avancer. Le plaignant l'instruit du motif qui l'oblige de sortir ; M. de *Massif* le maltraite de paroles , l'appelle petit foutriquet. Le jeune homme répond que c'est lui qui est un grand J. F. puis les pieds jusqu'à la tête. Le jurat ordonne aux gardes d'arrêter cet insolent ; à l'instant une foule de jeunes gens présents livrent le passage à leur camarade , & font pleuvoir sur M. de *Massif* & sa cohorte une grêle de cailloux qui les disperse. Par un hasard singulier un de ces cailloux est tombé sur la croix de Saint-Louis du jurat & la lui a brisée : il a été obligé de se retirer tout honteux , & va sans doute joindre cette nouvelle plainte à la première.

14 *Juillet*. Un nouveau pamphlet fait beaucoup de bruit au palais ; c'est une requête à *Thémis*. On ne parle encore que du titre.

15 *Juillet*. Ce n'est point à l'avocat même de M. de Sainte-Foy , mais c'est à l'imprimeur qu'il est venu un ordre de M. *Camus de Néville* , comme chef de la librairie , défendant de rien imprimer dans cette affaire jusqu'à ce que la défense fût levée.

Les avocats s'étant assemblés le 10 juillet ,

M. le bâtonnier a été chargé de la part de l'ordre de se retirer pardevers M. le garde-des-sceaux , & de se plaindre d'une défense qui attaquoit la liberté des fonctions de l'ordre.

M. de Miroménil a très-bien accueilli le bâtonnier ; il lui a dit combien il estimoit l'ordre dont il se faisoit gloire d'être membre lui-même ; combien il étoit pénétré de la noblesse , de l'utilité , de la nécessité de ses fonctions ; que l'intention du roi n'étoit nullement de les troubler ou gêner en rien ; mais que comme l'affaire dont il s'agissoit pouvoit intéresser le secret de l'administration intérieure de la maison du comte d'Artois , il étoit essentiel que l'orateur apportât beaucoup de réserve & de circonspection dans ce qu'il écrivoit.

En conséquence , le garde-des-sceaux est convenu qu'on s'en rapporteroit à M. le premier président ; qui savoit là-dessus les intentions de la cour. On est allé au premier président , qui a répondu n'avoir pas voulu se charger de l'examen de ce mémoire & des autres qui devoient paroître dans l'affaire , & qu'il suffiroit que lui bâtonnier le fît.

Celui-ci doit rendre après-demain à l'ordre assemblé , compte de sa mission.

15 Juillet. M. le duc d'Orléans , instruit du crime du docteur *Barthes* , l'a menacé de le chasser , s'il n'arrangeoit l'affaire , en sorte qu'il a donné beaucoup d'argent.

On raconte que ce vieillard impudique a chez lui un fauteuil à ressorts où il fait asseoir les personnes dont il veut abuser ; qu'à l'instant on se trouve pris & dans l'attitude la plus favo-

table pour qu'il puisse sans effort assouvir sa brutalité.

15 Juillet. Quelques gens qui disent avoir lu la *Requête à Thémis*, assurent qu'elle roule principalement sur les friponneries des procureurs, friponneries tolérées en partie par MM. les grands-chambriers, qui ont besoin d'eux à leur tour pour commettre sans réclamation leurs extorsions.

16 Juillet. « Quatre cents jurisconsultes, qui
 „ du moins en portent tous le nom, ligués contre
 „ la marquise de Valory, même avant d'avoir
 „ connu sa cause; qui ont mieux aimé troubler,
 „ par leurs cris tumultueux, le sanctuaire de la
 „ justice, que d'attendre en silence ses oracles,
 „ croient la gloire de leur ordre intéressée plutôt
 „ à déguiser les fautes avérées d'un confrère,
 „ qu'à le punir; qui ont assiégé les magistrats,
 „ fait retentir de leurs injustes déclamations les
 „ lieux publics, les cercles, les tribunaux, les
 „ cabinets des juges; parmi lesquels aucun,
 „ dans cette ligue redoutable, n'est assez coura-
 „ geux pour prendre en main la défense publique
 „ d'une cause dont plusieurs dans les conversa-
 „ tions particulières, & quelques-uns par écrit,
 „ ont reconnu la justice. Telle est la position de
 „ la marquise.

Tel est le paragraphe du mémoire attribué à l'abbé Royou, qui a scandalisé l'ordre. Il reproche à Me. Maulrot d'y avoir mis sa consultation & de l'avoir adoptée spécialement par cette phrase.
 „ Tel est le spectacle qu'offre au public la cause
 „ de Me. Courtin; son système est cependant
 „ soutenu par une foule de jurisconsultes. La
 „ marquise de Valory ne peut au contraire avoir

de défenseur , & elle est réduite à se faire
nommer un avocat par arrêt. *O Tempora !*
o mores !

C'est Me. *Babile* qui a cru devoir faire la dénonciation ; mais comme l'accusé ne semble pas disposé à répondre , qu'il est vieux & infirme , on croit qu'on ne donnera pas de suite à l'affaire.

16 *Juillet*. Il paroît des *Observations* sur la relation que Me. *Linguet* a donnée de sa détention à la Bastille. Comme cet ouvrage se vend publiquement , on ne doute pas que l'auteur n'ait écrit sous l'influence du ministère.

16 *Juillet*. Il paroît décidément que les membres de la nouvelle administration des quinze-vingts, ont eu des lettres de cachet qui leur ordonnent d'accepter les fonctions dont ils sont chargés , & qu'en conséquence , après avoir fait leurs protestations, ils doivent obéir.

17 *Juillet*. La commission des réguliers, lorsqu'elle a cru l'objet de sa création rempli , & qu'elle a demandé ou paru demander sa suppression, a attesté à S. M. que par l'effet de sa surveillance, les congrégations religieuses avoient un corps de constitutions, statuts & réglemens rédigés avec clarté & précision , & revêtus de l'autorisation nécessaire par le concours des deux puissances; que par ce moyen il étoit facile aux supérieurs d'y maintenir l'ordre & la discipline , d'éviter par une exacte observation des regles tout ce qui pourroit introduire le relâchement, & de rendre les ordres religieux de plus en plus utiles. Tels sont les compliments que se faisoient faire les prélats réformateurs, dans l'arrêt du conseil du 19 mars 1780, qui les supprime.

Cependant il paroît aujourd'hui un arrêt du conseil en date du 21 juin 1783, pour la convocation d'un chapitre extraordinaire de la congrégation de St. Maur, à St. Denis, auquel doivent présider les archevêques de Narbonne & de Bordeaux, sous prétexte de décider les contestations qui agitent cette congrégation, & d'y rétablir l'ordre & l'harmonie. C'est le mardi 9 septembre que doit s'ouvrir l'assemblée.

Cet arrêt du conseil a alarmé la congrégation; son supérieur général & les assistants ont en conséquence présenté au roi de très-humbles & très-respectueuses représentations, qu'on dit bien faites, vraiment énergiques, & dont le rapport doit être fait incessamment au conseil des dépêches.

17 Juillet. On parle d'un nouvel ouvrage très-piquant par son titre, *la Chronique scandaleuse*. Il est à craindre malheureusement qu'il n'y ait que cela de bon, sur-tout s'il sort, comme on l'assure, d'un café du Palais-Royal, nommé *le Caveau*, recevable de beaucoup d'oisifs, de libertins, de gens qui, concentrés en ce lieu, ne voient point assez de monde pour faire la récolte nécessaire à la formation d'un pareil recueil.

18 Juillet. La congrégation de St. Maur tient tous les ans au mois de mai une diète pour la manutention de l'ordre & de la discipline régulière; cette assemblée, par sa nature, est peu propre à intéresser l'état. Quelle a donc été la contumace de la congrégation lorsqu'on lui a intimé la défense de tenir celle qui devoit avoir lieu au mois de mai dernier?

Presque dans ce temps il a été répandu avec affectation dans Paris & dans les maisons de la

congrégation , un bref du pape daté du 23 avril 1783 , où l'on voyoit que deux prélats , qui avoient été membres de la commission des réguliers , s'étoient fait donner à Rome , sous le nom du roi , une commission pour convoquer , hors le temps marqué par les constitutions des bénédictins , & sous telle forme qu'ils jugeroient convenable , un chapitre général de la congrégation : que cette commission qui devoit durer deux ans , leur conféroit les plus amples pouvoirs pour interpréter ou réformer les loix de l'ordre , pour décerner tous les décrets qu'ils croiroient convenables , tant au temporel qu'au spirituel ; pour statuer sur la validité des actes & décrets du chapitre général de 1781 , pour déposer les supérieurs majeurs , & les faire remplacer par des élections qui auroient la même force que si elles étoient l'ouvrage du chapitre ordinaire , qui doit se tenir en 1784. Le bref imposoit , du reste , à tous les membres de la congrégation , aux supérieurs comme aux simples religieux , l'obligation étroite de la plus entière obéissance , sous des peines très-graves. Le seul prétexte de ces étonnantes dispositions étoit de pacifier les troubles & les contestations dont on supposoit la congrégation agitée & déchirée , à l'occasion de l'assemblée provinciale de Normandie , qui avoit précédé le chapitre général de 1781.

La congrégation , par la réunion de ces deux coups d'autorité , a facilement conçu la raison de la suspension de la diète , & le despotisme des prélats commissaires qui vouloient réserver à l'assemblée tenue sur leur influence , toutes les opérations qui étoient du ressort de la diète.

Cependant la congrégation se rassuroit en ce que le bref du pape n'étant point enrégistré, ne pouvoit avoir de force dans le royaume, & que la juridiction attribuée par ce rescrit aux prélats commissaires, tomboit avec lui. En effet, ceux-ci ont renoncé à en faire usage par l'impossibilité sans doute qu'ils ont trouvé de faire recevoir le décret dans les tribunaux; mais sans se départir de leur plan de domination, ils ont surpris à la religion du roi l'arrêt du conseil qui fait aujourd'hui l'objet de la réclamation des religieux.

18 *Juillet*. La France vient de faire une recrue de vingt-quatre carmélites autrichiennes, provenant des couvents détruits par l'empereur. Ces religieuses ne voulant pas absolument se soustraire à l'empire de leur règle, ont demandé à leur souverain la liberté d'aller la remplir hors de ses états, & elles l'ont obtenue. Ces bonnes filles sont sous la conduite d'un carme, d'un prêtre séculier, & du père de l'une d'elles. Il y en a quelques-unes nobles, qui doivent aller à St. Denis; le surplus se répandra dans les couvents de Paris.

19 *Juillet*. Les très-humbles & très-respectueuses représentations du supérieur-général de la congrégation de Saint-Maur & de ses deux assistants, adressées au roi, ont été motivées en effet par la signification qui leur a été faite le 23 juin, de l'arrêt du conseil du 21. Leur objet est de démontrer la surprise faite à S. M. & de développer le plan despotique des prélats commissaires qui l'ont dicté pour suppléer au bref dont ils ne pouvoient faire usage.

Les auteurs des représentations disloquent cet arrêt avec autant de sagacité que de force, &

dans son préambule & dans ses dispositions. Ils en font voir & l'inutilité & le danger.

Du reste, ils rappellent à sa majesté les marques de bonté & de protection qu'elle-même & ses augustes prédécesseurs ont données à la congrégation de Saint - Maur. Pour lui faire voir qu'elle n'en est pas plus indigne qu'auparavant, ils remettent sous ses yeux, d'une part, les travaux immenses auxquels elle s'est livrée pour l'église & pour l'état dans le temps du calme où elle vivoit en sécurité sous l'empire de ses loix ; & de l'autre, les violentes & continuelles secousses qu'elle a éprouvées depuis 1765. On lui a fait tenir des assemblées extraordinaires ; il y a eu des commissaires dans presque tous ses chapitres ; on l'a obligée de rédiger en 1769 un nouveau corps de constitutions, sous la direction de ces commissaires, & elle s'est soumise à tous les changements qu'ils ont exigés. La commission elle-même a rendu justice à l'état de ré-vivification où l'ordre se trouvoit, à la pureté, à la vigueur, à la stabilité de son régime. Quelle inquiétude peut-on tout-à-coup concevoir de la suffisance de ses loix ? Pourquoi, par une assemblée vraiment extraordinaire, exposer la congrégation à des dépenses & à des agitations qui la vexent & qui la troublent ? Quel besoin peut-elle avoir de nouveaux réglemens, de nouvelles ordonnances pour son administration & son gouvernement ? Une funeste expérience n'a que trop appris les maux qu'entraînent ces révolutions & ces mouvements inattendus. Les bons religieux s'alarment & se découragent, les foibles se dégoûtent d'un état qu'ils croient sans cesse compromis & incertain ; les autres ne font que

s'affermir dans l'état d'indépendance & de relâchement.

C'est par cette péroraison vigoureuse & pathétique qu'est terminée la requête vraiment digne de la savante congrégation, au nom de laquelle elle est présentée.

19 *Juillet*. Depuis long-temps on se plaint que Paris, malgré tant de nouveaux bâtimens propres à l'embellir, ne sera jamais tel qu'il pourroit être, faute d'un plan fixe & régulier. On se plaint sur-tout du défaut des rues, la plupart trop étranglées, & des maisons dont la hauteur n'étant point réglée n'avoit de mesure que la cupidité des propriétaires. De-là un défaut de circulation d'air très-funeste dans une ville aussi peuplée & aussi mal-propre. Une *Déclaration du roi* donnée à Versailles le 10 avril 1783, enregistrée en parlement le 8 de ce mois, *concernant les alignemens & ouvertures des rues de cette capitale*, a pour objet de remédier à ces inconvénients.

1°. Il ne pourra plus être ouvert, sous quelque prétexte que ce soit, aucune rue nouvelle qu'en vertu de lettres-patentes.

2°. Ces rues nouvelles ne pourront avoir moins de trente pieds de largeur.

3°. A l'égard de celles qui existent & qui ont moins de trente pieds, elles seront élargies successivement & à mesure des reconstructions.

4°. Il sera déposé au greffe, tant du parlement que du bureau des finances, les plans généraux de toutes les rues de Paris, & ceux particuliers des reconstructions projetées.

5°. Les propriétaires des maisons ou murs de clôture situés sur les rues, contribueront aux frais desdits plans au *pro rata* de la quantité des toises

dont ils sont propriétaires : savoir , de cinq sous par toise pour les maisons ; trois sous pour les murs de clôture , & la moitié seulement pour ceux des plans déjà formés & déposés , & qui seront seulement recollés. Les établissements publics & les propriétés des hôpitaux sont exceptés de cette taxe.

6°. La hauteur des maisons fixée par la même déclaration , est pour les rues de trente pieds de largeur & au dessus à soixante pieds , lorsque les constructions seront faites en pierres & moëllons , & à quarante - huit pieds lorsqu'elles seront en bois. Dans les rues depuis vingt-quatre jusques & compris vingt-neuf pieds de largeur , la hauteur des maisons sera de quarante-huit pieds , & dans toutes les autres rues de trente-six pieds seulement , y compris les mansardes , attiques & autres constructions au dessus de l'entablement. Toutes saillies , soit en maçonnerie , soit en charpente , sont également supprimées , le tout à peine d'une amende désignée.

20 Juillet. M. Patras , l'auteur du *Fou raisonnable* ; qui a eu tant de succès aux *variétés amusantes* & étoit digne d'un plus noble théâtre , va s'essayer au théâtre italien par une pièce ayant pour titre *l'Heureuse Erreur* , comédie en un acte & en prose qu'on doit jouer après demain ; ceux qui ont vu les répétitions assurent que l'auteur n'y dément pas les espérances qu'il avoit fait concevoir , & que le sujet de la pièce , sous un titre modeste & commun , est vraiment piquant & neuf.

20 Juillet. L'*ambargo* mis sur les mémoires qui devoient paroître dans l'affaire de M. de Sainte-Foy , dont le rapport n'est pas encore com-

mencé , mais aura certainement lieu mardi prochain , n'a abouti à rien & est levé. Le sieur *le Bel* est allé à Versailles pour se plaindre sur la suspension que le sien éprouvoit , a si fort crié qu'il a eu la liberté de le publier. Il y a des choses très-fortes contre M. de Sainte-Foy , des paragraphes parfaitement bien frappés Le reste est hérissé de calculs nécessaires , à l'instruction , mais fort ennuyeux.

M. *Tronçon du Coudray* , qui a également permission de distribuer sa seconde partie , diffère vraisemblablement pour répondre au mémoire de *le Bel*.

21 *Juillet*. Après avoir lu les trois nouveaux volumes de *l'Espion Anglois* qui commencent à percer , on est bien rassuré contre la crainte que la continuation ne fût pas de l'auteur des premiers. On y retrouve la même maniere absolument. Comme ils roulent sur les événements de l'année 1777 , temps où la rupture avec la cour de Londres s'approchoit , ils deviennent très-curieux sur cet objet , & l'on y lit trois ou quatre lettres introductives à l'histoire de la guerre , qui inspirent une grande envie de voir l'écrivain en traiter la suite par une foule de détails sur la marine , qui ne se trouvent nulle part ailleurs. Il est à remarquer que nous sommes très-pauvres en cette partie , & qu'à commencer par les mémoires de *Dugué-Trouin* , si intéressants pour le fonds & si ennuyeux pour la forme , on ne peut lire qu'avec le plus grand dégoût tout ce qui est écrit sur cette matiere.

22 *Juillet*. Mad. *Billioni* , dont on a annoncé la perte , mérite une notice plus détaillée. Elle étoit née à Nanci en 1751 , de danseurs de corde ,

& avoit pour pere celui du fameux Placide & de la demoiselle *Spinacuta*, dont le nom n'est pas moins renommé dans ce genre de talent. Confiée au sieur *Veroneze* pere par ses parents, obligés de voyager sans cesse, elle montra pour la danse & pour la musique vocale des dispositions si décidées qu'il lui donna des maîtres à l'âge de quatre ans.

Depuis huit ans jusqu'à douze la jeune *Bussa*, c'étoit son nom de famille, se distingua comme danseuse au théâtre italien, & elle exécuta un pas de deux pour le service de la cour avec mademoiselle *Guimard*.

A l'âge de douze ans elle joua & chanta les premiers rôles à Bruxelles, & étoit également la premiere danseuse au spectacle de cette ville.

Après son mariage avec le sieur *Billion*, dit *Billioni*, ancien maître des ballets de l'opéra comique & de la comédie italienne, elle revint à Paris en 1767, & y débuta dans l'emploi des amoureuses italiennes: alors elle renonça totalement à la danse. Elle doubla bientôt les premieres chanteuses du théâtre italien, devenu plus intéressant par les succès de ses opéra comiques du grand genre.

La voix de Madame *Billioni* ne parut point indigne du concert spirituel, ce théâtre si redoutable aux debutantes, & elle y chanta comme cantatrice italienne pendant la quinzaine de 1771.

Elle étoit excellente musicienne; elle unissoit à la justesse & à la finesse de la voix beaucoup de précision & d'adresse dans le chant, & dans le jeu de ses différents rôles une grande intelligence de la scene. Elle avoit pu d'autant mieux

développer toutes ces qualités, qu'elle étoit très-bien servie par sa mémoire excellente.

Elle s'étoit attachée au sieur *Clairval*, & cette passion l'a précipitée au tombeau : son extrême sensibilité la faisoit veiller avec le plus grand soin, avec l'inquiétude la plus vive sur cet amant très-dérangé & très-infidèle. Il étoit joueur; il passoit souvent la nuit dans les tripots, & on la voyoit à la porte guetter dans une voiture le moment où il sortiroit. Sa foible santé n'a pu résister à des épreuves aussi multipliées & aussi propres à la déranger.

22 *Juillet*. C'est sur la déclaration faite par le bâtonnier au premier président, au procureur-général, & ensuite à M. le garde-des-sceaux, qu'il ne pouvoit ni ne devoit se charger d'être le censeur de ses confreres, de ses égaux, n'ayant jamais été soumis à cette formalité, qu'a été levée la défense qui empêchoit d'imprimer ou publier les mémoires dans l'affaire de *Sainte-Foy*, qui n'auroient pas été approuvés par le premier président & M. le procureur-général. En conséquence, outre celui de *le Bel*, on en a de *Pyron*, de *Nogaret*, &c. &c.

Comme le premier, c'est-à-dire celui du sieur *le Bel* contient des paragraphes violents contre M. de *Sainte-Foy*, M. *Tronçon du Coudray*, ayant de distribuer la seconde partie de la justification de ce client, a voulu y joindre une réponse à son adversaire.

23 *Juillet*. Les partisans de M. *Radix de Sainte-Foy*, qui ne laissent pas que d'être en grand nombre, sont très-scandalisés d'un paragraphe du nouveau mémoire du sieur *le Bel*, où l'on le peint ainsi :

„ Le sieur de Sainte-Foy doit la sorte de ré-
 „ clamation assez vive qui s'est formée depuis
 „ quelque temps en sa faveur, aux amis de cour
 „ qu'il s'est fait par les bienfaits du prince, amis
 „ assidus autour des puissances pour parer les
 „ coups, & ardents à solliciter des déclarations
 „ aux gens de bonne compagnie qui ont reçu des
 „ politesses de lui, & qui sont fâchés d'avoir une
 „ maison de moins; à tous les ordres de société,
 „ à la cour & à la ville, enchaînés par lui dans
 „ un cercle varié de fêtes & de plaisirs, animés
 „ sur-tout par la réunion & la liberté des deux
 „ sexes.

„ De-là ces masses de crédit & de considéra-
 „ tion dont la réunion imposante forme un co-
 „ losse de protection & de faveur.... »

On fait que ce mémoire, qui n'est signé que de le Bel & de son procureur, est l'ouvrage de plusieurs-avocats, entr'autres de *Me. Blonde*.

23 *Juillet*. On attendoit trois nouveaux volumes de la suite du *Tableau de Paris*, promis par son auteur, *M. Mercier*. Ils ont tardé beaucoup à paroître; mais les amateurs de l'ouvrage en sont dédommagés par une plus grande abondance, puisque les colporteurs distribuent aujourd'hui quatre volumes au lieu de trois, fécondité rare & digne du peintre.

Ce livre, d'abord prohibé, se vend publiquement aujourd'hui.

A la fin de l'ouvrage, *M. Mercier* place une note par laquelle il annonce qu'il travaille aussi à féconder son rêve de l'an deux mille quatre cent quarante, & qu'il fera si bien que d'un volume il le portera à trois.

Ensuite, pour prendre congé de la compagnie,

il terminera par un dernier ouvrage très-énergique , & qu'il appelle son *Bonnet de nuit*.

23 *Juillet*. Le goût des calembours gagne même nos princes les plus graves , & l'on en rapporte un du duc d'Orléans à l'occasion du duc de Chartres , son fils. On fait qu'il n'a jamais approuvé la cupidité fardide qu'on reproche à celui-ci , & dont il paroît que cette altesse calculante fera punie ; car on veut qu'elle n'ait pas encore à beaucoup près trouvé les souscriptions qu'elle desiroit pour ses nouveaux bâtimens. C'est à cette occasion qu'on fait parler son auguste pere.... Je ne fais pas, dit-il , d'où vient l'acharnement du public contre mon fils ; j'y vois de plus près que les autres , & je puis assurer que tout est à louer chez lui.

24 *Juillet*. La piece de M. *Patras* , jouée hier, a répondu à la bonne opinion qu'en avoient donné ses partisans , & *l'Heureuse Erreur* a été fort accueillie.

21 *Juillet*. *Mémoire pour le sieur de Sainte-Foy, ancien surintendant de M. le comte d'Artois ; contre M. le procureur-général : seconde partie ; faits étrangers au procès.*

Il est précédé d'une note où Me. *Tronçon du Coudray* parle du nouveau mémoire du sieur *le Bel* , qu'il traite de fougueux accusateur. Il annonce qu'il a cru devoir en relever les écarts & les indiscretions dans un appendix, intitulé *le sieur le Bel dévoilé , ou plan de la défense en ce qui concerne le sieur de Sainte-Foy*. Ce morceau est précieux , parce qu'il y est question d'un trait ancien assez semblable à l'affaire de M. de Sainte-Foy , & qu'il donne lieu à une discussion historique vraiment intéressante.

Du

Du reste, le mémoire est enrichi de tableaux qui servent à jeter un grand jour sur l'administration des finances de M. le comte d'Artois, & sur la situation de ses affaires.

Le tout est terminé par une consultation en dix lignes, en date du 19 juillet, où les mêmes jurisconsultes qui se sont déjà occupés de la défense de M. de Sainte-Foy, le déclarent non-seulement *innocent*, mais irréprochable.

24 Juillet. Extrait d'une lettre de Versailles, du 20 juillet.... Les grandes chaleurs qu'il a fait & qu'il fait encore, ont mis à la mode ici un divertissement fort innocent, fort tranquille, & par-là très-convenable à l'inaction où nous réduit la saison; c'est la pêche à la ligne. C'est un spectacle charmant de voir au coucher du soleil la reine, *Madame*, Mad. la comtesse d'Artois, Mad. *Elisabeth*, toute la famille royale & des groupes de dames de leur suite, le long du canal & à l'entour de la pièce d'eau des Suisses, dans cette attitude.

Ce genre de plaisir a fait sortir de son obscurité un poème qu'on ne connoissoit guere. C'est celui de *l'agriculture*, dédié au roi par M. le président de *Roffet*: il en a donné une seconde partie qui contient trois nouveaux chants. Le premier a pour objet, *les plantes & le potager*; le second, *les étangs & les viviers*; le troisième, *les bosquets & les jardins chinois & anglois*. Il y a dans la seconde une description de la pêche à la ligne, que tout le monde veut avoir; car vous savez que les bourgeois singent toujours les grands. Ce morceau au surplus n'est pas mal fait.

Sur un riant gazon assis près du rivage,

Vous ferez de la ligne un agréable usage.

Tome XXIII.

D

Dans l'onde elle est jetée ; aussi-tôt l'hameçon
 Présente un mets trompeur au crédule poisson.
 Gardez un long silence & que l'appât perfide
 Invite le poisson affamé, mais timide ;
 Toujours saisi de peur, sensible au moindre bruit,
 Il écoute, il s'arrête, il se méfie, il fuit. . . .

25 *Juillet*. Le succès de l'*Heureuse Erreur* s'est soutenu aujourd'hui à la seconde représentation, & la pièce mérite en effet qu'on en donne une notice détaillée. En voici le sujet.

Une veuve très-aimable, ayant pris les hommes en aversion, & ne voulant plus avoir aucune liaison avec eux, s'est retirée dans une de ses terres, où elle a formé le projet ridicule de ne recevoir que des femmes. Une de ses voisines, nommée *Sophie*, qui, malgré ce travers, desire, pour les qualités précieuses qu'elle a d'ailleurs, lui faire épouser son frère, jeune homme entré depuis peu dans le monde, cherche à l'introduire auprès d'elle, & y réussit par le moyen d'une femme de chambre. Celle-ci persuade à sa maîtresse, que le jeune homme qu'on va lui présenter, est une femme déguisée, qui, en feignant de l'aimer, ne veut que s'amuser à ses dépens. La veuve piquée, & voulant se venger du tour qu'elle croit qu'on lui joue, feint de partager la tendresse de cet amant, qu'elle est bien éloignée de prendre pour ce qu'il est. Celui-ci, qui ignore le stratagème de sa sœur, enchanté de se voir traité avec une familiarité qu'il n'avoit pas lieu d'attendre, veut terminer sur le champ par le mariage. La veuve, toujours dans l'er-

reur , consent à tout : le contrat se signe , & Sophie alors vient débrouiller le mystere.

On conçoit par cette analyse , combien il peut résulter de comique d'un pareil fonds. L'auteur , qui entend à merveille *l'imbroglia* , en a tiré un excellent parti. Il est facheux qu'oubliant qu'il n'étoit plus à la foire , il se soit permis des équivoques un peu trop fortes pour la scene où il se transporte aujourd'hui.

25 Juillet. Un suicide remarquable qui vient d'arriver dans cette capitale , c'est celui de M. le Bas de Lyerville , conseiller honoraire au parlement de Rouen , qui s'est brûlé la cervelle avec la plus grande présence d'esprit. Il étoit très-âgé & infirme ; il y a apparence que , fatigué de souffrir , il a voulu y mettre fin. Il a fait appeller ses domestiques , il leur a dit que dans l'état où il étoit , il pouvoit passer d'un instant à l'autre , & ne pas avoir le temps de les récompenser comme il le desiroit ; en conséquence il leur a donné manuellement & en argent comptant une gratification convenable ; il les a écartés ensuite sous différents prétextes , & a consommé son sacrifice.

25 Juillet. Il est décidé que le nouveau mémoire pour M. de Sainte-Foy ne peut avoir aucun crédit en justice , pas plus que le premier. Un texte précis de l'ordonnance , qui défend d'admettre même une requête d'aucun contumace , ne permet aux juges d'accueillir ni l'un ni l'autre , fussent-ils aussi justificatifs qu'ils le sont peu.

Dans celui-ci l'avocat prétend qu'après avoir prouvé qu'on impute au sieur de Sainte-Foy des

délits dont il est innocent, il va faire voir qu'on lui reproche en outre des faits qui ne présentent pas même l'apparence de délit.

26 Juillet. Ces jours-ci l'on a essayé sur le théâtre lyrique un grand opéra, intitulé *Bayard*. Les paroles sont de M. Durosoy & la musique d'un nommé *Froment*, violon de l'orchestre. On étoit assez disposé à l'accueillir favorablement; mais M. *Garat*, qui y assistoit, & qui acquiert un grand crédit dans le comité lyrique, a jugé que c'étoit détestable & l'a fait rejeter. On va remettre *Orphée*, & y joindre un ballet pantomime en deux actes, de la composition du sieur *Gardel*, l'ainé.

26 Juillet. Grand'chambre & tournelle assemblées, ce soir il en est en effet sorti l'arrêt dans l'affaire du sieur de Sainte-Foy. En voici les principales dispositions.

Le Bel, hors de cour.

Radix de Sainte-Foy, un plus amplement informé défini, & il restera toujours en état de décret de prise de corps.

Piron, un plus amplement informé de six mois, & il restera toujours en état de décret d'ajournement personnel.

Ruel, défenses de récidiver, & sous peine de punition exemplaire.

Cavier, hors de cour.

Goranflo, déchargé d'accusation.

Nogaret, déchargé d'accusation. Permis à lui de faire imprimer & afficher l'arrêt en ce qui le concerne.

Tous les actes & registres, &c. à lui rendus.

M. le procureur-général s'est réservé à se pourvoir contre tous les actes du Berry & du

Poitou , faits par ledit Sainte - Foy , ainsi que contre la vente du terrain de la Pépinière , faite audit Sainte-Foy.

27 *Juillet*. Extrait d'une lettre de l'Orient , du 20 juillet. . . . L'accident dont on vous a parlé comme arrivé ici n'est que trop vrai. Il est du 27 mai dernier : il n'a pas causé le bruit qu'il auroit dû produire , parce qu'on a empêché par politique qu'il ne fût inséré dans les papiers publics ; on a craint la contagion , & il y a à parier que cet exemple ne contribuera pas peu à faire tomber en désuétude un genre de punition auquel les soldats françois ne se peuvent habituer.

M. le baron *de la Porte d'Anglefort* , lieutenant - colonel d'artillerie , au département des colonies , exerçoit sa troupe aux manœuvres d'infanterie sur la place du port de cette ville & en plein midi. Il donna un coup de plat d'épée à un soldat qui n'obéissoit pas ; ce soldat se retourna & il traversa de part en part cet officier d'un coup de bayonnette qui étoit alors au bout de son fusil. Celui-ci en est mort depuis peu ; il avoit eu la générosité de demander la grace de son assassin , & ne put l'obtenir.

M. *d'Anglefort* n'avoit que trente ans : il étoit déjà connu par ses talents militaires , par son sang-froid & sa bravoure. Le 19 mai 1779 , lors de l'affaire de Cancale , il se proposa pour aller sur le bâtiment du roi *l'Ecluse* , éteindre le feu que les Anglois y avoient mis en l'abandonnant. Il fut assez heureux pour réussir. Il obtint la croix de Saint-Louis à cette époque , à la recommandation du prince de Nassau , qui lui avoit confié le commandement de l'artillerie de la légion.

27 *Juillet*. Le *musée de Paris*, à peine formé, est à la veille de se dissoudre par ses propres membres, entre lesquels on a semé la discorde.

Jeudi dernier, dans une assemblée très-tumultueuse, une cabale ameutée vraisemblablement par *Collenot*, contre l'abbé *Cordier*, l'a expulsé; & pour y mettre cependant quelque honnêteté apparente, l'a invité de donner plutôt sa démission, ce qu'il a eu la foiblesse de faire.

En outre, *M. Cailhava d'Estandoux*, parvenu à se faire élire président dans une assemblée illégale, redoutant *M. Court de Gebelin*, nommé président honoraire perpétuel, intrigue sourdement pour susciter des affaires à celui-ci, sous prétexte qu'il a mal administré les fonds de la société, qu'il l'a endettée au point qu'elle est dans l'impossibilité de payer.

Les querelles de ces messieurs sont devenues si graves, qu'ils en ont référé à *M. le lieutenant-général de police*. Ce magistrat, qui sent les avantages dont cet établissement littéraire seroit susceptible, voudroit bien le conserver; mais la désunion est si grande, qu'on doute qu'il puisse réussir.

28 *Juillet*. C'étoit déjà sans doute une merveille bien édifiante dans ce siècle de trouver un auteur, un baron, *M. Joseph de Luzec*, qui a consacré son talent à composer les *litanies de la Providence*; mais une seconde encore plus grande, c'est de voir un jeune poète, voué jusqu'ici aux grâces & à la galanterie, quitter sa lyre aimable & folâtre pour prendre le ton austère du langage de la religion, & commenter les pieuses rêveries de son modèle. Ce disciple du baron est *M. Sylvain Maréchal*.

28 *Juillet.* Non - seulement les représentations du général des bénédictins n'ont pas été accueillies au conseil , mais , malgré le ton de raison , de modération & de sagesse qui y regne , elles ont été supprimées par arrêt du conseil.

29 *Juillet.* On n'avoit vu depuis long - temps sur le théâtre de l'opéra , aucun de ces ballets pantomimes mis à la mode par M. *Noverre* , & dans lesquels il excelloit. Celui de *la Rosiere* , qu'a imaginé le sieur *Gardel* , a attiré beaucoup de monde aujourd'hui qu'il s'est exécuté pour la première fois. La reine l'a honoré de sa présence. Il a plu généralement , malgré des longueurs qui embarrassent l'action , & des répétitions qui la font languir , & nécessaires cependant pour éclaircir l'obscurité qui en résulteroit sans cela. Peut-être faudroit - il réduire en un les deux actes entre lesquels il est partagé.

Tous les principaux coriphées de la danse , au nombre de quatorze , brillent dans cette pantomime , & y déploient respectivement leur talent. Mlle. *Guimard* & le sieur *Vestris* y excellent surtout , & ne laissent rien à désirer dans leur jeu plein de gaieté , de grace & de finesse.

29 *Juillet.* *La Chronique Scandaleuse , ou Mémoires pour servir à l'histoire de la génération présente.* Tel est le titre du livre qu'on a annoncé , & qui doit n'être pas ancien puisqu'on y trouve des anecdotes très-nouvelles , & sur-tout la relation d'une scène arrivée le 3 avril dernier au café du Caveau.

L'auteur dans son *avertissement* se plaint que nous ayons beaucoup de recueils d'anecdotes , sans qu'aucun puisse donner une idée juste de nos mœurs. C'est là le but qu'il se propose , à ce

qu'il dit , ainsi que d'amuser les lecteurs, dût-ce être un peu aux dépens de ses concitoyens. On voit que l'aveu est sinon honnête , au moins franc. Du reste , il convient qu'un volume est peu pour une matière aussi ample ; aussi dans le cas où celui-ci plairait , il continuera de mettre de semblables tableaux sous les yeux du public.

Quant au fonds de l'ouvrage , le recueil roule ou sur des choses triviales & connues , ou sur des aventures peu intéressantes. Quelquefois elles sont dénaturées absolument ou tout-à-fait fausses. D'ailleurs , le compilateur d'anecdotes est souvent d'une circonspection à laquelle on ne s'attendrait pas. Il a l'attention de ne point nommer les masques , & leur ôte par-là le seul mérite qu'elles pourroient avoir. La forme n'est pas non plus fort piquante ou fort agréable. Le style est sans noblesse & sans correction. Quoi qu'il en soit , ce recueil pourra plaire à un certain monde , & amuser principalement nos courtisannes , qui ne laissent pas que d'y figurer en grand nombre.

On ne connoît point l'auteur du recueil. Tout ce qu'on peut juger en lisant le livre , c'est qu'il n'est pas ami de *M. de la Harpe* , dont il donne , sous le nom de *Pfalterion* , l'histoire très-suivie depuis sa naissance jusqu'à son admission à l'académie.

30 *Juillet*. Les comédiens françois ont joué aujourd'hui pour la première fois , une comédie nouvelle , en cinq actes & en vers , intitulée : *les Marins* , ou *le Médiateur mal-adroit*. Cette pièce n'a eu qu'un succès de tolérance , & n'en méritoit aucun.

D'abord le titre n'influe en rien sur le fonds de l'action , & les personnages pourroient être

autres que des marins, sans être obligé d'y rien changer. Seulement, l'un d'eux y jette un jargon tiré de sa langue habituelle, qui en rend le style souvent inintelligible pour le grand nombre des spectateurs, & sur-tout pour les femmes, & qui fait quelquefois rire ceux qui l'entendent, par des équivoques plaisantes, mais indignes de la bonne comédie.

Ensuite, le principal personnage, le médiateur mal-adroit, qui est le pivot de l'intrigue, un ami outré de la paix, qui, en voulant la mettre par-tout, met par-tout la discorde, est absolument calqué sur *l'officieux*; mais n'emploie que des moyens bêtes, & dont il ne résulte qu'un imbroglio proportionné, sans finesse, sans gaieté, du moins plus convenable au drame qu'à la vraie comédie.

Enfin, le pathétique, les grands sentiments que les acteurs développent à la fin de la pièce, n'étant ni préparés, ni motivés, ne produisent pas l'effet qu'ils devroient opérer sur le spectateur.

On juge facilement que le poète est encore loin des principes de l'art, qu'il ne les a pas assez étudiés, & qu'il auroit grand besoin de les méditer long-temps avant de prendre le pinceau de *Thalie*.

Cet auteur est le sieur *Desforges*, le pere de *Tom-Jones*, drame joué aux Italiens l'an passé. Il a été quelque temps auteur de la troupe de Bordeaux, & c'est vraisemblablement dans ce port qu'il a appris le jargon marin, qu'il a trouvé plaisant d'introduire dans la nouveauté d'aujourd'hui.

30 Juillet. C'est demain que M. l'avocat-général *Seguier* doit porter la parole dans l'affaire

des *Montesquieu* ; il seroit superflu de rendre compte de la foule de mémoires qui ont paru depuis peu des deux côtés, mémoires très-ennuyeux au fond, parce que des détails & des discussions de généalogie ne peuvent être amusants. Il n'y a que les digressions, les anecdotes, les sarcasmes qui puissent égayer la matière & la rendre piquante. Il faut avouer qu'en ce genre les défenseurs de messieurs de la *Boulbenne* ont infiniment plus beau jeu, & que Me. *Polverel* sur-tout déploie en leur faveur avec tout le succès possible, l'art merveilleux pour l'ironie qui le faisoit valoir au barreau de Bordeaux, & lui a attiré plus d'une fois l'animadversion des magistrats, prétendant qu'il s'écartoit de la sévérité, de l'austérité de son ministère.

M. de *Montesquieu*, dont les avocats ne peuvent avoir le même avantage, s'en tient à une pièce importante qu'il répand depuis peu en profusion & qui, sans prouver la vérité de son origine, prouve du moins victorieusement que celle de ses adversaires est controuvée de leur propre aveu.

Ce sont des *Lettres intéressantes de l'abbé de la Boulbenne pour la maison de Montesquieu, contre les sieurs de la Boulbenne*. Ces lettres ont été écrites en 1776, 1777 & 1778, à l'abbé de *Montesquieu-Xaintrilles*. Celui-ci piqué que l'abbé de *la Boulbenne* ne l'ait pas mieux ménagé dans ses *factums*, a livré à M. de *Montesquieu* ces pièces originales au nombre de quatre. On annonce qu'elles seront déposées après le jugement chez un notaire, où tout le monde pourra en faire la vérification.

Dans divers passages de ces lettres, l'abbé de *la Boulbenne* semble en effet convenir de sa *max-*

vaîse foi ; il paroît être convaincu lui-même qu'il n'est pas *Montesquiou* ; il dit qu'il n'a éprouvé que de bons procédés du marquis de *Montesquiou*, & qu'il est prêt à quitter son nom usurpé si l'on l'exige.

L'incroyable aujourd'hui , c'est que messieurs de *la Boulbenne* , sachant qu'il existoit contre eux des aveux aussi décisifs , d'abord aient entrepris un pareil procès , & ensuite aient contraint à force d'excès celui qui en étoit le possesseur à les livrer à leur adversaire.

31 Juillet. M. *Seguier* a encore reçu hier une lettre de *Monsieur* , qui lui recommande l'affaire de *Montesquiou*. Cet avocat-général a porté la parole aujourd'hui , & a annoncé dès le commencement les dispositions les plus favorables pour le protégé du prince. Il s'est élevé avec force contre la cabale en faveur des *la Boulbenne* , cabale qui s'étoit manifestée de la façon la plus indécente en huant le défenseur de leur partie adverse , qui avoit poussé l'audace jusqu'à écrire à lui avocat-général des lettres anonymes , où l'on lui prescrivoit ses conclusions & où l'on le menaçoit , s'il ne les donnoit pas suivant le vœu du parti. Il ne l'a pas suivi , & après avoir tenu l'audience pendant plusieurs heures , il a conclu pour M. de *Montesquiou*.

Il est intervenu arrêt qui mettant les deux parties hors de cour sur l'appel , &c. défend aux sieurs de *la Boulbenne* de prendre le nom & les armes de *Montesquiou* , de se dire issus par mâles de cette famille ; qui permet au marquis de *Montesquiou* de faire rayer le nom de *Montesquiou* sur tous les actes où les *la Boulbenne* l'auroient pris ; qui supprime leurs mémoires ; qui

lui permet de faire afficher l'arrêt à ses dépens, & condamne au surplus aux dépens les parties adverses.

Du reste , il est donné acte au procureur-général de ses réserves & protestations contre les nom & qualité de *Fezenzac* & comte d'*Armagnac* , que prend le marquis de Montesquiou , sans que néanmoins il lui soit défendu de porter ce nom ou de prendre cette qualité , &c.

Dès ce soir *Monsieur* a témoigné au marquis de Montesquiou la part qu'il prenoit à son triomphe , & a soupé chez lui.

31 *Juillet*. Le jeudi 17 de ce mois, il a été lu à l'académie françoise un mémoire remis au marquis de *Condorcet* avec une somme de 600 liv. Il s'agit encore d'un anonyme qui invite dix-neuf autres particuliers à se joindre à lui , & à compléter une souscription dont il résulteroit un fonds de douze mille francs à placer sur le roi.

Du revenu de ce capital, l'auteur du mémoire desireroit qu'il fût fondé un prix d'éloquence pour l'année où il ne s'en décerneroit point en ce genre.

Il souhaiteroit encore que l'académie proposât tous les ans un prix d'éloquence pour un ouvrage de prose.

En conséquence , sans prétendre gêner l'académie , le souscripteur indique de son chef quinze sujets différents, tous fort compliqués, fort obscurs & d'un choix très-bizarre.

Quoi qu'il en soit, le projet de l'anonyme a mérité les suffrages de la compagnie. Elle desire beaucoup qu'il réussisse.

M. de Condorcet gardera les 600 livres pendant les six derniers mois de la présente année ; & si

la souscription ne se remplit pas , l'anonyme les retirera au 1 janvier prochain.

1 *Août* 1783. Les comédiens italiens annoncent pour aujourd'hui la première représentation de *Cassandre Mécanicien* , opéra comique nouveau , en un acte & en vaudevilles. On prétend que c'est un persiflage sur le cabriolet volant de M. Blanchard. La pièce est d'un M. Goulard , qui a donné au même théâtre , l'an passé , la parodie d'*Agis*.

2 *Août*. C'est aujourd'hui du ballon de M. de *Montgolfier* qu'on s'occupe. C'est un globe creux , recouvert de toile , monté sur des cerceaux. Son diamètre est de trente-cinq pieds. L'auteur y a laissé un petit trou & fait brûler au dessous des matières très-combustibles ; peu-à-peu la fumée a rempli ce globe & l'a fait confluër. Se trouvant plus léger que le volume d'air qu'il occupoit , il a monté avec rapidité & s'est élevé à une très-grande hauteur , d'où il n'est retombé que peu-à-peu.

Le procès-verbal de cette expérience a été envoyé par les états du Vivarais à l'académie des sciences , qui a jugé l'expérience assez importante pour s'en occuper. En conséquence on assure qu'elle va faire construire un globe sur les mêmes dimensions , aux dépens de sa majesté , & que l'ascension de la machine aura lieu devant tous les témoins qui voudront y assister.

3 *Août*. *Cassandre mécanicien* ou le *Bateau volant* , a parfaitement réussi avant-hier. Le public a reconnu facilement l'allusion & en a goûté la critique. Il y a dans cette bagatelle écrite en style épigrammatique , des couplets très-bien faits

& pleins de gaieté, qui en temperent l'amertume, & l'ont fait généralement applaudir.

3 *Août* On ne peut qu'applaudir à la nouvelle maniere établie pour quelques places d'imprimeurs, & vraisemblablement c'est une suite du systême de M. de Névillè pour l'amélioration de l'art typographique en France; il est fâcheux que tous ses réglemens n'aient pas été aussi goûtés.

La place d'imprimeur en la ville de Sedan, rétablie par arrêt du conseil d'état du roi du 24 février 1781, sera mise au concours le 13 de ce mois à Châlons sur Marne, conformément aux ordres de M. le garde-des-sceaux, & les aspirants sont avertis de se faire inscrire dans la chambre syndicale de cette ville, & d'apporter les titres dont ils peuvent avoir besoin, tels que leur brevet d'apprentissage.

4 *Août*. Il regne une fermentation générale dans toutes les provinces pour l'amélioration du commerce, en ouvrant de nouvelles routes de communication & sur-tout des canaux. MM. les administrateurs généraux & intéressés au canal de Provence, desirant faire continuer & conduire à sa perfection cette grande & utile entreprise, invitent en conséquence les gens de l'art à se proposer.

4 *Août*. Il n'est personne qui ne regarde comme une exagération, comme une hyperbole la comparaison usitée souvent chez les poètes anciens & modernes, qui, pour exprimer la rapidité d'un courrier, disent qu'il va plus vite que le vent, *velocior vento*, & cependant il s'en trouve des exemples. On a vu en Angleterre le fameux cheval *Childers*, le meilleur qu'ait produit ce royaume,

si renommé pour ces animaux , courir un mille en une minute : on cite à cette occasion M. de la Condamine , qui avoit calculé que cette vitesse étoit supérieure à celle du vent.

On prétend aujourd'hui qu'il est des chiens surpassant à la course le cheval le plus habile , & M. le duc de Chartres a fait avec un gentilhomme anglois , très-grand chasseur , un pari propre à constater cette expérience : le pari est qu'un levrier parcourra cinq cents vingt-huit pieds en six secondes. Ce qui cependant ne donneroit que cinq mille deux cents quatre-vingts pieds par minute , & n'égaleroit pas encore la vitesse de Childers , qui en couroit six mille.

C'est jeudi 7 de ce mois , dans la prairie auprès du pont de Saint-Maur , à midi précis , que ce spectacle aura lieu.

4 Août. Extrait d'une lettre de Bordeaux , du 29 juillet 1783.... *Honores mutant mores*. C'est ce qu'on remarque à l'égard de M. Dapary , que les humiliations qu'il a éprouvées auroient dû rendre modeste & honnête , & qui au contraire affecte une dureté , une morgue , une insolence qu'on ne lui connoissoit pas. Il vient de se brouiller avec deux corps entiers qui pourront lui susciter beaucoup de tracasseries ; d'abord avec les procureurs , par la manière dont il a vexé l'un d'eux , qui ne se trouvoit pas à l'audience , lorsqu'il a fait appeler une de ses causes ; & ensuite avec les avocats , pour avoir gourmandé l'un des plus anciens de l'ordre , parce qu'il n'avoit pas paru devant lui au palais dans le costume de son état.

5 Août. On ne cesse de se déchaîner contre M. le duc de Chartres , & ses ennemis distribuent encore une chanson des plus atroces &

des plus calomnieuses, qu'on chante jusques dans le Palais-Royal. Elle est sur l'air de la marche du roi de Prusse. On apostrophe son pere.

Monseigneur d'Orléans ,
 Vos prétendus enfans
 Sont l'objet du mépris
 De tout Paris.

Votre fille est une catin ,
 Votre fils un lâche, un vilain :
 L'une fait son mari cocu ;
 L'autre à Oueffant tourne le cul,
 Et s'en vient comme un fichu menteur
 Dire qu'il étoit vainqueur.
 Depuis que d' vos bienfaits
 Il tient tous ses palais ,
 Il les met sans dessus dessous ,
 Pour ôter à ses voisins
 L'aspect de ses jardins.

Il a fait élever devant eux
 Un nouveau cloître de chartreux.
 Le *Prospectus* de son emprunt
 N'a pas l'ombre du sens commun,
 Ce n'est qu'en mourant vite & tôt
 Qu'on y peut espérer un lot ;
 Car il veut que son bâtiment
 En lui rendant beaucoup d'argent
 Lui rapporte au moins la valeur
 De ce qu'il a perdu d'honneur.
 Convenez que ce monsieur de Melfort
 Qui vous fit pere eut grand tort.

1 Août. Les physiciens appellent *gaz inflammable* l'espece d'air raréfié dont le ballon de M. de *Mongolfier* s'est rempli. Il ne pesoit, suivant son calcul, que mille soixante-dix huit livres, & le poids du volume d'air ordinaire occupé par le globe étoit de deux mille cent cinquante-fix liv. ; en sorte que le ballon, malgré son poids spécifique de cinq cents livres à ajouter, s'est trouvé encore plus léger de cinq cents soixante-dix-huit l. ce qui, dès qu'il a été libre, l'a forcé de s'élever à perte de vue. Il est redescendu dix minutes après, à mesure qu'il a perdu du gaz qu'il renfermoit.

C'est M. le contrôleur-général qui a envoyé à l'académie des sciences, le 2 juillet, le procès-verbal qui constate le fait, & c'est sans doute de concert avec ce ministre qui fournit les fonds, que cette compagnie doit procéder à la vérification de l'expérience, pour en déduire ensuite des corollaires qui pourroient être plus avantageux pour s'élever dans les airs que le bateau volant de M. *Blanchard*.

5 Août. On a parlé de l'audace avec laquelle Me. *Maultrot* a bravé les menaces de son ordre & a provoqué lui-même sa radiation, comme l'événement le plus glorieux qui pût lui arriver en cette occasion. L'ordre n'a osé passer outre ; & cependant pour ne pas revenir honteusement sur ses pas, a remis à délibérer à ce sujet après l'arrêt rendu dans le procès de Me. *Courtin*.

Me. *Maultrot* n'en a pris que plus de vigueur, & l'on voit trois lettres imprimées de cet avocat au bâtonnier de l'ordre, où il maltraite ce corps & fait voir que c'est lui qui a perdu tout principe d'honneur, de jurisprudence & de raison.

5 *Août*. Extrait d'une lettre de Metz , du 1 août..... M. le maréchal de Broglie , voulant sans doute rendre plus solennelles & plus nombreuses les fêtes qu'il se propose de donner à *Monsieur* , attendu incessamment dans cette ville , avoit fait afficher une ordonnance qui portoit défense à tout citoyen de s'absenter , & lui ordonnoit de se vêtir le plus honnêtement qu'il pourroit : on a fait sentir à notre général la bêtise de pareils ordres ou défenses , & ils ont été convertis en une simple invitation. . . .

6 *Août*. Extrait d'une lettre de Bordeaux , du 2 août. . . . La délibération de la communauté des procureurs à l'occasion de l'insulte faite à l'un d'eux par le président de tournelle , non-seulement en l'envoyant chercher par des archers , mais en lui tenant des propos durs & humiliants , a été vive , & ils sont convenus de ne point paroître à la tournelle , qu'ils n'eussent eu satisfaction. Quelques membres du parlement se sont mêlés de la pacification , & M. Dupaty est convenu qu'il témoigneroit aux syndics de la communauté qu'il étoit fâché de sa vivacité.

Les syndics ont eu l'imprudence de ne point assembler les membres de la communauté pour leur rendre compte de cet arrangement & demander s'il leur convenoit , en sorte qu'il en a résulté un mécontentement , sur-tout des jeunes qui ont désavoué la démarche de leurs chefs , & ont persisté dans leur première délibération.

M. Dupaty , pour punir le corps de cette espèce de révolte , a fait passer le guichet aux syndics qui sont restés vingt-quatre heures en prison.... Voilà où en sont les choses.....

6 *Août*. On étoit bien surpris que M. le comte

d'Estaing tolérât , sans répliquer , la diatribe violente dont on a parlé , comme insérée dans un mémoire évidemment émané du parti du comte de *Grasse*. On fait aujourd'hui que plusieurs écrivains avoient entrepris la défense de ce vice amiral , entr'autres M. *Hilliard d'Auberteuil* , déjà connu par quelques ouvrages relatifs à la guerre dernière ; mais il est survenu un ordre de M. le garde-des-sceaux aux syndics de la communauté des imprimeurs & libraires de Paris , portant défense de ne rien imprimer dans cette affaire ; & l'on ne doute pas que les mêmes ordres n'aient été envoyés dans tout le royaume.

7 *Août*. La scission établie entre les divers membres du *Musée* , ou pour mieux dire , entre les chefs , a eu des suites fâcheuses. Les dissidents ayant déchiré dans l'assemblée du jeudi 24 juillet , l'acte d'union avec M. *Court de Gebelin* , au nom duquel la maison est louée , celui-ci , lorsqu'ils sont venus pour se rendre à celle du jeudi 31 , s'étant emparé des lieux avec ses affidés , leur a refusé la porte , sous prétexte qu'ils n'étoient plus membres de la société , qu'ils avoient déclaré ne vouloir plus contribuer aux frais de l'établissement actuel , les laisser absolument à sa charge , même ceux de l'habitation qui étoit devenue la sienne , & dans laquelle il étoit maître par conséquent de ne les plus recevoir.

M. *Cailkava* , le président , étoit dehors comme les autres. Ils ont voulu recourir à plusieurs commissaires pour dresser procès-verbal du refus , & faire enfoncer les portes ; aucun n'a voulu leur prêter son ministère , & ils ont été obligés de se retirer pour consulter & former quelque acte judiciaire capable d'engager un procès ; on dit qu'en

effet il y a une assignation donnée. On attend avec impatience l'assemblée de ce soir, qui doit être fort importante.

7 *août*. Il s'est rendu aujourd'hui beaucoup de spectateurs à la course qui devoit s'exécuter dans la prairie auprès du pont de Saint-Maur. Mais tout le monde a été attrapé ; quelque effort que le gentilhomme anglois ait fait pour faire partir son levrier & remplir son pari contre le duc de Chartres, il n'a jamais pu en venir à bout. Monseigneur est allé dîner avec les seigneurs qui étoient à sa suite, M. de *Fitz-James*, M. de *Conflans*, M. de *Nassau*, M. de *Laurun*, l'Anglois, un ingénieur, &c. Ces messieurs se sont mis en gaieté au point qu'après le repas, lorsqu'il a été question de revenir à Paris, ils ont trouvé plaisant de traverser la riviere à cheval ; ils s'y sont engagés, mais ont eu beaucoup de peine à s'en retirer, & deux ont pensé se noyer. M. le duc de Chartres, plus prudent, étoit resté sur le bord & leur a fait administrer les secours dont ils avoient besoin. Tel est le spectacle par lequel ils ont dédommagé les curieux, dont grand nombre étoient restés dans l'espérance que la course auroit lieu l'après-midi.

7 *août*. Depuis que les conférences ont repris entre les magistrats au sujet des réformes à faire dans la maniere de rendre la justice, elles ont été presque toutes aussi vaines qu'auparavant. On fait qu'il y a deux partis, les *Zélanti* & les *Epicuriens*. Ceux-ci poussés dans les derniers retranchements, ont pris la tournure de se rapprocher des autres & de leur représenter qu'ils étoient dupes de quelques ambitieux qui avoient moins en vue d'opérer le bien, que de faire du bruit, de se

rendre recommandables & de fixer les regards du public. Les *Zélanti* ont ouvert les yeux , ont reconnu qu'ils n'étoient que des machines qu'on mettoit en mouvement ; & il se formoit une coalition entre les deux partis , lorsque les dénonciateurs , à la veille de perdre tout le fruit de leur intrigue , ont imaginé de faire intervenir l'autorité. Dans une réponse du roi au parlement au sujet des quinze-vingts , ils ont fait insérer un *retentum* , par lequel S. M. les invite à accélérer leur besogne , & leur dit qu'elle compte recevoir d'ici à pâque prochain les mémoires dont elle a besoin pour concourir de son autorité au grand ouvrage dont ils s'occupent. Ce coup de fouet a forcé les commissaires à y travailler sérieusement. Malgré cela , l'on s'accordoit peu , lorsque quelqu'un a proposé d'en référer aux chambres assemblées le mardi de chaque semaine ; de demander à la compagnie de quel objet on s'occuperoit , pour lui en rendre compte à la huitaine. Cet avis a presque passé. Les Epiciers ont senti qu'ils étoient perdus s'ils se laissoient porter ce coup-là , & qu'il falloit décidément s'exécuter.

M. *Damecourt* , magistrat lumineux lorsqu'il veut l'être , a proposé pour base certaine qu'il falloit examiner quels étoient les abus provenant de l'omission de la loi ; quels étoient ceux provenant de la loi mal dirigée ou mal interprétée. Le remede au premier point étoit facile ; c'étoit de remettre la loi en vigueur : le second consistoit à dresser un mémoire bien circonstancié , bien clair , pour invoquer le secours du législateur.

Tout le monde est tombé d'accord de cette division. Ensuite on est convenu qu'il falloit déci-

dément s'exécuter soi-même avant de songer aux subalternes.

On parle déjà d'un règlement fait concernant les arrêts de défense, qu'on dit être un chef-d'œuvre. On attend qu'il paroisse pour en juger.

8 Août. C'est dans une assemblée de la députation des avocats du 3 juillet, qu'il a été arrêté de donner un *veniat* à Me. *Maultrot*, & dès le 5 juillet cet avocat écrivit une première lettre à Me. *le Camus d'Houloufe*, le bâtonnier de l'ordre, pour se défendre & déclarer qu'il ne répondroit pas autrement au *veniat*.

Le 7, Me. *Maultrot* en écrivit une seconde au même, où il développe davantage les motifs de son refus de paroître.

Du reste, il n'a fait que répéter dans sa consultation ce que M. l'avocat du roi avoit dit au châtelet, sur le refus presque unanime de l'ordre de se charger de la cause de la marquise *de Valory*, unanimité non moins constatée par la manière dont Me. *Bosquillon*, le jeune, avocat qui a eu le courage de plaider pour la marquise, a été persiflé, baffoué, injurié par une foule de ses confrères.

Il avoue que c'est lui qui a facilité l'impression du mémoire de la marquise, non-seulement contre Me. *Courtin*, mais contre l'ordre, parce que l'ordre entier est coupable envers elle, les uns pour avoir formé cette ligue active, dont elle a éprouvé les funestes effets; les autres pour l'avoir souffert.

Tout cela est très-fort; mais on assure que la troisième lettre, qui n'est pas encore bien répandue, l'est davantage, & qu'on y trouve du nerf, dont on ne croiroit pas capable un vieillard septuagénaire.

8 Août. Samedi dernier les commissaires du conseil , nommés par le roi pour former l'administration des quinze-vingts , se sont assemblés pour la première fois en vertu des lettres de cachet qu'ils avoient reçues à cet effet ; mais toute la séance s'est passée en protestations.

Il est à observer qu'à ceux déjà nommés il faut joindre *Péguilhan de Larboust* , conseiller d'état , le plus récalcitrant , & qui avoit même donné la démission de sa place , & ne l'a gardée que par lettre de cachet.

Le seul M. de *Tolozan* continuoit à faire scission avec ses confreres ; mais en a été si vigoureusement hué , qu'il a été obligé d'adhérer à leur démarche.

Depuis , tous les membres du conseil ont pris fait & cause pour ces messieurs ; ils se sont assemblés & ont rédigé des représentations au roi très-bien vues , sur le refus qu'ils ont fait & qu'ils font encore d'occuper des places dont n'ont pas voulu des magistrats respectables & dignes en tout d'être imités.

On assure que leur chef , M. le garde-des-sceaux , désapprouve fort cette démarche , que non-seulement il n'a point voulu y participer en rien , & se charger de leurs représentations ; mais qu'il leur a déclaré qu'il regardoit leur assemblée comme illégale , qu'ils ne faisoient point un corps , & n'avoient droit de se réunir que lorsque sa majesté daignoit les appeler auprès de sa personne pour les différentes fonctions dont ils étoient chargés.

9 Août. On a tiré au clair l'aventure de monsieur de *Champcenets* & celle de son camarade. Celui-ci est M. *Teluffon* , étourdi comme lui. Les

héroïnes sont deux demoiselles *Vieles*, filles d'un homme employé à la loterie royale de France. Elle s'est terminée, comme on a dit, avec de l'argent. Et les jeunes personnes n'ayant plus désormais de mesures à garder, sont entrées dans le monde galant, & y figure avec beaucoup de succès.

9 *Août*. L'assemblée du jeudi 7 a en effet été très-violente au *musée* contre les dissidents, qui n'y ont pas paru. Afin de les exclure à jamais, on a pris la tournure de proposer une délibération, suivant laquelle tous ceux qui n'auront pas été présents à la séance actuelle, seront obligés de se faire recevoir de nouveau & de passer au scrutin, ainsi que tout étranger qui se présenteroit pour la première fois.

Quand on est allé aux voix, M. l'abbé Martin de St. Martin, conseiller clerk au châtelet, s'est levé, & après avoir fait l'éloge du *musée* & témoigné son attachement à tous les membres, a déclaré qu'il étoit forcé, malgré tout cela, de renoncer à la société, premièrement, parce qu'il avoit l'honneur d'être dans l'état ecclésiastique, & qu'il n'ignoroit pas combien le clergé voyoit de très-mauvais œil le *musée*; en ce que l'on y lisoit souvent beaucoup d'ouvrages propres à corrompre le cœur ou à pervertir l'esprit, & que d'ailleurs il se trouvoit présidé en ce moment par un protestant, M. Court de Gebelin, rentré dans ses fonctions; en second lieu, parce qu'ayant aussi l'honneur d'être membre d'un tribunal où il favoit qu'alloit s'engager une contestation entre les membres présents de l'assemblée & les dissidents, il lui convenoit de rester dans l'impartialité dont ne devoit jamais s'écarter un juge.

En conséquence , M. l'abbé Martin de Saint-Martin s'est retiré , & la délibération a continué & a été formée assez unanimement contre les dissidents.

10 *Août*. On avoit annoncé pour l'assemblée particulière du *musée* du 7 août un improvisateur. Après que les affaires particulières de ces messieurs ont été réglées , il a paru & s'est mis sur le théâtre propre à jouer son rôle ; c'est un italien , petit homme vif , basané , entendant bien le françois , mais le parlant mal.

On fait qu'on entend par improvisateur , un poëte qui répond sur le champ en vers à toutes les questions qu'on lui fait. On a d'abord demandé à celui-ci : *Si la concorde & l'harmonie n'étoient pas la base essentielle de toute société !* il a répondu affirmativement en stances italiennes de huit vers , qui ont parfaitement satisfait ceux de l'assemblée entendant cette langue.

On l'a questionné ensuite sur *Orphée* : on l'a prié de peindre à l'assemblée l'enthousiasme des lettres. Il a repris toujours de la même manière l'histoire d'Orphée , & l'a décrite en très-beaux vers ; il s'est échauffé encore plus vivement sur le second point , & l'on a été enchanté de son talent.

On assure que cet improvisateur , produit par l'abbé *Arnaud* , charlatan très-propre à faire valoir un confrère , doit tenir une assemblée à son profit , où il développera son art d'une façon plus étendue & plus merveilleuse.

10 *Août*. Tous les amateurs de l'opéra & entr'autres ceux de la danse , sont dans de grandes alarmes. Mlle. *Guimard* a la petite vérole , maladie toujours dangereuse , mais sur-tout à l'âge

de cette courtisane , qui n'est plus jeune , & dans son état , où le sang doit être fort mal disposé à cette maligne influence.

Ces amateurs ont une autre frayeur , c'est que les prêtres ne s'emparent de la danseuse & ne la déterminent à quitter le théâtre. Cependant les bulletins sont favorables , & jusqu'à présent il n'est pas question de confesseur.

10 Août. *Le Porte-feuille de madame Gourdan, dite la comtesse, pour servir à l'histoire des mœurs du siècle, & principalement de celles de Paris, seule édition exacte, avec cette épitaphe: O tempora! ô mores!*

Du reste , ceci semble être une nouvelle édition datée de Spa , du 15 juillet 1783 , ce qui annoncerait un ouvrage très-récent. En effet , il y a quelques lettres nouvelles , mais qui ne valent par mieux que les anciennes. Ce recueil est encore plus pauvre que la *Cassette verte*. Nulle anecdote , nulle polissonnerie même ; rien qui puisse plaire , soit aux gens de lettres , soit aux libertins. Quelle carrière cependant pour l'imagination en tout genre que ce cadre qui reste encore à remplir.

11 Août. Extrait d'une lettre de Rome , du 15 juillet. Quelle gloire pour la France d'avoir produit une merveille qui est venu briller dans la capitale du monde chrétien. Il s'agit d'un pauvre François , nommé *enoît - Joseph Labre de Dametto* , du diocèse de *Boulogne sur mer* , mort ici le 16 avril dernier , âgé de trente-cinq ans , & qu'on croit devoir grossir incessamment le nombre des grands personnages du calendrier. Depuis douze ans il habitoit Rome , vivant d'aumônes & couvert de haillons ; il étoit abject aux yeux

des hommes, mais grand aux yeux de Dieu, qui a voulu le glorifier après son trépas. Le lendemain plusieurs personnes charitables, édifiées de ses vertus, se cotisèrent pour lui procurer des obseques honorables : qu'elle surprise ! lorsqu'on toucha le cadavre, on le trouva aussi souple & aussi flexible que s'il n'eût été qu'endormi. Cet événement, qui n'est point du tout naturel, excita la curiosité de toute la ville. On s'empressa de venir en foule de tous côtés pour vérifier ce phénomène, & on ne cessoit de le toucher.

Le témoignage que rendoient de sa piété ceux qui avoient vu le défunt continuellement en prière à l'église, ceux des pauvres avec lesquels il partageoit les aumônes qu'il recevoit, quelques paroles heureusement échappées à son confesseur, déclarant depuis qu'il ne donnoit jamais à ce pauvre que la bénédiction, faute de matière d'absolution, tout cela inspira la confiance, & on ne tarda pas d'invoquer *Labre de Damette*, comme un bienheureux.

Pour satisfaire la dévotion & la ferveur publique, on le laissa étendu par terre pendant quatre jours, & le cadavre a toujours conservé la même sensibilité, la même fraîcheur; il répandoit une odeur très-agréable; il faisoit cependant des miracles de droite & de gauche; il opéroit des guérisons, & les premiers de la ville, & les cardinaux même voulurent en être témoins, & s'en revinrent enchantés.

Le quatrième jour écoulé, comme on ne pouvoit contenir par de fortes gardes la foule qui croissoit & le jour & la nuit, le saint pere ordonna que le corps fût inhumé avec les cérémonies ordinaires. On le déposa dans un petit

caveau qu'on venoit de construire exprès à l'endroit où il avoit coutume de faire sa priere.

Depuis ce temps , & de Rome & de tous les endroits voisins , le concours est immense sur le tombeau du nouvel ami de Dieu. Jamais le tombeau de votre M. Paris n'a été plus fêté. Il ne cesse d'opérer des miracles. Les aveugles , les sourds , les muets , les perclus , les hydropiques sur-tout , sont guéris de leurs infirmités. Le dimanche 4 mai , une pauvre femme dans ce dernier cas , ayant touché la pierre du tombeau , les assistants virent jaillir de son talon une eau d'une fort mauvaise odeur.

Les estropiés , après s'être fait porter sur ce tombeau , en sortent aussi pleins de force que s'ils n'eussent jamais été incommodés. Les ulcères invétérés , les membres cassés , rien n'épouvante le bienheureux , rien n'est au dessus de son crédit. Les incrédules les plus opiniâtres ne peuvent se refuser à l'évidence des faits ; & j'en ai entendu plusieurs s'écrier : ah ! je ne m'en serois pas douté , je ne pouvois le concevoir , je me rends aujourd'hui.... Je voudrois bien tenir ici vos philosophes de Paris.... Nous verrions s'ils auroient quelques objections à faire...

Au commencement de mai , on comptoit soixante-trois miracles incontestables ; il y en a bien le double & le triple depuis , ou , pour mieux dire , on ne peut plus les compter. Il paroît aujourd'hui que Damette en opéroit de son vivant : son confesseur atteste qu'ayant un jour acheté de la toile pour donner quelques chemises à ce pauvre , à son insu , le vertueux pénitent le vint trouver & lui dit : « Mon pere , je lis dans vos intentions , souffrez que je n'accepte

« pas le linge que vous me destinez ; je vous prie
 » de le réserver pour un tel , plus malheureux
 » que moi. » Il y a une infinité de traits sem-
 blables aussi simples ; qui n'en caractérisent pas
 moins le grand saint. Voici au surplus ce que
 l'on fait de la vie de Damette, qu'on écrira
 bientôt quand on en fera mieux instruit.

De bonne heure Damette avoit eu le goût de
 la retraite ; il se présenta à la Trape en 1769.
 Sa santé ne lui permit pas d'y rester ; il en sortit
 au bout de huit mois , & s'embarqua pour visi-
 ter les saints lieux. Arrivé à Rome , après avoir
 satisfait sa dévotion sur le tombeau des saints
 apôtres , il s'y fixa. On croit que son pere vit
 encore ; comme il tressaillira de joie , s'il apprend
 jamais qu'il a un fils dans le ciel ! . . .

12 Août. On parle beaucoup d'une lettre du
 pere Amyot , jésuite missionnaire à la Chine ,
 écrite à M. Bertin le ministre.

Suivant cette lettre très-longue , ayant seize
 pages de minute , datée du commencement d'oc-
 tobre , l'isle Formose auroit été absolument sub-
 mergée le 22 mai 1782 , avec toute la popula-
 tion d'environ huit cent mille ames , & il ne
 s'en seroit sauvé que peu de personnes.

Le pere Amyot ajoute que l'empereur étant
 sorti de son palais pour aller voir par lui - même
 ce désastre , avoit reçu en parcourant son royaume
 les plaintes de ses sujets , & avoit fait sauter la
 tête à trois cents mandarins coupables d'abus
 d'autorité.

On veut que cette lettre soit authentique , &
 que le roi en eût pris lecture.

12 Août. On a vu précédemment avec quel zèle
 le marquis de Villette , acquéreur de la terre de

Ferney , y avoit élevé au château un monument où il avoit déposé le cœur de Voltaire. On en a lu la description en 1779 ; il faut y ajouter seulement ce vers de la composition du marquis poète : *Son esprit est par-tout , & son cœur est ici.* Il formoit l'inscription mise au dessus de la chambre de l'ancien seigneur , où son cœur avoit été placé , renfermé & scellé dans l'intérieur d'une pierre tumulaire.

Ce qu'on ignoroit , ou du moins ce qui n'étoit pas extrêmement répandu , c'est que le marquis de Villette , peu après son acquisition , eût loué la terre à un Anglois. Il prétend s'être réservé spécialement la chambre de *Voltaire* , devant rester dans l'état où elle étoit , & avoir commis auprès du château une personne chargée expressément d'introduire dans le sanctuaire , les voyageurs honnêtes qui voudroient en adorer le dieu.

Cependant un auteur de *Lettres sur la Suisse* écrit avoir voulu visiter à Ferney la chambre du cœur , & n'avoit jamais pu y entrer ; il ajoute qu'on lui avoit dit que le cœur n'y étoit plus , & étoit sur une tablette de l'office.

Ce fait excite une réclamation du marquis de Villette , qui ne pourra jamais du moins s'excuser d'avoir loué si promptement ce château. Mais c'est sur-tout à Mad. Denis & à la famille de *Voltaire* qu'il faut reprocher d'avoir laissé passer la terre de Ferney , & plus encore le cœur de Voltaire en des mains étrangères.

13 Août. Le sieur le Pot d'Autueil , le notaire le plus riche de Paris , très-fameux par la rapidité de sa fortune , & par quelques aventures qui l'ont fait citer dans les *Anecdotes de madame la comtesse Dubarry* , vient de vendre son étude

à un prix dont il n'y avoit point aussi d'exemple : elle est montée à 324,000 liv.

13 Août. M. Durosoy avoit donné en 1775 un drame lyrique, intitulé *la Réduction de Paris*, & avoit été sifflé. Il a reproduit hier ce même ouvrage en une espèce de drame, & il a aussi changé le titre. Il porte : *la Clémence de Henri IV*, pièce nouvelle en trois actes & en prose. Bien des gens y ont été pris, & ont vu avec étonnement que les comédiens, éblouis par un grand spectacle, osassent reproduire cette pièce retournée, & encore plus mauvaise que la première fois. Le parterre indigné a fréquemment hué la prétendue nouveauté, jouée au surplus exécrationnellement.

13 Août. C'est le 19 de ce mois, en effet, que le sieur Luigi Massari, Romain, poète improvisateur, membre de plusieurs académies, doit tenir une assemblée publique, où il improvisera en vers italiens sur tous les sujets que les assistants voudront lui proposer. Il chantera ou déclamera les vers sur différentes mesures, au gré des auditeurs.

C'est toujours dans la salle du musée de Paris qu'il fera cet exercice, & les billets pour entrer seront de 6 livres.

14 Août. Madame la duchesse de Malborough, petite-fille du fameux général de ce nom, qui l'a fait prendre à son mari, instruite des farces qu'on faisoit ici depuis un an, qu'on a rappelé la mémoire d'un homme si funeste à la France, a voulu avoir un recueil de toutes les chansons & pièces, de toutes les farces, de tous les quolibets & calembours auxquels il a donné lieu.

Elle a en même temps chargé mademoiselle

Bertin de lui envoyer un essai de toutes les modes imaginées à la *Malborough*, soit à l'usage des femmes, soit à l'usage des hommes.

On fait la nouvelle par les voyageurs qui reviennent de Londres, & parlent de cette Angloise comme très-aimable, comme très-capable d'entendre ces plaisanteries, étant parfaitement au fait de la langue françoise qu'elle parle aussi bien que la sienne. Ils ajoutent que c'est d'ailleurs une femme de beaucoup d'esprit.

14 Août. Extrait d'une lettre de Toulon, du 7 août 1783.... M. l'archiduc Maximilien, attendu depuis long-temps ici, y a séjourné peu de jours, y a été reçu avec tout le zèle & toute la joie que mérite son auguste personne. Nous avons été fort contents de son honnêteté, de son affabilité; nous ne lui avons pas trouvé la morgue qu'on lui a reproché durant son séjour à Paris, il y a quelques années: il est vrai qu'il n'y avoit point ici de princes du sang & de famille royale avec lesquels son orgueil pût disputer.

Nous ne savons si c'est à cette misérable étiquette qu'il faut attribuer la défense qu'il a eue de ne point aller à Paris & à Versailles; il ne nous en a point fait mystère, & sans nous en dire la cause, nous a témoigné son regret de venir dans les états du roi son beau-frere, sans pouvoir aller voir & embrasser la reine sa sœur. Il est parti pour voyager en Italie.

15 Août. La troisième lettre de Me. *Maultrot* à M. le bâtonnier est datée de Paris le 21 juillet; il y entre dans le fonds de l'affaire & discute les grands principes. Il y reprend les différents mémoires pour Me. *Courtin*, le *Mémoire à consulter* de 1782, les *Observations* de l'accusé à la

même époque ; une *Consultation* délibérée pour lui le 28 juin de la même année ; une autre *Consultation* du 10 mars 1783 ; un autre *Mémoire & Consultation* qui ont paru le 12 mars, signés de Me. de Milly, procureur au châtelet, quant au premier ; & des avocats *Tronçon du Coudray & Target*, quant à la seconde.

Le résultat des raisonnemens vigoureux de M. *Maultrot* est que Me. *Courtin* a surpris à son profit une obligation sans cause ; qu'il a fait des conventions usuraires ; qu'il a été dépositaire d'un testament, & l'a révélé avant la mort de la testatrice.

Il reproche à vingt-deux avocats, qui ont signé différens mémoires & consultations pour l'accusé, d'avoir corrompu la regle des mœurs & posé des principes dangereux à la société ; d'avoir écrit & signé que le dépositaire d'un testament avoit droit de le publier du vivant du testateur ; d'y puiser des armes contre lui ; que l'obligation du secret, prescrite par le droit naturel, cessoit lorsque le dépositaire avoit intérêt de le violer, & que, soutenir le contraire, c'étoit une these ridicule. Il leur reproche d'avoir écrit & signé que l'usure est une chimere ; que c'est une vaine pratique que d'interposer l'office du juge ; & que la stipulation d'intérêts n'a rien que d'honnête & de licite entre amis : enfin il leur reproche d'avoir écrit & signé des mémoires ou plutôt de ces libelles diffamatoires, si sévèrement défendus par les ordonnances.

Du reste, il fait sentir combien il étoit indécent & irrégulier à Me. *Babile* de s'être rendu son dénonciateur auprès de l'ordre, lorsque son nom se trouvant dans les consultations, il devoit se

juger indirectement enveloppé dans les reproches de Me. *Courtin*, & par conséquent sa partie.

Me. *Maultrot* déclare encore que la marquise de *Valory* se réserve le droit de rendre plainte en diffamation contre Mes. *Courtin*, *Tronçon du Courdray*, *Target* & autres.

16 Août. M. *Beaujon*, si renommé pour ses richesses, a acheté depuis quelques années un vaste terrain à la grille de Chaillot d'environ cent arpents, qu'il a fait enclore pour y former des jardins à l'angloise. Il y a fait en même temps construire un petit bâtiment dans le goût de *Bagatelle*, & il appelle cela son *Hermitage*. Son projet paroît avoir été d'en faire un cadeau après sa mort à *Monsieur*, frere du roi. Depuis quelque temps le bruit en couroit, on ignoroit si cette altesse royale l'accepteroit; on regarde aujourd'hui comme une espèce de prise de possession anticipée de ce lieu, une visite que ce prince y a faite vers la fin de juillet; il y est allé avec *Madame* & leur suite au nombre de quatorze ou quinze convives, qui ont été traités par M. *Beaujon*. Le malheureux n'a pu jouir de son bonheur lui-même, & étoit au lit pendant ce temps-là. Depuis cette époque c'est une fureur de voir l'*Hermitage*; mais on ne peut y entrer sans un billet signé du maître.

On n'y observe rien de singulier & de remarquable qu'un lit fait en corbeille au milieu d'une chambre d'où l'on ne voit que la campagne, & où tout dans l'embellissement est analogue à cette idée primitive; il ne manque qu'une *Flore* ou une *Pomone* pour y coucher. Une table en bois d'acajou de vingt-cinq couverts, est encore précieuse, ainsi qu'un escalier du même bois. Une autre bi-

zarterie du lieu , quoique essentielle à un hermitage , c'est une chapelle très belle. Quant aux jardins , à la laiterie , à la ménagerie & aux autres détails domestiques , ils n'approchent pas de ceux de *Tivoli* de *M. Bontin* , dont on a parlé il y a douze ou quinze ans.

16 Août. Après bien des difficultés , les comédiens françois ont jugé à propos de faire enfin droit sur la demande de madame *Duvisvier* , & la statue de *Voltaire* a été placée dans le vestibule d'en bas , où en effet elle est exposée aux regards de tous ceux qui entrent à la comédie & en sortent.

16 Août. Les officiers de la marine , toujours ligués contre le comte d'Estaing , publient hautement aujourd'hui qu'il attend en vain le bâton de maréchal de France , qu'il n'aura rien , & que bien loin que la grandesse soit , comme on se l'imaginait , un exemple de faveur de la cour d'Espagne que celle de France ne puisse se dispenser d'imiter , c'est au contraire le motif du mécontentement du roi , qui n'ignore pas par quel artifice ce général est parvenu à plaire à sa majesté catholique. Ils racontent que c'est en captant la bienveillance du confesseur par un extérieur cagot & des discours analogues , que toutes les fois qu'il a été à la cour , il a joué le rôle de dévot ; il a affecté de se confesser , de communier même en quelque sorte sous les yeux du monarque espagnol , ou du moins avec assez d'éclat pour qu'il ne pût l'ignorer.

Ces mêmes officiers assurent que tel est le principe de la froideur que le comte d'Estaing a éprouvée à son retour de la part de *Louis XVI* , qui

lui a tourné le dos & lui a marqué son indignation.

17 *Août*. Extrait d'une lettre d'Annonay, le 6 août.... Le 4 juin après midi, les états particuliers & assiette du pays de Vivarais furent invités à assister à l'essai de la machine *aérostatique* découverte par les freres *Montgolfier* de cette ville, qui devoit avoir lieu le lendemain 5 juin. La plupart des membres de cette assemblée se rendirent sur la place des Cordeliers, où ils apperçurent un globe de la capacité d'environ 2,300 pieds cubes, construit en toile, & doublé intérieurement de plusieurs feuilles de papier appliquées les unes sur les autres, fortifié de quantité de cordes & de quelques pieces de bois & de fil de fer... Ce globe affaissé d'abord, après s'être enflé insensiblement, s'est élevé avec une rapidité progressive jusqu'à la hauteur de 1,000 toises, autant qu'on en a pu juger à l'œil; & après avoir resté en l'air environ dix minutes, il est redescendu lentement sur la terre, à la distance de cinquante toises du point dont il est parti.

Le vent étoit sud, les nuages médiocrement élevés, la pluie un peu abondante, mais sans orage.

Nous savons que l'académie des sciences a jugé le procès-verbal digne de son attention, qu'elle a nommé des commissaires pour l'examiner, que c'étoient messieurs *Lavoisier*, *Desmarets*, l'abbé *Bossut*, & que leur rapport a été favorable, au moins que l'académie veut vérifier l'expérience.

17 *Août*. Outre plusieurs grands opéra que l'académie royale de musique dispose de loin pour Fontainebleau, elle en répète particulièrement un nouveau pour cette capitale; il a pour titre,

Alexandre aux Indes. Les paroles sont de M. *Morrel*, celui dont on a déjà parlé plusieurs fois comme du substitut de M. de la Ferté, & comme dirigeant spécialement aujourd'hui la machine lyrique. La musique est de M. *Mereau*, nom qui répond peu à la grandeur du sujet.

18 Août. On assure que la relation envoyée à M. *Bertin* par le pere Amyot, du désastre arrivé à l'isle de Formose est en italien, & que c'est l'empereur de la Chine lui-même qui l'a faite. On ajoute que le ministre se propose de l'adresser à l'académie des belles-lettres, qui la fera traduire, & qu'alors elle sera rendue publique par l'impression.

19 Août. M. l'avocat-général *Seguier*, après avoir rendu compte dans son plaidoyer des titres de la maison de Montefquiou depuis *Raimond Aimeri de Montefquiou*, qui vivoit dans le onzieme siecle, a observé que la permission de porter le nom de *Fezenzac* n'avoit été donnée que par une lettre du ministre, écrite au marquis de *Montefquion* de l'ordre du roi, content des preuves de sa descendance des comtes de *Fezenzac*, que ce seigneur avoit administrées en 1777; mais qu'il n'y avoit pas eu de lettres-patentes au parlement. Tel est le motif des protestations & des réserves faites par le procureur-général.

On veut que le marquis de *Montefquion* occupe actuellement des antiquaires, des généalogistes, & sur-tout de savants bénédictins à débrouiller ce chaos, ou plutôt à l'embrouiller de manière à lui mériter des lettres-patentes.

19 Août. L'hôtel de M. *Beaujon* est aussi l'objet de la curiosité du public, & il donne assez vo-

fontiers des billets pour le visiter. La plupart des souverains de l'Europe n'ont pas de palais qui valent sa maison.

On y trouve une galerie précieuse par des statues, des tableaux, par une bibliothèque, réunis en ce même lieu. Tout le reste des ameublements répond à la magnificence du maître.

On distingue dans les tableaux, des portraits du roi, de *Monsieur*, du comte d'Artois, donnés à M. Beaujon, suivant l'inscription; & cette faveur n'est pas ce qui inspire le moins d'étonnement en parcourant l'hôtel.

Ses jardins placés dans l'endroit le plus délicieux des Champs-Elysées, augmentent l'agrément de l'habitation de ce *Plutus*.

On veut toujours qu'il ait légué son hôtel après sa mort au prince de Conti, & l'on remarque qu'en effet celui-ci lui fait une espèce de cour très-étonnante de la part d'un prince du sang.

Du reste, M. Beaujon, attaqué plusieurs fois d'apoplexie, vit misérablement. Pour mieux intéresser le docteur *Bouvard* à sa conservation, il lui a placé 12,000 liv. de rentes viagères sur sa tête à lui *Beaujon*.

20 Août. M. de la *Blancherie* cherche par tous les moyens possibles à soutenir son établissement, qui, faute de fondements solides, est toujours prêt à s'écrouler. Il a été obligé de transformer cette fameuse assemblée des savants de toutes les parties du monde, en concert & en salle de bal, durant l'hiver dernier; ensuite il a imaginé d'y faire une galerie de tableaux. Il a d'abord rassemblé ceux de M. *Vernet*, qu'il a empruntés chez divers amateurs où il savoit qu'il y en avoit;

enfin, il a étendu ce projet aux différens maîtres de l'école françoise ; & comme le but secret de sa tentative étoit de recueillir un peu d'argent, il a composé ou fait composer un catalogue raisonné de ces tableaux, l'a fait imprimer & vendre à son profit.

Bien loin de tirer de son projet le lucre qu'il en espéroit, il s'est fait différentes querelles & attiré de puissants ennemis. D'abord M. *Vernet* a trouvé très-mauvais que, sans la participation, il s'avisât de l'exposer ainsi en public ; en second lieu, son livret a paru aux artistes & amateurs plein de fautes, d'âneries, de balourdises. L'académie de peinture & de sculpture a donc porté plainte à M. *Dangiwiller* son chef, contre l'entreprise de M. de la Blancherie, & celui-ci a eu défense d'empiéter sur les droits de l'académie, ayant seule le privilege de réunir & d'exposer les ouvrages de ce genre.

20. *Août*. Il paroît un livre nouveau dont le titre seul est effrayant : il porte *Errotika Biblion*. A Rome, de l'imprimerie du Vatican, 1783, volume in-8°. Son objet est de prouver que, malgré la dissolution de nos mœurs, les anciens étoient beaucoup plus corrompus que nous, & l'auteur le fait méthodiquement & par une comparaison suivie, à commencer depuis les juifs compris, ce qui s'établit à leur égard par des citations des livres saints, qui ne sont pas fort édifiantes. De là une érudition immense & les tableaux les plus licencieux, plus forts que ceux du *Portier des Chartreux*.

Ce livre est fort rare ; on prétend qu'il n'y en a eu que quatorze exemplaires distribués dans

Paris , & que tout le reste a été saisi par la police.

21 Août. Depuis long-temps on parloit de construire un marché à la place de l'église de la culture Sainte-Catherine. On avoit rempli toutes les formalités pour en soumettre le terrain à l'usage profane qu'on en voudroit faire , & la démolir. On avoit transféré les cadavres. Les curieux craignoient qu'un des beaux monuments de sculpture de cette église ne fût dégradé ; c'est le mausolée du chancelier *de Birague* & de sa femme ; il est parfaitement bien conservé & a été transféré à l'église de Saint-Louis , rue Saint-Antoine , où l'on peut l'aller voir.

Enfin , cet établissement qui souffroit des difficultés depuis près de seize ans , & pour lequel il avoit été rendu des lettres - patentes en 1767 , 1777 , 1781 & en 1783 , enrégistrées au parlement , est en train & l'on y travaille avec vigueur.

M. le contrôleur-général en a posé la première pierre avec le cérémonial accoutumé.

L'architecte du marché est le sieur *Caron* , juge général des bâtimens du roi.

21 Août. Le sieur *Luigi Massari* , Romain , célèbre improvisateur , qui a déjà brillé dans différens royaumes de l'Europe où la langue italienne est en honneur , a improvisé avant-hier au musée de Paris en présence d'une brillante assemblée , avec beaucoup de succès.

Madame la comtesse *de Balby* , dame d'atours de *Madame* , s'est distinguée de son côté dans cette assemblée par les questions spirituelles qu'elle a faites à l'improvisateur.

Indépendamment de celles qui exigeoient de sa

part une grande érudition , il a montré aussi de la présence d'esprit , de la finesse & du goût en répondant à d'autres purement agréables , comme celle-ci : *quelle différence entre le bandeau de l'amour & le bandeau de la justice ?*

22 Août. Le programme du sujet du grand prix d'architecture pour cette année étoit conçu en ces termes.

« Une ménagerie renfermée dans le parc d'un
 » souverain ; l'emplacement sera un carré de trois
 » cents toises de chaque côté. On placera dans
 » ce projet un amphithéâtre & arene découverts
 » propres aux combats des animaux , avec des
 » gradins & loges pour les spectateurs. La me-
 » sure de cet amphithéâtre sera de quarante toises
 » dans la plus grande dimension extérieure , com-
 » prenant les gradins & les loges. Les lieux des-
 » tinés pour les quadrupèdes propres aux combats
 » seront disposés avec des cours assez spacieuses
 » pour les besoins & pour communiquer avec
 » commodité dans l'arene. Des volières étendues
 » feront aussi partie nécessaire de ce projet ; on
 » pourra même y placer des masses de galeries
 » & bâtiments pour la conservation des squelettes
 » & injections des especes rares d'animaux &
 » oiseaux ; un pavillon principal pour recevoir
 » le prince , lequel sera sans appartement de de-
 » meure , & les services se trouveront dans les
 » souterrains ; plusieurs autres petits pavillons &
 » corps de bâtiments pour des concierges , servi-
 » teurs & portiers. »

Les élèves , sans sortir de l'académie , n'ont eu que douze heures pour faire leur projet.

C'est après demain 24 & le lendemain , que les dessins des concurrents seront exposés aux re-

gards du public dans les salles de l'académie royale d'architecture. Les vrais juges procéderont ensuite à l'examen & décerneront le prix.

22 *Août*. Il paroît que dans l'assemblée des membres du conseil nommés par le roi pour administrateurs de l'hôpital des quinze-vingts, outre les tracasseries dont on a parlé, il y en a eu d'autres encore plus mortifiantes pour M. le grand-aumônier ; que non-seulement ils ont refusé de prêter serment entre ses mains, mais qu'ils lui ont représenté que dans ce moment-ci même, & n'y eût-il pas d'autres difficultés, il n'étoit pas partie compétente pour le recevoir, n'y même pour siéger avec eux, puisqu'il étoit accusé devant le parlement, & ne s'étoit pas justifié.

M. le grand-aumônier, touché de ces reproches, a imaginé un moyen fort extraordinaire ; ç'a été de présenter requête à la grande direction des finances, afin de faire déclarer faux & calomnieux les motifs de démission donnés par les administrateurs précédents.

On alloit aux voix & cela ne paroissoit pas souffrir de difficulté, lorsque M. le baron de Breueuil a représenté à ces messieurs que c'étoit bien vite aller en besogne ; qu'il paroissoit de l'équité d'entendre avant les administrateurs démettants.

Cet avis, appuyé aussi par M. d'Ormesson, à ce qu'on dit, a prévalu, & l'on a nommé quatre commissaires pour examiner plus à fond la requête du grand-aumônier, & entendre ces messieurs.

Les commissaires nommés sont au nombre de quatre : savoir, MM. *Feydeau de Marville, le Pelletier de Beaupré, Moreau de Beaumont & Berrier de Sauvigny.*

Ces commissaires devoient s'assembler chez M. *Amelot* ; mais la maladie de ce ministre a empêché que ce ne fût le mardi 19, jour indiqué.

23 *Août*. Depuis la cessation du concert des amateurs, on parle davantage d'un, existant dès ce temps-là, qui maintenant a acquis beaucoup de consistance & passe aujourd'hui pour le plus parfait de Paris : c'est celui du comte *d'Albaret*.

Le comte *d'Albaret* est Piémontois & n'est même décoré que d'un ordre étranger : il n'est pas excessivement riche ; mais il a tant d'arrangement, qu'il tranche des plus grands seigneurs, & a une troupe de musiciens à lui ; il est vrai qu'elle est peu nombreuse.

Elle consiste seulement en trois violons, une basse, un joueur de clavecin, une flûte, un chanteur & une chanteuse. Celle-ci est madame *le Clerc*, très-connue, qui chante parfaitement bien l'italien, & a brillé quelquefois au concert spirituel.

Les musiciens de M. *d'Albaret* vivent chez lui comme dans un couvent ; ils y mangent, ils y couchent & ne peuvent s'absenter pour aller jouer ailleurs sans son agrément ; ce qu'il leur accorde rarement.

Au moyen de l'union qui regne entre ces musiciens, de l'habitude où ils sont de vivre & de faire de la musique ensemble perpétuellement, il résulte dans leurs concerts un ensemble qui ne se trouve pas ailleurs. Du reste, M. *d'Albaret* les rend très-courts ; il fait jouer des morceaux toujours piquants & peu connus, sur-tout de l'italien.

La seule incommodité, c'est que cet ama-

teur se soit placé très-loin , que les concerts n'aient lieu que le dimanche & le matin. D'un autre côté , il arrive que la compagnie est plus choisie & qu'il y a peu de mélange. On n'y entre au surplus que par billets , & difficilement.

23 Août. On a fait le 12 de ce mois sur la Seine l'essai d'un bateau , canot ou nacelle , appelé *la Poste par eau*. Ce bateau a dix-huit pieds de longueur sur six de largeur ; il va par le moyen d'une grande roue que tourne un seul homme , & dont le mouvement se communique à d'autres substituées intérieurement aux rames ordinaires ; il a fait en peu de minutes le trajet du Pont-neuf au Pont-royal. Il a été inventé par *M. de la Rue d'Elboeuf*.

L'auteur prétend que ce bateau remonte presque aussi vite , & il se propose d'en doubler encore la vitesse , en établissant sur les grandes roues un second engrenage.

Du reste , ce bateau est exposé à la critique de tous les curieux , & on peut le voir au passage d'eau des quatre nations.

23 Août. La réputation du nouveau Thoma-turge mort à Rome en odeur de sainteté , ne laisse pas que de s'étendre. On a envoyé de Rome le modèle de son portrait ; on l'a gravé , & les dévots s'empressent de le placer dans leur oratoire.

24 Août. *M. de Montgolfier* , l'auteur de la machine aérostatique d'Annonay , est à Paris , & il paroît que c'est lui qui sera chargé de répéter cette expérience en présence de l'académie. Comme tout est mode ici , un sieur Charles , faiseur d'expérience , a cherché à profiter de la curiosité du public , pour gagner de l'argent par une souf-

cription ouverte en faveur des amateurs. Il a déjà rassemblé quantité de gens confiants, & il montre sa machine, beaucoup plus petite que celle de *M. de Montgolfier*, & qui n'a, dit-on, que douze pieds de diamètre. Il doit incessamment procurer le spectacle de son ascension. D'autres particuliers s'occupent du même projet, & c'est de toutes parts une noble émulation.

M. Gudin, physicien & poëte en même temps, enchanté de la découverte de *M. de Montgolfier*, lui a adressé une épître à ce sujet, pleine de chaleur & d'enthousiasme, où il y a de très-beaux vers.

25 Août. *M. l'abbé Bergier* se prévaut beaucoup d'une lettre du nonce du pape à Vienne, qui lui écrit le 26 juillet dernier: "L'imprimeur, Mansje de Venise a déjà demandé & obtenu, le privilege pour réimprimer la nouvelle encyclopédie par ordre de matieres; c'est votre nom, qui l'y a principalement engagé. . . Il est assez singulier de voir un docteur qui a si fort écrit contre les incrédules, les déistes, les matérialistes & les athées, non-seulement devenir le coopérateur, mais le garant & le propagateur d'un pareil ouvrage; il ne l'est pas moins d'entendre le délégué du souverain pontife le canoniser, après que le clergé s'est si fort élevé contre sa naissance & sa continuation. Quoi qu'il en soit, le libraire *Pankouke*, l'entrepreneur utile, est tout glorieux à son tour, & fait sonner bien haut ces pieux suffrages, qui au fond devoient décrier auprès des philosophes la nouvelle encyclopédie marquée du sceau des prêtres.

25 Août. On ne fait que parler du ballon de *M. de Montgolfier*, & tout Paris se porte aujourd'hui

d'hui dans la maison de M. Charles, place des Victoires, où l'on peut le voir suspendu : on dit qu'on en a fait l'essai, & qu'il s'est élevé déjà de façon à ne pas douter du succès.

C'est M. Faujas de Saint-Fond, grand amateur de physique & ayant écrit sur cette matière, qui a proposé le premier d'ouvrir une souscription pour exécuter une machine semblable à celle de monsieur de Montgolfier. Il a bientôt rassemblé des amateurs. On est convenu de donner huit cents billets à un écu, ce qui formeroit une somme de cent louis : elle n'a pas tardé à être complète. On l'a déposée entre les mains du sieur Dubuiffon, le maître du café du Caveau, lieu de l'assemblée des souscripteurs. On a choisi messieurs Robert, jeunes mécaniciens du premier mérite, pour l'exécution, & ces messieurs, élèves de monsieur Charles & demeurant chez lui, ont procédé, sous l'inspection de leur maître, qui aujourd'hui voudroit s'attribuer l'invention de la machine, & la conteste même à M. de Montgolfier.

25 Août. Relation de la séance publique de l'académie française tenue aujourd'hui... Le premier mouvement qu'aït éprouvé l'assemblée avant que les académiciens parussent, a été un mouvement de curiosité vive en remarquant dans la tribune du directeur où l'on avoit vu siéger naguere madame la duchesse de Chartres, madame la duchesse de Bourbon, madame la princesse de Lamballe, M. le duc de Penthièvre, une femme de trente-cinq à quarante ans, assez laide, vêtue en ouvrière endimanchée, accompagnée d'autres femmes & d'hommes du même genre, groupés autour comme ses parents, ses amis ou ses camarades, & cependant la faisant distinguer par l'es-

pece de vénération qu'ils lui portoient. Ce n'est que dans le courant de la séance que le public a été pleinement instruit qui elle étoit & pourquoi elle venoit. Dès que messieurs ont été en place, un autre sentiment a succédé à celui-ci: on a été affligé de voir M. d'Alembert, sur le compte duquel on répand depuis long-temps des alarmes, les réaliser trop véritablement par sa figure cadau-
véreuse, & sur-tout par son inaction absolue dans un lieu & dans des fonctions où il déployoit ordinairement tant d'ardeur & de vivacité. On a su qu'il s'étoit abstenu d'aller aux deux séances du matin, où il se trouvoit toujours autrefois, afin de se réserver pour celle-ci. Il n'a ouvert la bouche qu'au commencement, une fois & foiblement pour donner un ordre domestique (1) ; ordre qu'il a fallu que M. Bauxée, son substitut en ce moment, répétât jusqu'à deux fois, & la dernière avec tant de vigueur qu'il a fait rire tout le monde.

M. l'archevêque d'Aix, en qualité de directeur, a annoncé que le prix d'éloquence proposé pour le meilleur éloge de Fontenelle étoit remis à l'année prochaine, aucun des discours qui ont concouru n'ayant entièrement satisfait l'académie; le prélat est parti de - là pour donner des instructions aux candidats sur une nature de composition qui n'est pas aussi aisée qu'on le croiroit d'abord. Il en a fait sentir les difficultés & le mérite conséquemment. Le point principal est de marier les faits avec les réflexions de manière à faire disparaître à la fois, & la sécheresse de l'historien

(1) L'ordre aux suisses de fermer la porte.

trop austere , & la rédonance de l'orateur trop verbeux. Peu de panégyristes ont l'art de tenir ce juste milieu : les uns fatiguent à force de détails minutieux , les autres ne sont que des discoureurs perdant continuellement de vue leur héros. Tels sont les deux extrêmes dans lesquels ont donné les concurrents , & dont l'académie desire qu'ils se préservent désormais.

En général , on a remarqué dans ce petit discours du directeur , que , plus habile à fournir le précepte que l'exemple , il l'avoit fait infiniment meilleur que les autres connus de lui ; d'où les malins ont conjecturé que , quoiqu'il le lût très-bien , quoiqu'il parût même le savoir par cœur & n'avoir son papier à la main que par contenance , il n'en étoit pas l'auteur. Au reste , rien de neuf , mais de vieux adages de college bien choisis , rendus dans un style élégant & présentés avec une sorte de finesse propre à séduire le gros du public & à exciter ses applaudissements. Il a sur-tout été beaucoup question de mouvements oratoires , sans que M. de Cussé ait défini ce qu'il entendoit par-là.

Ce directeur n'a pas manqué à la petite attention usitée entre ces messieurs , de citer & exalter ses confreres : il a désigné très-sensiblement cinq ou six académiciens qu'il regardoit à mesure en souriant lorsqu'il leur envoyoit le coup d'encensoir ; il a principalement fait connoître monsieur de Tressan , dont la reconnoissance a payé le tribut d'admiration qu'il devoit à Fontenelle , son ancien maître ; il a exhorté les candidats à le prendre pour modele ; lui-même a esquissé en bref cet éloge & en a comme tracé les premiers linéaments. Enfin , il a dit que M. de Condorcet alloit lire

lire un éloge historique du héros à célébrer, composé de fragments laissés par *Duclos*, & rédigés par *M. d'Alembert*.

Toute la partie historique du premier, écrite d'un style animé, vif & pittoresque, a plu davantage ; quant aux alonges mises par son successeur, elles ont paru froides & languissantes. Il a cherché à défendre spécialement son héros de cette apathie qu'on lui reprochoit, & que, suivant ses détracteurs, il pouvoit jusqu'à une dureté atroce : sans entrer dans le fond de l'ame de *Fontenelle*, & en convenant même qu'elle n'avoit pas la sensibilité des autres, il a prétendu que cette qualité, souvent plus à charge à celui qui la possède qu'utile aux autres, importe peu aux malheureux, pourvu qu'ils en ressentent les effets, & c'est ce qui leur arrivoit de la part de *Fontenelle*. Il nous a appris que ce sage avoit toujours cinquante louis en réserve destinés à des actes de bienfaisance.

Cette anecdote est peut-être la seule ignorée que le panégyriste nous ait révélée. En général il a été tant parlé de *Fontenelle*, il a vécu si long-temps, que son histoire étoit presque déjà épuisée de son vivant, & qu'il seroit difficile de trouver de nouveaux faits sur son compte. Aussi le continuateur de *Duclos* a-t-il paru chercher spécialement à enrichir ce morceau de ces idées piquantes & philosophiques qu'il répand avec tant de profusion dans ses éloges.

Ce qui a paru singulier, c'est que *M. d'Alembert* auquel on l'attribue, étoit le premier à joindre ses foibles mains & à donner le signal des claquemets ; sans doute comme l'auteur d'une pièce de théâtre, qui, entraîné par son

enthousiasme pour l'acteur, l'applaudit à outrance, sans croire manquer à la modestie, ou plutôt oubliant qu'il s'agit de son propre ouvrage.

Ensuite on a proposé de nouveau l'éloge de *Fontenelle* pour l'année prochaine 1784. On a rappelé qu'à la même époque on donneroit le prix de poésie dont les conditions ont été prescrites précédemment. Enfin, l'académie voulant laisser aux auteurs le temps de faire les recherches nécessaires, propose dès à présent pour le sujet du prix d'éloquence de 1785, l'éloge de *Louis XII, roi de France, pere du peuple*.

Le directeur a repris alors la parole, & a donné le mot de l'énigme à ceux qui n'étoient point encore instruits sur le compte de la femme du peuple qui fixoit depuis le commencement les regards de l'assemblée; il a déclaré qu'elle se nommoit *Lespazier*; que c'étoit une garde malade, jugée par l'académie avoir fait l'action la plus vertueuse en rendant à une femme de condition pauvre, alitée, auprès de laquelle elle avoit été appelée, des services aussi tendres qu'assidus, & en se portant même pour elle à des sacrifices d'une générosité rare.

De-là le prélat est entré dans le récit circonstancié de la fondation du prix extraordinaire & annuel proposé par l'académie françoise, appelé *Prix de vertu du peuple*, dont on a parlé dans le temps. Il a rempli le premier une des conditions en prononçant un discours sur la belle action de la femme *Lespazier*.

Ce discours a sur-tout consisté dans le détail de chaque action proposée à l'académie comme digne du prix. La première est d'un nommé *Damesaque*, qui, passant sur un quai dans l'hiver de 1781,

vit deux enfants enfoncés sous la glace sur laquelle ils jouoient , s'y précipita tout habillé , & les retira de la riviere au péril de sa propre vie.

La seconde , d'une portiere mise aussi sur les rangs pour avoir partagé sa demeure , son grabat , & sa subsistance avec une femme forcée de sortir de l'hôpital comme incurable , & qui l'a si bien soignée & consolée , qu'elle l'a rappellée à une santé parfaite.

La troisieme est celle de la femme *Menthe* , qui , chargée d'une nombreuse famille , a adopté un enfant délaissé , & l'a mis au rang des siens , auxquels elle avoit déjà peine à donner les secours nécessaires.

L'académie a trouvé que le premier trait étoit isolé & pouvoit partir d'un moment d'enthousiasme héroïque , qui n'est pas toujours le signe certain d'une ame vertueuse & constamment habituée à faire le bien.

Celui de la portiere ne s'est pas trouvé au contraire au degré de bienfaisance le plus élevé ; elle ne donnoit en quelque sorte que son superflu ; d'ailleurs , c'étoit à son amie qu'elle accordoit des secours.

La femme *Menthe* , déjà singulièrement exaltée dans les journaux & enrichie des dons du public , n'a pas paru susceptible du prix par cette raison.

C'est donc à la nommée *Lespalier* qu'il a été décerné. Son action a paru aux juges avoir toutes les qualités nécessaires pour le mériter. 1°. Elle l'a exercée envers une inconnue. 2°. Elle l'a exercée long-temps & avec une constance invincible. 3°. Demandée par des gens qui l'avoient bien payée , & auxquels elle avoit des obligations ,

elle a résisté à tout ce que la reconnoissance & son intérêt personnel lui dictoient , parce que ces personnes étoient en état de se procurer d'autres gardes-malades , & que la dame auprès de qui elle étoit , couroit risque de périr sans secours. 4°. Non-seulement elle lui a prodigué son temps & ses soins , mais même son propre pécule , achetant de son argent les médicaments & douceurs que la détresse où étoit la malade ne lui permettoit pas de se procurer.

Le directeur a fini par déclarer que l'académie couronneroit moins une action brillante qu'une action bonne , moins l'éclat que la persévérance de la vertu.

La séance s'est terminée par la lecture que M. le Miere a faite du premier acte de sa tragédie de *Barneveldt*.

Cette tragédie , composée depuis long-temps , devoit être jouée il y a plus de quinze ans ; c'étoit dans le temps que tous les esprits étoient en fermentation sur le procès de M. de la Chalotais ; comme ce magistrat étoit alors entre les mains de différentes commissions contre lesquelles le public se récrioit , que *Barneveldt* fut jugé aussi par une commission , le gouvernement craignit l'allusion , & empêcha la piece d'être jouée & de produire le vif enthousiasme qu'elle auroit causé probablement par son rapprochement des circonstances.

L'acte que l'auteur a lu aujourd'hui n'a excité aucun intérêt. Le sujet purement politique a paru froid , & la versification extrêmement dure & morcelée. Il y a eu si peu d'applaudissemens , que M. le Miere , dont le projet étoit de lire aussi le second acte , a été obligé de s'arrêter & a fait

prudemment : c'est le seul instant où les auteurs aient témoigné leur satisfaction.

26 Août. C'est aujourd'hui qu'a eu lieu la première représentation d'*Alexandre aux Indes*, opéra en trois actes. Le succès n'a pas répondu à la grandeur du sujet. On a trouvé le poëme médiocre, froid & sans aucun effet théâtral, la musique un réchauffé de celle du chevalier *Gluck*, dont le nouveau compositeur paroît absolument le singe & le plagiaire. Le premier acte a cependant été fort applaudi ; mais le second, quoique court, n'a produit aucune sensation : heureusement quelques morceaux du troisième ont paru ranimer le parterre.

Il n'y a aucune danse qu'au premier acte, encore est-elle sans caractère, & cependant elle devoit en avoir beaucoup, puisque c'est une danse religieuse à la manière de Indiens.

Il y a un grand spectacle, beaucoup de mouvements & d'évolutions de troupes, très à la mode aujourd'hui, & qui enchantent si fort le maréchal *de Biron*. On fait qu'il est devenu un des chefs & coopérateurs pour sa partie de presque toutes les nouvelles pièces du théâtre lyrique, où son régiment joue souvent un rôle. Il a fourni cette fois 150 hommes employés à la scène seulement.

Du reste, l'exécution du côté des acteurs a été si détestable, qu'ils auroient fait tomber le meilleur ouvrage ; il n'est pas jusqu'au sieur *Larriyée* qui a chanté faux & n'est plus reconnoissable. On a confié le rôle de femme à une Dlle. *Maillard*, jeune débutante, dont s'est engoué le public, qui n'a qu'une voix médiocre, & malgré les espérances qu'elle donne, est encore beaucoup au dessous de ces premiers rôles.

27 *Août*. Le logement des gens de guerre est une espèce de service exigé du peuple de Paris. En conséquence il se leve une taxe sous ce nom , sur beaucoup de maisons. C'est un impôt réel établi sans aucune loi , & sans qu'on connoisse les regles d'après lesquelles s'en fait l'affiette.

Le parlement s'est quelquefois élevé contre cet impôt illégal , mais sans succès & sans beaucoup de chaleur , parce qu'on a soin de ne point imposer les maisons appartenantes à ses membres , ni même aux magistrats en général.

La cour des aides , dans ses remontrances relatives aux impôts du 6 mai 1775 , n'oublie pas celui-ci. Elle y demande par quelle loi cet impôt a été établi originairement ? Suivant quelle loi il augmente tous les jours ? Par qui & suivant quelle regle se fait la taxe de chaque maison ? Enfin , à qui peut s'adresser le propriétaire qui se plaint de sa taxe ?

Un M. *Pupile de Myons* , ancien premier président de la cour des monnoies de Lyon , est venu s'établir à Paris , & s'est fait construire une maison dans un nouveau quartier , rue de Bondy. Elle a été taxée pour le logement des gens de guerre. Il a réclamé contre d'abord , en ce que c'est un impôt non enregistré , ensuite en ce qu'étant un ancien magistrat , il devoit jouir du privilège de sa robe.

On n'a point eu égard à ses exceptions ; il a été coté à 75 livres : il a refusé de payer ; le maréchal de Byron lui a envoyé garnison de son régiment , & l'a fait avec l'éclat le plus scandaleux.

M. *Pupile de Myons* a présenté requête au parlement où il a déduit ses griefs , ce qui a donné matière à des assemblées de chambres , & il y en a une aujourd'hui où est mandé le prévôt des marchands.

27 *Août*. L'académie royale d'architecture , après avoir laissé exposés aux regards & au jugement du public , les dessins des concurrents concernant le prix dont on a parlé , après avoir recueilli les suffrages , a prononcé définitivement dans la séance d'hier 26.

Le premier prix a été adjugé à M. *Vaudoyer* , élève de l'académie , nommé par M. le comte *d'Affry* , associé libre honoraire ; & le second prix à M. *Percier* , élève de M. le Roi , professeur.

27 *Août*. La machine aérostatique doit subir aujourd'hui la grande expérience projetée , dont l'essai tenté le 23 donne meilleur augure.

Les souscripteurs avoient d'abord arrêté , que l'ascension auroit lieu dans le terrain de messieurs *Perrier* , où est construite la pompe à feu. L'emplacement suffisoit pour ces messieurs , qui , au nombre de huit cents , pouvoient mener chacun deux amis , & former une assemblée de deux mille quatre cents personnes seulement ; mais jugeant de l'empressement de tout le public pour le jour de sa grande représentation par son affluence à la place des Victoires , il a été convenu que ce seroit au champ de Mars , devant l'école militaire , qu'on exécuteroit l'expérience.

La machine aérostatique y a été transférée hier : elle est au milieu dans une enceinte fermée où entreront seulement les ouvriers , artistes & ingénieurs nécessaires à l'opération. Les souscripteurs & leurs amis pénétreront dans la vaste circonvallation du champ de Mars , & les profanes , soit à pied , soit en voiture , pourront se placer dans mille endroits ; le lieu est si bien situé , si découvert , qu'on peut voir le prodige de par tout.

Des observateurs stationnés en différents endroits , & principalement sur des hauteurs avec des pendules ou des montres à secondes , doivent faire leurs remarques & en dresser le procès-verbal. Deux coups de canon , les avertiront du moment où la machine sera laissée à elle-même , & deux autres du moment où l'on l'aura perdu de vue au champ de Mars.

Comme on ignore le gaz , c'est-à-dire , la sorte d'air , & l'enveloppe dont s'est servi *M. de Montgolfier* , qui s'est réservé son secret , on a employé à la construction de la nouvelle machine du taffetas enduit de gomme élastique , & on l'a remplie d'air inflammable.

28 *Août*. On vante fort une histoire de la révolution de Suede arrivée en 1772 , qui a peine à percer ici par sa trop grande véracité. On la dit composée par le secretaire d'ambassade d'Angleterre , résidant à Stokholm à cette époque.

28 *Août*. L'expérience de la machine aérostatique a eu lieu hier avec tout le succès possible , malgré le mauvais temps. L'affluence a été immense de tous les ordres de citoyens. Non-seulement le peuple , les savants , les artistes , mais les grands seigneurs , les ministres , les princes ont voulu assister à ce spectacle. Le gouverneur de l'école militaire y a fait conduire les élèves , dans tout l'appareil d'une grande cérémonie. Un petit incident a cependant indisposé le public.

Messieurs *Charles* , *Robert* & autres coopérateurs , étoient dans une enceinte particulière à veiller à leur machine , à labourer de temps en temps du fluide nécessaire à la rafraîchir : lorsque *M. de Montgolfier* s'est présenté pour entrer , *M. Charles* s'y est opposé formellement , prétendant

qu'il craignoit la jalousie de cet inventeur ; de-là des propos , une rumeur considérable ; & les manipulateurs , afin d'éviter la suite de cette fermentation , ont désiré qu'on redoublât la garde.

A cinq heures précises , le signal donné , on a coupé les amures de la machine , qui s'est élevée à l'instant , & a paru augmenter de vitesse à mesure de son ascension. Comme un grain violent a en même temps obscurci l'air , elle a disparu au bout de quatre minutes , elle a reparu peu après pendant quelques secondes , & l'on ne l'a plus revue.

Malgré la pluie épouvantable qu'il faisoit , les amateurs n'ont cessé de la suivre des yeux , & les femmes les plus élégantes , sans égard pour leurs plumes , pour leurs chapeaux , pour leurs ajustements , pour leurs robes , n'ont point cédé à la curiosité des hommes.

La machine a paru prendre sa direction vers la porte Saint - Martin : savoir où elle ira. On y a joint une prière par écrit à tous ceux chez qui elle pourroit tomber , de vouloir bien constater l'état où elle seroit , & le faire savoir. Comme les auteurs ont calculé qu'elle pourroit aller très-loin , & jusques dans les pays étrangers, M. le comte de Vergennes y a fait une invitation semblable à toute l'Europe.

28 Août. Extrait d'une lettre de Bordeaux , du 23 août 1783.... Notre parlement , à peine revenu des convulsions qu'il avoit éprouvées à l'occasion de M. Dupaty , étoit rentré dans le calme & recommençoit à administrer la justice , trop souvent & trop long-temps suspendue , lorsque ce nouveau président , par sa morgue déplacée envers les procureurs & les avocats , a forcé

ceux-ci de s'abstenir de leurs fonctions à la tour-nelle où il préside , & par-tout où il seroit ; ce qui désole de nouveau les plaideurs. Enfin , un autre incident trouble le parlement entier , & fait craindre les suites les plus sinistres.

M. *Dudon* , notre procureur-général , homme de beaucoup d'esprit , de capacité & de manège , est parvenu à faire avoir la survivance de sa charge à son fils , désagréable au parlement pour avoir exercé les fonctions d'avocat - général durant le sommeil des loix. On lui reproche d'ailleurs beaucoup d'autres choses , & on le regarde comme inepte pour une charge aussi importante. Il y a eu différentes assemblées de chambres à son sujet , une entr'autres où M. de la Lande , avocat-général , a fait un discours direct à monsieur *Dudon* le fils , où il a rappelé toute sa vie avec les couleurs les plus odieuses , & il a tellement indisposé la compagnie contre ce procureur-général adjoint , que non-seulement on ne veut pas le recevoir , mais qu'on a pris la délibération d'écrire une lettre circulaire à tous les parlements pour les instruire des motifs du refus de la cour , & demander leurs conseils , leurs lumières. & sur-tout leurs supplications auprès du roi , afin d'épargner à la magistrature cette honte & cet oppobre... Voilà où en sont les choses. Du reste , des chansons très-satiriques qu'on se communique avec précaution , & qui sont cependant très-répandues , & se chantent jusques parmi le peuple.....

29 *Août*. Il est constaté aujourd'hui que le ballon , après avoir voyagé pendant trois quarts d'heure dans les régions de l'air & hors de la

vue, est tombé à Gonesse, distant de Paris de quatre lieues.

Les payfans, à l'apparition de cette machine dont ils n'avoient aucune connoissance, ont eu peur; ils l'ont prise pour quelque monstre, & l'ont criblée de pierres, à dessein de l'affommer. Cependant quelques-uns se sont détachés vers le curé, qui, mieux instruit, les a rassurés. On a bientôt donné avis de l'événement à Paris, & il y a une grande scission entre les savants, dont quelques-uns reprochent à M. Charles & compagnie d'avoir mis trop d'air inflammable dans le ballon.

29 Août. L'abbé Gros de Besplas, aumônier de Monsieur, vient de mourir. C'étoit un homme de lettres, connu par plusieurs ouvrages. Il étoit prédicateur du roi, & l'on lui attribue l'heureuse révolution arrivée dans les prisons & dans le sort des prisonniers. On prétend que dans son discours de la cene prononcé à Versailles en 1777, il fit une peinture si pathétique de ces horribles demeures, que S. M. en parla à M. Necker, & que celui-ci saisit avec empressement de faire valoir & de s'attribuer un acte de commisération qui n'étoit au fond dû qu'au cœur du monarque, & à l'éloquence du prédicateur.

30 Août. La maison de sorbonne vient de perdre encore un de ses membres les plus distingués en la personne de M. Cotton des Housfayes, son ancien bibliothécaire. Ce savant homme, auteur & éditeur de différents ouvrages, travailloit en ce moment à des *Eléments d'histoire littéraire universelle*, ou *Bibliothèque raisonnée*, &c. Il projetoit aussi un *Traité des Universités de France, pour servir d'introduction au commentaire*

sur le chapitre des gradués de M. d'Héricourt, &c.
 Il possédoit la physique , la botanique & sur-tout la théologie , accord assez rare....

30 *Août.* Depuis que le parlement de Rouen , débarrassé de la révision & du jugement du procès de M. de Lally , peut s'ouvrir & s'expliquer librement , quelques-uns de ses membres ont jafé & sont convenus qu'ils ne doutoient pas que l'arrêt du parlement de Paris n'eût été confirmé : c'est ce qui vient d'arriver à Dijon. On a nouvelle que M. de Tollendal a totalement succombé , & que même ses mémoires sont condamnés à être lacérés & brûlés par la main du bourreau , comme injurieux & calomnieux contre la magistrature.

30 *Août.* Le grand-conseil , qui s'est plaint pendant long-temps de M. le garde-des-sceaux , en est plus content aujourd'hui que ce chef de la justice vient de faire rendre un arrêt du conseil plus précis que les précédents , qui maintient les arrêts de ce tribunal contre ceux du parlement de Dijon , qui défend à celui-ci d'empêcher ou troubler leur exécution , & y a mis d'ailleurs une force , une vigueur qu'il n'avoit pas apportées jusques-là.

31 *Août.* Le prévôt des marchands , ayant rendu compte au parlement que les traitements rigoureux exercés contre M. *Pupile de Myons* ne le regardoient pas , qu'ils étoient autorisés par un ordre du roi , signé *Amelot* , & qu'il savoit positivement que S. M. en avoit été instruite , il a été arrêté qu'il n'y avoit lieu à délibérer.

On assure qu'en effet le roi a été furieux lorsque le maréchal de *Biron* est venu lui rendre compte de la résistance de M. de Myons , & a dit que si dix soldats de garnison chez lui ne

suffisoient pas, il falloit y envoyer un bataillon entier....

Le tout n'a pas fini sans un calembour en jouant sur le nom de famille de M. de Myons : on a dit que c'étoit un *Pupile* qui avoit grand besoin d'un tuteur.

31 *Août*. Le sujet du prix de peinture cette année étoit *Jesus-Christ ressuscitant le fils de la veuve de Naïm*.

Le premier prix n'a point été adjudé. Le second a été remporté par le sieur Gonnod, âgé de vingt-quatre ans, élève de M. l'Epicier, & natif de Paris.

Le sujet du prix de sculpture consistoit à *représenter le moment où plusieurs Israélites, prêts d'enterrer un des leurs, appercevant des brigands, jetterent le corps dans le sépulcre d'Elysée, ce qui rendit aussitôt la vie au mort*.

Le premier prix a été accordé au sieur *Forin* de Paris, âgé de dix-neuf ans & demi, élève de M. le Comte, son oncle.

Le second, au sieur *Dumont*, aussi de Paris, & élève de M. *Pajou* : il a vingt-deux ans.

31 *Août*. Par lettres - patentes données à Versailles le 5 juin, & enrégistrées au parlement le 8 juillet, le roi, qui avoit fondé six lits dans l'hospice des écoles de chirurgie de Paris, en fonde six autres, & change des dispositions que les circonstances ont démontré plus convenir à ce temps-ci.

31 *Août*. Extrait d'une lettre de Senlis, du 25 août.... On va de cette ville voir à Chantilly des cygnes sauvages & passagers qui se sont abattus dans les eaux de ce beau lieu, & s'y sont apprivoisés avec les autres. On a observé que

leur voix , différente de celle des cygnes domestiques , est assez agréable ; on a voulu constater ce fait , éclaircissant des passages de divers poètes anciens , vantant beaucoup le chant des cygnes du Méandre , ce qu'on regardoit comme une exagération , ou comme une fable , d'après l'organe très-vilain des nôtres.

M. le prince de Condé a invité l'académie des inscriptions & belles-lettres , qui a le département de l'antiquité , à nommer des commissaires pour dresser procès - verbal de cette découverte.

L'académie s'est empressée d'envoyer à Chantilly quatre de ses membres , dont les oreilles fussent les plus sensibles à l'harmonie & les plus exercées ; ils ont commencé à constater le fait ; mais comme ces oiseaux étrangers faisoient leur ponte en ce moment , & qu'il falloit les exciter pour les entendre , ce n'est qu'au printemps prochain qu'on pourra juger de toute l'étendue & la beauté de leur voix , & décider si elle équivaloit à celle des cygnes du Méandre.

On croit que ceux - ci viennent du fond du nord.

1 Septembre 1783. On écrit de Dijon , que M. d'Eprémefnil a eu aussi gain de cause , que les mémoires de M. de Tollendal , en ce qui concerne le sieur Duval de Leyrit , ont été supprimés comme injurieux & calomnieux. Il y a d'autres dispositions dans l'arrêt qu'il faut lire ; on assure qu'il doit être affiché à Paris.

1 Septembre. M. Court de Gebelin , auteur du *Monde primitif* , au lieu du neuvieme tome de ce volumineux ouvrage , qu'il devoit adresser cette année à ses souscripteurs , ne leur a envoyé qu'une

lettre in-4^o. de 46 pages, où il leur annonce qu'à l'entrée du printemps dernier il étoit aux portes de la mort, & n'attendoit plus qu'elle, lorsqu'il a été rapellé à la vie & à la santé la plus parfaite par le docteur *Mesmer*. En reconnoissance il a entrepris l'apologie du magnétisme animal, & sur-tout du *mesmérisme*.

On voit dans cet écrit beaucoup d'enthousiasme, peu de raisonnement, encore moins de faits.

Du reste, comme les gens à système en sont tellement prévenus qu'ils y ramènent sans cesse leurs idées, M. *Court de Gebelin* ne manque pas d'assurer que la découverte du magnétisme animal n'est point nouvelle, qu'elle est très-ancienne au contraire, & tient aux temps primitifs. Cette lettre est datée du 31 juillet 1783.

1 *Septembre*. On a su que la dame envers laquelle la nommée *Lepalier* a exercé ses soins & sa bienfaisance, est madame la comtesse de *Rivarol*, dont le mari est poète, & insere quelquefois des pieces de vers dans le courier de l'Europe.

M. le comte & Mad. la comtesse de *Rivarol* sont furieux contre l'académie, qui, sans les nommer, les a désignés de façon à ce qu'ils n'aient pu être méconnus, & le bruit court qu'ils veulent intenter un procès au directeur.

On ajoute que Me. *Henri*, jeune avocat qui voudroit bien se signaler, les excite à faire cet éclat, & prépare déjà un mémoire.

2 *Septembre*. Au moyen de l'expulsion du président *Cailhava*, & d'une douzaine de factieux, comme le comte de *Montauxier*, l'abbé de *Courman* & autres, le musée semble avoir repris son assiette & sa tranquillité. Il a donné hier une fête

extraordinaire pour la sœur du roi de Pologne, qui a honoré ce lieu de sa présence.

Entre les diverses lectures qu'on a faites devant elle, il faut distinguer une digression de l'abbé *Bandeau*, en forme de mémoire sur l'union & l'amitié qui ont toujours régné entre les François & les Polonois. Il en fait remonter l'origine fort loin, & a établi cette sympathie, sinon solidement, au moins ingénieusement.

Les lectures ont été suivies d'un concert où un M. de *Meude*, élève de *Rouffeu* pour la musique, compositeur en ce genre & poète en même temps, a joué du violon, seul, avec un grand succès.

Une madame *Boracier*, dont on a déjà eu occasion de parler, a chanté l'italien comme une cantatrice de cette nation.

Enfin, l'improvisateur a terminé la séance en répondant à tout ce qu'on lui a demandé *impromptu*, en vers, en chantant, & sur l'air qu'on a désiré.

3 *Septembre*. Un M. de *Framery*, qui depuis long-temps travaille pour le théâtre italien, mais comme auteur de paroles seulement, étend aujourd'hui ses talents, & l'on doit jouer sur le même théâtre *la Sorcière par hasard*, comédie nouvelle en deux actes & en vers, mêlée d'ariettes, dont il a fait aussi la musique. Comme c'est un grand parodiste des opéra bouffons, que c'est lui à qui l'on doit la découverte de cette mine précieuse, de *la Colonie*, de *l'Olympiade*, &c. il est bien à craindre qu'il n'ait beaucoup pillé chez ces musiciens de l'Aufonie, & ne nous donne ses réminiscences pour des nouveautés.

3 *Septembre*. L'établissement primitif du lieu

tenant-criminel de robe courte & des archers de sa compagnie , étoit de visiter chaque jour les rues , carrefours , tavernes , cabarets & maisons dissolues de Paris , de prendre au corps les vagabonds oisifs , mal-vivants , gens sans aveu , joueurs de cartes & de dés , & autres coupables de même faits , surpris en flagrant délit , & de les mener dans les prisons du châtelet pour être jugés par le prévôt de Paris & son lieutenant-criminel.

Depuis il a été attribué au lieutenant-criminel de robe courte un exercice de juridiction dans le siege du châtelet , qui a contribué beaucoup à purger la capitale & ses environs de malfaiteurs & perturbateurs du repos public , dans les temps où la police ne pouvoit encore être portée au point de perfection où elle s'est élevée successivement , & où elle est parvenue aujourd'hui.

Cette perfection de police a exigé une compagnie d'inspecteurs , particulièrement attachés au magistrat qui la préside. Comme il arrive souvent , les nouveaux officiers créés ont cherché à empiéter sur les anciens , & soutenus de leur chef , l'ont emporté au point que le lieutenant-criminel de robe courte est privé de l'attribution de juridiction dont il jouissoit , & ses fonctions sont réunies à celles du lieutenant-criminel du châtelet , en sorte qu'il n'est plus que le colonel de sa troupe , servant près le parlement & le châtelet , destinée à l'enlèvement des décrétés , & à leur garde dans les prisons de ces deux tribunaux.

Dans un édit donné à Versailles au mois de juillet dernier , on motivé la suppression des fonctions du lieutenant-criminel de robe courte sur l'utilité de simplifier les procès-criminels &

de les abrégé , en évitant les conflits entre les différens juges.

Le parlement , qui naturellement devoit soutenir la compagnie de robe courte , qui est la garde militaire , & lui est spécialement consacrée , est si foible aujourd'hui , que le 22 août dernier , il a enrégistré sans difficulté , les chambres assemblées , l'édit dont il s'agit.

3 *Septembre*. La *Sorciere par hasard* , que la comédie italienne représente aujourd'hui , est une comédie à ariettes , faite en 1767 , & exécutée d'abord en 1768 , chez madame la duchesse de Villeroy , avec de la musique prise de côté & d'autre. Cette bigarrure déplut ; M. Framery refit alors en entier la musique de la piece , & elle devoit être jouée à la cour en cet état en 1773 , & puis en 1774 ; la mort du roi l'empêcha , & diverses circonstances ont reculé jusqu'à ce moment la représentation de la *Sorciere par hasard*. L'auteur convient qu'elle ressemble beaucoup à *la fausse Magie* ; mais il répand cet historique par lui ou par ses amis , afin de se disculper de plagiat dont on le charge d'avance sur le seul titre.

4 *Septembre*. Le gouvernement , pour prévenir les alarmes que pourroient causer dans les campagnes les machines aérostatiques que l'on se propose de faire voyager de toutes parts dans les airs , a fait insérer dans la gazette de France de mardi 2 , une notice des deux machines qui ont déjà été éprouvées , & a averti le public que l'on doit continuer ces expériences dans l'espoir d'en tirer quelque utilité applicable aux usages de la société.

4 *Septembre*. On assure que samedi dernier 30

août, il est parti des lettres de jussion au parlement de Bordeaux, pour qu'il ait à recevoir M. Dudon le fils, dans la charge de procureur-général.

4 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Dijon, du 29 août 1783. . . . Vous savez aujourd'hui que M. le comte de *Tollendal* est débouté de sa demande en rétablissement de la mémoire de son pere. Ce jeune militaire, si recommandable par la piété filiale qu'il a montrée dans cette affaire, & par son ardeur infatigable à faire valoir les divers moyens que le fonds de la cause & les accessoires pouvoient lui procurer, n'a pas en même temps négligé tous ceux qui pouvoient le conduire à gagner les juges, ou à les faire circonvenir. Il n'est pas une loge de franc-maçons de la province où il ne se soit introduit pour s'y faire des partisans, où il n'ait prononcé des discours. Son éloquence insinuante lui avoit en effet gagné tous les cœurs. Les femmes de Dijon étoient absolument pour lui; la chambre des comptes, nombre de jeunes magistrats du parlement desiroient également qu'il gagnât; mais il n'a pu entamer les vieilles perruques. On prétend cependant, que l'arrêt n'a point passé à l'unanimité; que le procureur-général & trois conseillers étoient pour innocenter M. de *Lally*. . . . Au reste, vous remarquerez dans la lecture de l'arrêt que le parlement en accumulant beaucoup de délits dont il juge l'accusé *atteint & convaincu*, n'en articule aucun qui paroisse digne de la mort. . . . Aussi M. de *Tollendal* compte-t-il bien s'en prévaloir pour se pourvoir en cassation.

4 *Septembre*. *La Sorciere par hasard* n'a point eu de succès quant au poëme. L'intrigue en est

des plus triviales , & les moyens n'ont pas le sens commun ; en outre , des longueurs excessives & propres à gâter le meilleur ouvrage.

Il y a de jolies choses dans la musique ; mais le total a paru d'un ton trop relevé pour ce théâtre , & d'ailleurs trop triste.

Une anecdote qu'on ne doit pas omettre , & qui fera garder le souvenir de la pièce , c'est une gaucherie ou une impudence de mademoiselle *Colombe*.

Cette actrice fait le principal rôle , celui de *la Sorcière par hasard* ; il consiste à profiter de l'opinion que l'on a de son talent magique ; afin de soustraire une pupille à l'autorité d'un vieux tuteur qui voudroit l'épouser , & de la marier à son amant , ce qui forme le dénouement de la pièce : alors elle prononce ces quatre vers :

Ma plus grande sorcellerie
Est l'art de faire des heureux :
C'est un secret bien doux dont je me glorifie,
Et je m'en fers tant que je peux.

Cet aveu , susceptible d'allusion polissonne , a paru très-plaisant dans la bouche de l'actrice fort dévergondée , & des malins du parterre ont crié *bis* , ne s'imaginant pas réussir. Point du tout , mademoiselle *Colombe* est revenue très-majestueusement & a recommencé sa tirade ; alors des claquements de mains , des éclats de rire des applaudissements de canne les plus bruyants , qui ont dû faire sentir à la sorcière qu'elle avoit mal deviné l'intention du public , & qu'elle étoit prise pour dupe.

Mad. Bellecour, actrice très-renommée des François en pareil genre, aujourd'hui espece de duegne qui prend les jeunes sous sa protection & s'intéresse aux Colombes, a vertement réprimandé en plein théâtre celle-ci de s'être prêtée au desir des mal-intentionnés, en sorte que, par l'éclat qui en est résulté, on ne fait si *M. Framery* ne sera pas obligé de supprimer cette fin.

5 *Septembre*. Autrefois les habitants de Paris étoient sujets à loger les gens de guerre ; ils s'en étoient rédimés, à la charge qu'il n'en passeroit même plus par la ville ; c'est ce qui a fait qu'en 1767, lors du passage des carabiniers, quoiqu'ils n'aient pas séjourné, les officiers municipaux ont fait leurs protestations & représentations à ce sujet.

Malgré ce rachat, depuis les lieutenants-colonels des régiments des gardes françoises & suisses ont trouvé le moyen de faire contribuer les habitants des fauxbourgs, sous prétexte de l'agrandissement de la capitale. Ce droit s'est consolidé, s'est étendu jusques dans l'intérieur, & se percevoit sans autre formalité que celle de recourir au prévôt des bandes, qui décernoit les contraintes contre ceux qui refusoient de payer, ordonnoit garnison, & faisoit vendre les meubles, &c.

Le parlement s'est récrié dans diverses remontrances contre cet abus monstrueux, puisque indépendamment du vice essentiel de l'impôt, la forme même en étoit absurde & révoltante, ce prévôt étant juge & partie, en ce qu'un des articles de son serment est de ne rien faire de contraire aux intérêts & au vœu du corps.

La cour des aides, comme on a dit, dans ses belles remontrances de 1775, a plaidé éloquem-

ment contre cet impôt illégal , & pour y faire droit en partie , on a ôté la connoissance des contestations élevées à ce sujet au prévôt des bandes , & on l'a attribuée au prévôt des marchands , dont l'appel doit ressortir au conseil des dépêches. Tel étoit l'état des choses lorsque *M. de Myons* a cru devoir donner un exemple qui pouvoit être utile à ses concitoyens.

Son refus a d'abord fait la matière d'une négociation vis-à-vis du ministre de Paris, qui me jugeant que ses causes d'exemptions , & comme gentilhomme , & comme ancien maire de Lyon , & comme ancien premier président de la cour des monnoies de cette ville , les a trouvées nulles , & a décidé qu'il n'en pouvoit jouir que dans sa patrie.

Alors l'affaire s'est instruite pardevant la ville & correspondance avec le prévôt des marchands , qui , sentant le danger de donner trop d'éclat à une contestation capable d'exciter l'attention du parlement , a cherché tous les moyens possibles de l'appaiser , jusqu'à envoyer à *M. de Myons* sa quittance en blanc pour la remplir de telle & si petite somme qu'il voudroit : sur quoi celui-ci a répondu qu'il n'entendoit rien payer du tout , & a fait valoir le puissant moyen du défaut d'enregistrement.

Le prévôt des marchands , poussé à bout par *M. de Myons* d'un côté , & de l'autre pressé de prononcer par le maréchal de Biron , en a référé au conseil des dépêches , d'où est émané l'ordre dont on a parlé.

M. de Myons a cependant eu recours à la voie de la plainte au parlement , & a présenté requête pour obtenir un arrêt de défense , qu'on lui a re-

fusé, sous prétexte que l'appel du jugement du prévôt des marchands en pareil cas, alloit au conseil des dépêches.

M. d'Eprémefnil revenu de Dijon, informé des vexations exercées contre M. de Myons, en a pris connoissance & en a fait une dénonciation aux chambres assemblées le mercredi 27 août; ordonné sur le champ que la dénonciation & & pieces y relatives seroient communiquées aux gens du roi pour donner leurs conclusions. Elles ont été, à ce que le parlement se retirât pardevers le roi, à l'effet de connoître les intentions de S. M. à cet égard.

La cour, avant d'avoir égard aux conclusions, a mandé le prévôt des marchands pour comparoître sur l'heure, & rendre compte des faits qui le concernoient.

L'hüissier n'ayant point trouvé M. de Caumartin, ni à la ville, ni chez lui, est allé lui signifier l'arrêt en maison étrangere où il étoit. Il a comparu, & l'on ne fait ce qui s'en est suivi.

Il faut ajouter que le parlement, après avoir déclaré qu'il n'y avoit lieu à délibérer sur la dénonciation de M. d'Eprémefnil, a cependant arrêté que le premier président seroit chargé de se retirer pardevers le roi, quand & comme bon lui sembleroit, à l'effet de supplier S. M. que ses sujets ne fussent point vexés aussi cruellement pour une taxe de pure tolérance.

6 Septembre. Le parlement voulant paroître avoir fait quelque chose relativement à la réforme dont on parle depuis si long-temps, avant de se séparer, a rendu enfin l'arrêt annoncé, portant

Réglement pour les arrêts sur requête.

Ce réglement est donné comme le résultat des

conférences tenues chez le premier président. Il doit être inscrit sur les registres des délibérations de la communauté des procureurs, & faire loi pour eux. Il s'agit de supprimer les arrêts de défense, qui s'obtenoient abusivement contre tous les jugements des premiers juges, indistinctement & au préjudice de l'ordonnance. Ces arrêts de défense coûtoient 15 liv., & il s'en expédioit environ soixante-dix mille par an, ce qui faisoit un objet conséquemment de plus d'un million de commerce pour le palais.

Les connoisseurs critiquent beaucoup cet arrêt, & le trouvent très-mal fait, en ce qu'il laisse encore aux procureurs beaucoup de tournures de chicane qu'ils pourront mettre en œuvre.

Cet arrêt a été enregistré aux chambres assemblées le 26 août.

6 Septembre. Il paroît constant que *M. de Myons* est exilé à sa terre près de Lyon. On assure qu'on avoit tellement aigri le roi contre lui, qu'il vouloit le faire mettre à Pierre-Scize.

7 Septembre. Rien de plus vrai que l'exil de *M. de Myons*. Il est parti mercredi. *M. d'Eprémefnil* a fait à son sujet une nouvelle dénonciation aux chambres assemblées, & le premier président a aussi été chargé d'interposer ses bons offices pour faire rendre à *M. de Myons* sa liberté.

Il paroît que l'affaire des quinze-vingts va rester suspendue. Le parlement, avant de se séparer, a arrêté que la chambre des vacations seroit tenue de veiller à ce qu'il ne se passât rien au détriment de l'hôpital des quinze-vingts ou de contraire à ses intérêts, ainsi qu'au vœu de la compagnie, toutes choses demeurant en état jusqu'après la
sainte

sainte Catherine où elle se propose de délibérer sur le tout.

On parle, d'un autre côté, du baron de Breteuil, comme devenu dans le conseil des dépêches un des redoutables adversaires du grand-aumônier; comme ayant représenté que, sans entrer dans les discussions particulières nées de cette affaire, peu digne peut-être de son attention, il y avoit deux objets capitaux dont le conseil ne pouvoit se dispenser de s'occuper sérieusement, l'existence de l'hôpital d'une part dans toute son intégrité, & le prêt des Génois de l'autre fait à cet hôpital en vertu de lettres-patentes; en sorte que l'état en devenoit par-là le garant.

On veut que de tout cela il en ait résulté un grand mécontentement du roi, qui a vertement réprimandé son grand-aumônier, en sorte qu'on ne seroit pas surpris que la contestation se terminât par la démission forcée de M. le cardinal de Rohan.

7 Septembre. Le bruit couroit depuis près d'un mois qu'il y avoit eu un bénédictin arrêté & conduit à la Bastille. Il paroît que le fait n'est plus douteux, & que son grief est d'avoir composé des écrits anonymes propres à semer le trouble & la division dans l'ordre.

8 Septembre. Extrait d'une lettre de Lyon, du 1 septembre.... Ayez moins de regret au peu de soin que l'on paroît prendre de perpétuer le secret de l'abbé de l'Épée pour l'instruction des sourds & muets de naissance. Nous avons ici un abbé *Margaron* qui marche dignement sur ses traces. Le 19 du mois dernier, au passage de l'archiduc *Ferdinand* & de l'archiduchesse *Béatrix* par cette ville, il leur présenta un jeune homme qu'il

instruit depuis quinze mois. Cet élève fit au prince un compliment en ces termes :

« Mon prince , que je suis heureux de paroître aujourd'hui devant votre altesse royale ! la nature m'avoit refusé le don de m'exprimer ; mais par le secours de l'art , je pourrois vous dire tout ce que la renommée publie de vos qualités éminentes. »

8 Septembre. *Carlin Bertinazzi* , l'arlequin de la comédie italienne , vient de mourir âgé de soixante-treize ans. Il a été suffoqué par une attaque d'apoplexie. Il avoit remplacé le fameux *Thomassin* , & étoit depuis 1742 au théâtre , & amusoit encore le public dont il étoit aimé singulièrement. La souplesse de son corps dans cet âge avancé , ses graces , sa naïveté , sa facilité , sa voix douce & insinuante sont des qualités précieuses , difficiles à réunir dans le même individu.

On se rappellera toujours avec quelle présence d'esprit , & quelle fermeté en même temps il répondit au prince *de Monaco* , qui , dans les jours de licence du théâtre , osa l'interrompre en scène pour lui reprocher la situation indécente où il laissoit trop long-temps *Caroline* à ses genoux. Il faut savoir que le prince *de Monaco* entretenoit alors cette actrice , dont *Carlin* étoit amoureux. Celui-ci profitoit de la situation pour mêler adroitement à la scène les épanchements de sa propre jalousie. Sans se déconcerter , il fit sentir au prince que c'étoit lui qui manquoit en ce moment au public , & le parterre de huer le petit souverain , & de témoigner à l'acteur sa satisfaction par des applaudissemens réitérés.

Il est à remarquer que , quoique *Carlin* soit mort sans confession , & dans le plein exercice

de son talent , il a été enterré sans difficulté à St. Roch & avec cérémonie , ce qui confirme le privilege des comédiens italiens de n'être point excommuniés.

9 *Septembre.* M. *Pilâtre de Rozier* dont on a parlé plusieurs fois , qui tient le *musée* scientifique , réuni depuis peu à la *société patriotique Bretonne* , a échauffé le zele de ses élèves : ils doivent faire graver une estampe destinée à fixer l'époque de la découverte de la machine aérostatique & dédiée à messieurs de *Montgolfier*. Quoique le sujet en soit déjà esquissé , comme on propose aux amateurs de donner leur avis , l'on attendra qu'elle soit finie pour en faire la description.

En conséquence , ces enthousiastes ont ouvert une souscription à raison de 6 livres pour chaque exemplaire de la gravure. Les frais prélevés du bénéfice qui résultera , M. *Pilâtre de Rozier* se propose de construire une machine de nouvelle forme avec laquelle il espere s'élever , mais avec les sages précautions qu'exige une expérience aussi périlleuse.

9 *Septembre.* Il paroît constaté que le globe de M. *Charles* a été perdu de vue au bout de deux minutes & quelques secondes seulement. M. *le Gentil* , de l'académie des sciences , qui étoit à l'observatoire pour mesurer la hauteur à laquelle le globe s'éleveroit , l'a estimée à trois cent trente-neuf toises lorsqu'il l'a perdu de vue , & M. *Jeaurat* son confrere , qui étoit au garde-meuble , place de *Louis XV* , ne l'a calculée qu'à trois cent vingt-sept toises.

On attend avec impatience l'apparition de la grande machine à laquelle travaille un des freres *Montgolfier* qui est à Paris. Elle est exécutée comme

celle d'Annonay, en toile & en papier , & aura les mêmes dimensions , c'est-à-dire, trente-cinq pieds de diametre.

10 *Septembre*. On a fait à *Carlin* l'építaphe suivante :

Ci-gît Carlin , digne d'envie ,
Qui , bouffon charmant sans effort ,
Nous fit rire toute sa vie ,
Et nous fait pleurer à sa mort.

10 *Septembre*. *M. Blanchard* revient sur la scene ; encouragé par les expériences de la machine aérostatique , il annonce qu'il en fera voir incessamment une qui montera , descendra & décrira à volonté une ligne horizontale. Il fera dedans & aspire à l'honneur d'être le premier navigateur aérien.

10 *Septembre*. Si dans la *relation de sa détention à la bastille* on ne voit en *Me. Linguet* qu'un écrivain forcené , qu'un égoïste impudent , rapportant tout à lui , ne louant & ne blâmant que dans cette proportion , & modifiant les vices , les vertus , les loix suivant la façon de sentir de son amour-propre , il faut convenir que dans les *observations* de son critique sur *l'Histoire de la Bastille* , &c. on ne découvre qu'un esclave rampant du ministère , n'aspirant qu'à lui plaire , trouvant bon , juste & louable tout ce que commande l'autorité suprême , & s'efforçant d'enchaîner avec lui la liberté , la philosophie , la raison & jusqu'au bon sens. *Sa Préface* , *ses Remarques sur le caractère de l'auteur* , *ses Observations préliminaires sur son avis* , enfin *ses Observations sur les mémoires*

de la Bastille , toutes les parties de son ouvrage sont imprégnées de cet esprit d'abjection. Du reste , il tombe dans quelques-uns des mêmes défauts reprochés à l'ouvrage qu'il censure , & il manque souvent d'ordre , de méthode , de logique & surtout de preuves ; enfin Me. Linguet seroit encore à réfuter , s'il ne se réfutoit déjà lui-même aux yeux du lecteur impartial , ne cherchant que la vérité & n'y rencontrant qu'une foule de men-fonges palpables.

En conséquence des ordres du roi donnés pour le chapitre général de la congrégation de Saint-Maur , qui doit s'être ouvert hier à Saint-Denis , les provinces de *Bourgogne* , de *Normandie* , de *Chezal-Benoît* , de *Toulouse* , de *Bretagne* & de *France* ont nommé chacune six députés , dont l'élection est constatée dans le procès-verbal de vérification des scrutins , & leurs noms & qualités sont rendus publics dans une liste imprimée.

11 *Septembre*. Il faut se rappeler que depuis quelque temps M. de *Charnois* avoit perdu sa femme qui s'étoit enfuie , sans qu'il fût trop ce qu'elle étoit devenue ; il en a enfin eu des nouvelles par son ravisseur , le marquis de *Permangle*.

Extrait d'une lettre de *Chambéry* , du 5 *septembre*. . . . Dites au rédacteur du mercure de France pour la partie dramatique , combien j'ai été puni de m'être prêté au desir de sa femme de se soustraire à l'autorité conjugale ; je reconnois aujourd'hui que sa passion apparente pour moi , n'étoit qu'un prétexte pour favoriser son goût de liberté , ou plutôt de libertinage. J'ai appris qu'elle étoit en *Russie* depuis six mois , &

une des actrices de *Saint-Petersbourg*. La caque sent toujours le hareng ; voilà ce que c'est d'avoir épousé la fille du comédien & de la comédienne *Préville* ; voilà sur-tout ce que c'est que de lui avoir donné de mauvais exemples en quittant une femme honnête pour vivre continuellement avec des filles : je crois au surplus que *M. de Char-nois* en a depuis long-temps fait son deuil ; mais il est toujours bon qu'il sache ce qu'est devenue sa femme & s'appête à recevoir les héritiers qu'il lui plaira lui donner.

12 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Grenoble, du 4 septembre. . . . *M. de Senneckerre*, colonel du régiment de Haynault, vient de mourir d'une manière propre à servir d'exemple. Il étoit atteint d'une passion violente en faveur d'*Adeline*, de la comédie italienne. Dans un accès de jalousie il s'étoit déjà donné un coup de couteau pour elle. Ne pouvant résister à une trop longue absence, il a prétexté d'aller chasser aux environs de cette ville, & s'est rendu à Paris où il a passé trois jours & trois nuits avec cette impure. Il y a grande apparence qu'afin de soutenir avec succès une lutte aussi longue, il avoit pris des mouches cantharides, il est revenu ici atteint d'une fièvre inflammatoire, à laquelle il a succombé promptement. . . .

12 *Septembre*. On voit par le seul arrêt contre les arrêts de défense, que le parlement, les chambres assemblées, ait rendu concernant les formes dont il s'occupe, qu'il n'est pas encore fort avancé. Cependant, deux chambres des enquêtes ont déjà exprimé leur vœu sur d'autres points. La seconde des enquêtes dans un procès a réduit à trois cents rôles des écritures d'avocats portées

à huit cents , & la troisieme a fait un règlement pour modifier les frais des secretaïres , & forcer les juges à lire eux-mêmes les pieces. Mais ces dispositions particulieres n'ont encore aucune sanction légale , & il faut voir si elles seront adoptées par le parlement réuni.

13 *Septembre*. Il passe pour constant que le parlement ne voulant pas toutefois abandonner la possession où il est de faire des représentations toutes les fois qu'il est question des droits de la nation ou des corps violés , d'ordres illégaux & despotiques ; mais craignant en même temps de se compromettre & de déplaire au roi par trop d'appareil & de résistance , a fait sourdement quelques démarches en faveur des bénédictins qui sont cruellément vexés par l'autorité. Cette cour a été bientôt arrêtée par la réponse de S. M. qui l'a tranquillisée & l'a renvoyée après les vacances & la fin de la convocation du chapitre extraordinaire tenu à Saint-Denis , afin qu'il puisse connoître les vues supérieures de sagesse qui ont provoqué cette assemblée & en juger.

Dom *Moussa* , le supérieur général de la congrégation , dont le pouvoir a dû être suspendu dès le commencement & pendant la durée du chapitre , auteur d'ailleurs de la fameuse requête si mal vue du conseil , ayant refusé de se trouver à ce chapitre , a reçu un ordre du roi pour s'y rendre & n'en pas désemparer.

13 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Bordeaux , du 9 septembre. . . . Les chansons que vous demandez sont trop plates & trop grossieres pour vous être transmises. Celle contre M. Dupaty cependant n'est pas sans sel , & sur-tout certains couplets méritent d'être conservés. Par exemple ,

ceux-ci où l'on peint son genre d'éloquence, ce sont les quatre, cinq & six. Ils sont sur l'air : *M. l'abbé, où allez-vous, &c.*

Toujours sur les treteaux monté,
Le petit homme est enchanté,
Et ne cache à personne. . .

Eh bien,
Le plaisir qu'il se donne. . .
Vous m'entendez bien.

Affis sur le trépied sacré,
De l'esprit divin pénétré,
Chut, il ouvre la bouche. . .

Eh bien !
Et la montagne accouche. . .
Vous m'entendez bien.

Le prétoire abreuvé de sang,
La mort volant de rang en rang;
Un poignard, une lance. . .

Eh bien !
Quel foudre d'éloquence ! . . .
Vous m'entendez bien.

Les sept & huit roulent sur un jeu de mots ; ils sont relatifs à sa naissance, & seroient sans doute injustes & déplacés sans la morgue & l'insolence qu'il a déployées dans sa querelle avec les deux corps qui l'ont baffoué.

Tremblez , avocats , procureurs ,
Le petit homme est en fureur ;

Il arme sa colere. . .

Eh bien !

Du rasoir de son pere ;

Vous m'entendez bien.

Ah ! mes amis , que faites-vous !

Craignez l'effet de son courroux.

Il va , je le parie. . .

Eh bien !

Raser la compagnie ;

Vous m'entendez bien.

Dans les couplets dix , onze & douze , enfin ,
l'on attaque trois des plus fameux avocats du
barreau de Bordeaux , à qui l'on reproche leur
lâcheté d'avoir abandonné l'ordre pour rester at-
tachés à un magistrat avec lequel ils étoient , il
est vrai , liés avant , mais qui venoit de les in-
sultier indirectement dans la personne d'un de leurs
confreres. On révele d'ailleurs les petites manœu-
vres employées pour donner une consistance &
une réputation littéraire à M. Dupaty. . . .

Vils courtisans de ce faquin ,

De Seze , Garat & Romain ,

Vous voilà pour la vie. . .

Eh bien !

Voués à l'infamie ;

Vous m'entendez bien.

Vous pouvez encor l'admirer ;
 Vous n'entendrez point murmurer ;

On permet qu'il figure. . .

Eh bien !

Dans un coin du mercure ;

Vous m'entendez bien.

On vous passe pour ses écrits ,

De supplier les beaux esprits ,

Qu'à Paris on le nomme. . . .

Eh bien !

Dupaty le grand homme ,

Vous m'entendez bien.

13 *Septembre*. La nouvelle machine aérostatique à laquelle travaillent messieurs de Montgolfier (car ils sont deux freres) s'est exécutée au faux-bourg Saint-Antoine. Elle est composée d'une toile commune, quoique assez fine, revêtue de papier en dehors & en dedans exactement collé. Elle a soixante-douze pieds de hauteur sur trente-huit de diamètre dans sa plus grande largeur : elle n'est point ronde & a une forme bizarre, difficile à concevoir quand on ne l'a pas vue, & même à décrire quand on l'a vue.

Cette machine devoit être transférée à Versailles, & l'exécution de son ascension avoir lieu devant le roi, la reine & toute la famille royale le vendredi 19 ; mais, comme on a voulu faire un essai hier, avec précaution & en la retenant, il lui est arrivé un déchirement qui ne pourra peut-être pas être réparé assez promptement, & obligera de retarder sa translation à la cour.

Des commissaires de l'académie des sciences étoient à l'expérience , & suivent toutes les gradations de la machine.

Comme cette invention excite malheureusement une jalousie trop ordinaire entre les savants qui aspirent à l'honneur de la découverte , & surtout de l'exécution de l'expérience , messieurs de Montgolfier apportent beaucoup de mystere à leur opération , & la machine reste dérobée aux regards des profanes & de ceux qui ne sont pas de leur école.

14 Septembre. M. de Tollendal avoit fait imprimer clandestinement à Rouen son mémoire au conseil , & l'avoit distribué aux juges de Normandie , avec cette note : *Pour vous seul, Monsieur; il l'a distribué à Dijon sous le titre de Mémoire produit au conseil d'état du roi.*

M. d'Eprémefnil, qui n'est pas moins fécond & moins avide d'imprimer , a fait répandre coup-d'œil sur les derniers volumes publiés par le sieur Tollendal, se disant comte de Lally Tollendal.

Dans ce coup d'œil , le magistrat reproche d'abord à son adversaire d'avoir ajouté dans ce mémoire de nouvelles horreurs aux anciennes , & de donner comme imprimé à Rouen , ce qui l'a été à Dijon : il assure posséder le manuscrit de celui de Rouen , & que les deux different dans des points capitaux.

Il passe à l'exorde ensuite & soutient que son adversaire, qui s'intitule *fils légitime du comte de Lally*, n'en est que le fils naturel; qu'il n'a jamais été légitimé , ni par lettres du prince , ni par mariage subséquent ; il soutient que le sieur de Tollendal n'a jamais soumis au conseil les preuves de son état , qu'enfin c'est un homme

sans état, sans qualité pour obtenir, sans lettres de relief de laps de temps, la cassation d'un arrêt solennel, rendu depuis douze ans.

Enfin, M. d'Eprémefnil entre dans le fond du procès, & renverse les trois propositions de son adversaire: 1°. que le comte de Lally n'a pas été coupable; 2°. qu'eût-il été le plus coupable des hommes, il a été mal jugé; 3°. que, d'après l'état du procès, il ne pouvoit pas être bien jugé.

Ce n'est que depuis peu que l'auteur, après avoir fait usage de cet imprimé à Dijon, a cru devoir le répandre parmi ses confrères à Paris, & vraisemblablement aussi parmi les membres du conseil: comme il est question déjà d'une requête en cassation contre l'arrêt de Dijon, présentée par le comte de Tollendal & admise, il se hâte d'offrir ce coup d'œil aux magistrats du tribunal qui est une seconde fois saisi de l'affaire, afin de les prémunir contre les nouvelles insinuations de son adversaire, & leur prouver que, y eût-il quelque défaut de forme dans l'arrêt de Dijon, il est temps de laisser dans l'oubli la mémoire d'un homme trop justement condamné par la loi.

14 Septembre. M. Gatteaux, graveur des médailles du roi, auteur de celle qui a été accordée dans la séance publique de l'académie françoise du 25 août, n'a voulu recevoir aucune rétribution. La compagnie, très-sensible à cette générosité, pour lui en témoigner sa foible reconnoissance, a arrêté que cet artiste seroit prié d'accepter un exemplaire de son dictionnaire, un billet d'entrée pour lui à toutes les séances publiques,

& deux autres billets dont il disposera à son gré.

Du reste, la médaille est d'une composition simple & d'un beau travail. Elle représente d'un côté Minerve debout, tenant une couronne de laurier, & porte de l'autre cette inscription, *Prix de vertu*, entourée d'une couronne civique.

15 Septembre. Extrait d'une lettre de Boulogne, du 8 septembre.... Notre ville se glorifie en effet d'avoir produit en *Benoît-Joseph Labre* un personnage qui va devenir aussi fameux, & qui court en droite ligne à la canonisation. Le 3 juillet dernier notre évêque a pris le prétexte de publier un mandement ordonnant des prières pour la conservation des biens de la terre qui n'en avoient pas besoin, & il s'est étendu avec complaisance sur la merveille du Boulonois; il en a fait un éloge pompeux. Il a fait imprimer à la suite de cette pièce la traduction en françois de l'inscription latine, mise avec l'approbation du saint-siège dans le cercueil du faiseur de miracles.

M. *Fontaine*, chargé à Rome des affaires de la congrégation de la mission dont il est membre, a écrit à ce sujet deux lettres au prélat: dans une du quatre juin, entre les miracles dont il lui rend compte, il cite comme le plus grand, la conversion d'un Anglois, prédicant de Boston, homme très-instruit & fort éclairé, qui, ayant poussé la curiosité jusqu'au point de rechercher lui-même les preuves de plusieurs guérisons opérées par l'intercession de ce serviteur de Dieu, n'a pu résister à la réalité de plusieurs, & avoir fait adjuration au moment où il écrivoit.

M. *Fontaine* ajoute qu'on a commencé le 4 juin le procès de béatification, & qu'il est étonnant

avec quel zèle le public contribue aux dépenses nécessaires pour les informations.

Voilà qui va mettre bien en déroute vos *Diderot* & vos *d'Alembert*.

16 *Septembre*. On connoissoit depuis longtemps les feux d'artifice commencés il y a plus de quinze ans sous le nom des freres *Ruggieri* ; mais le *Wauxhall* du sieur *Torré*, & puis le *Colysée* les avoient fait perdre de vue & tomber absolument. Ces feux viennent de reprendre cette année avec un succès étonnant, & la fureur du public a été portée au point que dans les jours de grande chaleur de cet été, malgré l'étendue de l'emplacement, le sieur *Ruggieri*, qui reste seul aujourd'hui, a été obligé de renvoyer beaucoup de monde. Il est vrai que l'à-propos y a singulièrement contribué.

L'artiste a imaginé de donner une espèce de pantomime lyrique, intitulée *le combat, la mort, les funérailles & le réveil de Malborough*. Ce nom seul auroit suffi pour attirer la foule. Mais l'exécution est d'ailleurs supérieure à tout ce qu'on a vu en artifice. Il y a une vérité & une précision difficiles à trouver dans un pareil genre. Le théâtre fort vaste suffit aux diverses évolutions militaires qu'on peut désirer ; il est fâcheux seulement que la crainte apparemment de quelque accident empêche de garnir les deux armées d'un nombre aussi considérable de combattants qu'exigeroit la vraisemblance.

Le local vraiment champêtre est charmant, il prête sur-tout à l'illusion, & est plus pittoresque que toute la magnificence des fallons du *Wauxhall* & du *Colysée*.

16 *Septembre*. Le sieur *Bouret*, acteur de la

comédie françoise, vient de mourir aujourd'hui. Il avoit fait les beaux jours de l'opéra comique ; mais, *tel brille au second rang qui s'éclipse au premier* : il avoit perdu toute sa réputation au théâtre national. Il a conservé sa gaieté jusqu'à la fin, & faisoit encore rire ses amis peu d'heures avant sa mort.

16 Septembre. MM. de *Mongolfier* ont construis une nouvelle machine en toile très-solide & à l'abri des intempéries de l'air. La forme est celle d'une tente de soixante pieds de hauteur sur quarante de diamètre, à fond d'azur, avec son pavillon & tous ses ornements en couleur d'or. Elle contiendra quarante mille pieds cubes de gaz, & pourra enlever environ douze cents livres; la charge ne sera cependant que de six cents livres, outre son propre poids de douze cents. Ces artistes ont opéré si promptement, qu'ils ont été à Versailles hier prendre l'ordre du roi pour le jour & l'heure. S. M. a choisi toujours le vendredi 19, à une heure après midi. C'est dans la grande cour du château que se fera l'expérience.

17 Septembre. On voit à Paris un instrument nouveau d'agriculture, qu'on appelle *Semoir*. Avec son secours on laboure, on sème & l'on herse en même temps pour enterrer la semence. On en dit la mécanique d'autant plus curieuse, qu'elle est de toute simplicité. L'expérience en a été faite à Chaillot, & elle a réussi parfaitement, à ce que rapportent les témoins. Elle doit se réitérer incessamment d'une manière plus authentique.

17 Septembre. Le sieur d'*Auberval* s'est enfin rendu au goût décidé & constant de made-

moiselle *Théodore* pour lui , & il vient de l'épouser depuis qu'il a quitté le théâtre de l'opéra.

18 *Septembre*. On attend toujours avec impatience ici la publicité de l'arrêt du parlement de Dijon , que M. *d'Eprémesnil* déclaroit qu'il afficheroit lui-même , si son adversaire avoit assez de crédit pour empêcher de le faire , les hommes destinés à cet office , attendu qu'il ne connoissoit point d'autorité capable de s'y opposer légalement. En voici au surplus les principales dispositions suffisamment connues. L'arrêt est du samedi vingt-trois août.... La cour , grand'chambre assemblée , déclare *Thomas Arthur de Lally* durement atteint & convaincu de n'avoir pas suivi ses instructions , d'abus d'autorité ; d'avoir par des discours outrageants , manifesté sa haine contre le conseil & les habitants de Pondichery ; d'avoir exercé plusieurs vexations , tant contre les membres du conseil , que contre les habitants blancs & noirs de la colonie ; d'avoir tenu des propos propres à inspirer le découragement : d'avoir , dans le temps même où elle étoit dans un besoin pressant , commis l'usure en exigeant de la compagnie des Indes , sous le nom d'une personne supposée , des intérêts à trente pour cent ; d'avoir , par sa capitulation , abandonné & sacrifié les intérêts des habitants de Pondichery & de toute la colonie : pour réparation de quoi , & autres cas résultant des procédures , a condamné la mémoire de *Thomas Arthur de Lally*, &c. ; & quant aux autres accusés impliqués au procès au nombre de dix - neuf ,

De Fer renvoyé à se retirer pardevers le roi , pour se pourvoir de lettres de rémission.

Fretard de Gadevelle , mis hors de cour ;
élargi , &c.

Chaponay , de Pouilly , Allen & Rochette ,
renvoyés des accusations contr'eux intentées , &c.

*Novouna , le frere Funch , Ramatinga , Harpy ,
Jacquelot & deux quidam* , lieutenants au régi-
ment de Lorraine , mis hors de cour.

Méaglier , Deschaux & Fouancier , renvoyés des
accufations contr'eux intentées.

Derard de Chambory , renvoyé de toute accu-
fation.

La mémoire de *Daché & de Bazin* , déchargée
de toute accusation contr'eux intentée.

Prononçant sur les plus amples réquisitions du
procureur-général du roi , ordonné par la cour
que les mémoires imprimés & fignifiés au par-
lement de Paris de la part de *Thomas Arthur
de Lally* , feront fupprimés comme contenant des
faits faux & calomnieux.

Ordonne que le mémoire prétendu produit au
conseil du roi , imprimé à Rouen en 1779 ,
fignifié au procureur - général de la part de Tro-
phime Gerard de Lally Tollendal , fera lacéré &
brûlé par l'exécuteur de la haute justice , comme
contenant des faits calomnieux , faux dans leur
fubftance , dans leur énoncé & dans les circon-
ftances , contraires au refpect dû à la magiftrature ,
en outre calomnieux & injurieux à la mémoire
& aux perfonnes d'un grand nombre de bons &
fideles ferviteurs du roi , de tous rangs & états.
Défendu aux libraires , imprimeurs , colporteurs
& autres de le diftribuer , à peine de punition corpo-
relle , &c.

Prononçant sur l'intervention de Jacques d'Epré-
meñil . . . Ordonné que les mémoires joints à fa

requête, autres que ceux sur lesquels il a déjà été prononcé, demeureront supprimés comme faux, calomnieux *en ce qui touche la mémoire de George Duval de Leyrit*. Condamne ledit Lally de Tollendal, qualité qu'il agit, aux dépens de ladite intervention; permis à Duval d'Eprémefnil de faire imprimer & afficher le présent arrêt par-tout où besoin fera, aux frais & dépens dudit Lally de Tollendal, jusqu'à concurrence de cinq cents exemplaires.

19 Septembre. Extrait d'une lettre de Versailles, le 19 septembre. . . . Messieurs de *Montgolfier* se sont établis ce matin avec leur machine dans la première cour du château de Versailles. Ils ont fait ramasser tous les vieux souliers qu'on a pu trouver, & les ont fait jeter dans un feu de paille mouillée, où l'on prétend qu'il y avoit aussi des charognes d'animaux pourris: telles sont les matières de leur gaz. Le roi & la reine sont venus voir de près cette machine; mais l'odeur infecte a obligé leurs majestés de se retirer.

A une heure après midi, il a été tiré une première boîte pour annoncer le moment de l'introduction du gaz dans la machine; après environ dix minutes, seconde boîte pour indiquer qu'elle étoit remplie; enfin l'instant où l'on a coupé les cordes qui retenoient la machine pour la laisser à elle-même, a été marqué par une troisième boîte.

L'ascension de cette machine, beaucoup plus lente que celle de messieurs *Charles & Robert*, est estimée d'environ deux cents toises de hauteur. Le vent d'ouest l'a forcé de prendre ensuite un cours horizontal qui a duré vingt-sept secondes; après quoi elle a commencé à décliner sensible-

ment , & a fini par tomber dans le bois de Vau-
creffon , au lieu appellé *le carrefour-Maréchal* ,
distant demi-lieue du point de son départ.

On avoit attaché à la partie inférieure de la
machine un panier d'osier , dans lequel étoient un
mouton , un canard & un coq , & au dessus un
barometre. Le panier après la chute de la ma-
chine , s'en est trouvé séparé. Le mouton man-
geoit dans sa cage ; le canard paroiffoit n'avoir
point souffert ; mais le coq en tombant s'étoit cassé
la tête , & le barometre étoit renversé fans fracture.
On assure que la machine n'est point endom-
magée.

Rien de plus beau que le coup-d'œil du monde
immense accouru à ce spectacle ; il n'y a pas
jusqu'aux toits du château qui n'en fussent garnis.
On a beaucoup applaudi ; mais on a été très-
mécontent de la suite.

19 Septembre. M. Garat , dont on a parlé
plusieurs fois à raison de son talent singulier ,
qui brille depuis un an dans cette capitale , vient
d'être attaché à la cour par une place honorifique
de secrétaire du cabinet du comte d'Artois , dont
son altesse royale l'a gratifié sur la priere de M. le
comte de Vaudreuil.

19 Septembre. Les comédiens italiens ont donné
aujourd'hui la premiere représentation d'*Amélie*
& *Monrose* , drame en quatre actes & en prose.
Il ne faut point confondre ce drame avec la foule
des pieces qu'on voit paroître & tomber presque
en même temps sur ce théâtre , ou s'y traîner
lentement pour en disparoître ensuite tout-à-fait :
il est non-seulement supérieur à tous les drames
qu'on y joue , mais peut-être à tout ce que la
comédie françoise a de plus estimé en ce genre.

Il est fâcheux que les acteurs n'aient pas répondu à l'excellent de leurs rôles , qu'ils aient tous failli , & que même le sieur *Granger* se soit trouvé en plusieurs endroits fort au dessous du sien.

Ce drame mérite une analyse plus détaillée. En attendant , on peut assurer qu'il est du plus grand intérêt , & que commençant dès le premier acte , il va , sans s'affoiblir jamais , toujours croissant jusqu'à la dernière scène.

Après la pièce on a demandé l'auteur , & le sieur *Granger* est venu annoncer au public qu'il étoit inconnu.

20 *Septembre*. Les comédiens françois annonçoient déjà depuis quelques temps la tragédie de *Macbeth* , imitée de l'anglois de M. *Shakespear* par M. *Ducis*. Le sieur *Larive* qui en fait le principal rôle , s'est trouvé subitement pris d'une maladie grave qui ne lui permettra pas de jouer de long-temps , car on dit qu'il est attaqué du foie. L'auteur qui sent l'importance du jeu de l'acteur , aime mieux retirer sa pièce & attendre la circonstance favorable de la jouer.

20 *Septembre*. M. *Bouret* étoit fort aimé & estimé de ses camarades ; il laisse une femme & deux enfants peu à leur aise. Les comédiens ont arrêté de faire une pension à chacun des enfants.

Par un concours de circonstances remarquables , le sieur *Bouret* , qui ne s'est alité que peu de jours avant sa mort , mais ne jouoit pas depuis long-temps , comme attaqué d'une maladie de langueur , s'étoit rencontré avec le sieur *Carlin* , ils avoient trinqué ensemble , s'étoient égayés & fait leurs derniers adieux , qui se sont vérifiés très-prompement de part & d'autre.

21 *Septembre*. M. *Bonnieu*, absolument exclu du fallon de peinture qui a lieu cette année, en a ouvert un dans son atelier, qui, sans être aussi nombreux, vaut bien l'autre dans son espèce. On y voit, entr'autres, quatre grands tableaux d'histoire. On ne parlera point de l'*Adam & Eve* dont il a déjà été fait mention il y a deux ans; on trouve seulement que les chairs de la femme ont un peu jauni.

Le second tableau est ce que l'artiste appelle *le Déluge*. On y voit cinq figures en tout ou en partie. La première est un homme qui s'est sauvé sur un rocher; il est avec une femme tenant un petit enfant; l'eau les gagne sensiblement; un des pieds de la mere est déjà dans l'eau: elle glisse, & son attitude caractérise la difficulté qu'elle a de lutter contre l'élément vainqueur: l'homme se courbe comme pour la retenir. Toute cette scène se passe dans la demi-teinte, parce que les cataractes du ciel sont ouvertes, & que la vapeur de la pluie forme un orage qui obscurcit les airs. Des pieds qui surnagent d'une part, & de l'autre la tête d'un malheureux, la seule partie qu'il ait hors de l'eau encore, indiquent que l'auteur a choisi l'instant où cette calamité va se consommer parfaitement par la destruction de la nature humaine entière, sauf l'arche qui s'entrevoit voguant dans le lointain. Il regne dans la composition une horreur qui passe dans l'ame du spectateur & la saisit. Du reste, le faire en est superbe, &, malgré sa simplicité, que les détracteurs traitent de stérilité en un sujet aussi vaste, ce tableau suffiroit seul pour l'immortaliser.

Jupiter & Antiope sont le sujet du troisième. La nymphe, dans la nudité la plus parfaite,

dort appuyée contre un arbre : elle a ce calme, cet abandon du sommeil doux & profond ; de sa main gauche elle couvre la partie de ses charmes secrets ; & quelques doigts cachés dans l'ombre donnent matière aux observations des critiques, dont l'imagination libertine en soupçonne un usage malhonnête, trop contraire d'ailleurs au caractère de cette nymphe pudique.

Le *Jupiter*, sous la forme d'un Faune, approche ; il la regarde à travers le feuillage. Il est dans l'attitude du desir le plus violent. Sa main entr'ouverte semble avide de se porter sur tant d'appas. L'artiste, adroitement par la position du dieu qui, appuyé derrière l'arbre, n'avance que la partie supérieure de son corps, lui a caché ce que la partie inférieure auroit présenté de trop priapique. Expression, dessin, perspective, ton de chairs, beau site, tout est précieux & fini.

Le quatrième sujet traité par M. Bonnier, est la *Magdelaine*. Il est difficile d'être original en ce genre après tant d'excellents tableaux sur la même matière. L'attitude de la nouvelle pénitente est belle ; elle est bien dans la douleur, mais elle est trop jeune ; les chairs en sont trop fraîches, trop pures, trop virginales.

21 Septembre. Les syndics de la librairie ont reçu un ordre de M. *Camus de Néville*, qui leur enjoint, de la part de M. le garde-des-sceaux, d'empêcher la distribution & réimpression de deux ouvrages, dont l'un porte le titre de *Journal du siège de Gibraltar* ; & l'autre, *Journal de la campagne de M. de Suffren* ; de faire les recherches nécessaires pour monter à la source de cette

infraction aux réglemens , & de lui rendre compte du succès de leurs démarches.

L'ordre est tout récent , & daté du 18 de ce mois.

21 Septembre. De son côté , M. de Tollendal , pour anéantir l'effet que pourroit produire dans l'esprit des magistrats , du conseil & du public , l'imprimé répandu récemment par M. d'Eprémefnil , en distribue avec profusion un ayant pour titre : *Discours du comte de Lally Tollendal , dans l'interrogatoire qu'il a prêté au parlement de Dijon , en qualité de curateur , à la mémoire du comte de Lally son pere , le samedi 16 août 1783* , écrit dont l'auteur continue de se montrer infiniment plus éloquent que son adversaire.

Ce qu'il y a de plus particulier ici , quant aux faits , c'est un acte souscrit de vingt-neuf témoins , presque tous officiers ayant servi dans l'Inde sous le comte de Lally , & réfutant tout ce qui a été avancé contre lui ; c'est une déclaration du marquis de Montmorenci-Laval , que monsieur d'Eprémefnil , dans son second mémoire distribué à Dijon , avoit déclaré incapable de signer jamais : *qu'il tient le général Lally pour honnête homme : qui signe que non-seulement il tient le général de Lally pour honnête homme , mais encore pour brave & zélé serviteur du roi.*

22 Septembre. On vient déjà de mettre en scène Mad. la comtesse de Tessé , morte depuis peu. C'étoit la veuve du premier écuyer , qui , après avoir été galante , avoit donné durant sa vieillesse dans la dévotion & le bel esprit. Du moins c'est ce qu'on infere de cette épître où il y a de l'esprit , mais à la *Marivaux* , avec un air naturel très-alambiqué. Telle est la façon d'en juger de ceux qui l'ont lue.

22 *Septembre*. On répète trois grands opéra nouveaux pour Fontainebleau , *la Foire du Caire*, paroles de M. Morel , & musique de M. Grétry ; *Didon* , paroles de M. Marmontel & musique de Piccini ; enfin le *cid* , paroles de Guillard & musique de M. Sacchini.

23 *Septembre*. *Les Muses au foyer de l'opéra*, brochure qui n'a rien de piquant que le titre auquel le fonds ne se rapporte en rien. C'est simplement un recueil de pièces de vers déjà connues pour la plupart , & en général assez grivoises. Voilà le seul point d'où l'on en pourroit tirer quelque analogie avec le frontispice. Du reste, les auteurs des pièces sont presque tous nommés ; ce qui ne plaira peut-être pas à plusieurs.

23 *Septembre*. M. Van-Spaendonck , peintre du roi & académicien , a continué d'exposer cette année au Salon des chef-d'œuvres de nature morte ; mais il excelle sur-tout dans les fruits , dans les fleurs & dans leur feuillage. Un poëte latin a écrit de sa main au bas des tableaux de ce grand maître le quatrain suivant :

*Cum simulas flores , & mixtas floribus herbas ,
- Ipsa suos hortos , Flora videre putat ;
Nec dubitant calathos deceptæ quærere nympha ,
Ut plenis manibus munera verna legant.*

On a traduit ainsi en françois ces vers latins.

Ton feuillage , tes fruits & tes roses vermeilles ,
Tromperoient même Flore errante en ses jardins.
Les nymphes à l'envi vont chercher des corbeilles ,
Pour les cueillir à pleines mains.

23 *Septembre.* C'est le prieur de Vandry qui a été arrêté à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, où il étoit venu loger ; son frere , prieur en Normandie, qui devoit subir le même sort , mais qui logeoit heureusement ailleurs , a été averti à temps & a échappé. Le grief étoit la composition d'une diatribe violente contre les prélats commissaires nommés pour présider au chapitre, les archevêques de Narbonne & de Bordeaux. On dit que le premier y est sur-tout peint dans une grande vérité , qu'on y entre dans des détails de sa vie très-particuliers. Aussi le prélat met-il le plus grand acharnement à laisser l'auteur en captivité : en vain a-t-on tâché de le calmer, de l'engager à interposer lui-même ses bons offices pour la délivrance du prieur de Vandry : il a répondu avec une fureur peu évangélique , que cet écrit vain ne sortiroit pas de prison tant qu'il seroit le maître de l'y laisser.

Du reste , il paroît que le prieur de Vandry a été trahi par quelques-uns de ses confreres de Saint - Denis , attachés secrètement au parti des prélats , & que le ballot des pamphlets venant de cette abbaye à Paris , a été arrêté sur les avis qu'ils en ont donné à la police : en sorte que tout a été saisi. On dit pourtant qu'il en existe quelques exemplaires que l'auteur avoit passé lui-même.

24 *Septembre.* On a parlé , il y a plusieurs années , d'un prix considérable proposé par les habitants de la Martinique pour celui qui donneroit le secret de détruire les fourmis qui ravagent cette colonie. Il paroît que ce fléau s'est étendu aussi dans d'autres. M. de Barry , commissaire général des ports & arsenaux de la marine , ancien

ordonnateur & président du conseil supérieur de l'isle Grenade, vient de publier un *Mémoire sur les fourmis des cannes à sucre*, où il renverse toutes les idées reçues à cet égard, & regarde comme un préjugé d'attribuer à ces insectes un mal dont ils sont innocents. Il prétend que ce sont les pucerons qui le causent, & propose un moyen de remédier à cette dévastation. Quoique ses raisonnements soient assez spécieux, on ne peut regarder encore son opinion que comme très isolée & ne pouvant balancer l'opinion générale des colons, appuyée malheureusement sur une expérience trop longue & trop soutenue.

C'est M. *Guettard*, membre de l'académie des sciences, qui a souscrit l'approbation de ce mémoire en date du 9 août dernier, mais dans laquelle il est très-circonspect & se donne bien de garde de prendre parti.

24. *Septembre*. La jalousie augmente entre les deux partis des *Montgolfier* & des *Charles & Robert*. Il est certain que la machine des derniers s'est élevée beaucoup plus promptement & plus haut, qu'elle est restée plus long-temps en l'air, & qu'elle est tombée plus loin; en un mot, que leur expérience a beaucoup mieux réussi: en conséquence on appelle l'un le *Globe terrestre*, & l'autre le *Globe céleste*.

Messieurs de *Montgolfier* répondent qu'ils n'ont voulu que répéter l'expérience d'Annonay; que leur gaz est infiniment moins dispendieux que celui de M. *Charles*; qu'il faut infiniment moins de temps pour l'obtenir & en remplir la machine, & que, si l'on peut en tirer quelque utilité, c'est sur-tout en ménageant les frais assez pour

répéter souvent une expérience , qui autrement ne resteroit que de pure curiosité.

Les calembouristes de ce parti ont fait une gravure qui représente la machine de M. Charles enfoncée dans les nuages , & celui-ci la bouche béante , la considérant ; avec cette devise : *carolus expectat : Charles attend , (Charlatan)*.

M. Franklin , interrogé sur l'usage qu'on pourroit faire de cette découverte , a répondu ingénieusement : *C'est l'enfant qui vient de naître.*

25 Septembre. On convient assez généralement aujourd'hui que l'auteur du drame nouveau , joué sur le théâtre italien pour la première fois la semaine dernière , est d'un membre de la faculté , & qu'il se nomme *Baigneres*. La crainte de scandaliser les docteurs ses confrères , l'a déterminé à apporter beaucoup de précaution pour conserver l'*incognito* , au moins jusqu'au succès décidé de l'ouvrage.

Aujourd'hui qu'on ne peut en attaquer le fonds , on en conteste l'invention à l'auteur. On prétend que le sujet est tiré d'une anecdote qui se trouve dans la *Bibliothèque des Romains* ; que les Allemands l'ont transportée sur leur théâtre , & que M. *Baigneres* a suivi mot-à-mot la pièce qui lui a servi de modèle , à l'exception du dénouement qu'il a rendu moins tragique. Enfin , on en critique le style , qu'on trouve foible & souvent même négligé.

25 Septembre. Le bruit se répand dans la faculté que le docteur *Lorry* est mort aux eaux , où il étoit allé malgré lui. Depuis son attaque d'apoplexie il ne s'étoit jamais bien rétabli ; cependant il redoutoit ce voyage si utile dans ce genre de maladie , & avoit prédit qu'il lui seroit fu-

nefte. C'étoit, dans son bon temps, un des plus savants, des plus aimables & des plus gais médecins qu'il soit possible de voir. Les femmes & les gens de lettres l'appelloient volontiers. On lui a reproché d'avoir mis à la mode ces bulletins précieux & recherchés, où, sous prétexte d'éviter le pédantisme des anciens, il donnoit dans le néologisme & le galimatias; de-là un ridicule auquel il a prêté, & qui a engagé *Poinfinet* à le mettre en scène dans sa comédie du *cercle*.

M. *Lorry* avoit un autre tort vis-à-vis la faculté, celui d'être entré dans la société royale, & d'avoir contribué des premiers à lui donner de la confiance & du crédit.

Il étoit garçon; il aimoit beaucoup la table & les filles; il avoit une petite maison où après avoir vaqué à ses malades, il se retiroit le soir & faisoit des soupers anacréontiques qui duroient fort avant dans la nuit. Aussi, malgré son voyage, laisse-t-il peu de fortune.

26 Septembre. Lettre de feu madame la comtesse de Tessé à madame la comtesse de M. . . . qui porte le nom de Louise. Tel est le titre de la pièce manuscrite dont on a parlé, qui court les sociétés. Elle est datée des Champs - Elysées le 23 août, & conçue en ces termes :

« Mon enfant gâté de l'autre monde, mon ombre vous souhaite une bonne fête; comme je n'ai perdu que la vie & que la mémoire m'est restée, je me souviens que c'est la vôtre, & je vous envoie pour bouquet deux caisses de fleurs, qui ne feront pas mal dans le coin de votre fallon bleu. Sans y être jamais entrée, je fais qu'il ressemble à un ciel, & cela me paroît naturel: telle propriétaire, tel logis.

„J'accompagne mon bouquet d'une lettre, par les raisons que je vais vous déduire ; car j'étois diffuseuse là-bas pour parler à ceux que j'aimois : je le suis ici pour qu'ils y pensent.

„Je veux que vous me regrettiez , mais je veux que ce soit sans me plaindre , parce que je suis aux Champs-Elysées, ma chere enfant. L'on est bien là ; je me complais à vous en apprendre des nouvelles ; on ne m'appelle plus comtesse ; on m'appelle Teisé tout court ; je trouve cela neuf, mais juste , parce qu'ici l'on n'est rien : & tout. Comment cela ? On est heureuse.

„Savez-vous qui est-ce qui m'a reçu ? *Lucrece* & *Ninon*. J'en ai demandé la raison : on m'a répondu : elle est simple ; c'est que vous avez tenu un milieu entre ces deux fameuses beautés , & vous aviez raison toutes trois. *Lucrece* étoit folle d'être si sage ; *Ninon* étoit sage d'être si folle ; vous n'étiez trop l'une , ni trop l'autre ; mais vous étiez bonnes toutes trois : & qui reçoit-on ? Les bons.

„Et ce vilain *Tarquin* , me direz-vous ? Eh ! mon enfant, il n'y est pas. En fait d'hommes , on n'en reçoit que d'une sorte , de ceux qui méritent le bonheur , & non pas de ceux qui l'arrachent ; on ne trouve ici que des gens qui croient le plaisir une sagesse , & aiment la sagesse comme plaisir. Ah ! comtesse , quelle société ! point d'ingrats , & point de roués ! On est aimable , parce qu'on l'est , & non pas parce qu'on cherche à l'être ; on ne quitte jamais , on possède toujours. Il est vrai qu'on a tout le monde ; mais tout ce monde-là n'est rien qu'un , parce qu'il n'y a qu'un cœur pour tout le monde.

„On me plaisante sur mon théatin ; c'est *Ninon* ,

comme vous entendez ; mais elle me plaisante pour rire, & je la défarme en riant, je réponds par la vérité ; & cela prend, parce qu'on l'aime ici. Qu'est-ce que le monde, lui ai-je dit ? Un théâtre de marionnettes, où il faut que chacun joue son rôle. Qui est-ce qui le fixe ? L'état & l'âge ; quand on est jeune, fraîche & belle, son directeur ; c'est son ami, quand on n'est plus ce qu'on étoit ; son ami, c'est son directeur ; c'est pour soi qu'on a le premier : on a le second pour les autres ; mais que préféreriez-vous, Louise ? Pourquoi cela ? C'est qu'elle est bonne & qu'elle a de quoi devenir meilleure. A propos, petite libertine, vous allez donc à Saint-Omer pour faire tourner toutes les têtes... & la vôtre ? Ah ! il est aimable... je crains pour vous.

„ Ecoutez-moi, ma chere enfant : dites bien des choses de ma part à Mad. de *Boulinvilliers*. Un des grands torts de votre bas-monde, c'est d'oublier trop vite les morts ; elle ne l'a pas, je lui en fais gré ; je l'aimois là-bas ; je l'aimerais ici.

„ Vous avez aussi une madame la comtesse de *Beauharnois*, voisine dont on rafolle dans ce pays-ci ; elle n'y pas encore ; tant mieux, nous aimons que les bons vous restent, parce que vous n'en avez guere. Nous avons aussi *Dorat*, célibataire qui la chante du matin au soir, & elle le mérite, je le fai, car elle a de l'esprit comme un ange, & une ame comme dans ce monde-ci. Dites-lui, pour lui faire plaisir, que son ami est très-heureux. Il a ici deux acolytes qu'on lui a donnés pour raison, c'est *Anacréon* & *Fontenelle* ; il marche de pair avec l'un, & rend déjà l'autre sensible ; c'est un miracle, mais il l'opere.

„ Et ces prudes , comme j'en ris ; ces femmes qui venoient souper chez moi , pour qu'on dit d'elles : *elles vont là* ; mais je ne ris pas de tout le monde au moins.

„ Quoiqu'on ne fasse point d'enfants ici , on s'intéresse beaucoup au meres qui s'amusent à faire des amours ; vous en connoissez une , n'est-ce pas ? Elle rime en *an* , elle a raison. Par le ton de son air , on dit *charmant* , son esprit *charmant* , encore son cœur *intéressant* y rime juste : la voilà , c'est *Lusan*. Envoyez-la-moi dans un siècle , je la placerai auprès de *Rousseau* , & son écuyer sera *Chaulieu* ; elle brûlera l'un & fixera l'autre.

„ Et le cher baron de *Tott* , qu'en faites-vous ? Mille excuses , quand vous le verrez ; je l'ai maltraité sur ma fin ; mais je me mourois , c'est le cas de radoter.

„ Que direz-vous , ma chere enfant , de ce vilain abbé de *Modene* (1) , qui est venu frapper ici ? Un débauché ! si donc ! l'horreur ! *Voisenon* l'a chassé comme profane ; mais nous guettons l'abbé de *Bernis*.

„ Adieu , ma chere enfant ; ménagez-vous : je ne vous attends que dans soixante ans , parce qu'il faut être assez là-bas pour mieux goûter le bien d'ici.

„ Plus qu'un petit conseil , & je vous laisse : soyez jeune sans crainte de vieillir ; vieillissez sans crainte d'être jeune ; restez bonne comme vous êtes aimable ; soyez aimante pour être aimée. Le

(1) Le frere ou cousin du gouverneur du Luxembourg, mort depuis peu.

bonheur dans le monde, le voici : sentir, & bien placer ce que l'on sent.

„ Je vous écrirai au jour de l'an.

TESSÉ, rajeunie & heureuse. •

27 Septembre. Le *mariage de Figaro* a été joué en effet hier chez le comte de *Vaudreuil* à Genevilliers, où l'on n'entroit que par billet. La reine devoit honorer ce spectacle de sa présence, mais n'a pu s'y trouver à cause d'une incommodité qui lui est survenue. M. le comte d'*Artois* s'y est rendu.

Mad. la duchesse de *Polignac* a eu la permission de quitter M. le dauphin pour assister aussi à cette pièce accompagnée d'une fête. Le spectacle n'a commencé qu'à neuf heures.

On assure que le *mariage de Figaro* a eu un très-grand succès.

27 Septembre. Hier il s'est passé dans le foyer intérieur de l'opéra une scène dont on parle beaucoup à raison d'un des deux acteurs très-counus, c'est le sieur *Louis*, auteur de la salle d'opéra de Bordeaux, de différents autres morceaux d'architecture célèbres, & directeur des travaux actuels de M. le duc de *Chartres*. Cet artiste est pétri d'amour-propre ; il est fort impudent. Le mardi précédent dans le même lieu il avoit, disputant sur Mad. de *Saint-Huberty*, qui, absente long-temps du théâtre, venoit d'y reparoître, tenu des propos très-malhonnetes à un monsieur *Bonnafoux* de Bordeaux, particulier qui a beaucoup voyagé, qui a pris quelque connoissance des langues & des arts, & tranche despotiquement en pareille matière. Celui-ci, au sortir de l'enceinte, demanda raison à son adversaire de son impertinence. Le sieur *Louis* éluda de donner un

rendez - vous. Comme M. *Bonnafox* n'avoit point d'épée , il ne put pousser plus loin la rixe & menaça seulement l'architecte de lui couper les oreilles lorsqu'il le rencontreroit.

Le sieur *Louis* a eu peur : il a d'abord envoyé sa femme à M. *Bonnafox* , qui l'a fort mal reçue : n'osant sortir avant la fin de la querelle , il a été obligé de rendre compte au duc de *Chartres* des motifs de son absence. Ce prince , qui ne vouloit pas que son bâtiment en souffrît , a chargé l'abbé *Baudeau* d'arranger l'affaire ; & le sieur *Louis* , aussi bas qu'impudent , s'est soumis à faire une réparation publique au même lieu où il avoit commis l'insulte. Il a dit à M. *Bonnafox* , en présence de la foule ordinaire dans ce foyer , que la circonstance avoit encore augmentée : *Monsieur, je suis fâché de ce qui s'est passé ; je vous en demande pardon , & je vous prie de croire que je n'ai point eu envie de vous offenser.*

28 Septembre. Dans les deux premiers actes du drame qu'on joue actuellement sur le théâtre italien avec un plein succès , la scene représente une campagne auprès de Londres.

Monrose , dont le pere est mort sur l'échafaud , victime de son attachement pour *Charles premier* , obligé de se dérober aux poursuites de *Cromwell* , ne peut résister à la passion qu'il ressent pour *Amélie* , fille de *Suffolk* , l'un des soutiens de l'usurpateur : il arrive à Londres au moment où le pere d'*Amélie* la presse d'épouser *Surrey* , son ami & favori du protecteur. Il lui déclare qu'il n'y a pas un instant à perdre , qu'il vient l'épouser secrètement & l'enlever. La jeune personne se refuse d'abord aux instances de son amant ; & , malgré l'attachement qu'elle a pour lui , ne

peut consentir à une démarche aussi hardie , aussi affligeante pour son pere. *Monrose* désespéré , a recours à *Surrey* , auquel il est lié par l'amitié la plus étroite & est décidé à se remettre aux mains même du tyran , s'il ne peut fléchir *Amélie*. *Surrey* , dont la passion pour *Amélie* n'est pas moins violente que celle de *Monrose* , n'écoulant cependant que la voix de l'honneur & son zele pour son ami , cherche à le détourner de ce horrible projet. Il est dans cet état de violence , lorsqu'un de ses prétendus amis , nomme *Sudley* , vient le voir & le féliciter sur son mariage arrêté avec *Amélie*. *Surrey* , surchargé de sa douleur , ne peut s'empêcher de s'ouvrir à ce traître , & en lui exposant les combats qu'il éprouve , révèle l'arrivée de *Monrose*. *Sudley* ambitieux , profite de cette ouverture pour aller annoncer à *Cromwel* une nouvelle intéressante.

Au second acte , la situation de *Surrey* devient plus violente par la nouvelle que lui donne *Monrose* du consentement d'*Amélie* à lui donner la main , & à l'accompagner dans sa fuite. Il lui demande les secours dont il a besoin. *Surrey* , toujours magnanime , triomphe encore de son amour , de sa jalousie , de son désespoir , de toutes les passions dont il est dévoré , & sort pour aller ordonner les préparatifs nécessaires au départ des deux amants. Dans ces entrefaites le pere d'*Amélie* a appris l'arrivée de *Monrose* , l'horrible projet de sa fille , sa perfidie ; il fait arrêter par ses gens son amant. *Surrey* revient & pousse l'héroïsme jusqu'à faire rougir *Suffolk* de son indigne action. Au moment où celui-ci consent à rendre la liberté à *Monrose* , on l'instruit que *Cromwel* l'a réclamé.

Au troisieme acte qui représente la prison de *Monrose* , il y reçoit successivement un vieux domestique de son pere *Suffolk & Surrey*. Celui-ci lui annonce qu'il a donné la mort au traître qui a abusé de son secret , mais qu'il a vainement tenté de fléchir *Cromwel*. Il ne voit qu'un moyen de délivrer son ami , c'est de prendre sa place. *Monrose* peut se servir du manteau dans lequel il arrive enveloppé , & échapper ainsi aux géoliers que l'or a déjà rendus plus dociles. Après un combat d'amitié , où *Monrose* prend *Surrey* par son endroit foible , par l'espoir de voir encore une fois *Amélie* & de la ramener à la vie qu'elle est sur le point de perdre dans sa douleur , le prisonnier consent à ce travestissement , bien décidé à revenir & à subir son sort funeste. On ne tarde pas à venir prendre le criminel pour le conduire au supplice.

Le théâtre change de nouveau au quatrieme acte. On voit l'appartement de *Suffolk*. Sa fille est déterminée d'aller trouver *Monrose* dans sa prison , lorsqu'il survient , se jette à ses pieds , lui apprend le généreux sacrifice de son ami , & lui déclare que l'honneur ne lui permet pas de rester plus long-temps avec elle , & qu'il va se remettre lui-même aux mains de *Cromwel*. Enfin , *Surrey* paroît & leur annonce qu'il doit sa liberté à la faveur du peuple ; il prie *Suffolk* d'unir *Amélie* & *Monrose* , & les engage à fuir auprès de leur roi légitime.

28 septembre. Mercredi dernier 24 du mois , les comédiens italiens jouissant de leur privilege d'enfans de l'église , ont fait célébrer aux petits peres de la place des Victoires un service pour le repos de l'ame du sieur *Carlin* , leur arlequin ;

mort en plein exercice. Ils ont mis à ce spectacle toute la pompe dont il étoit susceptible. L'opéra & la comédie françoise, invités en corps, y ont assisté. On a été peu édifié du premier : plusieurs de ses membres s'y tenoient fort indécentement, on a sur-tout été très-scandalisé des singeries de la Dlle. *Dorival* & du sieur *Vestris*.

Les acteurs & actrices de la comédie françoise s'y sont montrés au contraire avec une majesté digne du cothurne ; on admiroit les dames ayant de grands livres devant elles, tout neufs, achetés pour la cérémonie, dont elles ne détournoient pas les yeux.

Quant à messieurs & Dames de la comédie italienne représentant le deuil, ils sont accoutumés à aller à l'église & à s'y comporter en bons catholiques.

29 *Septembre*. Ce n'est que jusqu'à l'âge de vingt-un ans que les comédiens font aux enfants de *Bouret* une pension en forme de dot pour leur éducation ; mais ils ont arrêté en outre de supplier messieurs les gentilshommes de la chambre d'accorder à sa veuve les trois quarts de part qu'avoit le mari pour le reste de l'année dramatique, dont la clôture n'est qu'à pâque 1784, ce qu'on estime pouvoir être un objet d'environ dix mille francs. Du reste, de mémoire d'homme, on n'a point vu d'enterrement pareil à celui de *Bouret*, non à raison de la magnificence de la pompe, mais par l'affliction qui régnoit sur tous les visages. Tous ses camarades y ont assisté, sauf le sieur *Molé* qui faisoit faire ce jour-là un service pour sa femme, le sieur *Larive*, qui est malade, & le sieur *Préville*. Tous les divers officiers, suppôts, valets de théâtre de la comédie, s'étoient

fait un devoir de s'y rendre, & tous pleuroient & sanglotoient aussi. Le sieur *Desessart* s'est signalé par dessus les autres, & a été tellement suffoqué de sa douleur qu'il s'est trouvé mal.

29 *Septembre*. Extrait d'une lettre d'Aix, du 20 septembre 1783. . . . Il y a déjà du temps que M. le comte de *Mirabeau* a plaidé ici lui-même son procès contre sa femme avec le plus grand éclat; M. l'archiduc & madame l'archiduchesse y ont assisté, ainsi que toute la ville. Malgré son éloquence, il a perdu: sa femme a eu la liberté de ne point retourner avec lui, de ne pas même se retirer en couvent, ainsi qu'il le desiroit. On croit qu'il se pourvoira au conseil.

30 *Septembre*. Extrait d'une lettre de Péronne, du 26 septembre. . . . Un marchand de Bruxelles ayant fait une spéculation sur ces nouveaux jou-joux imaginés à Paris qui sont des petits ballons remplis d'air inflammable propres à amuser dans un jardin où dans la chambre, en avoit commandé une caisse de cinquante. Ils arriverent par la voiture publique. Les commis des fermes, peu instruits de cette nature de marchandise qu'on avoit déclarée, voulurent vérifier si cette caisse ne contenoit rien qui dût payer les droits prescrites dans leur tarif. Ils la font ouvrir, dans l'instant les ballons s'ébranlent, prennent leur essor & s'envolent dans les airs au grand étonnement des visiteurs, qu'on avoit eu la malice de ne point prévenir de cet effet. Pour surcroît de merveille, l'un de ces ballons trop bourré d'air inflammable, creve & répand l'odeur la plus infecte. Ces commis n'y peuvent tenir & prennent la fuite, en sorte que le reste de la visite ne se fit pas.

30 *Septembre*. Depuis quelques jours la con-

fiance aux billets de la caisse d'escompte s'étant ébranlée , beaucoup de monde s'est présenté pour en retirer ses fonds. On a d'abord fait face ; mais peu-à-peu les paiements se sont ralentis. Au lieu de quatre caissiers qu'ils étoient ordinairement , un seul homme est resté pour cet emploi ; au lieu de payer en pesant les sacs d'argent , ce qui est l'usage de toutes les grandes caisses , on n'a payé qu'à sacs ouverts ; on a compté écu à écu , pile à pile. On est revenu plusieurs fois à revoir la somme ; enfin , on a employé toutes sortes de petites manœuvres pour traîner en longueur , & elles n'ont servi qu'à altérer de plus en plus le crédit de la caisse ; de sorte qu'aujourd'hui c'est une fureur si grande qu'il faut des gardes.

On ne doute pas que la caisse ne manque incessamment à ses paiements. On prétend que les directeurs sont actuellement à solliciter un arrêt du conseil qui les y autorise , & qu'ils l'ont obtenu.

30 *Septembre*. Le gouvernement semble prendre confiance de plus en plus à l'art du sieur *le Dru* , plus particulièrement connu sous le nom de *Comus* , pour guérir l'épilepsie & autres maladies de même nature. En conséquence , il est question de le fixer aux célestins , où le gouvernement doit lui faire arranger un hôpital convenable. M. le contrôleur-général & M. le lieutenant de police ont été dernièrement visiter les lieux avec lui.

1 *Octobre* 1783. Extrait d'une lettre de Cherbourg, du 15 septembre. On a renvoyé au 10 du mois prochain , c'est-à-dire , à une autre marée , le transport de la grande cage préparée ici pour être coulée à une lieue en mer dans l'endroit où

doit s'élever un fort qui protège la rade. Le mauvais temps a empêché les gabarres & autres bâtimens qui devoient servir au transport de cette grande machine , de sortir du havre à la dernière marée. La réussite de cette entreprise, aussi hardie que dispendieuse , devient moins problématique , depuis qu'on fait le succès que celle de Rome pour le déplacement des chevaux du Quirinal , a eu le 1 septembre. L'architecte, M. *Antinori* , qui avoit manqué son premier essai , a été plus heureux au second.

1 *Octobre*. Le grand art de l'auteur quelconque , françois ou allemand , du drame d'*Amélie & Monrose* , est d'avoir commencé dès le premier acte à rendre sa pièce attachante , & d'avoir augmenté la curiosité du spectateur sans interruption d'acte en acte & de scène en scène jusqu'à la fin ; c'est d'avoir établi tous ses caractères , excepté un , vertueux , sans être monotone ; c'est de n'y laisser aucun acteur oisif ; c'est , quoique les incidents soient très-romanesques , non-seulement de les avoir rendus vraisemblables , mais de les avoir établis sur les caractères donnés , d'où ils devoient nécessairement résulter ; c'est enfin d'avoir tellement lié son action que , malgré l'intérêt particulier qu'offre chaque personnage , il ne se divise point & est toujours un ; il faut qu'ils soient tous heureux ou malheureux ensemble.

2 *Octobre*. Les alarmes redoublent à l'occasion de la caisse d'escompte , & ceux qui ont vu aujourd'hui M. le contrôleur-général , assurent qu'il avoit l'air triste.

On parle beaucoup de l'arrêt du conseil qui la concerne , & l'on croit qu'il sera rendu public demain.

Les administrateurs , pour alonger encore plus les paiements , ont imaginé de ne procéder que par ordre de numéro , avec cette formalité jointe aux autres simagrées ; au lieu de payer trois millions par jour , taux le plus fort sur lequel ils comptoient , ils n'ont payé hier que 300,000 livres.

1 *Octobre.* Le répertoire pour le théâtre de Fontainebleau est fait , & le premier spectacle est fixé au 11 de ce mois. En attendant , les répétitions des opéra nouveaux se font aux menus , & y attirent beaucoup de monde.

2 *Octobre.* *Bagatelle* est de plus en plus un point d'amusement & de curiosité pour les Parisiens & pour les étrangers qui viennent dans la capitale de la France. C'est aujourd'hui le jardin à l'angloise dont est accompagné ce charmanr séjour , qui mérite d'être visité avec le plus grand soin. Le roi a concédé à son frere successivement environ quatre-vingts arpents de ce bois tout plantés , ce qui a fait une grande avance pour le fond du jardin : mais l'art y a ajouté infiniment de choses ; les travaux ne sont pas finis & l'on y trouve encore beaucoup d'ouvriers. Une pompe à feu y procure une riviere très abondante, sur laquelle ont été construits huit ou dix ponts extrêmement singuliers , & du reste l'on y reconte les surprises diverses qu'exige le genre : mais ce que l'on admire principalement , & ce qu'on ne voit en aucun semblable lieu , c'est la propreté exquise dont il est tenu , à laquelle dix neuf jardiniers sont continuellement occupés.

3 *Octobre.* Sur ce qui a été représenté au roi , étant en son conseil , de la part des administrateurs de la caisse d'escompte , que la rareté du

numéraire opérée par les circonstances de la guerre, qui ont empêché l'importation annuelle & régulière des matières d'or & d'argent, en même temps que les espèces ont été exportées au loin, a forcé le commerce & sur-tout celui de la ville de Paris, où ce vuide se fait plus particulièrement sentir, à recourir à la ressource que le gouvernement a voulu lui ménager, en autorisant l'établissement de la caisse d'escompte.

Que leur zèle à secourir le commerce les a engagés à escompter autant de lettres de change & de bons effets sur particuliers qu'il s'en est présenté ; & qu'admis à payer ces lettres de change en argent ou en billets de caisse au porteur, la confiance du public envers cette caisse, les a mis dans le cas d'augmenter le nombre desdits billets en proportion des besoins des commerçants ; mais que la ressource sur laquelle le commerce a dû compter pour remettre du numéraire dans la circulation, se trouvant retardée dans ses effets, il en résulteroit pour la caisse d'escompte un embarras momentané de continuer au public la facilité des escomptes, dans l'impossibilité de payer en espèces, & même de rembourser en argent comptant les billets lorsqu'ils lui sont présentés en trop grande quantité, s'il n'y étoit pourvu par sa majesté.

Que dans la nécessité d'attendre tout l'effet des ressources que le recour de la paix présente au commerce, & de lui continuer un service qui lui a procuré de si grands avantages, ils ne voient point de moyens plus assuré que d'être autorisés jusqu'au premier janvier 1784, époque où il est reconnu que la circulation des espèces sera parfaitement rétablie, à faire payer en lettres

de change & bons effets sur particuliers , existants dans la caisse , les billets de ladite caisse à ceux des porteurs qui ne voudront pas les laisser dans le commerce , aux offres qu'ils font d'en bonifier l'escompte ; s'il plaisoit au roi , moyennant lesdites offres , de défendre jusqu'à ladite époque du premier janvier , toute poursuite contre qui que ce soit , pour raison desdits billets au porteur , & d'ordonner qu'ils continueront d'avoir cours , & d'être reçus & donnés pour comptant dans toutes les caisses générales & particulières de la ville de Paris seulement

Tel est le préambule de l'arrêt du conseil en date du 27 septembre qu'on attendoit , & le prononcé est conforme aux desirs des administrateurs.

A l'ouverture de la caisse aujourd'hui , non-seulement les créanciers de la caisse qui se sont présentés n'ont pas été payés en argent , ils ne l'ont pas même été en valeurs , aux offres que les administrateurs en faisoient au conseil. On les a renvoyés à lundi 6 , & l'on a donné à chacun un exemplaire de l'arrêt du conseil ; espece de lettre de surseance , qui annonce la caisse d'escompte en faillite.

Comme l'on sentoit la fermentation que devoit causer dans le public la suspension des paiements de la caisse & la manifestation de son impuissance , que la fureur s'allumoit au point de jeter des pierres dans les vitres de l'hôtel , d'abord des commissaires se sont introduits dans les bureaux pour contenir par leur présence les demandeurs d'argent ; ensuite la cour a été remplie d'exempts & de suppôts de la police ; M. Dubois , le commandant , s'y est aussi rendu , prêt à faire marcher sa troupe au besoin ; plusieurs exempts gar-

doient la porte de l'hôtel seulement entr'ouverte, & ne laissoient entrer que ceux qui monstroient des billets noirs ou rouges. D'autres exempts & sup-pôts de police, répandus encore dans la rue, écou-toient les propos, empêchoient les mécontents de s'attrouper, & dispersoient les pelotons du peu-ple; enfin, des escouades du guet, portées dans les environs sans affectation, se feroient rassem-blées au besoin.

Le jardin du Palais-Royal dans le voisinage de la caisse d'escompte, étoit également infesté d'es-pions, de mouches & d'exempts de police.

3 Octobre. M. Bezout, de l'académie des scien-ces, examinateur des gardes du pavillon & de la marine, & des élèves & aspirants du corps royal de l'artillerie, vient de mourir dans une petite terre qu'il avoit dans le Gâtinois.

3 Octobre. Dernièrement M le duc de Char-tres faisoit un souper de filles, suivant son usage, avec plusieurs seigneurs de sa cour. Il avoit fait mettre sous la serviette de chacune un *Condon*, plus honnêtement appellé *redingote anglaise*. Il sa-voit que M le baron de *Beaumanoir*, pour fa-briquer sa machine aérostatique, qui a parfaite-ment bien réussi, s'étoit servi de ces enveloppes qui ne sont autre chose que des vessies de co-chon, & qu'elles sont très-susceptibles de rece-voir & de contenir l'air inflammable. Il les avoit fait remplir de ce fluide; & lorsque ces impures ont ouvert leurs serviettes, ces *condons* se sont élevés, ont flotté dans l'air de la chambre, & présenté à ces dévergondées les images les plus attrayantes, ce qui a donné lieu à toutes sor-tes de mauvaises plaisanteries, & singulièrement égayé le repas.

4 Octobre. Hier avec l'arrêt du conseil concernant la caisse d'escompte, il en a été affiché un autre, en date du 30 septembre 1783, à l'appui du premier. Il y est dit que le roi est informé que plusieurs banquiers & commerçants de Paris & des principales villes du royaume, profitant de la grande facilité que procurent aujourd'hui au commerce les routes pratiquées dans toute la France, ainsi que l'établissement des messageries, des diligences & du roulage, & abusant de la facilité dont S. M. veut bien les laisser jouir pour leur négoce, font du transport des especes d'or & d'argent, la matiere de leur principale speculation, pour faire hausser ou baisser à leur gré le prix du change; opérer, suivant leurs intérêts particuliers, l'abondance ou la disette dans la capitale & dans les provinces; &, sous prétexte de venir aux secours des frontieres, verser les especes de France dans les pays étrangers, contre la disposition des ordonnances; & S. M. s'étant assurée par les états & bordereaux qui lui ont été présentés dans son conseil, que la quantité d'especes sorties de la seule ville de Paris depuis trois mois, s'éleve à une telle somme, que, malgré les soins qu'elle s'est donnés pour faire participer ses sujets aux premiers avantages de la paix, en se procurant toutes les matieres d'or & d'argent qu'il a été possible d'obtenir, & en les faisant convertir en especes dans les principaux hôtels des monnoies du royaume, pour réparer le vuide occasioné par la derniere guerre, les principales caisses du commerce de Paris, & même la caisse d'escompte éprouvant pour le numéraire une telle pénurie, qu'il devient indispensable d'en arrêter la cause, en renouvelant les anciens ré-

gements contre le transport des especes , en prenant de sages mesures pour pouvoir attendre non-seulement qu'un commerce mieux réglé les remette dans la circulation ; mais qu'elles soient ranimées , tant par les especes , à la fabrication desquelles on travaille sans relâche , que par l'arrivée des matieres qui étoient retenues par les dangers de la guerre.

En conséquence , prononcé conforme.

4 *Octobre*. Le roi a eu beaucoup de peine à consentir de laisser rendre l'arrêt concernant la caisse d'escompte. Il a fallu , dit-on , que M. le comte de *Vergennes* , comme président du conseil des finances , lui en fit connoître la nécessité.

On ajoute que S. M. vouloit aussi ne point faire le voyage de Fontainebleau , qu'on estime un objet de dépense extraordinaire de huit millions ; la bonté de son cœur y répugnoit dans un moment où elle alarmoit les Parisiens par des dispositions fatales qui en alloient jeter plusieurs dans le désespoir. On n'a déterminé le monarque à le faire qu'en lui représentant que ce changement donneroit encore plus d'inquiétude , & produiroit un plus mauvais effet.

5 *Octobre*. Depuis que l'arrêt du conseil concernant la caisse d'escompte est public , on conçoit qu'il a été bien étudié , épluché , discuté , commenté ; & ceux qui ont ainsi réfléchi dessus , le jugent non-seulement incapable de calmer les inquiétudes des créanciers de cette caisse , mais au contraire très-propre à les augmenter.

En effet , le zele avec lequel le gouvernement est venu au secours des administrateurs de cette caisse , instituée d'abord comme une caisse de particuliers , ne confirme que trop le soupçon qu'il étoit der-

rière eux , qu'il s'est beaucoup aidé de ses billets , & les a faits pulluler à son gré.

L'affectation , au lieu de blâmer ces administrateurs de leur cupidité excessive qui leur faisoit accaparer tous les genres de commerce & de négociations , & les a conduits à l'impuissance de faire face par-tout , de leur donner des louanges & de rejeter sur d'autres un *déficit* de numéraire qu'ils ont été les premiers à causer , est une nouvelle preuve de leur liaison intime avec le ministère.

D'ailleurs , on dit bien dans l'arrêt : « vu » l'état des billets de la caisse d'escompte qui » circulent dans le public , & celui des lettres » de change & autres effets pris sur l'escompte , » dont le montant excède celui desdits billets , » tant des douze millions de fonds faits par les » actionnaires , que de l'excédent du bénéfice » non encore réparti » Mais ce sont de simples assertions dont on ne donne aucune connoissance ou certitude au public.

Enfin , l'on ne prend aucune des précautions usitées dans les cas de banqueroute ou de faillite , comme de mettre les scellés sur les effets des administrateurs de la caisse pour constater leur actif & passif , & pour les empêcher de soustraire le gage de leurs créanciers. Il étoit sur-tout nécessaire ici de leur ôter tout pouvoir de créer de ces nouveaux billets , qu'au moyen de la disposition qui autorise de les recevoir , à donner en paiement dans les caisses générales & particulières , ils peuvent augmenter à l'infini.

5 Octobre. Au moyen des visites faites chez les différents libraires , marchands de livres , colporteurs de cette capitale , en vertu de l'ordre dont

On a parlé, adressé par M. de Néville, le dix-huit septembre, aux syndics de la communauté des imprimeurs & libraires, il s'en est trouvé une vingtaine en faute par le recèlement de livres prohibés qui ont été saisis, & les coupables ont été mis à l'amende.

6 Octobre. Extrait d'une lettre d'Amiens, du 1^{er} Octobre... Si M. de la Tour, dont vous me demandez des nouvelles, n'expose plus au salon de Paris de charmants pastels comme autrefois, il fait de bonnes actions dans cette province sa patrie, où il s'est retiré, sortes d'ouvrages non moins propres à l'immortaliser. Il est honoraire de notre académie, & il vient d'y fonder un prix de 500 livres pour *celui des citoyens de la Picardie qui aura fait la plus belle action d'humanité, ou inventé quelque machine, métier, instrument propre à la perfection de l'agriculture, des arts & du commerce, principalement dans la province.*

Ce prix sera décerné pour la première fois l'année prochaine avec celui de l'*Eloge de Gresset*, déjà remis trois fois, & qui sera conséquemment de 1,500 liv.

On compte que M. de la Tour a peut-être ainsi dépensé déjà 100,000 francs en objets d'utilité publique.

6 Octobre. On a affecté, au moment où l'on a suspendu le paiement des billets de la caisse d'escompte, d'ouvrir à la ville le paiement des rentes pour les six premiers mois 1782 ; & quoique M. le contrôleur-général eût annoncé qu'il n'avoit pas besoin d'argent, il paroît aujourd'hui un arrêt du conseil, en date du 4 octobre, qui ordonne l'ouverture d'un emprunt de 24,000,000.

en deniers comptants & en billets de la caisse d'es-compte. Comme la circonstance est critique , il offre des conditions extrêmement avantageuses pour amorcer les gens cupides & crédules.

Son objet , suivant le préambule, est , par une sage prévoyance , de rassembler les moyens nécessaires pour assurer à l'avance le paiement des diverses dépenses extraordinaires ; & pour que tous les sujets puissent participer au bénéfice de cet emprunt , on a choisi la forme d'une loterie.

6 Octobre. M. Marignié , l'auteur de *Zorai* , tragédie nouvelle , jouée il y a un an , prend date aujourd'hui pour annoncer au public qu'il travaille à une autre tragédie, intitulée *Amélie & Monrose* , & qu'il en avoit lu avant son départ de Paris un acte à plusieurs personnes connues qu'il cite.

Il paroît que c'est le même sujet du drame qu'on joue actuellement à la comédie italienne sous le même titre , & que M. Marignié , venant après , craint de passer pour plagiaire.

Quoique sa lettre soit datée de Geneve le 23 septembre , on ne fait pourquoi les journalistes de Paris , auxquels elle est censée adressée , ont jugé à propos de ne la publier qu'hier.

6 Octobre. Les comédiens françois jouent enfin aujourd'hui une nouveauté , c'est une espece de drame en trois actes & en prose , ayant pour titre *le Bienfait anonyme*. On prétend que c'est l'anecdote connue de Montesquieu, arrangée au théâtre. On dit que l'auteur est un M. de Pie , avocat de Tarascon.

7 Octobre. On voit dans des représentations du parlement sur l'arrêt du conseil du 22 juin 1783, quels ont été les motifs qui ont déterminé cette
compagnie

compagnie à venir au secours des bénédictins réclamant contre cet ordre illégal.

La réponse du roi dans laquelle on a fait rendre à sa majesté le témoignage le plus honorable à l'ordre de Saint-Benoît, étant du reste négative, & le chapitre général ordonné par l'arrêt du conseil sur le point de s'ouvrir, le parlement s'est hâté de faire le 4 septembre *d'itératives remontrances*, qui n'ont pas produit plus d'effet.

Ces deux pièces sont imprimées aujourd'hui & se répandent clandestinement.

7 Octobre. M. le lieutenant-général de police s'est transporté le 3 octobre dans l'après-midi à la caisse d'escompte pour en faire la vérification. Il en a résulté, suivant le rapport de ce commissaire, que toute déduction faite des billets de ladite caisse, payables aux porteurs qui circulent dans le public, il lui reste en lettres de change & bons effets sur particuliers, non-seulement la valeur de 12 millions, à quoi les fonds ont été fixés par l'arrêt du 22 septembre 1776, pour être employés en totalité à ses opérations, mais une somme assez forte, provenant des bénéfices que les actionnaires ne se sont point encore répartis.

En conséquence, ce procès-verbal, dressé par M. le Noir, a été annoncé hier au public par un *arrêt du conseil en date du 4 octobre, concernant les paiements de la caisse d'escompte.*

En même temps, sa majesté, après avoir rendu justice à la fidélité des administrateurs, & pour preuve de sa confiance, leur continue la facilité d'escompter les effets commercables comme par le passé.

Le nouvel éloge qu'on fait dans cet arrêt de la

caisse d'escompte , la protection éclatante dont sa majesté la couvre , & la facilité qu'elle lui donne de perpétuer & d'augmenter ses billets au lieu de les diminuer & de les anéantir , comme seroit le vœu général , sont une nouvelle preuve de sa liaison avec le trésor royal , de l'influence absolue que le ministère avoit sur elle , & redoublent les défiances en ne laissant plus à personne aucun doute à cet égard.

7 Octobre. M. le président de *Montesquieu* un jour vit sur le port de Marseille un marinier qui ne lui parut point avoir l'air d'être né pour son état. La curiosité l'engagea d'entrer dans son canot & de se promener dans la rade avec lui. Il apprit que ce jeune homme avoit son pere captif & avoit ajouté ce genre de travail au sien pour en gagner plutôt la rançon.

Quelque temps après ce pere revint au sein de sa famille , qui n'ayant rien fait pour sa délivrance , ne douta pas que ce ne fût l'effet de la générosité de l'inconnu , sur-tout d'après les renseignements qu'il avoit pris à cet égard.

Depuis , le fils ayant rencontré à Marseille le président de *Montesquieu* se jeta à ses genoux & voulut le remercier , comme son bienfaiteur ; celui-ci se débattit & s'arracha de ses bras , en sorte qu'on n'auroit jamais su qui il étoit , si , à la mort du président on n'eût trouvé dans ses papiers une note qui éclaircit l'anecdote.

Tel est le sujet de la piece jouée hier , sujet qui , comme on le juge aisément , ne comportoit qu'un acte , & que l'auteur a mal-à-propos allongé en trois. Pour y parvenir , il fait jeter des soupçons sur le fils , qui ont révolté comme odieux & absurdes. Il a en outre attaché au fonds

une intrigue amoureuse foible & vague , qui ne produit aucun effet.

Le premier acte avoit été assez bien reçu , mais le second a été hué presque en entier , & le troisieme n'a pas réparé le tort que celui-ci avoit fait à l'ouvrage. Le style en est incorrect , inégal , trivial.

En général , tout ce qu'il y a de bon est de Montequieu , & tout ce qu'il y a de mauvais , du compositeur , qui n'annonce aucun talent. On ne sait pourquoi il n'a pas désigné tout naturellement son principal personnage sous le nom de Montequieu , & l'a puérilement changé en *Saint-Esquier*.

7 *Octobre*. L'académie royale de peinture & de sculpture , dans son assemblée du 27 septembre , a agréé M. *Peyron* , d'Aix en Provence , élève arrivant de Rome. Différents tableaux d'histoire lui ont mérité cet honneur , entr'autres *Marius* , dont l'aspect intimide un soldat prêt à l'assassiner , & la mort de *Miltiade* , ou l'ingratitude des *Athéniens*.

Ces deux morceaux ont occasioné la prolongation du fallon , & y ont été exposés dès le lendemain 28 septembre.

Les critiques , plus difficiles que l'académie , reprochent au premier sujet de l'incorrection dans le dessin , & un défaut de noblesse , de l'ignoble même dans la figure du personnage principal. Ils reprochent au second un défaut de dessin encore , en outre un manque de perspective. Du reste , ils les trouvent tous deux assez harmonieux & d'un bon ton de couleur.

8 *Octobre*. On confirme que M. de *Choiseul-Gouffier* est nommé ambassadeur à la Porte. Ce

seigneur est renommé pour son goût ou plutôt pour sa passion des arts. Elle lui a déjà fait entreprendre plusieurs voyages dans les beaux climats de l'Asie, & il est l'auteur du *Voyage pittoresque de la Grece*. On observe que dans la préface il fait de grands éloges de l'impératrice des Russies, & desire que le projet depuis long-temps annoncé de la subversion de l'empire Ottoman s'effectue. On trouve assez singulier qu'on ait donné une pareille mission à ce seigneur philosophe, qui s'est expliqué d'une façon si désagréable pour le souverain & la nation auprès desquels il va résider; on en conclut que la France renonce à soutenir cette puissance, & que c'est un confesseur qu'on envoie pour exhorter à la mort un malade désespéré.

8 Octobre. Dans l'*Histoire de la dernière révolution de Suede* qu'on a annoncée, on trouve le récit de ce qui s'est passé dans les trois dernières dietes, & un précis de l'histoire de Suede, dans lequel on développe les véritables causes de cet événement. Elle est traduite en effet de l'anglois de *Sheridan*, secrétaire de l'envoyé de la Grande-Bretagne en Suede, son véritable auteur.

On se plaint dans l'*Avertissement* qu'un monsieur le Scene Desmaisons, auteur d'un ouvrage portant le même titre, ait pillé entièrement l'auteur véritable, & à ce plagiat, ait ajouté l'injure de le travestir, de le mutiler, de le décharner & de supprimer sur-tout en entier l'*introduction sur le sort de la liberté civile & politique en Europe*, morceau le plus profond & le plus philosophique de l'ouvrage: c'est que le plagiaire vouloit paroître en France en toute liberté, & que cette introduction seule l'en auroit fait proscrire.

Du reste M. *Sheridan*, en rendant justice à l'ame, au génie, aux talents, aux vertus du roi de Suede, fait voir que la révolution ne s'est pas tout-à-fait passée comme on l'a rapportée d'abord ; & que si elle est utile aujourd'hui à ce royaume, sous un prince honnête, bienfaisant & patriote, ce prince lui a fait le tort irréparable de lui préparer pour l'avenir des fers inévitables.

Le style de cet ouvrage est noble & ferme, & il est écrit avec autant d'énergie qu'il est pensé.

9 Octobre, M. le vicomte d'*Harembures* est un maréchal-de-camp de la promotion de 1780, marié depuis peu, qui, par une suite d'étourderies & d'impertinences d'abord, ensuite d'insubordination & d'arrogance, vient de présenter le spectacle le plus honteux pour lui, & le plus douloureux pour sa famille. Mardi dernier il venoit d'être condamné au tribunal des maréchaux de France à passer quelques jours en prison à l'abbaye, pour punition de la maniere dont il s'étoit conduit dans une rixe particuliere, dont les détails feroient aussi longs qu'inutiles, & pour les propos indécents qu'il avoit tenus durant son affaire, & contre le tribunal en lui-même, & contre chacun des juges.

M. d'*Harembures* s'étoit rendu à cheval, & en uniforme de son grade, chez M. le maréchal de Richelieu, où se tenoit le tribunal ; après avoir comparu & apprenant son jugement, il remonte à cheval & déclare qu'il ne s'y soumettra pas. La garde dont il étoit toujours escorté depuis le commencement de son affaire, à cheval aussi, le contient, le harangue, & cherche à lui faire sentir combien cette incartade très-criminelle dans tout sujet du tribunal, le devenoit encore plus dans

un officier général qui devoit donner l'exemple. Cette exhortation ne réussit pas ; on est obligé de l'entourer & d'appeller le guet ; il arrive , après des voltes & des contre-voltes , pour éviter d'être blessé de son épée qu'il tenoit nue , un cavalier plus adroit parvient à la lui faire tomber de la main : soudain il a recours à un pistolet & déclare qu'il brûlera la cervelle au premier qui fera mine d'avancer , on est intimidé d'abord ; cependant on le surprend dans un moment de distraction , on le prive encore de cette arme ; alors on l'arrache de son cheval , on le traîne par les cheveux en fiacre , on le pousse dedans , les gardes y entrent avec lui & on le conduit ainsi à travers tout Paris entouré d'une canaille immense , que ce spectacle très-long avoit amassée.

On dit depuis que le vicomte d'*Hærembures* , plus digne de Charenton que de tout autre lieu , a été condamné à vingt ans & un jour de prison pour sa rébellion.

9 *Octobre*. On a commencé à Cherbourg à jeter en mer les caisses qui doivent servir aux fondements des forts. On n'ose pas encore se promettre un plein succès , & l'on craint que le fonds ne soit pas assez bon pour soutenir des masses aussi lourdes , & qu'un coup de mer ne détruise ces grands & dispendieux travaux.

10 *Octobre*. Extrait d'une lettre d'Agde , du 1 octobre. . . . Depuis long-temps les états de Languedoc desirent de mettre ce port en état de recevoir des vaisseaux comme par le passé. Le gouvernement a envoyé ici M. *Groignard* , ingénieur , constructeur général de la marine , pour examiner si la chose est praticable. Il l'a jugée telle , & a assuré qu'on pouvoit donner dix-sept pieds d'eau

à l'entrée du port, ce qui seroit suffisant pour y recevoir des flûtes & des gabarres de 1,000 à 1,200 tonneaux ; il s'agit maintenant de trouver les fonds suffisants à cette grande entreprise, trop avantageuse à la province pour qu'elle n'y subvienne pas avec plaisir.

Notre port, par sa proximité avec le canal de Languedoc, peut bientôt devenir l'entrepôt de Marseille, de l'Espagne, de la côte de Barbarie.

10 Octobre. Quoiqu'on semble payer à la caisse d'escompte, on le fait avec tant de lenteur, de simagrées, de difficultés, que c'est peu rassurant. On ne paie même qu'en partie, c'est-à-dire, que sur deux billets de 200 livres chacun; on n'en accepte qu'un, & l'on vous donne un bon pour l'autre. Sur un billet de 1,000 livres on vous en solde un cinquième en argent seulement, &c.

Ce qu'il y a de plus heureux, c'est qu'à la loterie nouvelle on prend pour comptant, sans difficulté, tous ceux que vous apportez.

Quoi qu'il en soit, voilà un terrible échec au crédit de la France, & l'on croit que la disgrâce de M. *Dormesson* en fera la suite. On ne peut nier qu'il n'ait montré dans cette crise un grand défaut de tête. Ses défenseurs veulent que ce soit un piège que lui ont tendu ses ennemis ; mais il ne l'a point vu, & il y a donné avec une bonhomie qui prouve son peu de capacité.

10 Octobre. Depuis long-temps les bénédictins sont divisés : c'est le duc de *Choiseul* qui a introduit le premier parmi eux la pomme de discorde, en excitant les moines petits-mâtres à réclamer contre les règles, les formules, le vêtement de l'ordre, & en leur laissant l'espoir de rentrer dans le monde & d'y vivre à leur gré.

Il espéroit par-là ménager à l'état une grande ressource dans les biens des riches maisons de ces religieux , dont il comptoit que les troubles intestins ameneroient la destruction. La commission des réguliers survenue ensuite , a fait de son mieux pour seconder le ministre. Cependant le feu roi n'a point voulu entrer dans ces vues politiques , & les bénédictins subsistent. Ils ont même été consolidés par le renouvellement des constitutions de la congrégation de Saint - Maur en 1769 , revêtues de lettres-patentes & du sceau de l'enregistrement.

Malgré cela , le schisme s'est établi & perpétué ; les moines mondains & intrigants se sont emparés de la supériorité par des élections peu canoniques , sur-tout en Normandie où il y a eu des appels comme d'abus. Ces ambitieux ont eu le secret d'é luder le déplacement dont ils étoient menacés par un arrêt du conseil obtenu en 1781 , qui évoquoit contre toutes les loix l'appel comme d'abus & soutenoit le régime établi.

Depuis , le ministere a ouvert les yeux , a reconnu que sa religion avoit été surprise , & a désiré remédier aux abus , mais par une voie non moins irrégulière que la première , c'est-à-dire , par un nouvel arrêt du conseil qui est celui du 22 juin 1783.

Cette marche , établie par le despotisme , est suivie dans toutes ses inconséquences par l'auteur des *Représentations & itératives Remontrances du parlement* , qu'on a annoncées.

On les attribue à dom Iblets , bibliothécaire de Saint - Germain - des-Prés , & en effet les commissaires magistrats n'étoient guere en état de traiter cette matiere. On trouve au reste dans

ces deux écrits la manière monacale ; le style en est lourd & pesant , comme celui de tout ce qui sort de la plume des bénédictins.

11 Octobre. Extrait d'une lettre de Brest , du 6 octobre.... Les grands talents de M. *Groignard* ont fait voler sa réputation jusques chez l'étranger. Les Hollandois , si habiles autrefois à maîtriser la mer , si renommés par leurs admirables travaux en ce genre , ont recours à lui. Ils l'invitent à venir visiter leurs ports , & veulent le charger d'en décombler quelques-uns dont les atterrissements gênent extrêmement l'entrée & la sortie. Ils en ont senti l'inconvénient dans la courte guerre qu'ils viennent d'avoir & la nécessité d'y remédier. Il faudra que M. *Groignard* ait l'agrément de la cour , & l'on ne doute pas qu'il ne l'obtienne.

11 Octobre. On fait qu'à la fin de la guerre de 1756 , le numéraire de la France étoit extrêmement diminué ; l'opération de monsieur de Silhouette en étoit une preuve. Cependant , dès 1768 le commerce avoit fait refluer tant de matières d'or & d'argent qu'on l'estimoit alors à 18 millions. On prétend qu'aujourd'hui il ne va pas à la moitié. On attribue ce déficit non seulement aux causes données dans les derniers arrêts du conseil , mais au mauvais régime de M. Necker , & à la négligence des ministres des finances qui l'ont suivi.

On travaille actuellement à force aux monnoies de Paris , de Pau , de Limoges & d'Orléans. On fabrique à la première environ pour 130,000 liv. par jour.

La paix de 1782 ou le Bouwl de punch de Master Oliver Dreamer , écrit amphigourique peignant

assez bien le bavardage des clubs de Londres ; où à travers une mer de paroles on découvre à peine quelque lueur de bon sens. Ce pamphlet annoncé , traduit de l'Anglois d'après la cinquième édition , est ennuyeux au possible , quoiqu'il n'ait que quarante-sept pages de gros caractères. Il est d'ailleurs du style le plus plat & le plus maussade.

Les Etrennes de l'empereur de la Chine aux souverains de l'Europe pour l'année 1782 , avec un plan de pacification proposé par le monarque chinois, & ses instructions au mandarin Chouking , lettré de la première classe , grand colon de l'empire , vice-roi de la province de Tchekiang , son ambassadeur dans toutes les cours de l'Europe , & son plénipotentiaire au congrès proposé pour rétablir la paix entre les puissances Européennes qui se font la guerre dans les quatre parties du monde. Tel est le titre d'une autre production sur laquelle nous reviendrons.

12 Octobre. Les ballons continuent , & l'on travaille actuellement à réparer la machine aérostatique de M. de Montgolfier. M. Pilâtre de Rozier s'est joint à lui , & ils doivent faire en commun des expériences diverses pour établir , confirmer & étendre , s'il est possible , par des faits , la théorie de cette découverte.

Comme tout Paris est avide de cette nouvelle machine , & qu'il est prudent dans ce moment de fermentation où la faillite apparente de la caisse d'escompte a produit beaucoup de mécontents , de ne leur pas fournir de prétexte de se rassembler en trop grand nombre , la police a fait dire à tous les physiciens occupés de semblables expériences , qu'ils pourroient les continuer , mais sans l'afficher , & sur-tout sans indiquer de jour , parce

qu'elle ne pourroit suffire à mettre sans cesse sur pied la quantité de ses émissaires nécessaires pour veiller à la sûreté publique.

13 Octobre. On a déjà fait des *chapeaux à la caisse d'escompte*. Ce sont des *chapeaux sans fond*. Toutes les femmes s'empressent de se coëffer à cette mode nouvelle, ce qui est un cruel calembourg contre les directeurs.

13 Octobre. L'auteur des *Etrennes de l'Empereur de la Chine*, &c. prend son texte d'un paragraphe du *Courier du Bas-Rhin*, qui dans une feuille avoit annoncé la réunion prochaine des ministres de divers états au château de *Schonbrunn*, à l'effet d'y tenir un congrès de pacification.

Après un avertissement de l'éditeur qui apprend au public comment cet écrit traduit du chinois est tombé dans ses mains, par l'infidélité d'un ex-jésuite que le mandarin *Chouking* avoit amené avec lui pour faire les fonctions de secrétaire & d'interprete auprès de sa personne.

On trouve d'abord les *Instructions données par l'empereur*, ensuite des étrennes successives à *Joseph II*, empereur des Romains, au roi de France & de Navarre, au roi de Prusse, au roi d'Espagne, aux Provinces-Unies des Pays-Bas, à l'impératrice de toutes les Russies, enfin au pape. L'écrivain politique termine par son plan de pacification générale. Tout ce qu'il dit est très-bien vu & très-bien pensé. On y remarque un philosophe ami de la justice & de l'humanité; mais son dernier morceau est une rêverie aussi folle que toutes celles de l'abbé de Saint-Pierre.

Malgré ces bonnes qualités, & quoique l'ouvrage ne soit pas long, quoiqu'il soit bien écrit, il est un peu ennuyeux par sa sécheresse : il n'y

a point assez de faits & d'anecdotes. On y en trouve pourtant deux précieuses concernant le duc de Choiseul ; l'une, que ce ministre dès 1763 avoit conçu le projet de la neutralité armée, qui ne s'est exécuté que plus de quinze ans après, afin de venger la France par la suite de la paix humiliante qu'elle venoit d'être forcée d'accepter ; l'autre, qu'il est également l'auteur d'un plan auquel les grands monarques européens semblent tendre depuis quelque temps de partager l'Europe entière en six monarchies égales en forces, en ressources, en étendue, & d'englober dans ces six monstrueuses puissances toutes les républiques, tous les autres petits états secondaires.

13 Octobre. Depuis le supplice de *Deschauffour* on n'avoit point exécuté de sodomiste. Le gouvernement avoit craint de rendre le péché contre nature plus commun en le faisant connoître. C'est ainsi que le prince de Bauf*****, le comédien *Monvel*, le notaire *Margantin* & tant d'autres pris en flagrant délit n'ont été punis que de l'exil, de la prison, de bicêtre, ou d'une simple correction de la police suivant les personnages ou les circonstances.

Ce vice, qui s'appelloit autrefois *le beau vice*, parce qu'il n'étoit affecté qu'aux grands seigneurs, aux gens d'esprit ou aux Adonis, est devenu si à la mode, qu'il n'est point aujourd'hui d'ordre de l'état depuis les ducs jusqu'aux laquais & au peuple, qui n'en soit infecté. Le commissaire *Foucault*, mort depuis peu, étoit chargé de cette partie, & montrait à ses amis un gros livre où étoient inscrits tous les noms des pédérastes notés à la police ; il prétendoit qu'il y en avoit à Paris presque autant que de filles, c'est-à-dire, environ

quarante mille. Il est aussi des lieux publics de prostitution en ce genre, & au jardin des Tuileries on connoît un canton uniquement affecté aux gytons qui viennent chercher fortune.

La justice a cru devoir enfin s'éveiller sur un crime trop répandu pour craindre de le révéler & pour ne pas exiger un exemple éclatant. Avant-hier elle a fait brûler un pédéraste nommé *Pascal*, qui avoit pris le surnom de *Chabanne*. Il paroît constant qu'il avoit été capucin, & qu'il étoit prêtre. On ne lui a donné dans l'arrêt aucune qualité pour ménager le clergé, & d'ailleurs ne pas exciter sa réclamation.

Ce scélérat a d'abord été rompu vif, parce qu'ayant éprouvé de la résistance de la part d'un petit savoyard qui ne vouloit pas se rendre à ses desirs, il l'avoit lardé de dix-sept coups de couteau & mis en danger de mort. C'est le premier octobre que s'étoit passé cette horrible scène, en plein jour & presque à la vue de tout le quartier.

Depuis *Damiens* on n'avoit point vu d'exécution plus courue, il y avoit du monde jusques sur les toits.

14 Octobre. Le lundi 6 le comité des caisses s'est assemblé aux fermes pour prendre lecture des arrêts du conseil concernant la caisse d'escompte & en délibérer. Après de longs débats on est convenu qu'on ne pouvoit se dispenser d'obéir aux volontés du roi; mais qu'on représenteroit à M. le contrôleur-général que les fermes fournissent chaque semaine à la ville un fonds pour acquitter les rentes, & qu'il est essentiel de ne pas laisser manquer le numéraire en cette partie.

14 *Octobre*. Le chapitre général de St. Denis est fini & s'est passé plus tranquillement qu'on n'auroit cru , d'après son irrégularité & les protestations de quelques membres. Messieurs les commissaires ayant déclaré qu'ils n'étoient point venus pour violenter & gêner les suffrages , mais simplement pour maintenir l'ordre & la liberté , on a procédé aux différentes délibérations qu'il y avoit à prendre , & dom *Chevreux* a été élu général. Il faut voir si aujourd'hui que l'on est séparé , du sein de ce calme apparent , il ne s'élèvera pas quelque réclamation propre à ramener les troubles & le schisme.

15 *Octobre*. On ne connoît que depuis peu ici un *Dialogue entre Joseph II, empereur des Romains, Giovanni Braschi, pape, sous le nom de Pie VI, & le comte de Lauraguais*. Quoique cette brochure ne soit pas aussi piquante , aussi gaie qu'elle pourroit l'être , sur-tout par l'introduction du tiers qui se trouve entre les deux souverains , elle se fait lire avec une sorte d'intérêt. Chaque personnage y soutient assez bien son caractère , & les vues politiques dans lesquelles elle est composée sont assez saines.

On est d'abord fort étonné de trouver là le seigneur françois ; mais l'auteur fonde l'affection dont l'empereur honore le comte sur son goût pour les arts & sur le projet de S. M. I. d'établir à Anvers , lorsque le port sera rétabli , une manufacture de porcelaine dans le genre de celle inventée par M. de *Lauraguais*.

Cette brochure doit déplaire infiniment au clergé , contre lequel elle est spécialement dirigée ; & sans doute c'est par égard pour lui que

l'introduction en a été tardive & que le débit en est fort gêné.

15 *Octobre*. On a parlé de la souscription remplie afin de faire frapper une médaille d'or en l'honneur de M. de *Montgolfier*. M. *Houdon* a été chargé du dessin , & M. *Gâteau* de l'exécution.

Hier M. *Faujas de Saint-Fond* , à la tête d'une députation des souscripteurs , a présenté cette médaille à M. de *Montgolfier*.

Les expériences que tente aujourd'hui ce physicien , sont de procurer à l'homme la liberté de s'élever avec sa machine aérostatique ; il s'est trouvé déjà plusieurs essais de ce genre qui ont réussi terre-à-terre. Il s'agit maintenant d'exécuter ce vol en grand. Quand il aura parfaitement réussi , on se propose de faire frapper une seconde médaille qui constate cette nouvelle époque.

15 *Octobre*. M. d'*Alembert* ne sort plus de sa chambre , ni même de son lit qu'un instant pour qu'on le rase. Il a peine à parler. Il ne reçoit que des amis intimes. Il dit qu'il n'attend que la mort & la desire prompte & la moins douloureuse possible ; & malheureusement elle est lente & cruelle. Les médecins ne connoissent rien à son état , qui paroît toujours une maladie de la vessie. Il croit qu'ils le tuent ; mais ce sont d'habiles gens , ce sont ses amis , il se résigne & se livre à leurs coups.

16 *Octobre*. Une autre facétie qui semble une suite du dialogue entre l'empereur *Joseph* , &c. c'est la *correspondance du grand Turc avec notre saint pere le pape*. Ces deux souverains ayant eu jusques-là des intérêts si opposés ; menacés dans

le même temps du même coup & par les mêmes ennemis , cherchent ici à se réunir pour renverser les projets de destruction de leurs adversaires. Cette plaisanterie , dont le fonds est sérieux , n'est qu'une foible esquisse , un croquis vague des grands projets que roulent depuis quelques années l'empereur & l'impératrice des Russies , mais qui mûris aujourd'hui sont à la veille d'éclater & de recevoir leur exécution.

16 Octobre. M. *Nunes-Ribeca Sanches* , conseiller d'état de la cour de Russie , docteur en médecine de l'université de Salamanque , ancien premier-médecin des camps & armées du noble corps des cadets de S. M. l'impératrice de toutes les Russies , associé des académies de Saint-Petersbourg , de Lisbonne & de la société royale de médecine de Paris , vient de mourir. Il est auteur de différents ouvrages sur la science qu'il professoit. Il étoit homme d'esprit & de lettres.

17 Octobre. M. *Franklin* a remis depuis peu à M. de Fleury , major du régiment de Saintonge , & lieutenant-colonel au service des Etats-Unis , une médaille que le congrès lui avoit décernée en mémoire de la prise de *Stony - Point*. Ce fort , défendu par trente pièces d'artillerie & six cents hommes d'élite , fut emporté par un détachement de 1,100 hommes aux ordres du général *Waynes*. M. de Fleury , qui commandoit l'avant-garde , fut le premier dans les retranchements & arracha le drapeau Anglois.

D'un côté de la médaille on voit le fort avec cette légende *Aggeres , paludes , hostes vitti*. Et autour de l'exergue on lit : *Ob Stony-point expug.* 15 juillet 1779. De l'autre côté est représenté un guerrier qui prend & foule aux pieds un dra-

peau. La devise est *Virtutis & audacia monumentum & primum*. Et l'exergue porte : *D. de Fleury Equiti Gallo primo super muros, resp. Americana. D. D.*

17 *Octobre*. Le premier de ce mois M. le duc de Crillon & de Mahon a donné une superbe fête dans le bois de Boulogne pour célébrer la naissance des deux infants d'Espagne. Son attachement à cette couronne, & les bienfaits dont il en a été comblé récemment, lui en ont fait un devoir.

Cette fête, qui a été conçue & exécutée en dix jours, sans présenter rien de fort extraordinaire, a réuni tout ce qu'on pouvoit désirer, & a été très-brillante, sur-tout par l'assemblage de ce qu'il y a de plus illustre & de plus charmant dans les deux sexes à la cour & à la ville.

Le spectacle vraiment nouveau dans une pareille fête, a été l'enlèvement d'un globe ou ballon aérostatique de six pieds quatre pouces de diamètre, au bas duquel pendoit un transparent à double face, où l'on lisoit distinctement sur chacune ces quatre vers par malheur assez plats, mais faisant époque à raison du sujet de la fête.

Vive Charles, vive Louise,
De cette nuit c'est la devise,
Que leurs noms volent dans les airs,
Ils embelliront l'univers.

Ce globe, après être resté à volonté pendant quelques minutes à douze ou quinze pieds de hauteur seulement, afin que chacun pût lire distinctement la devise, après avoir tourné, être

redescendu & monté , en un mot avoir fait toutes les évolutions qu'on a voulu lui faire faire , s'est élevé majestueusement dans les airs au son d'une superbe musique. On l'a suivi très - longtemps des yeux à la lueur du transparent , jusqu'au moment où , par sa hauteur prodigieuse , il a paru prendre place & se confondre parmi les étoiles. Il ne faisoit point de vent , il est monté presque en droite ligne. On a su depuis qu'après être resté environ douze heures en l'air , il étoit tombé dans le même bois de Boulogne , lieu de son ascension , à peu de distance & sans autre dommage qu'un trou fort petit à la partie supérieure.

18 *octobre*. Extrait d'une lettre de Rome , du 1 *octobre*... Par ordre du gouvernement de cette ville , un ouvrage écrit en langue françoise , contenant quatre feuilles d'impression , & ayant pour titre : *Extrait de deux lettres en guise de brevets envoyés aux évêques de France , le 19 avril 1783* , a été brûlé par la main du bourreau. On qualifie dans la proscription la brochure de mal-sonnante , d'impie , de remplie de faussetés grossières ; il est défendu sous des peines très-graves de la vendre , débiter , ou tenir chez soi.

Je ne connois point l'ouvrage brûlé , parce que nous n'avons pas ici de colporteurs aussi commodes qu'en France , & que les magistrats ne sont pas aussi complaisants ; mais je crois qu'il regarde l'affaire de bénédictins , le bref envoyé par le pape aux évêques à ce sujet , & que ce brûlôt pourroit bien sortir du même arsenal que le libelle de *Dom Dapre* , ce bénédictin que nous apprenons avoir été mis à la bastille , pour avoir écrit contre les prélats commissaires.

18 *Octobre*. Hier a été faite l'expérience de la machine aérostatique de M. de *Montgolfier* terre-à-terre, telle qu'on se la proposoit, pour ne point exposer quelques hommes qui s'étoient offerts de s'y placer.

Quoique, d'après la déclaration de la police, ont eût évité d'en donner connoissance au public, il s'y est trouvé deux ou trois cents carrosses & un peuple immense. M. *le Noir* & M. l'archevêque de Paris y étoient.

Son ascension n'a été que de quelques toises, sa durée fort courte, sa marche peu ferme & toujours sous l'impulsion du vent. En général on a été peu content de cette expérience qui n'a pas beaucoup avancé l'espoir de ceux qui comptent sur la possibilité de la navigation aérienne.

19 *Octobre*. Le nouveau bâtiment du palais commence à se dégager par l'abattis des échoppes extérieures qui en ôtoient la vue. Le corps du milieu est orné de morceaux d'architecture. Au fronton se voient les armes de France en relief, supportées par deux anges, de la façon de M. *Pajou* : on y a placé en outre quatre statues qui, n'étant point assez colossales, se distinguent très-difficilement. Ces statues sont *la Force*, *la Prudence*, *la Justice*, *l'Abondance* ; la première & la dernière sont de M. *Berruer*, les deux autres de M. *le Comte*. Un plaisant a fait à ce sujet un calembour en forme d'épigramme, qui, par son extrême justesse & sa chute piquante mérite d'être distingué de la foule de ces platitudes.

Pour orner le palais trois artistes brillants,
A l'envi l'un de l'autre ont montré leurs talents;

On se tait du cartel : quant à chaque flaturé
 L'on glose , l'on critique : on dit *la Force* bien ,
La Prudence point mal ; l'*Abondance* n'est rien ;
 Mais *la Justice* est mal rendue.

19 Octobre. La correspondance de *Mad. Gourdan* a excité une tempête considérable contre les colporteurs. On assure que trente-trois ont été mis à l'amende pour s'être trouvés possesseurs d'exemplaires de cette méchante brochure. On leur a fait payer 150 livres. Le libraire *Prudhomme*, comme plus coupable pour l'avoir fait imprimer, a été mis à l'hôtel de la Force, où il est depuis plus d'un mois au secret. Cependant sa captivité s'adoucit, & l'on commence à le voir; mais il paroît qu'il ne sortira qu'après avoir soldé une amende de 500 livres. Cette brochure s'étoit imprimée chez un particulier qui avoit une imprimerie clandestine, & qui, averti à temps, a heureusement pris la fuite.

20 Octobre. Extrait d'une lettre de Tours, du 15 octobre 1783..... Je vous ai parlé dans le temps de l'institution d'écoles gratuites de dessin dans cette ville. Il a été accordé aux élèves pour exciter leur émulation suivant l'usage, des prix, dont la distribution solennelle faite cette année a été remarquable par un discours que le maire a prononcé, où il a fait entier un long & légitime éloge de *M. du Cluzel*, notre intendant, que la ville pleure encore.

Dans ce discours, écrit naturellement & avec onction, l'orateur a peint *M. du Cluzel* nommé à cette intendance en 1766, occupé depuis cette époque à former des ateliers de charité pour em-

ployer les vieillards , les femmes , les enfants ; les artisans désœuvrés , & procurer des communications avec les grandes routes , à créer des cours de l'art des accouchements , jusques-là si négligé pour la classe des citoyens la plus intéressante , le peuple des villes & des campagnes ; à ménager des secours à donner aux noyés ; à trouver les moyens de faire germer les talents , prospérer le commerce , l'agriculture & les arts ; à établir des hôpitaux de toute espece , & à ne point laisser dans une oisiveté funeste ceux que la nécessité oblige d'y renfermer.

Le panégyriste a fait indirectement la satire de plusieurs intendants à la mode , plus occupés des décorations extérieures de leur capitale & de leur hôtel , que d'améliorations utiles , telles que celles procurées à la province de Touraine par M. du Cluzel. C'est ainsi que l'intendance , malgré les facilités qu'il avoit de la changer & de la reconstruire , est restée dans l'état de simplicité antique où il l'a trouvée. M. du Cluzel n'a cependant pas négligé d'embellir Tours de bâtimens , mais ils étoient tous nécessaires ou utiles. Du reste , économe des deniers publics , il étoit prodigue des siens , ainsi que peut l'attester le bureau des aumônes de Tours.

20 Octobre. Messieurs de la caisse d'escompte , fort embarrassés de leur situation , doivent tenir une assemblée extraordinaire convoquée pour après-demain , pour aviser aux moyens de sortir de l'état critique où ils se trouvent , ou plutôt où ils tiennent le public.

En attendant , cette compagnie fait répandre par les journaux aux ordres du gouvernement , qu'elle a remboursé beaucoup de *billets rouges* .

& que leur montant porté à cinq millions sera bientôt entièrement acquitté ; que c'étoient les effets les plus répandus parmi les marchands & les artisans à cause de leur petite valeur : que le peuple , peu instruit du bon régime de cette caisse , a pris l'alarme mal-à-propos ; que les *billets noirs* répandus dans les grandes caisses , & dans les mains des gens d'affaires & des gens riches , se conservent avec soin & ne donnent aucune inquiétude à leurs propriétaires ; qu'enfin la caisse n'en jouit pas moins de son excellente réputation , puisque ses actions de 3,000 livres , portées jusqu'à 5,000 , n'ont point baissé.

Les gens bien instruits ne croient point ces assertions , malheureusement trop démenties par les faits qu'ils ont sous les yeux.

20 *Octobre*. On a parlé dans le temps d'une suite de seize estampes , représentant les conquêtes de l'empereur de la Chine , exposées au salon. Ce prince les a fait dessiner à Pékin , & elles avoient été envoyées en France pour les y faire graver par les plus célèbres artistes. On n'en tira que cent exemplaires qui furent envoyés à la Chine avec les planches , à la réserve d'un très-petit nombre pour le roi , la famille royale & la bibliothèque de sa majesté. Elles sont très-rares , & quand il s'en trouve quelquefois un exemplaire , il se vend huit cent livres.

D'ailleurs , cette collection intéressante tient à l'histoire de l'empire de la Chine dans ces derniers temps ; elle offre un tableau piquant d'usages , de mœurs , de costumes qui nous sont étrangers ; une idée de la manière de construire , de camper , de s'armer & de se battre à la Chine.

Un élève de feu *le Bas*, *M. Helman*, a formé l'entreprise de réduire ces estampes & de les graver de nouveau.

21 *Octobre*. Dimanche dernier, pour éluder les défenses de la police, il est venu par la petite poste seulement à chacun des souscripteurs du musée scientifique, une lettre conçue en ces termes : « Vous êtes averti que *M. de Montgolfier*, m'enleva pour la dernière fois dimanche à quatre heures du soir, dans la maison de *M. Reveillon*. Signé *Pilâtre de Rozier*. »

En conséquence on s'est rendu en foule au lieu de l'expérience, qui est un vaste & superbe jardin formant une promenade très-agréable.

Malgré son indifférence apparente, la police qui se doutoit du concours, ne s'étoit point endormie, & il y avoit une garde nombreuse qui empêchoit les fiacres d'aborder pour ne point gêner les gens de pied, & a entretenu le meilleur ordre.

La machine dont il s'agit, quoiqu'originellement la même que celle de Versailles, a reçu différentes modifications, d'après les connoissances acquises par des expériences répétées. Elle est aujourd'hui un globe oval de soixante-dix pieds dans son plus grand diamètre, ou de hauteur, & de quarante-six dans son plus petit, ou de largeur, & du poids de mille livres. On calcule qu'elle contient soixante mille pieds cubes d'air. Elle est élevée sur une estrade de cinq pieds de haut environ, sur cent cinquante de circonférence.

Ce vaste théâtre creux entièrement, est fermé dans son pourtour ; on y entre par une porte qui s'ouvre & laisse pénétrer les opérateurs. Au

centre est un foyer dans lequel on allume un brasier, & l'on jette les matieres propres à produire le gaz nécessaire. Cette matiere dimanche n'a été que force paille humide.

La machine dans son repos apparent avoit d'abord l'air d'un clocher : peu-à-peu elle s'est développée & gonflée au point d'acquérir toute son extension & sa rondeur en cinq minutes. Elle étoit assujettie entre deux poteaux de cinquante-quatre pieds de hauteur, & retenue de quatre côtés par des cordages proportionnés à la masse.

Ce globe étoit comme monté sur un pied circulaire ouvert, au milieu duquel s'adapte un réchaud de feu. De droite & de gauche est un balcon propre à recevoir les voyageurs, & du poids d'environ cinq cents liv. les deux.

M. *Pilâtre de Roxier* s'est embarqué dans un avec force paille, avec de l'eau, des éponges & autres ustensiles nécessaires, soit pour alimenter le feu, soit pour l'éteindre en cas de besoin.

La machine s'est élevée à plusieurs reprises, & dans la plus grande élévation a monté jusqu'à trois cent vingt pieds. Une fois elle est restée plus d'un demi-quart d'heure dans le plus parfait équilibre.

Une autre fois la machine en redescendant a été portée entre des arbres & est restée peut-être un quart d'heure dans cet état d'anxiété. On a jeté force paille pour entretenir le gaz, & désespérant de la voir repartir, on a déterminé monsieur *Pilâtre de Roxier* à descendre avec le secours d'échelles: à peine a-t-il été à terre que la machine s'est dégagée par son propre effort & a tourné cet obstacle à sa gloire.

22 Octobre. M. de Montigny , membre de l'académie royale des sciences , mort depuis peu , lui a légué par testament un fonds dont il a destiné la rente à l'établissement d'un *prix annuel pour traiter un sujet tendant à perfectionner quelque art dépendant de la chymie , & pour que ce prix fût successivement appliqué à différents arts.*

Comme le goût dominant du fondateur étoit pour la teinture , l'académie , afin de mieux remplir les intentions de M. de Montigny , propose pour le premier prix de cette espece le sujet suivant :

« Faire une analyse , un examen chymique de la garence & de la cochenille , drogues en bon teint , comparée avec une pareille analyse des bois de Campêche & de Fernambouc , drogues dont le teint est toujours faux , quoique ces substances colorantes soient appliquées sur les mêmes matieres , par les mêmes mordants & par les mêmes procédés que celles qui produisent les couleurs de bon teint.

Le prix , qui sera décerné dans l'assemblée publique d'après pâque 1785 , sera une médaille d'or de la valeur de six cents livres , & dont l'inscription , due à M. de Montigny même , annoncera l'objet de la fondation.

22 Octobre. Malgré tout le soin & le ménagement qu'on a pris afin de ne point blesser l'amour-propre de l'auteur du poëme d'*Alexandre aux Indes* , soit en ne faisant jamais doubler les bons acteurs , soit en ne faisant jouer cet opéra que de loin en loin & presque toujours au meilleur jour , qui est le vendredi ; au bout de dix représentations il s'est trouvé qu'il avoit tout au plus rapporté les frais de la mise dehors. Depuis

sa nouveauté on l'avoit cependant renforcé & enrichi d'un superbe ballet du sieur *Gardel* l'aîné, dans lequel le plus grand nombre des premiers sujets avoient voulu briller pour faire leur cour à *M. Morel*, ce Mécène subalterne qui se trouve aujourd'hui le directeur véritable de l'académie royale de musique. On doit donc regarder cet ouvrage comme à peu près tombé, quoiqu'on dise ne l'avoir que suspendu à cause du voyage de Fontainebleau.

Les adulateurs de *M. Morel* font retomber aujourd'hui tout le blâme sur l'auteur de la musique; ils en trouvent les paroles excellentes, & en effet tous les journalistes d'accord en cela, les uns gagnés par l'argent de *Plutus*, les autres craignant de perdre leurs entrées, les derniers voulant se ménager un protecteur en lui, ont répété à l'envi l'éloge du poëme. Aucun n'a osé dire qu'il étoit pris de *Métastase*. Rien de plus vrai cependant; & s'il y a quelques vers heureux, ils sont tirés du poëte italien, & même de la traduction françoise en prose. Du reste, il seroit facile d'y trouver des morceaux peu lyriques, de mauvaises tournures, des défauts de sens commun, des fautes de françois, si l'ouvrage valoit la peine qu'on entrât dans cette discussion.

23 Octobre. Extrait d'une lettre de Rome, du 11 octobre.... Je me suis empressé de vérifier le fait annoncé dans quelques journaux concernant les honneurs qu'on a rendus ici au Poussin. J'ai trouvé en effet le buste en marbre de ce peintre placé depuis l'année dernière dans le Panthéon, fort près de *Raphaël*: les noms du Poussin sont au dessous, avec cette simple inscription: *Pictor Gallus*.

Il est constant que c'est M. *d'Agincourt*, gentilhomme françois, qui a renoncé à une place de fermier-général pour venir étudier & cultiver les arts en Italie, qui a fait faire en cette ville à ses frais le buste du *Poussin*, & c'est à lui que la France en a l'obligation.

M. *d'Agincourt* acheve en ce moment un grand ouvrage, pour lier les temps de la décadence des arts & ceux de leur renaissance.

23 *Octobre*. Il paroît que ce sont les actionnaires de la caisse d'escompte qui ont désiré une assemblée générale, afin de connoître leur situation dans la circonstance critique où ils se trouvent. Il y a eu de grands débats hier; on a fait de vifs reproches aux administrateurs, & l'on n'a rien terminé. La délibération est continuée à aujourd'hui.

23 *Octobre*. M. *Willemain d'Abancourt* forme aussi une réclamation au sujet du *Bienfait anonyme*. Il prétend avoir traité, il y a quelques années, le sujet de cette pièce, & qu'une esquisse en a été imprimée en 1777, sous le titre du *Bon fils* ou *la Vertu récompensée*. Il ne renonce pas à faire jouer quelque jour cet ouvrage dans sa perfection, & il prend date afin d'éviter le reproche de plagiat.

24 *Octobre*. Me. *Lambon*, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, vient de mourir dans un âge avancé: il étoit fameux pour la consultation; mais il s'étoit mal tiré des circonstances critiques où il avoit présidé lors de la révolution de la magistrature, & lors des troubles élevés dans l'ordre par Me. *Linguet*. Il n'avoit pas montré toute la fermeté, tout l'héroïsme qu'exigeoient l'une & l'autre circonstances.

24 Octobre. M. Desforges , l'auteur de Tom-Jones , doit faire jouer aujourd'hui sur le théâtre italien , à la suite de ce drame , une petite pièce en un acte & en vers , ayant pour titre : *les deux Portraits*. On la dit tirée du *Qui-pro-quo* ou *Tout le monde fut content* , conte de M. de la Dixmerie.

25 Octobre. Extrait d'une lettre de Cherbourg , du 20 octobre Après bien des discussions on est convenu de la nécessité de préférer cette rade à toute autre , comme plus capable de faire un port de relâche pour la marine du roi ; dans la Manche , port si désiré , & dont à chaque guerre on a éprouvé le besoin.

M. de la Bretonniere , capitaine de vaisseau , a proposé d'abord de rendre la rade deux fois plus grande qu'elle n'est à présent , & de la séparer par trois moles qui fourniroient quatre passes pour entrée , & c'est cette forme qu'on a adoptée.

Les deux môles des extrémités doivent avoir quatre cents cinquante toises de largeur chacun , appuyant par la droite à l'île Pelée & par la gauche au fort de Querqueville. Celui du milieu , fait en chevrons , couvrira deux passes de trois cents toises chacune.

Chacune des deux premières branches du mole , sera de huit cents toises de longueur , celle du milieu de neuf cents : elles porteront toutes trois des batteries redoutables à leur extrémité.

Ce projet , immense par son étendue , étonnoit , effrayoit , & sembloit impraticable ; enfin M. de Cessart , ingénieur en chef des ponts & chaussées & inspecteur , a imaginé les caisses à jour dont je vous ai parlé , en forme de cône. On en a d'abord fait l'essai au Hayre , on y a construit à

terre une de ces machines ; on l'a lancée à la mer & remorquée à l'endroit déterminé. Ces trois opérations , dont la forme flottante de M. *Groignard* pratiquée à Toulon a donné l'idée , ont parfaitement réussi.

M. de Cessart a calculé qu'il lui faudroit cent cônes de cette espèce pour l'opération entière, dont trente-trois pour les môles latéraux & trente-quatre pour celui du milieu : en dix ans il compte terminer & ne dépenser que trente millions.

Le conseil de marine a approuvé les plans de l'ingénieur ; il en résultera une rade capable de contenir cent vaisseaux , défendue en dehors & en dedans par dix ou douze forts inattaquables , à l'abri de tous les vents , facile pour entrer & pour sortir.

Il seroit ennuyeux d'entrer dans les détails & les calculs de l'appareil établi pour le premier cône. Tout étoit prêt le 30 août : on a cru plusieurs fois depuis être en état d'opérer ; mais le mauvais temps , des avaries , le manque d'eau ont fait échouer l'entreprise , & on l'a remis au printemps ; car on ne se décourage pas , & l'on espère profiter des inconvénients même qu'on a éprouvés , afin de mieux réussir l'année prochaine.

25 *Octobre*. La pièce de M. *Desforges* est peu de chose , sans action ni mouvement , triste , langoureuse , elle ne vaut pas même le conte assez médiocre qui en fait le fonds. Quelques madrigaux ont été applaudis par les femmes , & c'est tout.

25 *Octobre*. Après bien des débats & trois séances orageuses tenues jusqu'à hier très-tard , il a passé la délibération suivante , *ostensible* , en date du

24 octobre, rendue par les actionnaires de la caisse d'escompte.

« A l'unanimité des suffrages, il a été arrêté
 » que la somme de trente-trois millions de billets
 » de la caisse d'escompte en circulation actuelle,
 » au lieu de celle de quarante-trois millions
 » environ, qui étoient dans le public lors du
 » procès-verbal de la situation de la caisse fait
 » par M. le Noir, commissaire du roi, le 3 octo-
 » bre présent mois, restera fixée provisoirement,
 » comme la plus considérable qui puisse exister
 » dans le public, jusqu'à ce que cette assemblée
 » ait reçu le rapport du comité qu'elle va élire,
 » pour travailler de concert avec les administra-
 » teurs, à diminuer la masse des billets de caisse,
 » comme elle l'a déjà été en effet de près de dix
 » millions, depuis le procès-verbal susdaté »

26 Octobre. Depuis que M. le dauphin est au château de la Muette, les Parisiens se rendent en foule en ce lieu pour y jouir de la vue de cet auguste enfant, qui doit y rester pendant tout le voyage de Fontainebleau.

Tout le monde a la liberté de le voir & même de lui parler. Il est d'une jolie figure : il articule déjà très-bien, quoiqu'il n'ait que deux ans, & il répond avec netteté & intelligence aux questions qu'on lui fait ; il est très-avancé pour son âge.

Ayant reçu devant le public une boîte de bonbons que lui envoyoit la reine, avec son portrait dessus, il s'est écrié : *Ah ! voilà le portrait de maman.*

M. le dauphin est habillé très-simplement, il est en matelot, & n'est distingué d'un enfant ordinaire que par la croix de Saint-Louis, le

cordon bleu & la toison , décorations qui sont les attributs distinctifs de sa naissance.

On trouve excellent le genre d'éducation qu'on semble disposé à lui donner ; il en contractera beaucoup d'assurance , d'ouverture , de popularité , qui le rendront plus cher & plus aimable dans l'âge où son rang l'obligera de se resserrer davantage. D'un autre côté , la circulation des curieux dissipe ce prince isolé aujourd'hui. Il n'a dans ce moment auprès de lui personne de la famille royale , pas même sa sœur que la reine a voulu avoir à Fontainebleau , afin d'en suivre sans interruption l'éducation dont elle s'est chargée.

Madame la duchesse Jules , gouvernante de M. le dauphin , n'a pu le quitter & s'est sevrée de tous les plaisirs de la cour ; elle vaque uniquement à ses précieuses fonctions.

26 Octobre. Depuis long-temps M. le procureur-général du parlement de Besançon , a averti le gouvernement qu'il s'écouloit par cette province un numéraire considérable de France , à raison du bénéfice que les négociants trouvoient à ce commerce avec Geneve & la Suisse.

On a formé dans le temps une accusation à cet égard contre M. Necker , comme s'il eût été d'intelligence avec le ministère anglois pour lui procurer une circulation d'espece dont il manquoit.

Cette accusation n'a pas eu plus de succès , & on l'a regardée comme une calomnie. Enfin la catastrophe de la caisse d'escompte a fait ouvrir les yeux , & l'on fait les défenses rendues à cet égard.

Depuis , un M. Fleur de Besançon continuoit la même manœuvre ; il lui a été arrêté une voiture de 600,000 livres en especes qu'il faisoit

passer en Suisse ; cet événement l'a déconcerté ; il s'est effrayé ; il a craint les peines prononcées , & s'est puni lui-même en se noyant. On écrit qu'il en a résulté dans la capitale de Franche-Comté , des banqueroutes pour environ dix millions ; ces banqueroutes refluent ici , & l'on en annonce déjà plusieurs.

27 *Octobre*. Le bas-relief exécuté par M. *Houdon* , pour servir à la médaille dont on a parlé , frappée en l'honneur de messieurs de *Montgolfier* , représente les têtes des deux freres *Etienne & Joseph* , inventeurs en société du globe aérostatique.

M. *Delaunay* , le jeune , élève du célèbre graveur de ce nom , l'a dessiné & gravé avec beaucoup de goût : les deux têtes vraiment têtes à médailles , offrent la ressemblance la plus parfaite. On lit au bas de l'estampe les vers suivans :

Montgolfier , que l'Europe entiere :

Ne sauroit assez révéler ,

A des airs franchi la carrière ,

Quand l'œil de ses rivaux cherche à la mesurer.

27 *Octobre*. On étoit surpris que les écrivains de ce pays-ci , toujours attentifs à saisir l'à-propos , n'eussent encore rien produit sur la crise de la caisse d'escompte. Enfin , il paroît sur ce sujet un pamphlet , intitulé *Idées d'un Suisse* , où l'on assure qu'il y a de violents sarcasmes contre les directeurs de la caisse , & contre M. Necker qui l'a trop accréditée. Cet écrit de 15 pages seulement est daté d'octobre 1783.

28 *Octobre*. Les chanoinesses font un college religieux de personnes du sexe , qu'on ne con-

noissoit point dans le royaume avant la conquête & la réunion de différentes provinces , faites sous *Louis XIV* & *Louis XV* ; encore même depuis ce temps peu de gens sont instruits en France de la nature de ces pieuses fondations. Elles sont faites en général en faveur de la noblesse , & il en est où il faut pour y être admis des preuves très-rigoureuses. Le chapitre de Remiremont en Lorraine est de cette dernière espèce. Il est destiné à recevoir dans son sein , sans acception d'états ni de royaumes , ce qu'il y a de plus pur dans les maisons souveraines ou illustres de tout le monde chrétien.

Les chanoinesses ne prononcent ni vœux solennels , ni vœux simples. Elles peuvent quitter leur état quand & comme bon leur semble ; elles n'ont aucune règle , aucune discipline qui les distingue des personnes laïques , pas même le vêtement ; sauf des marques honorifiques , comme des cordons , des croix , attributs qu'on tourne au contraire à l'avantage de la vanité. Il n'est donc pas bien étonnant que ces chapitres , vu le relâchement qui gagne toujours , se soient entièrement écartés de leur institution , & aient dégénéré en établissements purement mondains & même en séminaires de corruption & de débauche.

Dans le chapitre de Remiremont comme dans les autres , il y a ce qu'on appelle les *Dames Tantes* & les *Dames Nieces* : celles-ci sont de jeunes personnes que les premières désignent pour se succéder , & l'on appelle cela *apprébender* : les coadjutrices sont entièrement sous la discipline des anciennes , & n'ont de voix que par leur organe.

Il paroît qu'en 1781 il s'est élevé un schisme

entre les *Dames Tantes* & les *Dames Nieces*, c'est-à-dire, entre les jeunes & les vieilles ; que celles-là ont voulu s'émanciper de la tutelle des mères & donner leur suffrage libre, & qu'il en est résulté une élection dont la validité a été contestée par les anciennes. De-là un procès immense qui a enfanté des volumes de mémoires, & plus par la qualité des contendantes que par la nature du fait, a produit un très-grand éclat & a mérité d'attirer les regards du gouvernement, des magistrats & du public.

28 Octobre. M. d'Alembert s'éteint insensiblement : une preuve qu'il est très-mal, c'est que M. le curé de Saint-Germain-l'Auxerois sa paroisse, s'est déjà transporté six fois chez lui, & jusqu'à présent sans succès. Il y a toujours quelqu'un auprès du malade qui reçoit très-bien le pasteur, mais détourne la conversation lorsqu'il veut entrer en matière. Du reste, on est convenu de lui dire qu'il n'y avoit pour le moment aucun danger. Les philosophes espèrent qu'ainsi leur confrère échappera, sans trop de scandale, à la vigilance des prêtres, & qu'on ne pourra pas lui refuser la sépulture chrétienne, comme à *Voltaire*.

28 Octobre. Il y a un arrêt du conseil du 24 octobre, qui n'a pas encore été publié, mais qui est assez répandu. Il porte : *Conversion du bail des fermes générales en une régie intéressée, à commencer du premier janvier 1784, & en remet la direction aux fermiers-généraux de S. M.*

Hier lundi, au comité des caisses, ces fermiers ignoroient encore son existence. Un subalterne arriva, qui leur en parla ; ils n'en voulurent rien croire ; ce ne fut qu'à la fin de l'assemblée qu'ils

en furent convaincus , par l'envoi qui leur en fut fait. Il s'ensuit qu'ils n'en avoient point de connoissance. Quoique le préambule présente des motifs louables & spécieux , comme c'est toujours l'usage même dans les opérations les plus désastreuses , on ne fait encore à quoi s'en tenir , & l'on tremble qu'il n'en résulte quelque chose de funeste.

29 Octobre. On a parlé d'un *cid* , opéra nouveau , qui doit s'exécuter à Fontainebleau. Originellement c'étoit M. de Rochefort de l'académie des inscriptions & belles-lettres qui s'étoit chargé des paroles que M. Sacchini devoit mettre en musique. Celui ci ne parut pas content du premier jet du poëte , qui eut la complaisance de se réformer & de se prêter à tous les changements desirés par le musicien. M. Sacchini finit par lui dire que ce poëme pouvoit être très-bon , mais ne lui inspiroit rien , & il se retourna du côté de M. Guillard.

L'académicien , piqué de cette honteuse préférence , a fait imprimer son ouvrage. Il convient dans sa préface que la première scène & quelques autres endroits sont imités d'un opéra italien , intitulé : *Il cid de Faliconti* , dédié au cardinal *Coscia*. Il rend compte ensuite de ses condescendances envers le musicien , qui a gardé son ouvrage près de six semaines , & il se plaint des mauvais procédés par lesquels il a reconnu sa trop grande docilité.

A la lecture le poëme de M. de Rochefort est très-agréable , l'action est sagement conduite & resserrée dans de justes bornes , malgré la nécessité d'amener des divertissemens & d'ajouter de la pompe au spectacle. Le style est correct , plein

de sens & d'une élégance soutenue ; on ne peut lui reprocher que de la froideur , défaut accoutumé de toutes ses productions. Quoi qu'il en soit , il est à parier que le *Cid* de son rival ne vaudra pas celui-ci.

29 *Octobre*. Extrait d'une lettre de Pétersbourg , du 25 septembre. . . . Léonard Euler vient de mourir en cette ville le 18 du mois. Nommer ce savant , de la naissance duquel la ville de Basse se glorifie , c'est faire son éloge. On fait que plus fécond & plus infatigable que M. d'Alembert , c'étoit un des grands mathématiciens du siècle. Il a surpassé son rival , parce que , livré uniquement à son génie , il n'a point eu de distractions comme lui , & ne s'est point écarté de son vrai talent en voulant donner dans la littérature & en courant après le bel esprit.

Il étoit associé étranger depuis 1755 de votre académie royale des sciences de Paris.

30 *Octobre*. Par les différents rapports qu'on reçoit des séances de la caisse d'escompte , il paroît que les orateurs principaux ont été MM. *Panchault*, *Dunolé* & *Clos*. Le sieur de *Beaumarchais*, qui veut se mettre de toutes les fêtes , y a péroré aussi ; mais faute de bien entendre la matière , n'a pas reçu les applaudissements qu'il se promettoit ; ayant même terminé par un calembour , en disant que bientôt avec les billets de la caisse d'escompte on mourroit de faim , & que ce seroit la fin : il a été hué.

Celui qui s'est le plus distingué , c'est M. l'abbé de Périgord , agent général du clergé. On est assez étonné de trouver en pareille compagnie un abbé de qualité , un apprenti évêque , un personnage aussi grave. Il y est allé , parce que M. de

Saint-Julien, receveur-général du clergé, ayant dans sa caisse pour près de deux millions de billets noirs, ses commettants avoient le plus grand intérêt de connoître la situation de la caisse d'escompte & de savoir ce qu'ils deviendroient. Il a sagement contenu M. de Saint-Julien, jusqu'à ce qu'il eût vu par lui-même ce dont il s'agissoit.

Messieurs les actionnaires de la caisse d'escompte ont été si contents de l'éloquence de M. l'abbé de Périgord, qu'ils l'avoient nommé un des cinq commissaires : il ne veut point accepter cette fonction, comme trop contraire à son état; on cherche cependant à vaincre sa répugnance & à l'y déterminer.

30 Octobre. M. d'Alembert est mort hier à sept heures du matin. Il étoit né en 1717; il étoit des académies des sciences de Paris, de Berlin & de Pétersbourg, de la société royale de Londres, de l'institut de Bologne, de l'académie royale des belles-lettres de Suede, des sociétés royales des sciences de Turin & de Norwege. Mais, entre tant de titres honorifiques, celui qui le flattoit le plus étoit sa qualité de secrétaire perpétuel de l'académie françoise, que, malgré ses infirmités, qui depuis quelque temps le mettoient hors d'état de la remplir, il n'a jamais voulu abdiquer.

Le principe de la grande réputation & de la fortune littéraire de M. d'Alembert fut la dédicace singulière qu'il fit au roi de Prusse de son *Mémoire sur la cause générale des vents*. Il lui avoit valu le prix proposé par l'académie de Berlin, & une place à cette même académie, qui l'élut sans scrutin & par acclamation.

La dédicace consistoit dans ces trois mauvais vers latins, & rouloit sur les victoires du roi de Prusse contre les Autrichiens & sur la paix qu'il venoit de faire.

*Hæc ego de ventis , dum ventorum ocior alis ,
Palentes agit Austriacos Fredericus , & orbi ,
Insignis Lauro , ramum prætendit Olivæ.*

De-là une pension de 1,200 livres que le monarque lui donna , & l'offre qu'il lui fit de la place de président de l'académie de Berlin , &c. &c. &c.

31 Octobre. Le parti de l'élection dans le chapitre de Remiremont n'étant pas content des arrêts du parlement de Nanci , devant qui la contestation a d'abord été portée , en a formé son appel au conseil par une requête signifiée le 16 août 1782 , & le parti de l'opposition y a riposté par une requête aussi signifiée le 29 novembre suivant.

C'est pour appuyer ces requêtes purement juridiques & contentieuses , que les deux partis ont successivement répandu des mémoires qui ont donné une plus grande publicité à l'affaire.

Le premier des *Dames Tantes* appellantes , en date du 27 novembre 1782 , étoit intitulé : *Mémoire & consultation sur plusieurs points importants de la constitution du chapitre de Remiremont* : dans ce *factum* de quatre-vingts pages , savant traité du droit public en cette partie , & contenant un historique précieux d'un chapitre illustre qui subsiste depuis onze siècles , l'on agitoit la double question , si les *Dames Tantes* ont , ou non , la propriété des voix des *Dames Nieces* , & si le

chapitre est un corps ecclésiastique ou laïc. On s'étoit muni de nombreux suffrages, choisis dans la classe des plus célèbres jurisconsultes de Paris, & l'on en avoit inondé avec affectation la cour, la capitale & les provinces éloignées.

Les *Dames Niaces* ne sont point restées en arriere, & elles ont répondu par deux *factums*, l'un de cent sept pages, & l'autre de cent quarante, en date des 10 & 19 mai 1783, où, par des dissertations adroites & non moins érudites, elles ont renversé toute l'économie des constitutions du chapitre de Remiremont établie par leurs adversaires, & prétendent prouver que c'est un corps laïc. Du reste, des détails piquants, des anecdotes malignes qui intéressoient les gens du monde, & en rendoient la lecture amusante.

Réplique pour les Dames composant la majeure & la plus saine partie du chapitre de Remiremont, de deux cents cinquante-deux pages.

Tel est le titre du dernier mémoire qui a paru dans cette affaire devenant de plus en plus grave. Celui-ci est suivi d'une consultation en date du 27 août 1783. Il est de M. *Blondel*, comme le premier, & ne mérite pas moins d'être lu.

Au reste, ce procès s'est élevé dans le temps que madame la princesse Christine de Saxe étoit abbesse de Remiremont. Elle étoit du parti de l'élection, & est morte depuis.

31 *octobre*. Il est arrivé depuis quelque temps ici un mécanicien, auteur d'une *figure parlante*, la plus rare qui ait jamais paru.

Ceux qui la vont voir peuvent la questionner indifféremment, suivant leurs pensées; & l'automate répond avec autant de précision, que s'il étoit préparé à la demande.

Si l'on veut c'est la figure qui fait la question.

Qu'on lui parle à voix haute, ou à voix assez basse pour que personne de la compagnie ne puisse entendre ce que l'on dit, elle rendra tout de même réponse à celui qui l'aura interrogée.

Cette figure a la forme d'une poupée d'environ un pied & demi de haut, elle tient à la bouche une espèce de trompette qui est à peu près aussi longue qu'elle est haute. Il faut y approcher l'oreille pour en recevoir la réponse. On est maître de la visiter : afin qu'on ne soupçonne aucune communication quelconque, elle est suspendue en l'air par un ruban ; l'auteur assure qu'elle peut l'être en tout autre lieu ; d'ailleurs, sans être suspendue, elle parle également dans les mains.

On a d'abord cru que cet automate n'étoit qu'un de ces spectacles de foire faits pour amuser le peuple : beaucoup de physiciens n'avoient pas daigné l'aller voir ; mais, sur le rapport de gens dignes de foi, les plus habiles mécaniciens l'ont été visiter, & n'y comprennent encore rien, pas plus qu'au joueur d'échecs.

31 Octobre. M. *Dansse de Villoison*, de l'académie des inscriptions & belles-lettres, a eu l'honneur de recevoir une médaille d'or du roi de Suede, il y a déjà quelques mois.

1 Novembre 1783. Dans les *Idées d'un Suisse* on donne à entendre que le discrédit de la caisse d'escompte est le résultat d'une intrigue de cour pour supplanter M. le contrôleur-général & même M. *de Vergennes*, comme président du conseil des finances. On insinue qu'elle a été ourdie par le marquis *de Castries*, ministre de la marine, pour se débarrasser des poursuites de M. *d'Ormesson*,

qui le presse sur le compte à rendre au comité des finances de sa gestion. On y veut que le ministre de la guerre se soit réuni à celui-là, & que tous deux aient été poussés par M. Necker, qui enrage de sa nullité. Les manœuvres de cette cabale sont développées d'une façon assez vraisemblable; & la retraite de M. de Bourgade qui vient d'arriver, & aussi prévue dans la brochure, pourroit donner quelque confiance en l'auteur.

Quoi qu'il en soit, il rend justice au ministère actuel des finances, qui, suivant lui, ne seroit pour rien dans cette faillite, & auroit au contraire pris les précautions les plus sages, afin de tranquilliser le public & de l'empêcher d'être dupe.

Il admet, comme un fait certain, l'exportation de l'argent hors de France durant la gestion de M. Necker, & de ses consorts les banquiers, au point qu'il n'y auroit plus que pour 8 millions de numéraire dans Paris, & c'est de cette rareté connue & occasionnée par leur cupidité, qu'ils se sont prévalus pour ébranler la caisse & jeter l'alarme.

L'écrivain développe encore les manœuvres usuraires des agents de la banque, par lesquels ils auroient fait des profits énormes: il en paroît très au fait, ainsi que du véritable état des choses.

On en doit conclure plus que jamais combien il est dangereux de laisser subsister une pareille caisse avec la faculté de fabriquer du papier à volonté, ressource qui devrait toujours rester dans les mains seules du gouvernement, ou pour mieux dire, impraticable en France, ou du moins dans sa constitution actuelle. Du reste,

cette facétie n'est point assez plaisante pour son titre, & comme morceau, n'est point assez claire, assez bien déduite, assez nourrie de faits & d'anecdotes.

1 *Novembre.* La *Maison royale de santé*, dont on a annoncé le projet, est finie. Ce monument élevé à l'humanité, bien choisi pour la salubrité du local, ayant des jardins étendus & des promenoirs couverts, rempli de commodités dans son intérieur & d'une architecture solide, noble & simple, a été construit sous l'inspection de M. *Antoine*, l'auteur de la monnaie.

Il y a seize lits, dont douze fondés par le roi, trois par la ville de Paris, & un par un prélat. Il y a en outre dans l'hospice des chambres particulières où les personnes non domiciliées & étrangères seront indistinctement reçues, moyennant une somme convenue & sans acception de religion.

On a dit que les lits fondés étoient pour les ecclésiastiques & les militaires malades. Le premier président & le procureur-général nommeront aux derniers, & les agents généraux du clergé aux premiers.

L'archevêque de Paris a béni en cérémonie le 18 du mois dernier cet hospice, supplément à l'hôpital de la charité & confié aux soins de ces religieux : un de leurs membres célébrant a très-bien harangué le prélat.

1 *Novembre.* Suivant le préambule de l'arrêt du conseil, la résiliation du bail des fermes est motivée sur les inconvénients qui résulteroient pour le bien de l'état d'une plus longue aliénation

de certains droits durant la paix , & sur la nécessité d'apporter , sur-tout dans la perception des droits des traités & dans l'exploitation de la vente exclusive du sel & du tabac , des modifications qui , sans diminuer ou retarder les revenus , puissent procurer au commerce intérieur & extérieur de nouvelles facilités.

Cela se rapporte à ce qu'on a déjà dit des occupations de M. le contrôleur-général qui travailloit sur ces parties, & apparemment a trouvé quelque milieu désiré ici , afin de remédier aux abus , aux gênes , aux vexations dont on se plaint depuis si long-temps inutilement.

Du reste , on fait des compliments aux fermiers-généraux , on se loue de leur zèle , de l'excellence de leur crédit & de leur patriotisme. On leur confie la direction des mêmes droits ; on leur assure les mêmes profits , & on les décharge de la garantie à laquelle ils étoient soumis par le roi.

Leur gestion fera de trois années sous le titre de directeurs-généraux en régie intéressée.

2 Novembre. Il est à croire que le mémoire présenté par Monsieur, & le comte d'Artois concernant leurs demandes, malgré le peu d'accueil qu'il avoit d'abord reçu au contrôle général, ainsi qu'on l'a dit , a fait plus d'impression ensuite. On assure aujourd'hui qu'on a déterminé S. M. à payer les dettes de ses freres , & que c'est un objet considérable. On prendra des arrangements avec les créanciers pour de long délais, afin de ne pas trop obérer le fisc public.

2 Novembre. Avant-hier la comédie italienne,

dont les travaux pour l'approvisionnement de Paris en nouveautés ne sont pas-même suspendus par le voyage de Fontainebleau, a donné le *Comte d'Olbourg*, drame en cinq actes & en prose. Il est tiré du quatrième volume du théâtre allemand, où il est intitulé : *le Ministre d'état*. Messieurs *Friedel & de Bonneville*, qui en sont les traducteurs, ont arrangé ce sujet pour notre théâtre & nos mœurs ; du moins telle a été leur intention. Il paroît qu'il y avoit de l'étoffe ; mais il auroit fallu le talent de M. *Rochon*, très-au fait de ce genre de littérature, & qui s'y est exercé avec succès. Le nouveau drame n'en a point eu : à la première représentation il a semblé très-médiocre.

3 *Novembre*. Le sieur *Asteley*, dont on a parlé l'année dernière, est revenu à Paris & a recommencé depuis peu ses exercices de chevaux. Il s'est fait construire à l'endroit où il avoit déjà ouvert son spectacle un manège spacieux, dont la circonférence est garnie de plusieurs rangs de loges. Il est couvert en sorte qu'on y est à l'abri aujourd'hui des injures de l'air, & qu'on y peut représenter en tout temps. La singularité de la disposition de cette salle & de la décoration, qui l'empêche de ressembler à aucune autre, est déjà très-propre à piquer la curiosité. Une trentaine de candélabres garnis de plusieurs lampes, fournissent environ douze cents meches servant à l'éclairer. Au milieu est un théâtre destiné, dans les intervalles des exercices des chevaux, à faire des tours de force très-variés. Aux deux côtés sont les écuries ; dans le haut est placé un orchestre.

Le menuet des chevaux, le cheval qui rap-

porte, le cheval qui s'assied comme un chien, le combat du tailleur anglois & de son cheval, sont les principaux exercices qu'on y voit ; ils sont animés par les bouffonneries d'un paillasse très-adroit, & les écuyers font des tours de force, de souplesse & d'agilité inconcevables. Les sieurs *Asteley* pere & fils continuent à s'y distinguer. Deux Angloises brillent aussi & enchantent les hommes, tandis que les premiers séduisent les femmes, sur-tout le fils dont la superbe taille & les graces infinies lui attirent les plus grands applaudissemens,

C'est le 16 octobre que ce spectacle a repris pour la premiere fois.

3 *Novembre*. M. le comte de *Tressan*, membre de l'académie des sciences & de l'académie françoise, vient de mourir. Il avoit plus composé sur ses vieux jours que durant toute sa vie: il avoit fait depuis quatre ou cinq ans un extrait de *l'Amadis de Gaule* en deux volumes: des *extraits des Romans de chevalerie* en quatre volumes; une traduction de *l'Aristote*, & il n'y avoit pas deux mois *l'Eloge de Fontenelle*, dont on a parlé; il soutenoit presque à lui seul la *bibliothèque des Romans*, recueil qui sans lui seroit déjà épuisé.

3 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Bourbonne, du 24 octobre.... Il n'est que trop vrai, nos eaux si salutaires pour le commun des malades, ont été funestes au docteur *Lorry*. M. l'abbé *Tessier* & M. *Hallé* son neveu, tous deux docteurs de la faculté de médecine & membres de la société royale de médecine, l'avoient accompagné ici, & n'ont pu par leurs soins empêcher ce triste accident, arrivé en septembre. Ils lui ont rendu les

derniers devoirs, & fait placer sur sa tombe cette inscription latine.

H I C J A C E T

*Præcipiti fato, nondum annis ;
Dudum laboribus confectus ,
ANNA-CAROLUS LORRY, Parisinus
Doctor, medicus parisiensis ,
Societatis regie medicæ nascentis columen ,
Adultioris decus et ornamentum.
Integritate vitæ, amenitate morum ,
Jugeniî acumine, incredibili doctrinâ ,
Laborum utilitate ;
Pietate in deum, amore ergà suos ;
Sedulitate apud ægros, benevolentia apud omnes ;
Commendatus.
Thermas Borbonenses, tot millibus salutiferas ,
Inutiles expertus ,
Flebilis multis ,
Obiit Borbonæ die XVIII mensis septembris ,
Anno domini MDCCCLXXXIII.
Ætatis LVI, mens. XI, dieb. VII.
Quam viventi pacem contulit mens sibi conscia ,
Eam defuncto concedat divina misericordia.*

M. Lorry laisse un testament de mort fort singulier, dans lequel il déclare qu'il n'a jamais fait l'incrédule que par foiblesse ; que, malgré les plaisanteries & même les raisonnements qu'il se permettoit en public sur la religion, afin de

plaire & de briller , il a toujours cru sincèrement en Dieu & à nos mysteres.

4 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Rome , du 15 octobre. . . . Tandis qu'on multiplie chez vous les effigies du Thaumaturge moderne , qu'on en place les images dans les oratoires , qu'on compose des *prémices de dévotion* en son honneur (titre d'un livre de piété) , qu'on écrit sa vie ; que M. Carracioli dans sa *Lettre à un académicien* se moque des philosophes incrédules & les injurie , les actions de Joseph Labre baissent beaucoup ici ; sa béatification est arrêtée & pourroit n'avoir pas lieu. L'avocat du diable a découvert qu'il étoit janséniste , que c'étoit un béat du parti , un imbécille dans le goût de M. Paris , que cette cabale protege & voudroit placer dans l'empyrée. Ses miracles , à la discussion , se trouvent n'avoir pas plus de consistance que ceux du diacre de Saint-Médard. Le sacré college est furieux d'avoir été dupe de l'imposture : l'auréole du nouveau saint va s'éclipser : son cadavre sera vraisemblablement expulsé de l'église de Notre-Dame-des-Monts où il étoit déposé , & l'on n'en parlera bientôt plus.

4 *Novembre.* Extrait d'une lettre de Fontainebleau , du 2 novembre. . . . Les *idées du Suisse* commencent à se réaliser , M. de *Bourgade* est chassé & M. d'*ormesson* vient de donner sa démission. On prétend que les *quatre coins de la reine* se sont réunis contre lui. On appelle ainsi les quatre maisons de la cour qui jouissent plus particulièrement des faveurs de sa majesté , & ont le plus de crédit sur son esprit , les *Polignac* , les *Vaudreuil* , les *Guiches* & les *Périgord* ; ils ont profité de l'ineptie que M. le contrôleur-général a fait

voir dans la crise de la caisse d'escompte, & dans la résiliation du bail des fermes, pour lui représenter qu'il n'étoit pas possible de laisser à la tête des finances un personnage d'aussi peu de ressources, & que ce seroit rendre service à l'état d'ouvrir les yeux du roi sur son compte.

De son côté, M. d'Ormesson, s'il n'a montré du génie, a fait voir au moins du zèle, de la fermeté & du patriotisme. Vous savez qu'il est question de faire faire au roi des acquisitions, soit du prince de Conti, soit du duc de Penthièvre; en outre qu'il est question de venir au secours des frères du roi qui ont leurs maisons très-dérangées, de lui faire même encore acheter l'Orient & la ville de Recouvrance du prince de Guimené, pour faciliter en partie la libération des dettes de cet illustre banqueroutier, & soulager la maison de Rohan, qui sollicite fort cet arrangement. Le contrôleur général a parlé très-ferme à ce sujet; il lui a représenté que tant d'acquisitions inutiles ne pourroient se faire qu'aux dépens du trésor royal: que pour le remplir de nouveau, il faudroit imposer de nouvelles charges, ce qui, en dernière analyse, seroit retomber ces dépenses sur les peuples.

Des courtisans pervers ont empoisonné cette résistance louable; ils ont représenté à sa majesté qu'on pourroit trouver un homme qui sauroit concilier toutes les choses, & l'on assure que cet homme est M. de Calonne. Le roi, fatigué de toutes ces tracasseries, vient d'envoyer redemander le porte-feuille à M. d'Ormesson; mais le successeur n'est pas encore nommé.

5 Novembre. M. d'Alembert est décidément mort sans sacrements; sur quoi les prêtres & les dévots

dévots n'ont pas manqué de débiter que la sépulture chétienne avoit éprouvé beaucoup de difficultés à Saint-Germain-L'Auxerrois sa paroisse , mais que n'ayant pu s'y refuser , le clergé a du moins témoigné sa répugnance en se comportant très-indécemment à cet égard. Rien de plus faux. Un vieux maître des comptes , M. Remi , son exécuteur testamentaire , avec M. *Watelet* , qui en est adjoint , a dit publiquement qu'il étoit très-content de la maniere dont en avoit agi M. le curé de Saint-Germain.

M. *d'Alembert* a été à la vérité enterré sans cérémonie & porté dans un cimetiere ; mais il avoit demandé par ses dernières volontés la plus grande simplicité dans ses obseques ; ainsi voilà encore un nouveau triomphe des philosophes.

On attend actuellement avec impatience la mort de M. *Diderot* , qui est condamné par la faculté. Comme cet athée , tel est du moins la qualification que les prêtres & les dévots lui donnent , n'est d'aucune académie , ne tient à aucune famille , n'a nulle consistance par lui-même , n'a point d'entours & d'amis puissants , le clergé se propose de se venger sur lui , & de faire éprouver à son cadavre toutes les avanies religieuses , à moins qu'il ne satisfasse à l'extérieur.

5 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Fontainebleau, du 3 novembre.... C'est décidément M. *de Calonne* qui est nommé contrôleur-général , & la cabale a enfin vaincu la répugnance du roi à son égard. Comme il a beaucoup d'esprit , qu'il est avide de célébrité & desire depuis long - temps cette place , on se flatte qu'il y réussira peut-être.

On fait qu'il a des projets dans son porte-feuille qu'il n'a jamais voulu communiquer aux autres ministres, disant qu'il les réservoir pour le temps où il le feroit lui-même. Voilà le moment venu, & nous verrons s'il remplira l'espoir du parti qui l'a poussé.

5 *Novembre.* Le théâtre allemand, dont messieurs *Friedel* & *de Bonnevillè* avoient entrepris la traduction, est fini; il contient sept volumes. Ces messieurs se proposoient de faire successivement représenter plusieurs des pièces qui le composent; mais leur première tentative n'ayant point été heureuse, on doute qu'ils osent en risquer une seconde, ou qu'ils trouvent auprès des comédiens la même facilité.

5 *Novembre.* On crie vraiment beaucoup contre l'arrêt du conseil qui résilie le bail des fermes. On trouve mauvais que l'on fasse rompre au roi un contrat solennel; & cet arrêt est d'autant plus préjudiciable aux ex-fermiers, que leur cautionnement de 1,560,000 livres subsiste, & que cet argent pour le plus grand nombre est un argent emprunté. Leurs créanciers s'alarment & refusent de leur laisser leurs deniers en ne les voyant que simples directeurs, c'est-à-dire, amovibles à volonté.

On croit que ces financiers ont fait de vives représentations à ce sujet, & que cette fausse démarche a servi encore de prétexte aux ennemis de M. d'Ormesson pour le décréditer auprès du roi.

6 *Novembre.* Quelque curieuse que soit la poupée qui parle, elle n'approche pas, au gré des connoisseurs, des têtes parlantes annoncées de l'abbé *Mical*; mais comme c'est un homme

Simple, modeste, qui ne travaille point pour faire bruit ou pour gagner de l'argent, on n'en dit mot. Cependant le témoignage que les commissaires de l'académie des sciences qu'il avoit invitées à venir examiner ses automates, lui ont rendu, est bien glorieux. Suivant leur rapport, *ils ont découvert dans son ouvrage la même simplicité de plan, les mêmes ressorts, les mêmes résultats qu'on admire en dissequant dans l'homme l'organe de la voix.*

6 Novembre. Les papiers publics ont parlé d'un monument que les Etats-Unis doivent faire élever en l'honneur du général *Washington*, & qui doit s'exécuter actuellement à Paris. Un M. T. Rousseau a toujours en attendant composé l'inscription suivante.

Alexandre lui seul mit cent peuples aux fers :
 Par le bras de Cesar je vois Rome asservie ;
 Washington de son sang, versé pour sa patrie ,
 Signe la liberté du nouvel univers.

6 Novembre. Par les faits mieux éclaircis il paroît constant que M. d'Alembert n'a été enterré que forcément, que les prêtres étoient décidés à faire jeter son cadavre à la voirie, & qu'il a fallu un ordre du roi & envoyer à Fontainebleau. Mais pour éviter le scandale, M. Remi, qui est un bon homme, ne conte les faits qu'à ses amis intimes, & du reste affecte d'être très-content.

Ce qui rend l'impénitence finale du secrétaire de l'académie françoise très-remarquable, c'est qu'il a conservé sa tête jusqu'au dernier instant.

La veille de sa mort n'entendant pas parler

les personnes qui étoient dans la chambre, il s'est plaint de ce silence, & a dit : eh bien, puisque vous ne voulez pas parler, lisez-moi quelque chose du Mercure, & il a deviné la chatade & le logogriphe. Le sieur Pankouke triomphe de voir que son journal soit le dernier ouvrage qu'ait goûté le philosophe mourant.

M. le comte de Condorcet est fait légataire universel de M. d'Alembert par son testament.

7 *Novembre.* M. Collé, lecteur de son altesse sérénissime monseigneur le duc d'Orléans, & l'un de ses secrétaires ordinaires dont on avoit annoncé l'année passée l'état triste & languissant, vient d'y succomber, abandonné presque généralement, à raison de l'humeur détestable dont il étoit tourmenté, & qu'il faisoit rejaillir sur les autres.

On assure qu'il laisse nombre d'ouvrages en potre-feuille. Il avoit eu le loisir d'en composer beaucoup depuis que ses infirmités l'avoient obligé de se retirer de la société.

C'est le premier chansonnier à qui ce talent ait valu une pension. Il en obtint une de 600 liv. de la cour pour la chanson si connue sur Port-Mahon.

7 *Novembre.* Lors des réjouissances faites à l'occasion de la naissance de M. le dauphin, on distingua la fête donnée au peuple dans l'intérieur de la halle au bled. Ce monument, dégagé de tout ce qui l'offusque & l'embarrasse habituellement, recouvert d'une banne & illuminé, parut prendre une forme nouvelle & frappa les artistes. C'est ce qui fit naître l'idée à messieurs le Grand & Molines, architectes, d'exé-

curer la coupole qu'ils viennent d'y terminer , & qui attire aujourd'hui la foule des curieux.

L'académie d'architecture , invitée à venir visiter ce nouveau genre de construction , lui a donné l'approbation la plus distinguée.

La coupole dont il s'agit , du diamettre de cent vingt pieds , ne differe de celui du Panthéon que de douze environ ; elle est faite en planches de sapin , au lieu de bois de construction , ce qui , sans lui ôter de sa solidité , lui procure une légèreté unique , & a épargné des frais immenses. On a déjà dit que c'est au célèbre menuisier *Roubo* fils , qu'en avoit été confiée l'exécution , qui a parfaitement réussi.

Les échafauds , construits dans les mêmes principes , ont été dirigés par le sieur *Albouy* , maître charpentier , dont le nom mérite aussi d'être conservé. Il a mis tant d'intelligence dans la construction , l'érection , la pose & la démolition de tous ces échafauds , que durant les travaux qui ont duré plus d'un an , bonheur peut-être unique , il n'en a coûté la vie à aucun ouvrier.

Le sieur *Tournu* , fondeur & doreur , avoit proposé pour la couverture de ce monument une composition métallique , approuvée de l'académie des sciences ; mais cela auroit exigé trop de retard , & l'on en a simplement fait usage , pour essai , dans quelques parties.

8. *Novembre.* Dom *Dapres* est sorti de la bastille , il paroît même que M. l'archevêque de Narbonne , revenu à des sentimens plus modérés , a sollicité le premier son élargissement. On vouloit qu'il lui fit des excuses & au chapitre ; mais le prélat a complété son acte de générosité en lui

fauvant cette humiliation ; on s'est contenté d'éloigner ce religieux turbulent & caustique.

Du reste, la fermentation commence à renaître dans l'ordre, & les fins politiques ne doutent plus qu'elle ne soit excitée sous main par le gouvernement, qui n'a point assez d'énergie pour imiter de haute lutte l'exemple de l'empereur, mais sent toute l'utilité de son plan, & voudroit le suivre en faisant concourir l'ordre lui-même à sa dissolution par ses divisions intestines. Ce seroit un coup de filet de deux cents millions, qui, bien appliqués, contribueroient beaucoup à soulager l'état : c'est encore évaluer trop médiocrement la vente des biens des bénédictins, puisqu'ils ont huit millions de revenus en terres, sur quoi à défalquer seulement 9 millions de dettes à payer en tout & les pensions viagères de quinze cents religieux environ qu'ils sont : ils ont en outre cent quatre-vingts maisons.

Des quinze cents religieux, douze cents plus relâchés desireroient la dissolution, trois cents seulement attachés à l'ordre, à la règle, à la discipline & aux constitutions, tiennent pour *Dom Moussu*, & regardent comme canonique la déposition de ce chef & tout ce qui a été fait : l'instance est toujours pendante au parlement ; & si la cour veut adroitement fomenter les troubles, elle laissera les rigoristes se pourvoir devant ce tribunal contre le chapitre général qui vient de se clore.

Dom Moussu est homme à le faire, il est ferme, il n'a point été ébranlé par tout ce qui s'est passé : en vain M. le garde-des-sceaux, lorsqu'il a paru à l'audience de ce chef de la justice avec ses assistants, les a-t-il traités devant tout le monde d'in-

fringants & de factieux ; il a répondu qu'il espérait que monseigneur reviendrait de ses préventions contre eux.

Lorsqu'il , forcé par l'ordre du roi de paroître au chapitre , dom *Moussu* a été interrogé sur la place qu'il y vouloit occuper , il a dit : la première ou la dernière.

Les rigoristes comptent aussi beaucoup sur dom d'Aigle , un de leurs chefs les plus intrépides , qui également a fait ses protestations contre le chapitre par huissier , & reçu un ordre du roi de s'y rendre. Il a profité de cette circonstance pour adresser aux prélats commissaires & à ses confreres un très - beau discours , où il a renouvelé son opposition , & a protesté contre sa présence.

On est dans l'attente de la réponse que le roi fera au parlement , suivant l'espoir qu'il lui en a donné pour la Saint-Martin , après les itératives remontrances , & de ce que cette cour fera en conséquence.

9 *Novembre*. Madame la duchesse de Polignac , dès qu'elle a su que la reine avoit fait une fautive couche , qui a eu lieu le 3 de ce mois , n'a pu tenir à son empressement de se rendre auprès de S. M. Elle a écrit au roi une lettre , où , dans l'excès du trouble que lui causoit cette fâcheuse nouvelle , elle le supplioit de ne point prendre en mauvaise part si elle suspendoit les exercices de sa charge pour se livrer à son zèle envers sa souveraine ; qu'au cas où son absence seroit absolument incompatible avec sa qualité de gouvernante des enfants de France , elle préféreroit d'en faire le sacrifice & de donner sa démission.

En effet , sans attendre la réponse du roi ,

madame de Polignac s'est rendue à Fontainebleau & y a couché même une nuit. Le bruit avoir couru qu'elle n'étoit plus gouvernante ; mais elle est revenue à la Muette , & l'on ne voit point que le roi ait donné aucune suite à son mécontentement.

9 Novembre. C'est M. l'abbé *Chevreuil* qui a succédé à M. l'abbé *Thierry* dans la dignité de chancelier de l'université. Cet abbé *Chevreuil* n'a pas la consistance , l'esprit fin & l'aménité de son prédécesseur. C'est un pédant dans toute la force du terme , qui a voulu mener la faculté de théologie à la baguette. Les docteurs non-seulement se sont révoltés contre son despotisme , mais ont prétendu l'empêcher de présider aux exercices suivant le droit de sa place. De son côté , l'abbé *Chevreuil* irrité a déterré d'anciens titres qu'il fait valoir comme lui donnant des prérogatives oubliées ; tout cela fait la matière d'un procès évoqué au conseil. La faculté a produit un mémoire où l'on trouve beaucoup de passion , & où le nouveau chancelier est très-maltraité ; celui-ci y a répondu par un autre très-volumineux , très-savant , & très-ennuyeux par conséquent. Malheureusement ces pièces ne sont que manuscrites & restent dans la poussière des greffes du conseil : mais comme la fermentation s'accroît , les profanes s'attendent à voir quelque brouillon donner l'essor à sa fougue , & leur apprêter à rire.

10 Novembre. Trente fermiers-généraux , présidés par M. d'Arvelay , garde du trésor royal , ont été le dimanche 2 à Fontainebleau , & ont fait des représentations sur l'arrêt du conseil qui casse le bail des fermes ; ils en ont tellement

développé les inconvénients & l'injustice ; ils ont tellement fait craindre pour le crédit du roi qui alloit être perdu , qu'on leur a sacrifié monsieur d'Ormesson , ainsi qu'on l'a vu , & l'arrêt est retiré.

10 *Novembre*. Le pere Houbigan vient de mourir , âgé de quatre-vingt-dix-huit ans , dont il en avoit passé quatre-vingts dans la congrégation de l'oratoire. Il étoit pensionnaire du clergé pour nombre d'ouvrages composés en faveur de la religion. C'est le seul fruit qu'on en ait tiré , car personne que les gens du métier ne les connoît.

10 *Novembre*. Avant-hier les comédiens françois ont donné la premiere représentation du *Séducteur* , comédie en cinq actes & en vers. Cette piece avoit été jouée à la cour & avoit réussi. Le roi s'en étoit même expliqué avantageusement. Il l'avoit trouvé très-bien , quoique froide. Elle n'a pas moins plu à la ville. On la croyoit de M. *Palissot* ; mais elle est trop fortement intriguée pour lui & le style approche plus de la maniere du *méchant* , que de la maniere de ce poëte qui a de la fermeté , de la pureté , de la noblesse ; mais non , cette mollesse & cette facilité de *Gresset*. Comme il y a de l'obscurité dans la marche de l'action , il faut attendre une seconde représentation pour en juger plus pertinemment. L'auteur est encore anonyme : on veut aujourd'hui que ce soit M. le marquis de *Bievre*.

11 *Novembre*. Le différend élevé à l'occasion du cabinet de machines de M. de *Vaucanson* , est enfin terminé à la satisfaction de l'académie. C'est elle qui le conserve ; il paroît même qu'on fait acheter ou louer au roi la maison de l'académie.

cien défunt , & c'est M. de *Wandermonde* qui est chargé de la garde de ce dépôt , qu'il s'agit de mettre en ordre & d'augmenter , ensuite de rendre public.

On doit avant y joindre un historique de chaque machine contenant le nom de l'inventeur , la date de son origine , son utilité , &c.

Messieurs les intendants du commerce auront seulement la liberté d'en jouir pour leur utilité ou pour celle de leurs agents.

11 *Novembre*. M. *Mulotin* , horloger de Dieppe , a imaginé un phare d'une nouvelle construction : il est en forme d'horloge & le rouage fait alternativement paroître & disparoître une masse de lumière composée de vingt-quatre réverbères. Sa durée est de trois minutes , & la disparition d'une , & ainsi toujours alternativement ; en sorte que les marins prévenus de ce mécanisme , la montre à la main , ne pourront douter si c'est le véritable point où ils peuvent attaquer la terre.

Cette machine , beaucoup moins dispendieuse que les faux ordinaires , a été approuvée de l'académie , & le ministre de la marine doit donner des ordres en conséquence pour qu'elle soit adoptée dans tous les ports de mer.

12 *Novembre*. L'action continuelle de l'acide marin sur le bois par le frottement & la pénétration , rendoit les œuvres vives des vaisseaux , c'est-à-dire la partie du bois qui plonge dans l'eau , spongieuse , mousseuse , beaucoup plus lourde , & par conséquent moins propre à obéir à l'action des voiles : c'est pour y remédier qu'on a imaginé en Angleterre de les doubler en cuivre , méthode qui a été bientôt adoptée en France durant la dernière guerre. Mais on a déjà reconnu qu'elle

étoit sujette à des inconvénients graves ; on veut aujourd'hui substituer au cuivre un vernis métallique , qui en offre toute l'utilité , sans en avoir les inconvénients ; c'est sur cet exposé , & vraisemblablement d'après des expériences faites , que le roi a accordé un privilège exclusif pour l'établissement d'une manufacture royale de ce vernis à Nantes , par arrêt du conseil , revêtu de lettres-patentes enrégistrées dans tous les parlements du royaume.

12 *Novembre.* On assure que le nouveau contrôleur-général a déclaré à messieurs de la caisse d'escompte qu'il n'étoit point disposé à leur continuer son secours pour manquer plus long-temps à leurs engagements ; qu'ils eussent à se mettre en règle pour y satisfaire promptement ; qu'ils avoient assez gagné avec le public pour pouvoir faire face. On croit que c'est ce qui accélère l'assemblée extraordinaire de ces messieurs , indiquée au 14 de ce mois.

12 *Novembre.* *Relation de la séance publique de l'académie royale des sciences pour sa rentrée d'après la Saint-Martin. . . .* M. de Condorcet , secrétaire de l'académie des sciences , y a paru en pleureuses , comme légataire universel de M. d'Alembert , & ce costume étoit un prélude de l'ouverture de la séance. Il n'a pas cru pouvoir rester muet en pareille circonstance , & dérogeant à l'usage de la compagnie qui ne célèbre ses membres défunts qu'à leur rang , de son agrément sans doute , il a dit :

« La mort nous a ravi M. d'Alembert , lorsque son génie , encore dans sa force , promettoit à l'Europe savante de nouvelles lumières. Géometre sublime , c'est à lui que notre siècle doit

» l'honneur d'avoir ajouté un nouveau calcul à
» ceux dont la découverte avoit illustré le siècle
» dernier , & de nouvelles branches de la science
» du mouvement aux théories qu'avoit créé le
» génie de Galilée , d'Huyghens & de Newton.

» Philosophe sage & profond , il a laissé dans
» le discours préliminaire de l'Encyclopédie un
» monument pour lequel il n'avoit point eu de
» modèle.

» Ecrivain tantôt noble , énergique & rapide ,
» tantôt ingénieux & piquant , suivant les sujets
» qu'il a traités ; mais toujours précis , clair ,
» plein d'idées , ses ouvrages instruisent la jeu-
» nesse & occupent d'une manière utile les loisirs
» de l'homme éclairé.

» La franchise , l'amour de la vérité , le zèle
» pour les progrès des sciences & pour la défense
» des droits des hommes , formoient le fond de
» son caractère.

» Une probité scrupuleuse , une bienfaisance
» éclairée , un désintéressement noble & sans faste ,
» furent ses principales vertus.

» Les jeunes gens qui annonçoient des talents
» pour les sciences & pour les lettres , trouvoient
» en lui un appui , un guide , un modèle.

» Ami tendre & courageux , les pleurs de
» l'amitié ont coulé sur sa tombe au milieu des
» regrets des académies de la France & de
» l'Europe. Il eut des ennemis pour que rien ne
» manquât à sa gloire , & l'on doit compter
» parmi les honneurs qu'il a reçus , l'acharne-
» ment avec lequel il a été poursuivi pendant
» sa vie & après sa mort , par ces hommes dont
» la haine se plaît à choisir pour ses victimes
» le génie & la vertu.

» Honoré par lui dès ma jeunesse d'une ten-
 » dresse vraiment paternelle, personne, dans la
 » perte commune, n'a plus à regretter que moi.
 » Son génie vivra éternellement dans ses ouvrages;
 » il continuera long-temps d'instruire les hom-
 » mes ; il reste tout entier pour les sciences &
 » pour sa gloire ; l'amitié seule a tout perdu. »

Pour rendre l'exception moins injurieuse, l'ora-
 teur a parlé aussi en ces termes de M. *Euler*.

» La mort de M. *d'Alembert* avoit été précé-
 » dée de quelques semaines seulement par celle de
 » M. *Euler*, génie puissant & inépuisable, qui,
 » dans sa longue carrière, a parcouru toutes les
 » parties des sciences mathématiques, & a reculé
 » les bornes de toutes. Toujours original & pro-
 » fond, mais toujours élégant & clair, il a pu-
 » blié plus de quatre cents ouvrages, & il n'en
 » est pas un seul qui ne renferme une vérité nou-
 » velle, une découverte utile ou brillante. Privé
 » de la vue, son activité, sa fécondité même,
 » n'en avoient point été ralenties. La force sin-
 » gulière de son intelligence répara sans effort
 » cette perte, qui pour tout autre eût été irré-
 » parable, & la nature sembloit l'avoir formé
 » pour être à la fois un grand homme & un phé-
 » nomène extraordinaire, pour étonner le monde
 » autant que pour l'éclairer. »

Un silence lugubre ayant succédé, M. *de Con-*
dorcet a repris la parole :

L'académie avoit proposé en 1777, pour sujet
 d'un prix l'*Exposition du système des vaisseaux lym-*
phatiques; n'ayant pas été satisfaite des mémoires
 envoyés au concours, elle avoit annoncé une se-
 conde fois le même sujet avec des modifications
 en 1781; elle n'a pas été plus heureuse. Un seul

mémoire , dont l'auteur n'a point rempli les vues de l'académie , a été présenté , & elle croit devoir renoncer à ce programme.

Elle propose pour sujet du prix , la *Description du nerf intercostal dans l'homme.*

Quoique plusieurs parties de ce nerf soient bien connues , il y en a plusieurs aussi dont la structure n'est point assez exactement déterminée. On donnera la plus grande attention à ses distributions dans les viscères , à ses connexions & à ses diverses origines. Comme il se présente des variétés dans ses rameaux , les anatomistes qui concourront , feront mention de celles qui leur auront paru les plus remarquables. L'académie vérifiera les nouveaux détails qui lui seront envoyés. Les auteurs ne surchargeront point sur-tout leurs descriptions ou leurs dessins de ramifications imaginaires ; reproche que l'on peut faire à plusieurs modernes : ce n'est qu'en se renfermant dans les bornes de l'exactitude la plus rigoureuse , qu'on pourra mériter ce prix. Dans la vue de diminuer la dépense de ces recherches , on n'exige point que la description soit accompagnée de dessins , qui cependant , s'ils y étoient joints , ajouteroient au mérite & à la précision du travail. On laisse les auteurs libres à cet égard.

Indépendamment de ce premier prix , dont les fonds n'ont point été employés , l'académie se trouvant dans le cas d'en proposer un second , elle demande , pour concourir à ce nouveau prix , une *Description du nerf intercostal , considéré dans les animaux.*

Elle a jugé qu'il seroit utile pour la science , & commode pour les auteurs de proposer deux sujets qui eussent des rapports entr'eux , & qui

puissent s'éclairer mutuellement. Mais afin que les observations puissent être vérifiées & comparées entr'elles, & pour donner au programme toute la précision dont il est susceptible, on a cru devoir indiquer quels sont les animaux dans lesquels les concurrents doivent examiner la structure du nerf intercostal. On les a pris dans les classes qui sont marquées par les différences, & choisi ceux qui sont le plus à la portée de tous les anatomistes.

Ces animaux sont, parmi les quadrupedes :

1°. *Le Singe*. (1).

On n'indique pas l'espece, pour ne pas ajouter à la difficulté que l'on pourra trouver à s'en procurer. Les auteurs feront connoître le nom de celui qu'ils auront disséqué.

2°. *Le Chien*.

3°. *Le Mouton*.

Parmi les oiseaux,

Le Dindon.

Parmi les reptiles,

Une Grenouille.

Parmi les poissons,

Une Carpe.

(1) Comme il seroit peut-être difficile aux anatomistes établis dans les provinces, de trouver un singe, l'académie déclare que cet article n'est point de rigueur.

Quoique l'on indique les noms des animaux dans lesquels les concurrents doivent examiner le nerf intercostal , ils seront néanmoins libres d'ajouter à leur mémoire la description de ce nerf considéré dans d'autres animaux , pourvu que ceux énoncés dans le programme soient la base de leurs recherches. Ils indiqueront avec soin les diverses origines de l'intercostal , le nombre & la position de ses ganglions , ses connexions ; & dans le cas où il manqueroit à certains viscères auxquels il se distribue dans la plupart des animaux , on fera connoître quels sont les autres nerfs qui le suppléent.

On n'exige point , par la raison exposée plus haut , que les descriptions soient accompagnées de dessins ; on laisse les auteurs libres à cet égard.

Après l'annonce de ces prix ordinaires , le secrétaire en a proposé un extraordinaire.

L'académie , en conséquence des ordres du roi , avoit proposé pour sujet d'un prix extraordinaire qui devoit être proclamé à la Saint-Martin 1783 , *de trouver le procédé le plus simple & le plus économique pour décomposer en grand le sel marin , en extraire l'alkali qui lui sert de base , dans son état de pureté , dégagé de toute combinaison acide ou autre , sans que la valeur de cet alkali minéral excédât le prix de celui qu'on retire des meilleures soudes étrangères.*

Quoique dans le nombre des mémoires qui lui ont été adressés , il s'en trouve plusieurs qui contiennent des recherches intéressantes , cependant , comme les procédés proposés sont imparfaits , en ce qu'ils ne procurent qu'une décomposition incomplète du sel marin , que celui qui approche le plus de remplir le vœu du programme ,

est publié dans les papiers allemands, & qu'on a déjà monté des fabriques en grand à Londres sur ce principe, l'académie n'a pas cru qu'elle fût dans le cas d'adjuger le prix. Elle propose donc le même sujet pour la Saint-Martin 1785.

Après les détails relatifs aux formules à observer par les concurrents à ce prix, M. de Condorcet a parlé du second prix extraordinaire.

L'académie avoit proposé un prix avec le titre d'ingénieur de l'académie pour les instruments de mathématiques, à celui qui feroit le meilleur quart de cercle. Elle a adjugé la somme de 1,200 livres, qui restoit du prix, à M. Megnié, ingénieur, & membre de l'académie de Dijon; mais elle a réservé le titre d'ingénieur de l'académie.

Enfin, M. de Condorcet a terminé ces annonces magnifiques pour une plus considérable encore.

M. le comte d'Angiviller, directeur-général des bâtimens, a cru devoir proposer un prix de 6,000 livres pour le mémoire qui donneroit les meilleurs moyens de corriger ou de remplacer la machine de Marly, qui auront approché le plus du premier. Conformément aux intentions du roi, l'académie s'est chargée du jugement de ce prix, pour lequel elle se propose de publier incessamment un programme détaillé.

Ces préliminaires finis, il a été lu cinq mémoires & trois éloges.

Le premier mémoire de M. de Fouchy roule sur le véritable inventeur de l'application des lunettes au quart du cercle & de la méthode d'observer en plein jour les planetes & les grandes étoiles. Chargé par l'académie de faire la recherche, il

a trouvé que c'étoit Morin , mathématicien de réputation au commencement du dix - septieme siecle , qui avoit , avant la naissance de l'académie , fait cette découverte , que s'est ensuite attribué mal-à-propos l'abbé *Picard*. Comme Morin donnoit dans l'astrologie judiciaire , fort à la mode de son temps , on ne lit plus ses ouvrages qui ne sont pourtant pas à dédaigner.

M. le *Gentil* est auteur du second mémoire sur *Astronomie* des Brames , encore plus sec que celui-là. L'académicien , célèbre voyageur , y montre que des tables de chiffres dont personne n'avoit encore donné l'explication , sont des tables du mouvement du soleil & de la lune , destinées à faciliter aux Brames le calcul des éclipses.

Le mémoire du pere *Pingré* , le troisieme en rang de lecture , avoit quelque chose de plus intéressant : il concerne *l'isle qui a paru cette année auprès de l'Islande*. Il y montre qu'il s'est plus d'une fois formé auprès de cette isle de ces terres volcaniques qui ont ensuite disparu.

M. *Lavoisier* , ami des systêmes nouveaux , dans le quatrieme mémoire , prétend que *l'eau n'est point un élément* , comme on l'a toujours cru , qu'elle se décompose & recompose à volonté.

Le dernier mémoire & le plus intéressant pour son objet , est celui de M. le Roi. Il a parlé des *brouillards extraordinaires de l'été dernier*. Il n'en trouve d'exemple qu'en l'année 1252. Le savant académicien déclare qu'il n'en connoît ni la nature , ni la cause : les effets n'en ont point été funestes en France , mais bien ailleurs. Du reste , il tend moins à prouver qu'à nier. Il attaque sur-tout l'opinion de ceux qui attribuent ces brouil-

lards aux révolutions de la Calabre; il la détruit radicalement, en établissant par leur journal qu'ils ont commencé très-loin de l'Italie, & n'y ont régné qu'après.

Les trois éloges ont fait beaucoup plus de plaisir que tous ces mémoires. Celui de *Vaucanson* contenoit des anecdotes très-curieuses & très-piquantes. Il étoit né comme tous les hommes de génie avec une vocation extraordinaire pour la mécanique. Elle se décida dès sa tendre jeunesse... Sa mere, dévote, s'entretenoit avec son directeur; pendant ce temps, son fils encore écolier, regardoit à travers une cloison une pendule, machine alors peu commune; il cherchoit à en deviner l'intérieur; elle resta imprimée dans son imagination, & il n'eut point de repos qu'il n'en eût découvert tout le mécanisme. Ses essais furent de petits automates qu'il fabriquoit pour sa chapelle, amusement puéril, analogue au goût de ses parents: il imitoit avec ses figures les cérémonies de l'église. Son *flûteur* est le premier ouvrage digne de lui. Mais il pensa lui coûter sa liberté. Ayant annoncé avec beaucoup d'amour-propre son projet, un oncle de *Vaucanson* en fut effrayé, craignit qu'il ne devînt sorcier, & sollicita une lettre de cachet contre lui. Il fut obligé de fuir pour se soustraire à sa persécution. Il eut depuis la liberté de revenir & exécuta dans un silence modeste la machine annoncée. On en fut enchanté: son canard qui faisoit toutes les fonctions animales, étoit encore plus compliqué. Le roi émerveillé lui demanda s'il pourroit exécuter de cette maniere la circulation du sang; il s'en étoit chargé; mais les matieres devoient venir des pays étrangers; il falloit y envoyer un

mécanicien habile , tout cela entraînoit beaucoup de frais ; il s'ensuivit des lenteurs, du refroidissement , & *Vaucanson* se dégoûta. Il se tourna du côté d'objets plus solides ; il voulut perfectionner nos manufactures , sur-tout celles de Lyon , relativement à la fabrication & à la préparation de la soie. Les ouvriers, qui craignirent de perdre leur occupation & leur pain , le virent parmi eux avec indignation & le poursuivirent à coups de pierres. Il se vengea par une caricature mécanique ; c'étoit un âne qui exécutoit leurs travaux. La grande objection contre ses découvertes en ce genre qui n'ont pas eu lieu , qui en détruit l'avantage, sans nuire à sa gloire , c'est qu'elles auroient rendu la matière plus chère.

Vaucanson réussit mieux dans l'application de son art à d'autres objets , & il est parvenu à mériter la renommée du plus habile mécanicien de l'Europe , non-seulement dans les arts agréables , mais dans les arts utiles. Il tomba malade encore plein d'idées & de projets relatifs à son génie. Sentant bien qu'il n'en reviendrait pas , toute son inquiétude étoit de ne point voir la fin des travaux commencés ; il pressoit les ouvriers , & leur disoit qu'il n'y avoit pas de temps à perdre , que sa dernière heure approchoit. Il paroît que cette crainte l'occupoit plus que celle de son salut.

L'éloge de *Bordenave*, plus court , n'auroit rien rendu sous la plume d'un autre panégyriste. Celui-ci a eu l'art d'y attacher des morceaux philosophiques de détail qui , nés du sujet , sans une extrême adresse lui auroient paru cependant trop étrangers. Tel est celui du ridicule procès qui a subsisté long temps entre les médecins & les chirurgiens , & qui a fini , en donnant une liberté

convenable à ceux - ci , par les restreindre dans certaines bornes & par les assujettir à des études régulières. L'admission de *Bordenave* à l'académie, malgré les réglemens , par un ordre supérieur , a amené une digression plus ingénieuse que vraie sur la haine des corps éclairés , plus disposée que celle des particuliers à s'amortir , à céder au mérite & à la justice.

Bordenave étoit le premier chirurgien élevé à la dignité d'échevin. *M. de Condorcet* a pris occasion de cette circonstance pour placer une prosopopée brillante , où il fait parler le peuple à l'un de ces hommes tirés de son sein & devant être ses défenseurs ; prosopopée où en indiquant les devoirs d'un échevin , il fait une satire sanglante de la manière dont ils les remplissent , ou plutôt les oublient.

Le cordon de Saint-Michel , récompense du mérite dont étoit décoré le défunt académicien , a fourni matière à une sortie non moins vigoureuse contre ces hommes décorés d'ordres qui ne supposent que de la naissance , de la faveur , de l'intrigue ou de l'argent , sortie qui n'a pas paru plaire aux dignitaires & membres de la compagnie bardés de pareils cordons.

Le secrétaire s'est complu sur-tout dans le dernier éloge , qui , quoique d'un étranger , étoit très-fécond & rempli d'intérêt. C'est celui de *M. Pringle* , savant , laborieux , dont la vie a été aussi active que le génie. Il passa sa jeunesse dans les camps , & étoit médecin de l'armée du roi d'Angleterre à la bataille du Mein. Ce fut lui qui le premier engagea milord Stuarts , son général , à convenir avec le maréchal de Noailles , général de

l'armée françoise , que les hôpitaux militaires seroient des asyles sacrés.

Le soldat étoit regardé par le docteur Pringle, comme une espece d'hommes trop précieuse pour ne pas s'en occuper. Il a fait beaucoup d'observations sur cette matiere , sur les camps , sur les hôpitaux , sur les prisons, & a mis les autres sur la voie de perfectionner les découvertes.

M. Pringle étoit président de la société royale de Londres , lors de la séparation des colonies angloises d'avec la mere-patrie & de la guerre qui s'ensuivit. L'esprit de parti s'empara tellement du grand nombre des membres de la compagnie , qu'ils vouloient renoncer aux découvertes , aux méthodes & aux machines de M. *Franklin* sur l'application de l'électricité contre les effets de la foudre. M. *Pringle* leur fit sentir à quel point la passion les aveugloit , les fit revenir & resta toujours l'ami de M. *Franklin*.

M. *Pringle* , médecin , encore plus grand praticien que spéculateur , étoit ennemi des systêmes : il préféroit une routine qui guérissoit à une doctrine brillante qui tuoit le malade. *C'est nous autres savants* , disoit - il , *qui avons tout gâté par nos raisonnements.*

M. Pringle joignoit presque tous les genres de connoissances à celui de la médecine , & sur-tout la théologie. Il étoit néanmoins peu ferme sur celle-ci , & n'avoit que deux opinions fixes auxquelles il tenoit fortement : la non-éternité des peines & l'indifférence des cultes. On a été surpris d'abord que le secretaire mît si ouvertement en lumiere ces principes erronés ; on l'a été bien davantage , quand on l'a entendu les développer avec une sorte d'approbation , & ses amis même

ont craint que sa hardiesse ne lui fît tort auprès des prêtres & du gouvernement par contre-coup.

Une digression sur les quakers , un éloge de M. Franklin présent & que le secrétaire a félicité de n'être plus Anglois , un goût cependant secret pour l'Angleterre & les Anglois , sont après ce morceau , ce qui a le plus frappé l'assemblée , admirant en général & à juste titre le talent de l'orateur pour la tâche dont il est chargé & dont il s'acquitte périodiquement avec de nouveaux succès.

13 Novembre. L'arrêt du conseil dont se sont plaints les fermiers-généraux est en effet retiré , & l'on y en a substitué un autre en date du 9 novembre , concernant *le bail des fermes générales*. Il est motivé tout bonnement sur les inquiétudes qu'a produit la résiliation annoncée , sur ce que S. M. a reconnu que le bail du 19 mars 1780 ne contient aucune clause ni réserve qui le rende moins obligatoire que les baux précédents , & sur les offres & soumissions que les fermiers-généraux viennent de faire entre ses mains , dont il résulte que la continuation de ce bail n'apportera aucun obstacle à l'exécution de ses vues bienfaisantes.

En conséquence le bail ancien subsiste , suivant la résolution de sa majesté de manifester de plus en plus en toute occasion , *que tout engagement contracté ou reconnu par elle , & devenu le gage de la foi publique , sera toujours à ses yeux inviolable & sacré.*

13 Novembre. Ce qu'on avoit prévu arrive. Depuis la clôture du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur , les réclamations s'élevont

de tous côtés. Les appels comme d'abus se forment : cependant les membres dévoués à la cour, partisans de ce chapitre, continuent à le soutenir valide, & repandent deux pieces imprimées en faveur de leur système.

L'une est intitulée : *Mémoire à consulter & consultation au sujet du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur.*

L'autre : *Extrait des registres du procès-verbal des séances du chapitre général de la congrégation de Saint-Maur, assemblé à Saint-Denis du 9 septembre 1783.*

Ces deux pieces sont intéressantes & méritent plus de développement.

14 Novembre. Extrait d'une lettre de Limoges, du 8 novembre..... Je vous ai parlé des travaux que M. d'Aine, marchant sur les traces de monsieur Turgot, avoit fait exécuter pour cette ville & pour la généralité. Avant de quitter cette intendance pour passer à Tours, où il est nommé, il a eu la satisfaction de voir terminer la *place d'Aine*, d'une vaste étendue pour la tenue de nos foires & marchés.

En outre, les maire & échevins ont fait graver sur deux pilastres qui décorent les deux côtés de l'entrée d'une promenade connue sous le nom de *Dorsay*, & qui forme une des deux faces de la *place d'Aine*, deux inscriptions latines où sont rapportées en détail les ouvrages exécutés depuis qu'il est intendant.

Ces monuments de tendresse & de gratitude sont d'autant plus flatteurs pour lui, qu'ils lui sont décernés dans un moment où l'on n'a rien à ménager avec lui puisqu'il nous quitte. J'aurois voulu qu'on y eût ajouté à *M. d'Aine* après son
départ

départ pour l'intendance de Tours. Malheureusement les inscriptions sont antérieures & datées de 1782.

14 Novembre. Extrait d'une lettre de Toulouse, du 6 novembre.... L'inhumation dans les cimetières n'éprouve plus aucune difficulté ; le vicomte de Thisen, mestre-de-camp de cavalerie, & chevalier de Saint Louis, a subi cette cérémonie, avec toute la pompe due à ses grades militaires ; & sa famille, ni ses camarades n'ont témoigné aucune répugnance.

14 Novembre. Suivant le mémoire à consulter concernant les différends de la congrégation de Saint-Maur, voici le récit des faits tels qu'on peut les démêler à travers l'obscurité de cet historique, rendu tel exprès sans doute.

En 1781 il devoit se tenir un chapitre général. Il fut précédé, comme de coutume, de l'assemblée ou diète de chacune des six provinces entre lesquelles la congrégation est distribuée. Mais dans la diète de la province de Normandie, il s'éleva des difficultés sérieuses sur le droit de huit religieux pour y voter. La diète se divisa en deux partis : la moitié des capitulants se séparèrent, en réclamant les constitutions & celles du chapitre général.

Le chapitre étoit indiqué à l'abbaye de Marmoutier-les-Tours pour le 17 mai 1781 ; les religieux qui avoient continué l'assemblée, malgré la retraite de leurs confrères, ou plutôt le visiteur de la province de Normandie, & les six religieux qui se disoient députés de la diète, firent imprimer un écrit intitulé : *Compte que le révérend pere visiteur & les six députés de la province de Normandie rendent au chapitre général de leur diète,*

de ce qui l'a précédé. Ce compte étoit suivi d'une consultation sans date, accompagnée d'un mémoire à consulter & d'une autre consultation du 12 mai 1781.

De leur côté, les opposants à la diete envoyèrent quatre d'entr'eux présenter au chapitre une requête en leur nom, où il se plaignoient de tout ce qui s'étoit fait de contraire aux regles, & demandoient qu'on rejetât les lettres des députés de Normandie, comme non librement élus. Ils y avoient joint une *consultation* du 11 mai 1781.

Le chapitre passa outre; vingt-quatre vocaux se réunirent pour ne point écouter les opposants, contre dix-neuf qui penchoient pour l'opinion contraire; c'est ce qu'établit du moins dom *Moussu* dans un mémoire concernant la diete de Normandie, pour justifier les opérations du chapitre de 1781, appuyé d'une consultation du 23 mai 1783, qui se prévaut encore d'une lettre de *M. Amelot*, annonçant l'approbation du roi.

Les opposants ne se regarderent point comme battus, ils réclamèrent de nouveau & contre l'admission des députés, & contre la validité du chapitre & des élections qu'il avoit faites, en ce que dans les voix pour rejeter leur requête, on avoit compris celles de leurs adversaires qui s'étoient trouvés ainsi juges & parties, & interjeterent un appel comme d'abus, signifié le 26 mai 1781.

C'est alors qu'intervint l'arrêt du conseil du 29 juin 1781, qui déclara qu'il n'y avoit lieu à l'appel comme d'abus, qui fit défense d'y donner suite, & enjoignit aux bénédictins d'obéir aux supérieurs nommés dans le chapitre.

Le clergé de France , assemblé par la permission du roi en 1782 , vint au secours des opposans , & , en les soutenant , fit renaître les troubles. Il ramena le ministère de leur côté , & il en est résulté l'arrêt du 21 juin dernier , ordonnant la convocation du chapitre général ; arrêt trouvé si irrégulier par les autres , que dom Mouffu , le général , dans sa lettre circulaire qui accompagnoit l'envoi , déclaroit qu'il ne le faisoit que par commandement du roi exprès & itératif. En même temps parut la requête & autres imprimés répandus dans la congrégation , tendant à faire naître des doutes sur la légitimité du futur chapitre.

Les opposans , pour les lever , ont eu recours à leurs conseils , & il en a résulté ce mémoire attribué à M. le Camus , & une consultation en date du 19 août , soucrite de sept jurisconsultes célèbres , qui décide la légitimité du chapitre & de ses opérations.

15 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Mende , du 6 novembre..... Le roi , touché des plaintes des habitants du Vivarais , du Gévaudan & des Cévennes , sur les vexations qu'ils éprouvent de la part des praticiens , notaires ou gens d'affaires , excessivement multipliés dans ces cantons montagneux , vient de nommer , à la sollicitation de M. le comte de Périgord , notre commandant , une commission composée de quatre conseillers au parlement de Toulouse , pour y remédier & punir les coupables.

Ces commissaires sont messieurs de Rey , d'Albis , de Saint-Félix & d'Aguin. Ils ont profité des vacances pour commencer leurs travaux , & ouvert leurs séances le premier octobre.

L'évêque a fait promulguer dans toutes les

paroisses de son diocèse le dimanche suivant les lettres-patentes enrégistrées au parlement de Toulouse, qui annoncent l'objet & l'ouverture des séances. Le peuple est allé en foule au devant des magistrats ; ils ont été reçus au milieu des acclamations, & les officiers municipaux de cette ville, accompagnés de la bourgeoisie qui s'étoit mise sous les armes, les ont harangués.

La promulgation des lettres-patentes a été suivie de la lecture d'une lettre pastorale du prélat, où il présente un tableau d'exactions, de rapines & de crimes commis à l'ombre des loix, dont on n'auroit pu ailleurs se former une idée.

Voilà qui est bien différent de ce qui se passe à Paris, où l'on parle, dit-on, d'une chambre de justice, non-seulement pour réformer les suppôts de la justice prévaricateurs, mais encore les magistrats qui tolèrent ces prévarications, les autorisent, & se rendent eux-mêmes coupables des exactions les plus criantes.

15 Novembre. La fermentation qui regne en ce moment, relativement à l'état des finances & à son ministre, a fait reprendre beaucoup de vogue aux différents écrits répandus sur l'administration de M. Necker, recueillis en trois petits volumes sous le titre de *Collection complète de tous les ouvrages pour ou contre M. Necker*, avec des notes critiques, politiques & secrètes, le tout par ordre chronologique, enrichi du portrait de ce directeur-général des finances, & d'une gravure représentant madame la princesse de Poix avec madame Necker.

Comme on a parlé successivement de toutes ces

pieces, on ne fera mention que de celles qu'on ne connoissoit pas.

1° *Conversation de Mad. la princesse de Poix avec Mad. Necker.* Cette facétie très-courte roule sur une anecdote qu'on a rapportée dans le temps concernant le travestissement que Mad. Necker avoit pris pour surprendre en flagrant délit un libraire qui vendoit des libelles contre son mari, & le livrer à un exempt de police.

2°. *Requête au roi sur la retraite de M. Necker, par un ancien-résident à la cour de France.* Bavardage de rhéteur, dans le genre de la lettre du marquis de Villette, qu'on sent bien n'être pas parvenu davantage à son adresse. Point de faits, point d'anecdotes.

3°. *Idée d'un citoyen* relativement à la gestion de M. Necker, avec un *Prospectus* d'établissement pour libérer avec facilité les dettes actuelles de la France, occasionées par ses emprunts, & y répandre un bien-être général; projet également convenable à tous les états de l'Europe.

Comme l'auteur anonyme ne fait qu'annoncer son plan en charlatan, c'est-à-dire en le vantant beaucoup, sans en révéler les moyens, on ne peut en dire davantage.

Ce qu'il y a de mieux & de nouveau dans ce *Recueil*, ce sont les notes qui viennent communément d'un financier instruit, & quelquefois d'un homme répandu qui fait les anecdotes de cour.

15 Novembre. *Relation de la séance publique de l'académie royale des inscriptions & belles-lettres, tenue aujourd'hui pour sa rentrée d'après la Saint Martin.....* Le nouveau secrétaire poursuivant son projet de tirer les séances publiques de la com-

pagnie , de la solitude à laquelle elles étoient livrées , y avoit encore amené cette fois de grands seigneurs , des femmes élégantes , des membres distingués des autres académies ; & la salle , sans être aussi remplie que les salles de celles-ci , n'offre plus cet air de dénument & d'abandon qu'on lui reprochoit auparavant. Afin de faciliter mieux aux amateurs invités la liberté de s'y rendre , il a supprimé l'antique usage dont s'étoient affranchies depuis long-temps l'académie françoise & celle des sciences , & que celle des belles lettres avoit conservé jusqu'à cette année , de commencer les séances d'hiver dès trois heures , il l'a reculé à trois & demie.

L'assemblée , a commencé à l'heure indiquée , par l'annonce que le même secrétaire a faite du prix remporté par M. l'abbé *Mongez* , chanoine régulier de Sainte Genevieve , garde des antiques & du cabinet d'histoire naturelle de Sainte Genevieve , des académies de Lyon , de Dijon & de Rouen. Ce religieux présent a sur le champ reçu la médaille des mains du directeur.

M. Dacier a dit ensuite : « L'académie royale des inscriptions & belles-lettres avoit proposé pour le sujet du prix qu'elle devoit distribuer à pâque 1783 , de déterminer : *Quelle étoit l'étendue des domaines de la couronne lors de l'avènement de Hugues Capet au trône ; quelles possessions ce prince y ajouta ; comment & par quels moyens ces domaines s'accrurent jusqu'au regne de Philippe-Auguste exclusivement.* »

Les mémoires envoyés n'ayant pas satisfait pleinement aux vues de l'académie , elle propose de nouveau le même sujet pour pâque 1785 , & invite les auteurs à se renfermer dans les

Bornes de la question , sans se livrer à des discussions qui ne tendent pas directement à l'éclaircir.

M. *Dacier* a continué , & lu l'éloge de l'abbé de Canaye. Il a commencé par une digression assez étendue sur la naissance de son héros , qui se trouvoit issu d'une famille de robe très-ancienne dans le parlement ; distinction due au hasard , & dont M. l'abbé de Canaye faisoit si peu de cas , qu'à plus de trente-cinq ans , interrogé sur ses armoiries , il les ignoroit , & fut obligé de regarder son cachet pour en rendre compte. C'étoit un philosophe pratique dès sa plus tendre jeunesse. Sorti du college , il embrassa l'état ecclésiastique , comme plus propre à lui procurer cette vie douce & tranquille , ce repos , déjà le terme de ses vœux , il se trompa. Son pere le pressa de prendre une charge de conseiller clerk au parlement : n'osant lui résister en face , & afin de se soustraire cependant à ses importunités , il choisit un asyle dans la congrégation de l'oratoire. Il y resta douze ans , & n'en sortit que certain de jouir de toute sa liberté. Il aimoit les sciences & les lettres ; il avoit étudié les langues , & sur-tout le grec ; il ne put résister au desir d'avoir une place à l'académie des belles-lettres. Il s'en repentit bientôt : l'obligation où l'on est de donner à certains temps des mémoires , le gênoit ; au bout de dix ans , au lieu de continuer la route ordinaire pour obtenir la pension qui exige au moins vingt ans de travaux , il demanda la vétérance , c'est-à-dire , la faculté de rester dans l'inaction , & il en jouit dans la plus grande étendue. Lorsqu'on aiguillonne sa paresse , il

répondoit : *En littérature comme au théâtre , le plaisir est rarement pour les acteurs.*

M. l'abbé de Canaye avoit entrepris une histoire de la philosophie des anciens ; mais il n'a point fini ce travail très-bien conçu de sa part ; il rendit compte dans une assemblée des motifs qui le déterminoient à y renoncer , & M. Dacier pour donner une idée de sa manière & de son style , en a lu un morceau qui sentoit le bon littérateur , l'écrivain pur & l'homme de goût.

Il paroît que les principaux débris de la succession littéraire de l'abbé de Canaye consistent en cartes & en notes sur ses lectures. La plupart des livres de sa bibliothèque très-belle sont chargés à toutes les marges de pareilles réflexions. M. Dacier ne dit point à qui est passée cette bibliothèque curieuse.

Au moyen d'un genre de vie uniforme , d'une ame dégagée de toute passion forte , M. l'abbé de Canaye a poussé sa carrière jusqu'à quatre-vingt-huit ans. Il n'avoit d'autre infirmité que la surdité.

M. l'abbé de Canaye aimoit la société ; il y étoit plaisant & malin , mais d'esprit , & jamais de cœur. Les gens à prétention étoient seulement son fléau , & il se faisoit un plaisir de les humilier.

Dans ce second essai de son talent pour l'éloge , le secrétaire confirme la bonne opinion qu'on en a conçue. Il s'est ici parfaitement conformé au genre de son héros. Son éloquence est douce , simple , & modeste comme l'abbé de Canaye.

Après cet éloge , M. Anquetil , à la voix de Stentor , a lu pour M. de Guignes des *Observations historiques & géographiques sur le récit de*

Plinè, concernant l'origine, l'antiquité des Indiens, & la géographie de leur pays, & avec des recherches sur les principales révolutions de l'Inde. Tout cela est très-savant ; mais très-sec. Ce qu'on y voit de plus intéressant, c'est qu'il n'y a plus d'indigènes dans ces belles contrées que les Marattes que les Scythes s'en sont emparés, & que ces peuples occupent aujourd'hui presque toutes les parties du globe.

A ce mémoire a succédé le sixième *Mémoire sur la noblesse françoise* de M. Desormeaux. Celui-ci roule en entier sur les parlements & sur leur origine. Il auroit fait beaucoup de sensation il y a douze ans, & n'en a produit aucune en ce moment. Cette origine, suivant lui, ne remonte qu'à Philippe le Bel, au commencement du quatorzième siècle, ainsi que l'ont prétendu tous les partisans du système de M. de Maupeou. Il les réduit à la simple qualité de juges. Toutes ces assertions ne plairont point aux magistrats de celui de Paris sur-tout, qu'il reconnoît cependant pour la seule cour des pairs. Du reste, il cherche à se reconcilier avec eux, en assurant qu'ils ont beaucoup aidé les rois à abattre l'autorité des grands vassaux, & à élever & consolider la leur.

L'excellent mémoire, celui qui a attiré l'attention, qui a charmé singulièrement l'assemblée, c'est un cinquième de M. *Gautier de Sibert sur la philosophie de Cicéron.* C'est M. Dacier qui en a fait la lecture. L'objet de l'académicien est de prouver que *Cicéron* étoit aussi bon philosophe que grand orateur, & que non content de bien dire, il savoit encore bien faire. Il en a pris occasion de donner une vie complète de *Cicéron*,

telle qu'elle n'a point été composée. Il l'a rendue d'autant plus intéressante qu'elle se trouve liée avec les principaux événements de la république à cette époque ; de-là de superbes tableaux de sa corruption & de ses malheurs ; de-là des caractères tracés avec autant d'énergie que de profondeur des infignes scélérats , des vertueux citoyens qui la déchiroient alors ou la défendoient. Entre ces derniers figuroit *Cicéron* avec beaucoup d'éclat. C'est ce que l'on voit par les détails des faits relatifs à sa harangue *Pro lege maniliâ* , à son plaidoyer contre *Verrès*. Tout le monde a regretté que la mesure dans laquelle ces sortes de mémoires académiques doivent être circonscrits , n'ait pas permis à l'auteur de s'étendre plus loin cette fois.

L'heure s'avançoit , & dans tout autre temps le directeur auroit fait lever la séance ; M. Bignon , qui en faisoit les fonctions , entrant dans les vues du nouveau secrétaire , de dégager autant qu'il est possible l'académie de ces vieilles formes classiques , a prié M. de *Villoison* qui devoit suivre , non-seulement de commencer, mais d'achever la lecture de son mémoire , quoique l'heure de la sortie ait sonné peu de temps après. C'est la première fois qu'on a dérogé à l'usage. Au surplus , le mémoire le méritoit peu ; le titre étoit piquant ; il porte : *Relation d'un voyage littéraire de Venise*. Depuis deux ans l'académicien étoit absent ; on s'attendoit à des choses curieuses & intéressantes pour toute l'assemblée ; point du tout , il s'agit uniquement de recherches qu'il est allé faire dans la bibliothèque de Saint-Marc de livres rares qu'il y a trouvés , dont il donne une nomenclature aride , & sur-tout d'une bible &

d'un Homere. Il se propose de faire de ce dernier une édition en deux volumes *in-folio*, où l'on trouvera ce qu'on n'a point encore vu. En attendant les auditeurs ont été frustrés dans leur attente, & sont sortis très-ennuyés d'une pareille lecture.

16 Novembre. Le résultat de la délibération de la caisse d'escompte, du 14 de ce mois, a été de décider unanimement que les billets séquestrés en vertu de la délibération de l'assemblée générale du 22 octobre dernier, seront biffés & invalidés d'abord, & ensuite tout-à-fait détruits, aussi-tôt qu'on en aura constaté le montant & réglé la comptabilité.

Que de 33 millions actuellement restant dans la circulation, il en sera retiré 5 pour réduire la totalité à 28 millions, & que ces 5 millions seront de même séquestrés, invalidés & détruits comme les précédents.

On observe que c'est encore trop, que ces messieurs ne devraient pas avoir plus de billets en circulation qu'ils n'ont faits de fonds, c'est-à-dire pour 12 millions, représentés par leurs actions. Mais il est à espérer que la méfiance générale fera tomber d'elle-même cet établissement impraticable en France.

16 Novembre. Malgré le service de Fontainebleau, les Italiens ne laissent point chômer la ville de nouveautés. Ils ont joué hier *la Karmesse* ou la *Foire flamande*, comédie en deux actes & en vers.

Les paroles sont de M. *Patrat*, & ne répondent pas à l'idée favorable qu'on a conçue de son talent par ses autres ouvrages.

La musique est d'un débutant, d'un Allemand,

M. de Vogler, passant pour avoir du feu, de l'énergie, de l'imagination. Mais toutes ces qualités se sont trouvées si mal appliquées, le fonds a paru si trivial que le parterre a fortement hué les acteurs au second acte.

Mlle. Burette, peu cuirassée encore contre les sifflets, en a été vivement affectée, & s'est trouvée mal deux fois. La seconde il a fallu l'amener de la scène. Les comédiens ont laissé quelques minutes le reste des acteurs dans l'inaction; enfin ils ont essayé de clore par un ballet. Le public a été très-mécontent qu'on ne s'empressât pas de lui rendre compte de ce qui se passoit; le vacarme a été tel que les acteurs ont été obligés de se rendre à leur devoir. Le sieur *Thomassin* est venu dire au public que *Mlle. Burette* étoit absolument hors d'état de reprendre son rôle.

Le parterre, sur cet exposé, a demandé une autre pièce, l'on a joué *la Servante Maîtresse*.

17 Novembre. L'extrait des registres du procès-verbal des séances du chapitre général de Saint-Denis, est signé du général actuel, dom *Chevreux*, en sa qualité de président qu'il avoit alors, & contre-signé de dom *le Maire*, le secrétaire; son objet est le même que celui du *Mémoire à consulter & de la Consultation*, d'établir la légitimité du chapitre, de prier les commissaires de sa majesté de porter aux pieds du trône les témoignages de la reconnaissance de la congrégation, d'éclairer & de ramener par la douceur & les bonnes instructions le petit nombre de religieux qui se seront permis quelques réserves, ou même aucunes protestations; en conséquence de l'adresser à toutes les maisons de la congrégation, pour que

ladite délibération y soit aussi-tôt lue , publiée & inscrite sur le registre des actes capitulaires.

17 Novembre. La poupee qui parle a été construite en Portugal , & son auteur est Portugais. Suivant ce qu'il raconte , sa machine a été mise à l'inquisition , & il a fallu toute l'autorité de la reine de Portugal pour échapper à ce tribunal aveugle & ignorant. Il a fallu que sa poupee fît preuve d'orthodoxie & répondît aux questions qu'on lui a faites sur son catéchisme ; enfin , les docteurs en ont été si contents , qu'ils lui ont donné un certificat de catholicité , qui la met ainsi à l'abri des recherches , non-seulement de l'inquisition nationale , mais de toute autre.

17 Novembre. On ne peut se laisser d'admirer la coupole de la nouvelle halle , & tout ce monument en général qu'elle change de face. Rien de plus gracieux à l'œil : il y regne , malgré cela , une simplicité noble qui en impose ; il semble que tous les artistes qui ont concouru à ces travaux aient cherché à s'évertuer & à se surpasser.

La lanterne en fer qui couvre l'ouverture à jour au sommet de la coupole , un des plus grands ouvrages de ferrurerie en ce genre , a été exécutée par le sieur *contou* , ferrurier , avec une légèreté & une précision fort difficile à mettre dans cette espèce de charpente en fer.

La lanterne est couverte avec des verres doubles de trois lignes d'épaisseur , de la manufacture de Saint-Quirin , en sorte qu'on a pu se passer d'un grillage , moyen embarrassant , d'un entretien coûteux & qui auroit diminué la clarté , très-belle aujourd'hui.

M. Franklin , enchanté de cet édifice , veut bien

donner ses soins pour y établir un paratonnerre préservatif , qui commence à s'établir dans cette capitale en différents endroits.

Au haut de la coupole est un *Pneumamometre* ou cadran à vent ; c'est le prolongement de l'axe de la girouette , lequel porte une aiguille destinée à marquer dans l'intérieur le vent qui souffle sur un cercle où sont en lettres découpées les initiales des vents principaux. Un soc de charrue forme la girouette.

Le médaillon de *Louis XV* , sous le regne duquel la halle a été construite , décoroit déjà ce monument. Messieurs *le Grand & Molinos* ont obtenu de *Louis XVI* , la permission de placer son médaillon en face de celui de son aïeul.

Ils ont aussi demandé à S. M. la permission d'y pendre les bustes de *Philibert Delorme* , & de *M. le Noir*.

Au bas du premier on a gravé une inscription françoise , qui annonce que *Philibert Delorme* , architecte de *Henri II* , est l'inventeur du procédé de la couverture dont on vient de faire usage.

Au bas du second , autre inscription qui fait connoître que c'est sous ce lieutenant de police , par ses encouragements & par son zèle que le monument commencé le 10 septembre 1782 , a été achevé le 22 septembre 1783.

Ces deux médaillons de *M. Rolland* , nouvel agréé en sculpture , étoient exposés au salon dernier & n'y ont fait aucune sensation , parce qu'ils n'étoient pas dans leur point de vue nécessaire. On desireroit pourtant dans le portrait de *M. le Noir* , quelque chose de moins roide , quelque chose de

ce gracieux qu'il a dans sa physionomie, à un degré fort difficile à saisir par l'artiste.

18 Novembre. L'affaire du comte de Gamache avec le comte de Malderé revient sur le tapis. Le premier n'a point fait purger son décret ; mais par arrangement dont s'est entremis le maréchal duc de Biron, son adversaire est convenu de n'y donner aucune suite, & même de payer au comte de Gamache une somme de 24,000 livres, dans des délais prescrits. Le premier terme n'est pas encore échu ; mais M. de Malderé venant de vendre toutes ses terres & biens, lui soustrait par-là les gages de sa créance.

C'est dans cette circonstance que le comte de Gamache vient de présenter un mémoire au maréchal duc de Biron, comme médiateur de l'accommodement, où non-seulement il se plaint du procédé malhonnête de M. de Malderé, mais se justifie sur le fait de l'usure, motif de son décret, en prouvant par des pièces qu'il a recouvrées depuis, que, bien loin de perdre sur le fameux Saint-Esprit de diamant, objet de la querelle, sa partie y a gagné plus d'un cinquième.

M. de Gamache a remis ce mémoire non-seulement au maréchal, mais au major du régiment des gardes & à plusieurs officiers. Il se propose en outre, au retour de Fontainebleau de le présenter au roi même & de le répandre à Versailles.

Cette nouvelle contestation ne peut manquer d'occasionner un éclat, & l'on commence à en parler beaucoup dans le monde.

19 Novembre. On vante singulièrement le discours que M. de Calonne a prononcé le jeudi 13 de ce mois à la chambre des comptes où il a été

reçu. Les partisans de ce ministre craignoient qu'il n'y éprouvât des difficultés, comme entaché par quelques cours de magistrature. Au contraire, il a charmé l'assemblée par son éloquence nerveuse, par son air de confiance, & elle a cru voir en lui le restaurateur des finances, attendu depuis si long-temps.

19 Novembre. Les comédiens italiens ont donné hier la première représentation des *Déguisements amoureux*, comédie en un acte & en prose. C'est une bagatelle ingénieuse, où un amant s'efforce de ramener sa maîtresse décidée à ne point l'épouser par une délicatesse excessive, à renoncer à l'amour & à se livrer, pour se distraire, aux arts & aux sciences. Il joue tour-à-tour auprès d'elle le rôle de peintre allemand, de musicien italien, de philosophe anglois, & de poète françois : il se sert de ces diverses métamorphoses pour entretenir au contraire l'amour dans le cœur de cette femme; & lorsqu'il est parvenu au point de lui faire regretter le parti qu'elle a pris, il se découvre, & l'hymen se conclut.

L'art avec lequel le sieur *Grangé* rend les quatre rôles très-variés, a beaucoup contribué au succès de la pièce, où d'ailleurs le poète a enchaîné adroitement quantité de réminiscences qui ont produit de l'effet comme neuves.

Cette petite comédie est de M. *Patrat*, & l'a dédommagé du mauvais accueil qu'avoit reçu samedi sa pièce à ariettes.

19 Novembre. Personne semble ne plus douter aujourd'hui que M. *Amelot* n'ait recueilli les fruits trop amers de son goût pour le sexe. On en parle hautement à la cour; on en plaisante; on dit qu'il a la maladie des serins, le bouton sous la queue.

ce qui confirme ce soupçon , c'est que personne ne peut approcher de lui depuis trois mois & plus , pas même sa famille. Une naïveté de son Suisse le tourneroit en certitude , si elle étoit vraie. On veut qu'un *quidam* , vingt fois venu pour parler à ce ministre & n'ayant pu y parvenir , ayant demandé à ce Suisse d'un air mystérieux : mais est-ce que M. Amelot auroit la petite vérole , il lui ait répondu brusquement : *Bon , est-ce que vous prenez mon maître pour un enfant ?* Quoi qu'il en soit , on a fait une épigramme à ce sujet de la manière suivante :

Depuis trois mois , toujours inaccessible
 En son hôtel , Amelot retranché ,
 Et travaillé de maladie horrible . . .
 Que l'on ne nomme ; experts en son péché ,
 Le jugent fort de virus entiché.
 Un protégé que ce refus désole ,
 Au Suisse dit d'un air de connoisseur :
 Seroit-ce pas la petite vérole ?
 Eh quoi ! repart le rustre avec humeur ,
 Pour un enfant prenez-vous monseigneur ?

20 Novembre. M. de Calonne , qui n'ignore pas les bruits défavorables qui courent sur son compte , semble vouloir se réconcilier le public par des actes de justice rigoureuse & par l'expulsion de sujets qui lui déplaisent.

Ayant su que le sieur *Coster* , un des premiers commis du contrôle-général , étoit celui qui avoit induit en erreur M. *d'Ormesson* , en prétendant que le bail des fermes offroit des clauses qui le

rendoient susceptible de réiliation , il l'a envoyé chercher ; il lui a présenté cet acte ; il lui a demandé de lui découvrir ces clauses. Le sieur *Coster* n'ayant pu y parvenir , il l'a traité durement ; il lui a reproché de s'être joué de la foiblesse & de la crédulité de son prédécesseur , d'avoir ébranlé la confiance publique & fait manquer le roi à sa parole qui doit être encore plus sacrée qu'une autre ; il l'a remercié ensuite , & l'on ajoute qu'il lui a administré une lettre de cachet qui l'exile en Lorraine.

Le sieur *Hamelin* , autre premier commis des finances , très-mal famé , détesté du public , qui , plusieurs fois chassé , étoit toujours revenu sur l'eau , malgré ses talents a aussi été remercié & immolé à l'indignation générale.

Cet *Hamelin* , qui n'ignoroit pas la façon de penser du public sur son compte , qui se voyoit démasqué aux yeux de ceux qui ne l'auroient pas connu sans les divers pamphlets répandus lors de l'administration de M. *Necker* , & depuis avoit eu l'impudence d'exposer son portrait au salon dernier , & d'y figurer à côté des augustes personnages de la famille royale , des hommes illustres , des artistes distingués de la nation.

20 Novembre. Les *Mémoires Secrets* , &c. pour l'année 1782 , sont répandus ici depuis quelque temps & toujours avec la même curiosité de la part du public. Cette fois il y a trois volumes qui forment le 19 , 20 & 21 de la collection. Les additions qui embrassent un volume entier & plus , sont cause de cette augmentation. Elles vont depuis le 6 juillet 1768 , jusqu'au 5 mars 1772. On y a joint aussi les *lettres sur le salon de 1781* , qui auroient dû être insérées dans les volumes de

l'année dernière , & dont on attribue l'omission au retard que le manuscrit a éprouvé en route. Il est bien à désirer que , lorsque toutes ces additions seront complètes , on fasse une nouvelle édition de cet ouvrage de bibliothèque , & qu'on rapporte à leur date les articles transposés.

On sent aussi de plus en plus la nécessité d'une table pour cet ouvrage volumineux où l'on commence à se perdre ; moins pourtant que dans tout autre , à raison des dates ; plus on tardera , plus cette table deviendra indispensable , & de longue haleine & plus difficile à faire conséquemment.

Du reste les nouveaux volumes offrent des matières très-intéressantes : tout le détail des fêtes à l'occasion de la naissance de M. le dauphin , celui des querelles élevées dans la littérature pour l'ouvrage de madame *de Genlis* , celui du séjour du comte & de la comtesse du Nord en France , celui des débats du parlement de Besançon , des états de Bretagne , celui de la banqueroute incroyable du prince de Guimené rendent cet ouvrage extrêmement diversifié & piquant , extrait d'un manuscrit de nouvelles très-accréditées dans Paris , dans la province & chez l'étranger.

21 *Novembre*. La pièce du *Séducteur* est décidément du marquis *de Bièvre* ; il l'avoue dans le journal de Paris. Des gens dignes de foi attestent avoir eu connoissance du manuscrit , il y a six ans. Comme première production , celle-ci lui fait infiniment d'honneur ; il est peu d'autres comiques qui débutent par une comédie en cinq actes & par une de caractère. Mais à ne la considérer qu'en elle-même , elle est médiocre & remplie de défauts.

Le principal personnage n'a point cette finesse ; cet art , ce talent enchanteur qu'il lui faudroit. Il ne réussit que par la bêtise des autres personnages. D'ailleurs , il se peint plus en paroles qu'en actions , & ses discours même ont plutôt l'air d'un persiflage , que ce ton naturel & persuasif propre à entraîner le cœur.

L'intrigue est obscure , embrouillée , mal conçue par le poëte lui-même , qui , sans doute , ne pourroit rendre raison de beaucoup de choses qu'on lui demanderoit. Les moyens dont il se sert son peu honnêtes , grossiers & déjà employés par ses prédécesseurs.

La plupart des caracteres ne sont qu'indignes & se contredisent. Celui d'un valet philosophe est bas & plat , d'ailleurs calqué sur trois ou quatre du même-genre qu'on vient de voir.

Enfin , la piece , vraiment comique dans les premieres actes , dégénere dans les derniers en un drame triste & noir ; il finit presque d'une maniere tragique ; ce qui cause une bigarrure déplaisante , & ôte à l'ouvrage cette unité de composition qui caractérise ceux des maîtres.

Quant au style , il est bon , élégant , facile , & l'on doit louer M. de Bievre de s'être refusé à ces détails postiches où l'on trouve l'auteur plus que le personnage.

21 Novembre. Il paroît constant que M. le duc de Caylus dont la gazette de France a annoncé la mort , il y a quelques temps , a été tué par le marquis de Seignelay. Il étoit amant de la femme de celui-ci , qui ne l'ignoroit pas , qui ne se regardoit pas moins comme son ami , & qui le traitoit de même. Par raison de convenance & d'économie donc , & non par jalou-

ſie , le marquis avoit propoſé à la marquife de paſſer quelques années dans ſa terre ; elle ſ'y étoit refusée. *M. de Seignelay* connoiſſant l'empire du duc *de Caylus* ſur ſa femme , a recours à lui , l'engage à déterminer ſa moitié à ſe conformer à ſes arrangements : du reſte , pour ne déranger rien des leurs , lui propoſe d'y venir tant qu'il voudra. Le duc lui déclare qu'il ne peut faire ce qu'il deſire , que c'eſt lui qui au contraire a diſſuadé ſa femme d'aller ainſi ſ'enterrer toute ſa vie. De-là , des propos & un duel dont le duc a été juſtement la victime.

21 *Novembre.* La famille de *M. Amelot* , qui a ſenti la néceſſité de l'engager à donner ſa démiſſion , avant qu'on la lui demandât , pour jouir du traitement favorable qu'on lui a fait , l'y a enfin déterminé. C'eſt *M. le baron de Breteuil* qui lui ſuccede , & a été nommé par le roi avant-hier.

Le vœu public appelloit à cette place *M. le Noir* , qui remplit depuis long - temps avec diſtinction celle de lieutenant-général de police , dont l'autre devoit naturellement être la récompene. Au reſte , bien des gens penſent que *M. le baron de Breteuil* , que ſes talents diſtingués dans une autre carrière ſemblent y appeller , n'eſt là qu'en dépôt.

Quoi qu'il en ſoit , *M. de Breteuil* n'a , dit-on , accepté le département de Paris qu'à condition qu'il y réuniroit de nouveau pluſieurs parties qui en avoient été diſtraites , & qu'il ſeroit rétabli dans toute ſon intégrité.

22 *Novembre.* Hier a été faite , au château de la Muette , en préſence de *M. le dauphin* & de toute ſa cour , une nouvelle expérience

de la machine aérostatique de M. de Montgolfier , transportée du fauxbourg Saint-Antoine en ce lieu.

Cette fois M. le marquis d'Arlandes & M. Pilâtre de Rozier s'y étant embarqués , sont partis à une heure cinquante-quatre minutes de l'après-dînée , après avoir fait couper les cordages qui la retenoient. Parvenus à environ 250 pieds de hauteur , ils ont baissé leur chapeau & salué les spectateurs. Bientôt les navigateurs aériens ont été perdus de vue ; mais la machine , poussée par le vent , a pris la diagonale , & l'on estime qu'elle a monté dans cette direction d'un mouvement composé , environ à 3000 pieds ; elle est toujours restée visible , comme sous la forme d'un gros lustre.

La machine a traversé la Seine au dessus de la barrière de la conférence , & passant de là entre l'école militaire & l'hôtel royal des invalides , elle a été à portée d'être vue de tout Paris.

Etant à peu près au dessus de la rue de Seve , les voyageurs se sont aperçus que la machine baïssait sensiblement ; ils n'ont point perdu la tête , ils ont alimenté le brasier avec de nouvelles matières , ils se sont élevés une seconde fois & ont ainsi dépassé Paris. Alors , satisfaits de cette course , ils se sont laissé descendre tranquillement dans la campagne , au - delà du nouveau boulevard , vis - à - vis le moulin de *Croulebarbe*.

Ces voyageurs ont bientôt été entourés & questionnés par les curieux ; ils ont déclaré n'avoir pas éprouvé la plus légère incommodité ; ils étoient seulement noirs comme des charbon-

niers par la fumée dont ils étoient environnés. Ils avoient conservé les deux tiers de leur approvisionnement : ils pouvoient donc , s'ils l'eussent désiré , franchir un espace triple de celui qu'ils ont parcouru. Leur route a été de 4 à 5000 toises , & le temps qu'ils y ont employé de 20 à 25 minutes.

M. d'Arlandes a été ramené en triomphe au château de la Muette, où madame la duchesse de Polignac lui a fait servir à dîner. Quant à M. Pilâtre de Rozier, il étoit si mal accoutré, si fatigué qu'il s'est rendu chez lui tout de suite.

Il a été sur le champ dépêché des couriers à Fontainebleau pour instruire le roi & la reine de cet événement mémorable ; & il en a été dressé un procès-verbal signé par les ducs de *Polignac* & de *Guignes*, par les comtes de *Polastron* & de *Vaudreuil*, par messieurs d'*Hunaud*, *Benjamin Franklin*, *Faujas de Saint-Fond*, de *l'Isle*, le *Roi*, de l'académie des sciences.

Pour constater cette seconde époque des progrès de la machine aérostatique, il est question de frapper une médaille, d'élever même un monument au lieu où les voyageurs ont rabattu ; & il y a une souscription ouverte à cet effet au café du Caveau. C'est un enthousiasme général.

22 Novembre. Messieurs de la caisse d'escompte, bien loin de vouloir renoncer à leur établissement devenu si funeste, semblent tendre à le consolider plus que jamais. Ils tiennent aujourd'hui une assemblée générale extraordinaire annoncée, relative aux statuts & réglemens.

22 Novembre. On est indigné que les sieurs

Hamelin & Coster aient des pensions considérables , lorsqu'on annonce qu'on les chasse par mécontentement. On dit que le premier a 20,000 liv. & le second 15,000 livres. Les amis du dernier , parti sur le champ pour la Lorraine , prétendent que c'est très-volontairement pour voir son pays natal ; qu'il n'est nullement exilé.

23 *Novembre*. Extrait d'une lettre de Chantilly , du 20 novembre. . . . Je viens de voir les fameux cygnes étrangers , sur lesquels on ne vous a pas raconté dans tous les détails l'anecdote qui vous intéresse ; là voici.

M. *Mongez* , le génovéfain , qui vient d'être couronné à l'académie des belles-lettres , sur le rapport qu'on lui fait du chant de ces cygnes , se transporte au château , examine & compose sur ce phénomène un mémoire qu'il lit à l'académie des sciences ; ensuite à celle des belles-lettres au mois de juillet dernier. Instruit de la sensation que cause ce mémoire curieux , M. le prince de Condé écrit à l'académie des belles-lettres & desire qu'on lui en fasse part. Deux académiciens , le secrétaire de l'académie & l'auteur , se rendent auprès de son altesse. Le prince les accompagne lui-même , & propose de sacrifier un de ses propres cygnes pour faire chanter en leur présence ces cygnes étrangers , ne chantant qu'en marque de victoire sur quelque autre oiseau. Le cygne domestique lâché , les nouveaux arrivés tombent dessus , le tuent se mettent à préluder & à produire l'harmonie désirée. Le mâle prenoit les deux notes *mi fa* , la femelle , *re mi* , & avec ces quatre tons ils formerent un concert mélodieux.

23 *Novembre*. C'est mardi qu'aura lieu la publication

blication de la paix. Quant aux réjouissances qui ne paroissent pas devoir être considérables, elles sont remises jusqu'au *Te Deum*. Il ne sera chanté que lorsque M. le garde-des-sceaux, qui est incommodé, sera en état d'y assister. Messieurs de Notre-Dame se disposent à le rendre intéressant pour les amateurs. Depuis long-temps on se plaint que ce n'est que de la vieille musique; qu'elle est maigre, sourde, monotone, soporative: ce défaut, depuis que les oreilles sont faites à l'harmonie bruyante du chevalier *Gluck* & des symphonies allemandes, est devenu insupportable, & la reine même en a témoigné son mécontentement.

En conséquence, le chapitre a tenu une délibération à ce sujet, & a arrêté que M. le doyen se transporterait chez M. le maréchal duc de *Biron*, pour le prier de laisser la musique du régiment des gardes se joindre à celle de l'église de Paris, & exécuter le *Te Deum* avec elle. On espère que le mélange de cette musique militaire avec la musique religieuse produira un très-bon effet; on en fera des répétitions avant, où seront invités les fameux harmoniphiles qui en décideront.

23 *Novembre*. Il paroît un pamphlet dans l'affaire des bénédictins, de quatre-vingts pages environ, ou plutôt en général contre le clergé, qui n'a pu être arrêté, comme celui de dom *Dapre*, & a transpiré à la cour. On dit même qu'on en a fait parvenir un exemplaire au roi; il ne se vend point, & est envoyé anonymement aux gens qu'on regarde comme susceptibles de s'intéresser à la querelle & de le répandre.

24 *Novembre*. On fait aujourd'hui plus au

long ce qui s'est passé dans l'assemblée générale des actionnaires de la caisse d'escompte le 14 de ce mois.

Les commissaires nommés pour examiner la situation des affaires, ont rapporté qu'il y avoit dans la caisse non-seulement des valeurs suffisantes à l'acquittement des billets en circulation, mais qu'encore si la compagnie se séparoit en ce moment, chacun pourroit retirer les 3,000 liv. montant de l'action, & de plus 500 livres de bénéfice.

Cette découverte a merveilleusement réjoui l'assemblée, qui n'a plus songé à se dissoudre, & s'est moins occupée de satisfaire promptement ses créanciers que de continuer son existence & d'y faire concourir l'autorité.

Un des moyens de reviviscence imaginé & adopté, a été de créer mille actions de plus, produisant d'abord un fonds de 3 millions, ensuite d'y faire joindre par les acquéreurs une somme de 500 livres, supplément qui mît la nouvelle action au niveau de l'ancienne.

En conséquence, on a tout de suite formé un comité d'actionnaires nommés pour rédiger des statuts & réglemens. Ce travail a été bientôt fait, & le comité en a rendu compte à la dernière assemblée générale du 22.

Munis de ces piéces, les directeurs se sont retirés pardevers le nouveau contrôleur-général, & ont sollicité un autre arrêt du conseil qui permît la création des nouvelles actions & homologuât leurs statuts.

Ils ont préalablement démontré au ministre qu'au moyen de l'augmentation de leur capital,

résultant de la création des nouvelles actions, ainsi que du délaissement des bénéfices en accroissement de fonds, ils seroient en état de payer, à bureau ouvert, avant le premier janvier, & de satisfaire sans aucun secours à tous leurs engagements.

Il paroît que sur cet exposé *M. de Calonne*, qui les avoit d'abord traités sévèrement, qui les avoit assurés qu'il n'y auroit aucune prolongation à l'arrêt du conseil du 27 septembre, pour quelque cause & prétexte que ce soit, les a mieux accueillis, a reconnu les avantages très-importans que présenteoit leur établissement, ceux qu'il avoit déjà procurés en réalité, avantages qui pourroient devenir beaucoup plus grands sous un meilleur régime, & leur a promis une protection plus éclatante que jamais. Ils se vantent de recevoir incessamment les effets de la bienveillance ministérielle.

24 Novembre. *M. d'Angiviller* voit de fort mauvais œil l'établissement du sieur *de la Blancherie*, qui, depuis son exposition de tableaux anciens, intitule son appartement : *le Salon de la correspondance*, par assimilation avec le salon sous les ordres du directeur-général des bâtimens. Cette affectation a scandalisé encore plus celui-ci, qui lui a écrit une lettre ministérielle où il lui marque que depuis huit ans de son agence prétendue générale de correspondance pour les sciences & les arts, on a reconnu qu'elle avoit été plus nuisible qu'utile; qu'en conséquence, il en avoit rendu compte à sa majesté & pris ses ordres, en vertu desquels il lui enjoignoit de fermer son salon de la correspondance; que du reste, il n'entreroit pas dans de plus grands

détails , ne devant y avoir rien de commun entr'eux.

Le sieur de la *Blancherie* , appuyé de ses protecteurs , n'a point voulu reconnoître l'autorité du comte d'*Angiviller* , auquel il prétend ne pas devoir être subordonné ; il a présenté requête au conseil des dépêches , afin de faire cesser ces vexations & d'obtenir des lettres - patentes qui donnassent une consistance véritable à son établissement. La contestation est pendante à ce tribunal ; en attendant il a obtenu une permission du ministre de Paris , & son *Sallon de la Correspondance* s'est ouvert le jeudi 20 de ce mois.

24 *Novembre*. On a parlé de la rivalité établie entre l'*Ecole de Montgolfier* & l'*Ecole de Charles* , qui ont des procédés différents pour faire les expériences de la machine aérostatique : elle subsiste , & en conséquence les partisans & souscripteurs du dernier ont fait construire un globe pour leur usage. Ce globe a vingt - six pieds de diamètre , & de place pour environ 800 livres d'air : il y aura un char appendu au bas ; & lorsque ses accessoires y seront joints & qu'il partira , on prétend qu'il aura coûté environ 10,000 livres de dépense.

Après avoir tenté dans le char , où montera un physicien , diverses expériences sur l'électricité , la densité & la chaleur de l'atmosphère , ainsi que sur la gravitation des corps , on descendra ce ballon retenu par des cordes ; messieurs Robert , les aides-de-camp de M. Charles , le faiseur vraisemblablement des premières expériences , se mettront dans le char ; on coupera les cordes , & ils vogueront dans l'atmosphère à *ballon perdu*. Ils prétendent être sûrs des moyens simples

qu'ils emploieront pour monter & descendre à volonté.

En attendant que ces expériences , dont le jour n'est pas encore indiqué , aient lieu , on va voir le ballon au château des Tuileries , où il est exposé aux regards & à la critique des curieux dans la salle du concert spirituel. Il n'est encore rempli que d'air atmosphérique.

24 Novembre. M. de Sauvigny avoit depuis plusieurs années une tragédie sur le répertoire des François , sous le titre de *Gabrielle d'Estrée* , en cinq actes & en vers. Elle avoit été jouée à Versailles avec la même qualification & imprimée la même année. Depuis la querelle des auteurs avec ces comédiens , il n'a point voulu se soumettre à la relutte exigée , & il s'est retourné du côté de la comédie italienne pour faire jouer sa *Gabrielle* ; mais il a été obligé d'en changer le titre & d'y substituer celui de *pièce dramatique*. Il a fallu encore mieux , qu'il refît le dénouement. Dans l'imprimé , l'héroïne meurt empoisonnée , ce qui lui donnoit le caractère vraiment tragique , & motivoit l'opposition du théâtre rival : elle consent aujourd'hui à vivre , & avec cette tournure tous les obstacles sont levés. La première représentation de ce drame héroïque aura lieu demain.

25 Novembre. Extrait d'une lettre du Havre , du 20 novembre. . . . Malgré les réflexions d'un célèbre académicien , le marquis de Condorcet , les travaux de cette ville sont commencés & les devis arrêtés à près de 20 millions.

* La plus grande partie de la citadelle est démolie & nous n'en aurons plus ; on la regarde comme inutile. On doit construire une nouvelle

ville sur tout le terrain que la mer laisse entr'elle & l'embouchure de la Seine. Il y aura deux bassins marchands & un bassin royal. Le bassin royal actuel ne formera qu'un des deux premiers.

Du bassin royal nouveau il partira un canal de vingt pieds de profondeur allant à Harfleur. Cet ouvrage avoit été projeté & commencé par *M. de Vauban* : il facilitera l'arrivée & l'entrée des bois de construction & de tous les approvisionnements qui viendront de Rouen.

Malgré tant de dépenses il est des gens de l'art qui estiment qu'il ne pourra jamais entrer ici que des vaisseaux de 50 canons au plus.

Il y a des travaux aussi commencés à Dieppe pour le nettoisement du port, dont le galet combloit l'entrée; mais l'écluse qui doit opérer cet avantage, est destinée à en procurer un plus grand, & à former dans cette ville un bassin assez profond pour recevoir des vaisseaux de même grandeur qu'au Havre.

Quant à Dunkerque, nous savons bien qu'il y a beaucoup de projets sur le tapis, & si l'on en exécute quelqu'un, il paroît qu'on reviendra à celui de *M. de Vauban*. Ce seroit encore une affaire de 7 à 8 millions pour recreuser le bassin, faire curer le port & les forts, &c. Mais il y a l'article des fortifications de terre qui deviendroient immenses & exigeroient de nouvelles fondations, puisque les anciennes sont dans la ville & que celle-ci est agrandie de moitié. Ainsi, nous sommes tranquilles & ne redoutons plus la concurrence de ce port jadis si florissant.

25 Novembre. Extrait d'une lettre de Pétersbourg, du 25 octobre. . . . Le projet de notre souverain de siéger sur le trône des empereurs d'Orient

n'est pas nouveau ; il y a dix ans qu'elle écrivoit en confidence à *Voltaire* : « Seriez-vous fâché de
 » me voir à Constantinople habillée à la grecque ,
 » & une couronne sur la tête ? » Et ce philosophe n'avoit pas peu contribué à lui inspirer ces idées magnifiques.

26 *Novembre*. L'arrêt du conseil que messieurs de la caisse d'escompte se flattoient d'obtenir en leur faveur , a eu lieu promptement. Il est daté du 23 de ce mois.

Dans un long préambule sa majesté déclare qu'ayant pris une connoissance exacte de tout ce qui concerne la caisse d'escompte , des principes de son institution , des causes qui ont amené la crise qu'elle a éprouvée , de l'effet qu'ont produit les moyens employés pour y remédier & de la situation actuelle où elle se trouve , elle rend justice à l'utilité de cette caisse , & prend les mesures nécessaires , en la conservant , pour qu'il n'arrive plus rien de pareil.

On a sur-tout soin de détruire les idées confuses de *papier - monnoie* , que les circonstances ont fait naître & les alarmes que ce mot seul inspire. Afin d'y mieux réussir , on affranchit la circulation des billets de toute contrainte , & déclare leur acceptation purement volontaire ; en sorte que l'effet des arrêts des 27 & 30 septembre dernier cesse dès ce moment.

On homologue les statuts dont les principaux portent la création nouvelle de mille actions annoncées & ajoutées aux quatre mille anciennes ; en sorte que le capital des fonds de la caisse en circulation seront de 15 millions , & en outre il y aura en réserve 2 millions 500,000 livres , provenant des bénéfices de la caisse & du supplé-

ment des actions nouvelles , dont il a aussi été parlé.

Il sera toujours gardé en caisse un fonds suffisant d'especes effectives dans une proportion qui ne pourra jamais être moindre du tiers ou quart de la somme des billets en circulation.

Il ne sera rien escompté à plus de quatre-vingt-dix jours de terme , & le prix de l'escompte ne pourra excéder quatre pour cent pour ce qui ne passera pas l'échéance de 30 jours , & quatre & demi pour cent pour les effets dont l'échéance sera depuis trente jours jusqu'à quatre-vingt-dix.

Ce qu'on critique dans cet arrêt , c'est qu'en affranchissant les caisses générales & particulieres de la contrainte de recevoir ces billets , on se contente de dire : *qu'il est calculé & démontré que bientôt & sûrement avant l'époque du premier janvier prochain , les administrateurs de la caisse d'escompte seront en état de payer à bureau ouvert , & de satisfaire , sans aucun secours , à tous leurs engagements.* Mais ces administrateurs ne sont pourtant pas forcés de payer dès ce moment des billets que le possesseur peut se trouver forcé de garder.

26 Novembre. On conçoit que le sujet de la piece de M. de Sauvigny ne peut être que le même sujet de celui de la *Bérénice de Racine* , & que si ce grand homme y a échoué , il ne devoit pas se flatter de réussir mieux. Les trois premiers actes ont cependant été assez applaudis ; mais le caractère de *Henri IV* foiblit tellement dans les quatrieme & cinquieme , qu'on s'indigne contre l'auteur , de le subordonner à celui de *sully* , & qui plus est à celui de sa maîtresse. Un décret de Rome qu'il fait intervenir & servir de nœud à

son intrigue par l'opposition de cette cour au mariage , & ses menaces , est sur-tout très-révoltant de nos jours , où les foudres du Vatican ont perdu toute leur force.

Du reste , la piece n'est pas sans mérite ; il y a des morceaux intéressants de détail , des vers de sentiment , & la versification en général a de la douceur & de l'harmonie.

La nouveauté d'une tragédie aux Italiens y avoit amené hier beaucoup de monde ; on étoit curieux de voir comment ils s'en tireroient , & en général il n'ont point mal joué. Le rôle de *Sully* auroit été le mieux rendu par le sieur *Courcelle* , si la mémoire ne lui eût pas manqué quelquefois.

Du reste , il y avoit une forte cabale de la part des comédiens françois qui voient avec peine ces rivaux s'élever & bientôt s'assimiler à eux & chauffer jusqu'au cothurne.

26 Novembre. Hier a eu lieu la publication de la paix , dont la formule mérite d'être connue par sa singularité.

M. le chevalier de la *Haye* , roi d'armes de France , accompagné d'un détachement de six héraults d'armes , précédés de la musique de la chambre & des écuries de sa majesté , du maître des cérémonies , a été prendre , de la part du roi , le prévôt des marchands , le corps de la ville & le châtelet : après y avoir reçu l'ordonnance de la paix & en avoir fait faire lecture , ces différentes compagnies & députations se rendirent dans les places publiques , où le roi d'armes de France , après avoir commandé trois chamades des cloches d'armes de sa majesté , a par trois fois prononcé ; *De par le roi* , & a dit : *Premier hérault*

d'armes de France , au titre de Bourgogne , faites les fonctions de votre charge , & lui a remis en même temps l'ordonnance de la paix , que le premier hérault d'armes a publiée. Après quoi le roi d'armes a fait sonner trois fanfares , & a prononcé par trois fois : Vive le Roi ! ce qui a eu lieu dans quatorze places publiques. Ensuite on s'est rendu à la ville où le roi d'armes de France & les héraults ont soupé avec le prévôt des marchands , &c.

Par un ancien & singulier usage , le jour de la publication de la paix , il est préparé aux feuil- lants une collation dans l'après - midi , où sont reçus seulement le roi d'armes de France & les héraults. Les magistrats , qui n'y sont point in- vités , les attendent.

Fin du vingt-troisième Volume.

